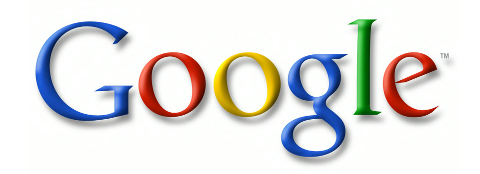
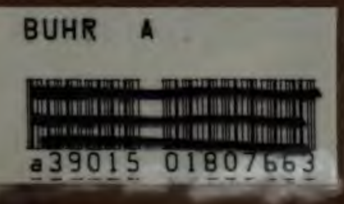



BUHR A
a39015 01807663







n°74

LA VIE D'ARMAND-JEAN CARDINAL DUC DE RICHELIEU,

Principal Ministre d'Etat, sous LOUIS XIII. Roi de France & de Navarre.

Troisiéme édition revûë & augmentée.

Par Mr. LE CLERC.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Aux dépens de la Compagnie.

MDCCXXIV.



LA VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE TROISIE'ME.

Contenant l'Histoire des principales choses qui arriverent sous le Ministere du Cardinal, pendant qu'il assiégeoit la Rochelle en 1628. & depuis sa réduction, jusqu'à ce que la Reine-Mere sortit de France en 1631.



LE Siége de la Rochelle étoit trop remarquable, pour le passer legerement, ou pour en interrompre la narration. Ainsi j'ai renvoyé, au commencement de ce troisiéme Livre, à dire les principales choses qui se passerent en France, pendant les dix derniers mois de ce Siége, & qui sont trop impor-

tantes à la suite de cette Histoire, pour les resserrer en peu de mots, & les ajoûter à la fin du Livre précédent, qui est déja assez long.

Le Duc de Nevers, * en partant de France au commencement de l'année 1628. pour aller prendre possession du Duché de Mantouë, fit offrir au Duc d'Orleans, s'il épousoit sa Fille, huit mille écus de dot. Il laissa aussi ordre à sa Sœur, la Duchesse de Longueville, d'offrir au Président le Coigneux, le Prieuré de la Charité, qui est de huit mille écus de revenu; & à Puylaurens, le Gouvernement du Duché de Nevers, s'ils portoient Monsieur à se marier à cette même Princesse. Cependant la Reine-Mere s'y opposoit toûjours, avec la même chaleur, & n'oublioit rien pour engager son Fils avec la Princesse Anne de Medicis; mais lors qu'elle lui en parloit, † il disoit qu'elle étoit trop jeune, & qu'il avoit besoin d'une femme qui lui fit d'abord des enfans; outre que la dot, que le Duc de Florence donneroit seroit trop petite. La Reine avoit beau lui remontrer que les promesses du Duc de Mantouë étoient chimériques, & qu'il n'avoit pas de quoi donner tant à sa Fille, sans ruiner sa Maison, Gaston demeuroit toûjours obstiné à refuser Anne, & les raisons, qu'il donnoit de son refus étoient aussi fortes, pour le moins, que celles que l'on aportoit contre Marie de Gonzague. Ainsi la Reine Mere ne pût trouver d'autre moyen de rompre le dessein de son Fils, que de faire tirer l'affaire en

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 322.*
† *Siri, Ibid. p. 326.*

ngueur, autant qu'elle pourroit, parc
pourroit arriver, avec le temps, du
;ement, qui la tireroit d'embarras.
ndant elle défendit à Monsieur de voir
incesse de Mantouë, chez elle; & à
incesse de venir au Louvre, de peur
Monsieur ne prit un si grand attache-
pour elle, que rien ne l'en pût gue-
e Roi écrivit aussi au Duc de Mantouë,
'il continuoit d'avoir la pensée de ma-
a Fille au Duc d'Orleans, il ne lui
:roit aucun secours, pour le mainte-
ns ses Etats. Il déclara en même temps
nsieur, qu'il ne consentiroit jamais à
iriage; & Gaston fut obligé de don-
arole qu'il n'épouseroit point la Prin-
de Mantouë, sans la permission de
Majestez.

inmoins, comme il n'étoit pas pos-
l'empêcher Monsieur de voir en diver-
ccasions cette Princesse, que la Du-
: de Longueville, sa Tante, menoit
out, où elle croyoit pouvoir trouver
:ince, & que cela l'entretenoit, dans
ssein de l'épouser; la Reine-Mere, ¶
rompre ces pratiques, écrivit au Duc
antouë de faire venir sa Fille auprès de
Ce Prince avoit si fort besoin du se-
de la France, pour se conserver, dans
ssession qu'il avoit prise des Etats de
ouë, qu'il crut devoir donner cette
action à la Reine-Mere, quelque avan-
qu'il pût esperer pour l'avenir, du
ige de sa Fille avec le Duc d'Orleans.
il envoya dire à la Duchesse de Lon-
lle de faire incessamment sortir sa Fille

¶ assomp. Mem. T. II. p. 491.

Paris, * & la Ducheſſe la mena à Colmiers, pour la conduire à l'Abbaye d'Avenay en Champagne, dont ſa Sœur étoit Abbeſſe, en attendant qu'il la fit venir en Italie. Deux mois aprés, il donna ordre pour lui faire paſſer au plûtôt les Monts, & le Roi le trouva bon, auſſi bien que la Reine Mere. Mais Monſieur fit tant de bruit, en cette occaſion, & fit prier le Roi avec tant d'inſtances; que ce voyage fut retardé, & que Sa Majeſté le lui accorda. † Le Cardinal de Richelieu, ſans l'avis duquel le Roi n'avoit garde de faire une démarche de cette conſéquence, fut du ſentiment que l'on donnât cette ſatisfaction à Monſieur; ſoit qu'il voulut regagner l'amitié de ce Prince, ou traverſer les projets que la Reine-Mere faiſoit, pour perpétuer ſon autorité dans le Gouvernement. Cette Princeſſe en eut un trés-grand chagrin, & commença à ſoupçonner que le Cardinal n'eût plus d'égard à ſes propres intérêts, qu'à ceux de ſa bienfaitrice. Elle ſoupçonnoit auſſi que le Duc de Mantouë n'eût rappellé ſa Fille, que pour la faire retenir, & n'entrât ſecretement dans les intrigues de ceux qui la vouloient faire épouſer à Gaſton; ce qui lui donna beaucoup plus de froideur, pour ce qui regardoit les affaires de Mantouë. Mais l'intérêt d'Etat demandant qu'on le ſecourût, on eut peu d'égard, comme on le verra, à la paſſion de la Reine Mere.

Le Cardinal de retour à Paris, aprés la priſe de la Rochelle, ¶ reçût une viſite du Duc d'Or-

* *Le 20. d'Avril. Siri Mem. Rec. T. VI. p. 398.*

† *Baſſomp. Mem. T. II. p. 492.*

¶ *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 507.*

d'Orleans qui le pressa de lui obtenir de Leurs Majestez la permission d'épouser Marie de Gonzague, & lui dit qu'il lui en auroit une obligation particuliere. Le Cardinal répondit, » que Monsieur étant la seconde » de personne du Royaume, il avoit toûjours » fait profession de lui obéïr ; mais que dans » cette occasion, tout ce qu'il pouvoit fai» re, c'étoit de demeurer neutre sans s'op» poser à ses desirs, ni les favoriser : Que la » raison de cela étoit, que le Roi avoit dé» fendu de lui parler jamais de ce mariage, & » qu'il n'osoit lui desobéïr : Que la Reine» Mere avoit conçû beaucoup d'aversion » pour cette alliance, qu'elle ne jugeoit pas » avantageuse à la Couronne, à cause du peu » de santé de la Princesse de Mantouë, & » qu'il ne pouvoit pas s'opposer à la volon» té de Sa Majesté, à qui il avoit de si gran» des obligations : Que Monsieur devoit » donc tâcher lui même de fléchir le Roi, » & la Reine Mere ; pendant que lui Car» dinal prieroit Dieu, qu'il leur inspirât ce » qui étoit le meilleur.

On dit que Fabbroni * assuroit la Reine-Mere que le Roi étoit sur le point de mourir, & que Monsieur monteroit sur le Thrône, ce qui tenoit cette Princesse, dans une perpétuelle inquiétude ; parce qu'elle craignoit que Monsieur venant à être le Maître de ses actions, il n'épousât au plûtôt la Princesse de Mantouë, qu'il ne lui pardonneroit jamais d'avoir si fort traversé son mariage. † On dit aussi que le Cardinal avoit la même foiblesse que la Reine-Mere, pour l'Astrologie Judiciaire, & qu'ayant consul-

* Ibid. p. 496. † Ibid. p. 508.

sulté le P. Campanella, sur ce qui devoit arriver au Duc d'Orléans, ce Moine lui avoit répondu : *Imperium non gustabit in æternum*; ce qui lui mit l'esprit en repos, de ce côté-là. Comme les Astrologues prédisent des choses opposées, il faut nécessairement qu'il y en ait quelqu'un qui réüssisse, ce qui donne lieu à ceux qui ajoûtent foi à leurs impostures, de les défendre; en disant, que ceux dont les prédictions ont été fausses, ne savoient pas les régles de l'Art, ou ne les avoient pas appliquées comme il falloit. Par cette méthode, il n'est pas possible de les desabuser; puis qu'ils ne comptent pour rien toutes les fausses prédictions, & qu'ils font valoir celles que l'évenement confirme comme des preuves indubitables de la certitude de l'Astrologie. Soit que le Cardinal fût effectivement entêté de cet Art trompeur, ou non; il est certain qu'encore que le Roi ne fût pas d'une grande santé, & qu'il n'eût point d'enfans, il ne parut jamais craindre que le Duc d'Orléans montât sur le Thrône. Il ne le ménagea jamais beaucoup, & au commencement du Siége de la Rochelle, il le fit renvoyer à Paris; quoi qu'il eût été déclaré Lieutenant Géneral de l'Armée, qui assiégeoit cette Ville.

Pendant qu'on étoit occupé à ce Siége, * le Prince de Condé, & le Duc de Montmorenci agissoient en Languedoc, contre le Duc de Rohan, avec deux armées, dont chacune étoit beaucoup plus forte que la sienne; puis que les deux Armées Royales étoient de plus de dix mille hommes chacune, & que

* *Voyez la suite de la Rebellion de France, sur cette année.*

que celle de Rohan n'étoit que d'environ six mille. Je ne m'arrêterai pas aux circonstances de cette guerre particuliére ; dans laquelle le Cardinal n'eut point de part, pendant cette année. Il suffira de dire, que le Prince de Condé, & le Duc de Montmorenci, qui avoient tous deux peu de sujet d'aimer le Cardinal, & qu'il ne traita jamais, comme des personnes de leur naissance & de leur rang avoient sujet de le vouloir être, travaillerent pour sa gloire, & par conséquent pour son autorité ; qui fut enfin fatale à l'un d'eux, & dont l'autre dépendit toute sa vie. En ruinant en Languedoc les forces des Huguenots, par la prise de leurs Places, & par le dégat de leurs Terres, & en traversant les desseins de ce Parti, autant qu'il leur étoit possible, ils ne firent que hâter la prise de la Rochelle; à laquelle le Cardinal étoit si fort intéressé, qu'il étoit perdu de réputation, s'il n'y réüssissoit.

La dépense, qu'il falloit faire, pour l'entretien de tant d'Armées, obligea le Roi de demander au Clergé la somme de trois millions de livres, * qui lui fut accordée, de créer plusieurs nouveaux Offices, de faire une constitution de trois cens mille livres de rente sur l'Hôtel de Ville de Paris, & d'avoir recours à plusieurs autres moyens extraordinaires, pour trouver promptement de l'argent.

Le Duc de Nevers, † avant que de partir pour Mantouë, avoit tiré parole de la Cour, qu'elle le secourroit, autant qu'il lui seroit possible, dans l'embarras, & dans la dépense, où elle étoit engagée. Le Cardi-

A 4 nal

* *Le 17. de Juin. Voyez la suite de la Rebell. p. 752.*
† *Voyez Siri Mem. Rec. T. VI. p. 312. & suiv.*

nal avoit reïteré cette promesse après son départ, à Priandi, Agent du Duc en France. Mais comme l'Espagne soûtenoit le Prince de Guastalle, & que le Duc de Savoie avoit des prétentions sur le Montferrat; on avoit été d'avis que le nouveau Duc de Mantouë fit ce qu'il pourroit, pour s'accommoder avec eux, parce qu'on n'étoit pas en état de lui donner un sécours considérable. On crut même devoir tâcher d'appaiser le Duc de Savoie, irrité au dernier point, de ce que le Duc de Rethel avoit épousé sa Niéce, sans lui demander son consentement, ni celui de Marguerite de Savoie, Mere de la Princesse. On lui dépêcha un Courier, & d'autres à Vienne & à Madrid, afin de détourner du Duc de Mantouë l'orage, qui le menaçoit, pour s'être mis en possession de ses Etats; sans le consentement de ces Puissances. Les Ambassadeurs de la Couronne, chez les Princes d'Italie, eurent aussi ordre de travailler à les lui rendre favorables.

Mais le Duc de Savoie, sans vouloir attendre la fin de la négociation, dans laquelle l'on avoit voulu entrer avec lui, pour lui faire donner quelque satisfaction, sur les prétentions qu'il avoit sur le Montferrat, * se joignit avec les Espagnols & entra dans ce Païs-là d'un côté, pendant que D. Gonzalès de Cordouë, Gouverneur de Milan, y entroit d'un autre, sous prétexte de conserver aux Prétendans, les Droits qu'ils pouvoient avoir sur le Montferrat, selon l'intention de l'Empereur, du Nom duquel ils se couvroient. Cependant le Marquis de S. Chaumond

* *Ibid. p. 317.*

mond commanda aux François qui étoient au service de la Savoie, de l'abandonner.

A peu près dans le même temps, * l'Empereur Ferdinand II. qui avoit refusé d'accorder l'Investiture des Duchez de Mantouë & de Montferrat au Duc de Nevers, ordonna qu'ils seroient mis en sequestre, jusqu'à ce qu'il eût oüi les raisons des Prétendans, & nomma pour son Commissaire en Italie, Jean Comte de Nassau, à qui il ordonna que le Duc remettroit les Etats, dont il venoit de prendre possession. Mais ce Decret ne pouvoit avoir d'effet, qu'autant qu'il seroit appuyé par les armes, & le Duc n'avoit garde d'y déferer, quoi que le Comte de Nassau eût ordre d'aller en Italie, pour le faire executer. Aussi le Duc de Savoie & D. Gonzalès, pensoient à toute autre chose qu'à attendre le Commissaire de l'Empereur. Ils avoient déja partagé le Montferrat; l'Espagne devant avoir Casal, Nice, Montcalvo, Acqui, Ponzone, & quelques autres Places; & le Duc Albe, Trino, S. Damien, & quelques autres Terres enclavées dans le Piémont. Chacun devoit prendre ce qu'il prétendoit garder, & l'on étoit convenu de n'y faire aucunes nouvelles fortifications. D. Gonzalès afin de mieux réüssir dans son dessein, avoit donné un petit Corps d'Armée au Marquis de Montenero, pour couvrir le Territoire de Cremone, où le Duc de Mantouë se préparoit à faire quelques courses, avec les Troupes, & le secours qu'il devoit recevoir des Venitiens, que les mouvemens de D. Gonzalès avoient allarmez. Il avoit encore fallu laisser

* *Au mois de Mars. Ibid. p. 374.*

laisser un détachement Espagnol, prés du Lac de Côme ; pour fermer les passages de la Valteline, d'où il pouvoit venir des Soldats au service des Venitiens. Ainsi il ne pût mener devant Casal, qu'environ deux mille Chevaux, & huit mille Fantassins. *Il l'investit, avec tant de négligence, que quantité d'Officiers & de Soldats François se jetterent dans la Place, & que l'on y fit entrer toutes sortes de munitions ; sans quoi il étoit impossible qu'elle fît beaucoup de résistance. D. Gonzalès avoit une intelligence dans cette Place, avec un certain Spadino ; sur laquelle il faisoit plus de fonds, que sur la force des armes. Il s'étoit si fort fié sur cet homme, qu'il avoit assuré le Conseil d'Espagne, qu'il étoit sûr de se rendre maître de Casal, dés qu'il seroit devant. Sur cette assurance, l'on retint le Courier qui devoit partir, pour lui porter des Lettres, qui lui ordonnoient de vivre en paix avec le Duc de Mantouë, & l'on en écrivit de toutes contraires. Mais le dessein de Spadino ayant été découvert, on le fit mourir ; & la Garnison de Casal fit une si vigoureuse résistance, & fut si foiblement attaquée, que les Espagnols commencerent à se repentir de cet injuste dessein.

Le Duc de Savoie, qui s'étoit mis en même temps en campagne, se rendit maître d'Albe & de Trino, avec assez de promptitude ; ces Places s'étant trouvées dépourvûës de tout. D. Gonzalès l'avoit prié, pendant qu'il étoit devant la derniere de ces deux Places, de venir se joindre à lui, pour faire le Siége

* *En Avril.*

iége de Casal; mais Charles Emanuel ai-
ia mieux prendre ce qui lui devoit demeu-
:r entre les mains, que de perdre son tems
mettre les Espagnols en possession des Pla-
's de leur partage. Il fit d'abord fortifier
'rino, pour le mettre en état de soûtenir
n siége, ce qui étoit contre le Traité, qu'il
voit fait avec les Espagnols, & qui leur
onna beaucoup de jalousie, parce qu'ils ne
ouvoient voir qu'avec chagrin, une Place
orte entre les mains d'un Prince aussi re-
muant, que Charles-Emanuel. Ils craignoient
ncore qu'il ne traversât secretement leur
essein, de prendre Casal, Place de consé-
uence, à l'égard du Piémont; que ceux
ui avoient Casal pouvoient incommoder,
uand il leur plaisoit. Cependant ils n'osoient
émoigner au Duc leur chagrin, pour ne pas
ompre avec ce Prince, dans un tems
ù ils avoient besoin de lui.
Peu de tems après, le Duc prit Pontestu-
:, qui se trouvant dans la part des Espa-
nols, leur fut remise sur le champ; mais
n'en usa pas de même à l'égard de Moncal-
o, où il mit Garnison Piémontoise, à cau-
: de l'importance de cette Place; quoi-
ue par le Traité, elle dût appartenir aux
spagnols. Ces derniers se fortifierent, dans
s soupçons qu'ils avoient conçus contre le
Duc de Savoie, par cette conduite, qui
narquoit un desir de s'aggrandir par quel-
ue voie que ce fût, sans se mettre en pei-
: de promesses, ni de Traitez. Le Comte
: Serbellon se rendit aussi maître de Nice
: la Paille, malgré la résistance des Assie-
:z, qui la lui vendirent assez cherement.
Ces progrès mettoient dans un très grand
em-

embarras le Duc de Mantouë, qui étoit plaint de tout le monde, mais qui n'étoit aidé de personne, & qui se trouvoit sans argent; & sans oser se fier à la Noblesse de ses Etats, dont la plus grande partie n'étoit pas fort affectionnée à son service. Le Roi de France étoit si occupé devant la Rochelle, que pour ne pas s'attirer la Couronne d'Espagne sur les bras, il n'osoit rien faire en faveur du Duc de Mantouë, qui pût trop irriter les Espagnols. D'ailleurs la Reine Mere, mal satisfaite du Duc, parce qu'elle croyoit qu'il vouloit donner sa Fille à Monsieur, empêchoit qu'on ne se déclarât assez ouvertement pour lui, & qu'on ne l'appuyât de forces suffisantes, pour se maintenir. * Les Venitiens auroient bien voulu le secourir de toutes les leurs, mais ils craignoient de s'engager seuls, dans cette affaire, & sans les forces de la France, ils ne se croyoient pas en état de résister à la Maison d'Autriche. Les autres Princes d'Italie se contentoient de desapprouver la violence des Espagnols & du Duc de Savoie; sans secourir par des effets, le Duc de Mantouë, opprimé par ces deux Puissances.

L'Empereur ayant sû, que les Espagnols se servoient de son Nom pour l'invasion qu'ils avoient faite dans le Montferrat, comme s'ils n'eussent agi que par ses ordres, en témoigna beaucoup de chagrin; & déclara publiquement, qu'il ne leur en avoit donné aucun. Le Comte de Nassau arriva bientôt après à Mantouë, & demanda au Duc, au nom de l'Empereur, qu'il lui remit les plus fortes Places de ses Etats; pour y met-

* *Le 30. d'Avril.*

mettre des Garnisons Allemandes, jusqu'à ce que Sa Majesté Imperiale eût jugé, à qui cette succession appartenoit. Le Duc prit du terme, pour y penser, & expedia en même temps des Couriers en France, & à Venise, pour savoir ce qu'il devoit répondre à l'Empereur. Les Venitiens aussi embarassez que lui dans la crainte de lui donner un conseil, à l'execution duquel ils seroient obligez de contribuer, lui répondirent seulement que la connoissance, qu'il pouvoit avoir de l'intention de l'Empereur, & du secours de France, devoit servir de regle à sa conduite. Tout ce que la France fit, fut de donner ordre au Maréchal de Crequi, de lever huit mille Fantassins & huit cens Chevaux, pour les faire passer au plûtôt dans le Montferrat. Elle accorda encore au Duc de Mantouë, le Marquis d'Huxelles, pour commander cette armée, & il s'engagea à la faire passer dans le Montferrat, malgré toutes les oppositions du Duc de Savoie. L'on fit de plus faire diverses autres levées, à dessein de les joindre à celle du Maréchal, pour aller à Casal, le plûtôt qu'il seroit possible, afin d'essayer de faire lever le Siége. Quoi que la Reine Mere ne favorisât pas le Duc de Mantouë, & que cela, outre le Siége de la Rochelle, causât du retardement dans le secours qu'on lui promettoit; le Cardinal ne laissa pas d'être d'avis qu'on le secourût, dès qu'il seroit possible. Le Roi écrivit même à son Ambassadeur à Rome,* pour en faire part à Sa Sainteté, que dès que la Rochelle seroit soumise, il feroit le voyage de Dauphiné, pour secourir le

* Le 25. de Mai.

le Duc de Mantouë, de plus près. Le Nonce Bagni, qui avoit succedé au Cardinal Spada, & Zorzi, Ambassadeur de Venise, pressoient aussi fortement le Roi d'y envoyer une puissante Armée; sans quoi, le Pape, ni les Venitiens, ne vouloient pas se hazarder de se déclarer pour le Duc.

Cependant* le Commissaire Impérial, qui ne trouva pas le Duc de Mantouë d'humeur de remettre ses Etats, entre les mains de l'Empereur, comme il l'avoit crû; publia à Milan un Monitoire, signé du 22. de Mai; par lequel il menaçoit de mettre le Duc au Ban de l'Empire, & défendoit à ses Sujets de lui obeïr, s'il ne se soumettoit au Decret de l'Empereur, dans quinze jours. Cette severité, qui auroit paru ridicule, si le Duc avoit eu de quoi se défendre par lui-même, ou par ses Alliez, étoit capable de lui causer un trés-grand préjudice, dans l'état où il se trouvoit. Ferdinand avoit une puissante Armée en Allemagne, qui avoit battu plus d'une fois celle de la Ligue Protestante, & s'il faisoit passer une partie de ces Troupes dans le Milanès, il étoit indubitable qu'il envahiroit facilement les Duchez de Mantouë & de Montferrat; si les amis du Duc continuoient à l'aider seulement de paroles, comme ils l'avoient fait jusqu'alors.

Le Cardinal, non plus que toute la Nation Françoise, ne pouvoit souffrir que l'Espagne opprimât le Duc de Mantouë; dont les droits étoient indubitables seulement parce qu'il étoit François; mais il ne lui étoit pas possible de le secourir, avec la promptitude nécessaire, pour le tirer du danger

où

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 405.*

ù il étoit, à cause de la difficulté du passage des Troupes, qu'il lui auroit fallu envoyer, dans une conjoncture où l'on étoit ccupé à toute autre chose. Pour gagner du emps, il fit faire quelques propositions à Madrid & à Turin, & divers projets, qui urent tous desapprouvez.

Comme le Duc de Mantouë se trouvoit n une très grande extremité, n'ayant ni argent, ni Troupes, pour résister plus longemps; on donna néanmoins ordre au Maréchal de Crequi de forcer le passage des Alpes, si le Duc de Savoie refusoit de l'accorder de bon gré. Le Duc averti de ce dessein, se mit en état de s'opposer au Maréchal, & D. Gonzalès lui envoya une partie de ses Troupes, pour ôter à Crequi l'esperance de passer. Mais comme on s'attendoit à voir ce dernier se mettre en chemin, avec les Troupes du Roi, & celles que les Parens du Duc de Mantouë avoient levées en France commandées par le Marquis d'Huxelles, il s'excusa* tout d'un coup, de ne le pouvoir faire. Les uns attribuerent ce changement, à ce qu'il n'avoit pas été déclaré General de cette Armée, & les autres à un ordre secret; fondé sur ce qu'il n'étoit pas sûr de rien entreprendre, pendant le Siége de la Rochelle. Cependant cette conduite décrioit étrangement les François en Italie, où l'on s'étoit attendu de les voir au plûtôt; & la République de Venise, pressée avec les dernieres instances, de secourir vigoureusement le Duc de Mantouë, & interessée à le soûtenir, ne voulut jamais l'aider que de quelque peu d'argent, & de grains,

qu'elle

* Au mois de Juillet.

qu'elle lui permît de tirer de ses Etats Quoi que l'on pût faire, pour engager le Maréchal de Crequi à aider l'Armée, que commandoit Huxelles, à passer les Monts, il n'en voulut rien faire, & ne bougea point de Grenoble. Au lieu même de fournir des vivres à cette Armée, il défendit, dans tout son Gouvernement de Dauphiné, de lui en vendre; de sorte qu'une grande partie fût contrainte de deserter. Néanmoins le Marquis d'Huxelles * voulut tenter le passage, avec ce qui lui restoit de Soldats, qui se montoient à dix mille Fantassins, & mille huit cens chevaux. Il s'avança avec beaucoup de peine, jusqu'au Fort de S. Pierre, dans le Marquisat de Salusses; où il trouva l'Armée du Duc de Savoie retranchée. Après quelques escarmouches, les François reconnurent que ce passage étoit trop bien fortifié, pour entreprendre de le forcer, contre une Armée; qui à la fin, par le moyen des Troupes, qui arrivoient continuellement au Duc de Savoie, se trouva beaucoup plus forte que la leur. Le Marquis d'Huxelles conclut donc à la retraite, & le Duc de Savoie ne voulut pas le suivre jusques sur les Terres de France, par respect pour le Roi; sans quoi il l'auroit pû tailler en pieces. Ainsi il se contenta de prendre quelque bagage, & quelques munitions que les François ne pûrent emmener avec eux. On fit en même temps une suspension d'armes, par l'intervention du Nonce Scappi; mais elle ne servit de rien.

Cette Armée, que l'on avoit cru capable de faire lever le Siége de Casal, se dissipa cepen-

* *Au commencement d'Aoust.*

cependant entierement, en rentrant en Dauphiné, par la malice du Maréchal de Crequi, que l'on accusa d'avoir trop donné à la passion de la Reine-Mere, irritée sans raison contre le Duc de Mantouë, à cause de sa Fille. * Le Cardinal eut beaucoup de chagrin, quand il apprit le malheureux succès de l'entreprise du Marquis d'Huxelles. Il s'en plaignit en des termes très-forts au Marquis de Canaples, Fils du Maréchal. Il chargea aussi Priandi d'écrire à son Maître, que les Troupes, que le Roi avoit fait lever, étoient encore sur pied; que si le Duc levoit huit mille hommes de celles qui étoient répanduës sur la Frontiere, il y auroit de quoi le secourir, & que l'on donneroit de meilleurs ordres, pour les faire subsister, que l'on n'avoit fait ci-devant.

Peu de temps après, il parut un Decret Imperial, datté du 17. d'Aoust, par lequel Ferdinand ordonnoit au Duc de Mantouë d'obéïr, dans trente jours; sans quoi on procederoit contre lui, à la rigueur. Quelques uns des Ministres de France étoient d'avis, que le Duc offrit de mettre Casal & le Montferrat en dépôt entre les mains du Pape, ou du Grand Duc, dont l'un ou l'autre pourroit être nommé par l'Empereur, à condition que le Duc de Savoie & D. Gonzalès fussent les premiers à remettre ce qu'ils avoient pris, entre les mains du Dépositaire; parce que s'ils le refusoient, comme il y avoit apparence qu'ils le feroient, l'inéxecution du Decret Imperial viendroit d'eux, & non du Duc de Mantouë, qui par consequent ne pouroit pas être mis au Ban de l'Empire.

* Sir. Mem. Rec. T. VI. p. 456.

pire. Encore n'entendoient ils d'en venir-là, que Casal ne pût pas tenir tout le mois de Novembre prochain; mais si l'on pouvoit conserver cette Place plus long-temps, le Cardinal principalement étoit d'avis, que le Duc gardât lui même ses Etats, puis que le Roi auroit le temps de le secourir. En tout cas il n'étoit pas possible que l'on executât l'Arrêt de l'Empereur, avec autant de promtitude, que le Decret en demandoit; & cependant on jugeoit, que Duc de Mantouë devoit demeurer armé. Enfin il répondit, qu'il étoit prêt de remettre au Duc de Guastalle ce qu'il demandoit; savoir Reggivolo & les Vallées contiguës en Fief; à condition qu'il se soumettroit au jugement du Pape & du Grand Duc, touchant les droits qu'il pretendoit avoir sur l'Etat de Mantouë, afin de prevenir toutes sortes de broüilleries. Pour ce qui étoit du Montferrat; il consentoit de le mettre en dépôt entre les mains de Sa Majesté Imperiale; pourvû qu'Elle nommât pour Dépositaire, ou le Prince de Mantouë son Fils, ou la Princesse sa Belle-fille, ou l'un & l'autre, & cela pour trois mois; pendant lesquels on jugeroit des droits de ceux, qui y prétendoient.

L'Empereur rejetta ces propositions, & le Duc de Savoie & D. Gonzalès ayant déclaré la suspension d'armes finie, recommencerent * à presser Casal. Le Duc de Mantouë étoit toûjours plus embarrassé, parce que la France ne le secouroit point, & que le Pape, ni la République de Venise ne vouloient pas se mettre en campagne, avant que de voir une Armée Françoise en Italie. Peu de

* En Septembre.

de temps après, il vint * de nouveaux Articles de Vienne par lesquels l'Empereur agissant plûtôt en Arbitre qu'en Juge, proposoit que les Espagnols, & les Savoyards tinssent en son nom ce qu'ils avoient pris dans le Montferrat, & le Duc, l'Etat de Mantouë jusqu'à la fin du Procès; & que Casal fut gardé par une Garnison de l'Empereur tirée des Troupes Allemandes, qui étoient en Italie. Mais il étoit injuste de déposseder le légitime Successeur des Etats de la Maison de Gonzague, & de laisser aux Usurpateurs ; ce dont la seule force des armes les avoit mis en possession. Outre cela, il n'y avoit point d'Allemands en Italie, qu'un Régiment qui étoit au service des Espagnols, & qui dépendoit plus d'eux que de l'Empereur. Pour tâcher d'obtenir de meilleures conditions de la Cour Imperiale, le Duc de Mantouë envoya, sur la parole de l'Imperatrice, son Fils aîné à Vienne. La lenteur des secours, qu'on lui avoit promis du côté de la France, & qui ne sembloient plus pouvoir passer les Montagnes, à cause des néges, engagerent le Duc de Mantouë à chercher, à quelque prix que ce fût, les moyens d'appaiser l'Empereur.

Mais à peine la Rochelle eût-elle été prise, que le Cardinal ne pensa plus qu'à abaisser la Maison d'Autriche, & à commencer par secourir, sans délai, le Duc de Mantouë. Cette affaire fut néanmoins proposée dans un Conseil, où l'on appella les principaux Seigneurs du Royaume, & tout le monde ne fut pas du même sentiment. † Le Cardinal

* *Voyez-les dans Siri T. VI. p.* 484.

† *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c.* 3. & 4.

dinal de Berulle, qui étoit alors Chef du Conseil, de la Reine-Mere, fut d'avis de renvoyer cette expedition au Printemps suivant; & ne manqua pas de raisons, pour appuyer son opinion. On ne douta pas même que ce ne fût celle de la Reine-Mere, qui n'aimoit point le Duc de Mantouë, comme on l'a déja dit plusieurs fois. Cependant le Cardinal de Richelieu demeura ferme dans l'opinion contraire, fondé sur ces raisons, »qu'il y alloit de la réputation du Roi de »laisser opprimer le Duc de Mantouë, que »les Espagnols ne mal-traitoient, que parce »qu'il étoit François: Que la France avoit »un très grand intérêt à soûtenir un Prin»ce Allié, comme celui-là, en Italie, où »le Roi d'Espagne n'étoit déja que trop »puissant: Que si on l'abandonnoit, il se»roit contraint de s'accommoder avec les »Espagnols, qui le dépoüilleroient, pour »le moins, d'une partie de ses Etats; Qu'il »étoit honteux & préjudiciable à la Fran»ce de souffrir qu'un Prince, comme le »Duc de Savoie, fit la guerre impunément »aux Alliez de la Couronne, & leur ôtât »ce qui leur appartenoit.

On assûre même que le Cardinal, comme prévoyant l'avenir, se servit de ces termes, pour encourager le Roi:

SIRE.

SIRE.

Aprés que par la prise de la Rochelle, Vôtre Majesté a mis fin à la plus glorieuse entreprise, pour Vous, & à la plus utile, pour vôtre Etat, que Vous ferez de Vôtre vie; l'Italie opprimée, depuis un an, par les armes du Roi d'Espagne, & du Duc de Savoie, attend de recevoir de vôtre bras victorieux le soulagement de ses maux. Vôtre réputation Vous oblige de prendre en main la cause de Vos Voisins & de Vos Alliez, que l'on veut injustement dépoüiller de leurs Etats. Mais outre ces raisons qui sont très-considérables, Vos propres intérêts Vous engagent aussi à tourner Vos pensées & Vos armes de ce côté-là; & j'oserois Vous promettre que, si Vous prenez cette résolution, & si vous l'executez comme il faut, l'issuë de cette entreprise ne sera pas moins heureuse, que celle de la Rochelle. Je ne suis point Prophête, mais je croi pouvoir assurer Vôtre Majesté, que ne perdant point de temps en executant ce dessein, Vous aurez fait lever le Siège de Casal, & donné la paix à l'Italie, dans le mois de Mars; & revenant, avec Vôtre Armée dans le Languedoc, Vous réduirez tout sous Vôtre obéissance, & donnerez la paix à Vos Sujets, dans le mois de Juillet; de sorte que Vôtre Majesté pourra, comme je l'espere, retourner victorieuse à Paris au mois d'Août.

Cet avis l'emporta, & l'on fit marcher † vers le Dauphiné, douze mille hommes de pied, & quinze ou seize cens chevaux, sous la conduite de Thoiras. Il devoit y avoir autant de Troupes levées en Dauphiné, & dans le

† *Au mois de Novembre.*

le voisinage, outre quelques autres que le Maréchal d'Estrées devoit amener de Picardie ; ce qui suffisoit pour former une Armée capable de délivrer le Duc de Mantouë, de la crainte des Espagnols & des Savoyards. On croyoit même que la seule marche de ces Troupes, les feroit résoudre à quelque accord ; mais comme on ne vit pas qu'ils diminuassent pour cela leurs prétentions, le Cardinal disposa tout, pour faire passer les Monts à cette Armée, le plûtôt qu'il seroit possible. Mais l'Hiver, & la peste, qui étoit dans le Dauphiné & dans la Provence, & qui rendoient les passages trop difficiles, outre que les Huguenots du Languedoc n'avoient pas encore posé les armes, empêcherent qu'on ne le pût faire, pendant l'année 1628. Cependant on tâcha, autant que l'on pût, de détacher le Duc de Savoie des intérêts des Espagnols, par des promesses, & par des menaces ; mais ce Prince demeura inébranlable, parce qu'il voyoit bien que la France entroit trop dans les intérêts du Duc de Mantouë ; pour permettre jamais, qu'on lui arrachât une partie considérable de ses Etats.

Dés que le * Roi avoit été de retour à Paris, la Reine-Mere avoit fait en sorte, qu'il avoit parlé fortement à Monsieur, contre le dessein qu'il avoit toûjours d'épouser la Princesse Marie de Gonzague. Gaston avoit promis de s'en desister, pourvû qu'on lui donnât les moyens de le faire avec honneur. Pour le récompenser de cette complaisance, qu'il témoignoit avoir pour la Reine-Mere ; on le déclara Géneral de l'Armée, que l'on devoit

* *Bassomp. Mem. T. II. p. 521.*

devoit envoyer en Italie, & le Roi lui fit present de * cinquante mille écus, pour former l'équipage qui lui étoit nécessaire pour cela; mais il perdit au jeu presque toute cette somme, dans un soir. Le Duc d'Orleans consentit encore, que le Duc de mantouë fit venir sa Fille auprés de lui, & qu'elle partît quinze jours aprés, qu'il se seroit allé mettre à la tête de l'Armée.

Cependant plusieurs Courriers, de la part du Duc de Mantouë, vinrent donner avis de l'extrêmité où se trouvoit Casal, & communiquer le projet d'un traité, qu'il croyoit pouvoir faire avec l'Empereur. On apprit que la Ville ne pouvoit pas tenir, selon les apparences, au delà du mois de Janvier prochain; mais que la Citadelle pourroit bien encore se défendre quelques mois, & cela étant, on esperoit de dégager le Duc de Mantouë, sans qu'il fut obligé de faire aucun Traité desavantageux. Ce Prince avoit été estimé en France beaucoup plus brave & plus prudent, qu'il ne parut en Italie; où il ne sut se tirer d'aucune affaire fâcheuse, ni par la force, ni par la voie de la négociation. Etant dans des irrésolutions perpétuelles, il ne se trouvoit jamais en état de rien executer. Il avoit été grand ami, en France du P. Joseph, parce qu'il étoit plein, comme lui, de desseins chimeriques, & ils avoient ensemble projetté la conquête de la Morée, & de tout l'Empire Ottoman. Aussi donna t'il ordre au Senateur *Biddò*, qu'il envoya sur la fin de l'année à Paris, de s'entretenir avec ce Pere, pour porter le Cardinal, par son moyen, à faire hâ-

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 589. dit cent mille.*

hâter le ſecours. Toutes ces inſtances euſſent été vaines ſi D. Gonzalès eût ſû attaquer Caſal comme il falloit, & ſi on lui eût fourni d'Eſpagne plus d'argent qu'on ne fit. Mais la réſiſtance opiniâtre de cette Place, & le manquement d'argent, qui faiſoit que ſes Troupes diminuoient tous les jours, lui donnerent un ſi grand chagrin, qu'il pria le Roi Catholique de le rappeller. Il chercha auſſi les moyens d'avoir une Conférence, avec le Duc de Mantouë; mais il ſe trouva tant de difficultez, ſur le lieu que l'on pourroit choiſir pour cela, que ce projet n'eût aucun effet.

* Au commencement de l'année 1629. le Comte de Naſſau, après avoir traité avec le Duc de Savoie, le Duc de Guaſtalle, & D. Gonzalès, écrivit au Duc de Mantouë, pour le faire réſoudre au dépôt, puis que l'Eſpagne & la Savoie étoient deſormais diſpoſées à remettre à l'Empereur ce qu'elles avoient pris. Le Duc qui attendoit le ſecours de France, chercha encore à gagner du tems, † en diſant que l'Empereur, les Rois de France & d'Eſpagne étant entrez en négociation, ſur cette affaire; il vouloit ſavoir leurs ſentimens, avant que de paſſer plus avant. Le Comte repliqua, le même jour, qu'il n'avoit aucun ordre d'attendre davantage, & que ſi le Duc n'acceptoit pas ce qu'il propoſoit, il déclaroit la négociation rompuë. Le Duc répondit que cela n'empêchoit pas que l'on ne continuât de traiter, mais le Comte n'y voulut pas entendre.

Après

* *An. 1629. le 3. de Janv. Voyez Siri. T. VI. p. 564.*

† *Le 4. de Janvier.*

Aprés cela, il sembloit qu'il ne restoit autre chose à faire au Commissaire Impérial, que de mettre le Duc de Mantouë au Ban de l'Empire; mais comme c'étoit engager l'Empereur & les Espagnols à soûtenir cette Sentence, par la force, ce qui n'étoit pas aisé, si le Roi de France envoyoit une Armée en Italie; le Milanès étant peu fourni de Troupes & de Munitions de guerre & de bouche; on suspendit cette Sentence, jusqu'à ce qu'on vît plus clairement, comme on pourroit se conduire, avec moins de risque, en cette affaire.

Le Roi, aprés avoir déclaré le Duc d'Orléans * Géneral de l'Armée d'Italie, à la sollicitation de la Reine sa Mere, se repentit ensuite de lui avoir donné cet Emploi; dans la pensée que son Frere alloit aquerir beaucoup de gloire en Italie, & que cela terniroit la sienne. Il se mit si violemment cette opinion dans la tête, que le chagrin l'empêchoit de dormir. Etant allé † à Chaliot, où étoit le Cardinal, il lui dit, qu'il ne pouvoit souffrir que Monsieur allât commander, en Chef, l'Armée d'Italie, & qu'il fît en sorte qu'on lui pût ôter cet Emploi. Le Cardinal répondit »qu'il ne savoit »qu'un seul moyen d'ôter cet Emploi au »Duc d'Orléans, qui étoit que le Roi allât »lui même en Italie; mais que s'il prenoit »cette résolution, il falloit qu'il partît dans »huit jours, au plus tard. Le Roi dit, qu'il le feroit, & se disposa dés-lors à cela, quoi qu'il ne partit pas tout à fait si-tôt, que le Cardinal l'avoit dit. Monsieur devoit

* *Bassomp. Mem. T. II. p. 521.*

† *Le 2. de Janvier.*

néanmoins suivre le Roi, en qualité de Lieutenant Général, avec les Maréchaux de Crequi, de Bassompierre & de Schomberg; mais il arriva une chose, qui l'empêcha d'accompagner le Roi, comme on le verra dans la suite. Les Mestres de Camp étoient Valençai, Thoiras, & d'Auriac.

Le 15. de Janvier le Roi fut en Parlement, où le Garde des Seaux exposa la nécessité où Sa Majesté se trouvoit, d'aller secourir le Duc de Mantouë, par la voie des armes; puis que les négociations étoient inutiles, & pouvoient par leur longueur causer la ruine de ce Prince. Le Parlement loüa ce dessein, selon la coûtume, & vérifia diverses Déclarations, propres à faire venir de l'argent dans les coffres du Roi, entierement épuisez par les dépenses de l'année précedente. Le Roi fit de plus publier une Amnistie, pour toutes les Villes Huguenotes, & pour tous ceux de ce Parti; qui dans quinze jours aprés la publication, accepteroient le pardon qu'il leur offroit; sans en exclurre Rohan & Soubise. L'on croyoit que la plûpart des Huguenots, qui voyoient bien qu'il ne leur étoit plus possible de résister, poseroient les armes, sans s'opiniâtrer d'avantage à soûtenir une cause desespérée.

Le lendemain, le Roi prit le chemin du Dauphiné, quoi qu'il fit une trés-grande nége, & deux jours aprés le Cardinal le suivit. Monsieur s'étoit avancé avec le Roi, jusqu'auprés de Lyon; mais au lieu de le suivre, il s'en alla à Dombes, & de là revint à Paris. Il dit † au Maréchal de Bassompierre, avant que de quitter la route du Dauphiné, qu'il

† *Bassomp. Mem. T. II. p. 523.*

qu'il n'auroit aucun Emploi à l'Armée, puis que le Cardinal de Richelieu y étoit; *qui ne feroit pas seulement sa Charge, mais encore celle du Roi*; Que le Cardinal, l'année précedente, étoit aussi allé devant la Rochelle, & avoit contraint le Roi d'y aller contre son gré; seulement pour ôter le Commandement à son Frere.

Cependant le Roi & le Cardinal étant arrivez à Grenoble, § ils en partirent par un trés-mauvais temps, pour se rendre au pied des Alpes, qui étoient couvertes de nége. Dés qu'ils y furent, avec l'Armée, dont la marche fut extrémement pénible, l'on envoya le Commandeur de Valençai au Duc de Savoie, pour lui demander passage, & des vivres pour l'Armée, qui étoit d'environ vingt-quatre mille Fantassins, & de deux mille cinq cens Chevaux. Le Roi vouloit avoir sûreté pour le passage & des vivres en payant; en récompense de quoi, il offroit de faire donner Trino au Duc de Savoie, avec des Terres dans le Montferrat, qui lui rendroient douze mille écus d'or de rente annuelle; pourvû qu'il renonçât à toutes les prétentions, qu'il pouvoit avoir sur ce Duché. Charles Emanuel témoignoit être disposé à donner satisfaction au Roi, mais il cherchoit, le plus qu'il pouvoit, à retarder l'execution de ses promesses, & cependant faisoit fortifier les passages, autant qu'il lui étoit possible. Il fit encore faire diverses propositions au Roi, par le Comte de Verruë, mais qui ne concernoient point ce dont il s'agissoit, & encore ce Comte dé-

§ *Le 2. de Février. Bassomp. T. II. p. 524. & suiv. Siri. T. VI. p. 603.*

déclara t-il n'avoir aucun pouvoir de conclurre.

Cependant, comme on s'appercevoit aisément du dessein du Duc de Savoie, qui ne tendoit qu'à gagner du tems, pour fortifier les passages, ou pour faire tomber Casal entre les mains des Espagnols; l'Armée s'avançoit toûjours. Etant arrivée à Chaumont, qui n'est pas loin de Suze, le Prince de Piémont y vint * pour conférer avec le Cardinal. Ce Prélat le pressa d'accorder au Roi ce qu'il lui demandoit, plutôt que de l'obliger à se faire passage par la force, & le Prince paroissoit ébranlé par ses raisons; mais il ne pouvoit rien conclurre, sans en avertir le Duc son Pere. Il le fut trouver, comme pour lui communiquer ce qui s'étoit passé entre lui & le Cardinal, & revenir avec les ordres du Duc; mais au lieu de les apporter lui-même, il renvoya le lendemain le Comte de Verruë, qui dit que le Prince n'ayant pas trouvé son Pere à Rivoli, comme il le croyoit, il étoit allé à Turin le chercher, & qu'on n'en pouvoit pas avoir de nouvelles ce jour-là. Il ajoûta que le Duc son Maître, quoiqu'incommodé; avoit résolu de venir au devant du Roi, & qu'il se feroit porter en chaire, plûtôt que d'attendre davantage. Le Cardinal étoit trop habile, pour se laisser payer de cette monnoie, & il pressa si fort le Comte, pour tirer de lui l'intention du Duc, qu'enfin il déclara, que si le Roi vouloit accorder à Son Altesse, qu'elle retint tout ce qu'elle avoit pris dans le Montferrat comme avoient fait les Espagnols, les passages seroient ouverts à l'instant à l'Ar-

* *Le 4. de Mars.*

l'Armée Royale. Le Cardinal rejetta cette proposition & dit, » que connoissant la justice
» & la génerosité du Roi, il étoit assuré que
» Sa Majesté la rejetteroit de même, & qu'il
» y avoit une grande difference, entre ce que
» le Duc de Savoie avoit eu des Espagnols,
» pour favoriser une usurpation manifeste,
» & ce qu'il pouvoit esperer du Roi, qui
» étoit venu pour secourir un Prince, qui
» étoit son Allié, & non pour le ruiner;
» mais qu'il ne laisseroit pas de faire savoir
» à Sa Majesté, ce qu'on lui proposoit.

Le Cardinal reçut alors divers avis, qui lui marquoient que les Troupes de D. Gonzalès s'avançoient, le plus promptement qu'il leur étoit possible, & qu'il en étoit déja entré quelques-unes dans Suze. Ainsi il commença à craindre, que si l'on donnoit plus de tems au Duc de Savoie, on n'eût trop de peine à forcer le passage. Aprés avoir tenu Conseil de guerre, avec les trois Maréchaux de France, qui étoient presens; il fut résolu d'attaquer, le lendemain 6. de Mars; les barricades que le Duc avoit fait faire sur le chemin du Suze, dans l'endroit le plus étroit, entre les deux Montagnes. On les fit reconnoître auparavant, par un homme, que l'on envoya à Suze, comme pour rendre une Lettre au Comte de Verruë, ou en son absence, au Gouverneur de la Place. Cet homme rapporta ce qu'il avoit vû, & l'on forma là dessus l'ordre de l'attaque. Le Cardinal écrivit au Roi le soir auparavant, & le Roi marcha toute la nuit, par un trés mauvais temps, pour aller à Chaumont, où il arriva de grand matin.

Sur les sept heures, le Roi & le Cardinal se

rendirent sur le Champ de bataille, & vinrent attaquer les pallissades de front pendant que d'autres Troupes passoient par le haut des Montagnes, à droite & à gauche. Ces dernières ne parurent pas plûtôt aux flancs des Piémontois, que ceux-ci se mirent en déroute, & céderent le passage aux Troupes Royales. Ils furent poursuivis avec tant de vigueur, que si les Géneraux François eussent voulu, leurs gens seroient entrez dans Suze, avec les fuyards, mais le Roi ne le trouva pas à propos, pour ne pas exposer la Ville à être saccagée. Les François se contenterent donc de se loger tout prés des portes, & le Duc de Savoie ne croyant pas la pouvoir défendre, ordonna au Gouverneur qu'il la rendît dès le lendemain. Pour lui il se retira à toute bride, & peu s'en fallut qu'il ne fût enveloppé, par les enfans perdus de l'Armée de France. Ainsi les François se rendirent maîtres, sans perte & en peu d'heures, d'un passage, qui auroit pû être défendu contre une trés-grande Armée, si le Duc de Savoie eût pris de meilleures mesures, & eût eu autant de capacité dans l'art de faire la guerre, qu'il avoit de facilité à l'entreprendre. La gloire, qu'il avoit aquise, par la retraite du Marquis d'Huxelles, s'évanouït entierement, & il fallut bien-tôt aprés, prendre un ton tout different de celui de l'année précedente.

Le 8. de Mars, les Maréchaux de Crequi & de Bassompierre (car celui de Schomberg avoit été blessé d'une mousquetade) passerent la Doire, & allerent loger à Bussolengo. Le Roi envoya, avant que d'aller plus loin, le Marquis de Seneterre à Turin, pour com-

complimenter la Princesse de Piémont sa Sœur, & Seneterre étant de retour, les Maréchaux, qui s'étoient avancez, eurent ordre de ne rien entreprendre; jusqu'à ce que le même Marquis eût été parler au Duc de Savoie, pour lui offrir la paix, s'il vouloit accorder le passage à l'Armée, jusqu'à Casal, & fournir des vivres en payant. Le Duc de Savoie, qui s'attendoit à quelque chose de pire, fut bien aise d'en être quitte à si bon marché, & il envoya dés le 11. de Mars le Prince de Piémont à Suze, où il convint avec le Cardinal des Articles suivans.

I. Le Duc de Savoie promettoit pour le present, & pour l'avenir, d'accorder aux Troupes du Roi de France, libre passage par ses Etats, pour aller au Montferrat, & au secours de Casal & de fournir les vivres nécessaires à l'Armée du Roi. II. Il s'engageoit encore de laisser emmener tous les grains, & toutes les Munitions de bouche, que l'on pourroit trouver à acheter dans ses Etats, pour mettre dans Casal. III. Il promettoit de plus, de faire ensorte que D. Gonzalès leveroit le Siége de Casal, se retireroit avec ses Troupes du Montferrat, s'obligeroit de ne rien attenter à l'avenir sur les Terres du Duc de Mantouë, & fourniroit dans six semaines la ratification de cette promesse, par Sa Majesté Catholique; avec parole de laisser le Duc de Mantouë, dans la jouïssance paisible de ses Etats. IV. Il devoit enfin entrer dans une Ligue avec le Pape, le Roi, la République de Venise, & le Duc de Mantouë, pour la défense des Etats de ce dernier, & pour la conservation du repos de l'Italie, & souscrire cette Ligue; dés

que trois de ces Puiſſances l'auroient ſouſcrite. V. Pour aſſurer le Roi de l'execution de ces promeſſes, il devoit remettre entre les mains de Sa Majeſté, la Citadelle de Suze, & le Château de Saint François. VI. Le Roi de ſon côté promettoit de faire céder au Duc de Savoie, par celui de Mantouë, Trino, avec des Terres pour quinze mille écus d'or de revenu. Juſqu'alors Sa Majeſté conſentoit, que le Duc retint ce qu'il avoit pris dans le Montferrat, à condition qu'il le rendroit, lors que le Roi lui reſtitueroit la Citadelle de Suze, & le Château de S. François.

Le Roi mit garniſon dans ces deux Places, & ſix jours après l'on aporta la ratification de D. Gonzalès, à condition néanmoins que le Roi de France déclarât, qu'il n'étoit pas venu en Italie, pour envahir les Etats du Roi ſon Maître. Le Roi le dit à l'inſtant, & les Eſpagnols, par un Traité, dont le Duc de Savoie fût Garand, promirent d'être entierement ſortis du Montferrat le 4. d'Avril, & de laiſſer en paix le Duc de Mantouë, ſoit qu'il reçût l'Inveſtiture de l'Empereur, ou non.

On ſe hâta de concIurre ce Traité, parce que l'Armée étoit deſtituée de vivres ; car les Vivandiers n'en avoient pû faire voiturer autant qu'ils avoient promis, à cauſe des mauvais chemins, & du débordement des Rivieres. Si le Duc & D. Gonzalès, avoient eu plus de vigueur & plus de conduite, cette ſeule chôſe étoit capable de ruiner l'Armée du Roi; mais ils étoient ſi peu en état de réſiſter, & l'épouvante les prît ſi fort, qu'ils en paſſerent par où il voulut, ſans avoir

avoir le tems de se reconnoître. Ainsi les Usurpateurs des Etats du Duc de Mantouë, après avoir eu tout le tems qu'il leur falloit, pour s'en rendre les maîtres, & pour se mettre en état de les garder, pendant que les forces de la France étoient occupées au Siége de la Rochelle, en furent chassez par la seule marche de l'Armée Royale, dans un tems où tout sembloit lui être aussi contraire, que favorable aux Ennemis. Mais ce ne sont pas les seuls, que l'on a vû entreprendre, de gayeté de cœur, une guerre injuste, & abandonner ensuite honteusement une entreprise, dans laquelle ils s'étoient engagez, sans necessité.

Le Roi attendit quelque tems à Suze, pour voir l'exécution du Traité, avant que de repasser les Monts. Cependant dès le commencement * d'Avril, on fit partir Thoiras, avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, pour aller au service du Duc de Mantouë, & s'oposer aux nouvelles entreprises, que l'on pourroit faire contre ses Etats. Le Roi reçut aussi à Suze des Ambassadeurs Extraordinaires de presque tous les Princes d'Italie, & y conclut deux Traitez trés-importans. L'un fut la Ligue, avec † la République de Venise & le Duc de ¶ Savoie, pour la conservation des Etats du Duc de Mantouë, & du repos de l'Italie; l'autre fut la conclusion de la paix, avec l'Angleterre. Le Roi Charles I. aprés avoir fait bien du fracas, & de trés-grandes dépenses, fut obligé de faire rechercher les François,

* Le 4. du mois. Voyez Bassomp. Mém. T. II. p. 542. Vie de Thoiras Liv. II. c. 6.

† Le 8. d'Avril. ¶ Le 31. de Mars.

çois, par les Venitiens, pour en avoir une paix desavantageuse, & qui lui attira le mépris des Etrangers, & de ses propres Sujets. Il avoit essayé de s'accommoder avec Loüis XIII. pendant qu'il étoit devant la Rochelle; par le moyen des Ambassadeurs du Roi de Dannemarc, & des Etats Generaux des Provinces-Unies; mais on avoit répondu à ces Ambassadeurs, que s'ils avoient pouvoir du Roi d'Angleterre de demander la paix pour lui, & d'offrir les satisfactions qu'il devoit faire à la France, pour l'obtenir, on entreroit en négociation avec eux, & pas autrement. Une réponse si fiere marquoit assez, qu'on n'avoit guere peur de Charles, & il fallut enfin qu'il en vint à ce que la France vouloit. Il promit par le Traité, d'executer de bonne foi les Articles du Contract de Mariage de la Reine, qu'il avoit tant de fois violez, & acceptez avec tant de bassesse, & que s'il y avoit quelque chose à changer pour le service de la Reine, cela se feroit du consentement des deux Couronnes. Le Traité fut signé le 24. d'Avril, par Zorzo Zorzi & Loüis Contareno Ambassadeurs de Venise, qui avoient pouvoir d'Angleterre. Le Roi, avant que de partir de Suze, y reçut visite de Charles Emanuel, de Victor Amedée, son Fils, & de la Princesse de Piémont son Epouse. Aprés cela, sans attendre l'entiere execution du Traité, qu'il venoit de faire, avec le Duc de Savoie, il partit * de Suze; où il s'ennuyoit, parce qu'il ne pouvoit point aller à la chasse, entre ces Montagnes; & il alla bloquer Privas, en Vivarêts, ou les Huguenots n'avoient

* *Le 28. d'Avril.*

voient pas encore posé les armes, & où étoient les plus braves Soldats du Duc de Rohan. Il ne mena que trés-peu de Troupes avec lui, & il se servit d'abord de celles que le Duc de Montmorenci avoit déja. Le Cardinal demeura à Suze, avec la plus grande partie de l'Armée, en qualité de Géneral, & les Maréchaux de Crequi & de Bassompierre, comme Lieutenans Géneraux.

Mais presque tout fut executé, peu de jours aprés, * & le Cardinal avec le Maréchal de Bassompierre repasserent les Monts avec l'Armée. Le Maréchal de Crequi demeura cependant en Piémont en qualité de Lieutenant Géneral du Roi, au de-là des Monts. Dés que l'armée fut arrivée, on pressa Privas, avec beaucoup plus de vigueur. Le 26. de Mai le Roi fut Maître de tous les dehors, aprés y avoir perdu assez de monde; par la vigoureuse résistance du Marquis de S. André Mont-brun, qui s'étoit jetté dedans. Mais comme il eut attendu trop tard à capituler, pour avoir une Capitulation honorable, & qu'il n'étoit pas possible de se défendre davantage, la Garnison & les Habitans tâcherent de se sauver de nuit, dans le Fort voisin, & dans les Montagnes. Cela fit que l'Armée Royale entrant dans la Ville, la saccagea entierement, & n'y commit pas moins de violence, contre ceux qu'elle y trouva, qu'il en étoit arrivé à Negrepelisse, en presence de Loüis le Juste Le Château, où il y avoit quatre cens hommes, se rendit à discretion; aprés avoir demandé deux fois de se rendre, à condition seule-

* *Le 11. de Mai.*

seulement d'avoir la vie sauve, & comme le Roi ne faisoit guere de quartier à ceux, qui se rendoient de la sorte, * on dit qu'un homme de Privas nommé Champlan, mit le feu aux poudres, ce qui fit plusieurs Soldats, & qu'un grand nombre d'autres se jetterent du haut du Château en bas; où au lieu de recevoir quartier, les gens du Roi les égorgeoient. † Le Roi lui-même en fit pendre un grand nombre, en sa presence, & se divertissoit à voir périr ces malheureux; sous prétexte qu'ils composoient les meilleures Troupes du Duc de Rohan. Il vouloit faire souffrir le même suplice au Marquis de Saint André, si celui à qui il s'étoit rendu, & qui lui avoit promis la vie, n'eût intercedé puissamment pour lui. § Les Panégyristes du Cardinal disent qu'étant au lit, & ayant la fiévre tierce, lors que la Ville fut saccagée, il ne pût empêcher les cruautez qui s'y commirent; mais qu'averti de ce qui se passoit, il monta à cheval tout incommodé qu'il étoit, avec deux cens Gentilshommes, pour tâcher de sauver les restes de cette malheureuse Ville, & qu'il sauva en effet la vie & l'honneur à plusieurs personnes, mais que la Ville fut entierement brûlée. Quoi qu'il en soit, comme les Habitans, & la Garnison de Privas firent une faute inexcusable en attendant l'extremité: le Roi, qui auroit dû épargner le sang de ses Sujets, en fit une beaucoup plus grande, de ne pas leur faire offrir des conditions tolérables, plûtôt que

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 7.*
† *Siri M. m. Rec. T. VI. p. 670.*
§ *Aubery. Ibid.*

que de les réduire au deſeſpoir. Mais il entre peu de pitié & de clémence dans les armées timides, défiantes, & ſuperſtitieuſes ; & les actions les plus cruelles ne ſont selon leurs principes, que de très-petites fautes, quand elles ne choquent pas leurs paſſions.

Après la priſe de cette Place, Marillac fut fait Maréchal de France ; & l'Armée marcha contre Allais, Ville des Sevennes, qui après quelque réſiſtance, ſe rendit le 7. de Juin, à compoſition, comme le Duc de Rohan eut tâché vainement de la ſecourir. Il ne put encore empêcher que l'on ne prît diverſes autres petites Places. Dès-lors ce Général, d'un Parti malheureux, penſa ſérieuſement à s'accommoder. Il embraſſa l'occaſion que le Cardinal lui offrit pour cela, en lui envoyant un Exprès, pour l'exhorter à rentrer dans l'obéïſſance ; s'il ne vouloit pas s'expoſer à une perte inévitable, & y enveloper tout le Parti avec lui. On lui offrit, à lui & à ſon Frère, le pardon du paſſé, la joüiſſance de leurs biens, & la liberté de conſcience pour tous les Huguenots ; à condition que les fortifications de Nîmes, de Caſtres, d'Uzès, & de Montauban, qui n'étoient pas encore dans la puiſſance du Roi ſeroient raſées. Ce Traité fut ſigné à Allais le 27. de Juin, & le Duc de Rohan ne put jamais obtenir d'être admis à ſe jetter aux pieds du Roi, quoi qu'il eût négocié avec le Cardinal. Il fut encore obligé de ſortir du Royaume, & de promettre de demeurer hors de France, autant que le Roi le trouveroit bon ; & peu de temps après, il s'embarqua

qua à Marseille, pour se rendre à Venise.

Le Traité étant conclu, * le Roi entra dans la Ville de Nîmes, où il fit publier la Déclaration; que l'on avoit promise aux Huguenots, par le Traité d'Allais. Par cette Declaration il pardonnoit tout le passé à Rohan & à Soubise, & les laissoit dans la joüissance de leurs biens; de même que tous ceux, qui avoient porté les armes, sous eux. Il ordonnoit encore, Que l'Exercice de la Religion Prétenduë Réformée, seroit laissé libre aux Huguenots; mais que pour leur ôter le moyen d'exciter de nouveaux troubles, toutes les fortifications des Villes & des Places, où ils se trouveroient en plus grand nombre, seroient rasées, & que l'on y laisseroit seulement l'enceinte des murailles: Que cependant pour caution de la parole, qu'ils avoient donnée de souffrir ces démolitions, les ôtages que l'on avoit d'eux, demeureroient en lieu de sûreté: Que la Religion Catholique seroit rétablie par tout, & que les Huguenots rendroient les biens Ecclesiastiques, les Eglises, & les Monasteres dont ils s'étoient saisis, pendant les guerres.

Le Cardinal † avoit alors la fievre tierce, & néanmoins il trouva à propos que le Roi retournât à Paris; ou de peur que Sa Majesté ne fût incommodée des chaleurs du Languedoc, où la peste étoit même en quelques endroits; ou parce qu'il n'étoit pas bon que la Reine-Mere fut si long temps seule. Pour lui, il demeura en Languedoc; afin de faire raser les fortifications des Places

ces

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 8.*
† *Aubery. Ibid. c. 9.*

s Huguenottes, qui subsistoient encore, sur tout celles de Montauban. Ce soin voit * appartenir au Prince de Condé, ii avoit commandé les Troupes, que l'on roit postées autour de cette Ville. Mais ceux : Montauban qui étoient irritez contre lui, cause du dégât qu'il avoit fait autour de ur Ville, & de la haine qu'il avoit pour s Huguenots, plûtôt par caprice que par évotion, & qu'il témoignoit par la maiere cruelle dont il traitoit tous ceux qui omboient entre ses mains, refusoient d'efectuer la Capitulation, pour ne pas avoir faire à un homme qui les haïssoit, & qui 'aimoit guere autre chose que l'argent. Ils irent entendre en secret au Cardinal, la raion de leur retardement, & lui marquerent jue, s'il venoit lui même faire executer le Traité de Paix, il seroit le bien venu, & verroit l'obéïssance que l'on rendroit à la Déclaration du Roi. Il fit donc en sorte que le Prince de Condé renonçât volontairement à cet emploi, sous pretexte d'une maladie qui lui vint, & qui ne lui permettoit pas de se donner davantage de fatigue.

Cependant † il envoya au Parlement de Toulouse la Déclaration du Roi, pour l'y faire vérifier, & cela sans aucune modification, car on craignoit que le Parlement n'y en apportât, à cause des Arrêts qu'il avoit rendus contre les Huguenots. Cette verification se fit le 18. d'Août, pure & simple, comme le Cardinal l'avoit souhaité pour ne pas porter au desespoir ceux de Montauban. Ainsi après quelques négociations avec les

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 724.*

† *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. II.*

les Habitans de cette Ville, qui auroient bien voulu garder une partie de leurs fortifications, mais qui consentirent enfin à tout ce que l'on voulut; le Cardinal y entra le 21. du Mois, avec deux mille Fantassins & quelque Cavalerie, que le Maréchal de Bassompierre commandoit, & qui en devoient sortir avec le Cardinal. Il y demeura deux jours, & y fut reçû avec des applaudissemens extraordinaires, pour un Peuple qui ne respectoit pas naturellement les Ecclesiastiques Catholiques. Mais les heureux succès de presque tous les projets, que le Cardinal avoit faits depuis son Ministere, & la grande autorité qu'il avoit auprès du Roi, outre le mauvais état des affaires des Huguenots, & peut-être la connoissance qu'ils avoient que le Cardinal aimoit à être loüé, les rendit aussi flatteurs que les autres. Il n'y eut honneur qu'ils ne fussent prêts à lui rendre, & non seulement les Magistrats, mais encore les Ministres le furent complimenter, au Nom du Consistoire, dans les termes les plus soumis, qu'ils purent trouver. Il leur répondit entre autre choses, » que » ce n'étoit pas la coûtume en France de les » recevoir, comme faisans un Corps d'Egli- » se en quelque occasion, & en quelque lieu » que ce fût; mais qu'il les recevoit comme » Gens de Lettres: Qu'en cette qualité, ils » seroient toûjours les bien-venus chez lui; » & qu'il tâcheroit de leur témoigner, dans » les rencontres, que la diversité des Reli- » gions ne l'empêcheroit jamais de leur ren- » dre toutes sortes de bons offices: Qu'il ne » faisoit de difference entre les Sujets, que » par la fidelité, qui, comme il esperoit, étant

» desormais égale dans les deux Religions, il
» traiteroit tous les Sujets du Roi également.
Uzès & Castres furent traitées comme Montauban, & ainsi le Parti Huguenot se trouva entierement dépoüillé de ses Villes de sûreté, & réduit à dépendre de la pure bonne volonté du Roi; qui ne gardoit ses Déclarations, qu'autant que ses Ministres le jugeoient utile. Depuis ce temps-là, ce Parti se diminua insensiblement, & malgré l'obéïssance exacte qu'il rendit au Souverain, on ne cessa de travailler à sa ruine; jusqu'à ce que sous un autre Régne, on l'ait entierement anéanti, par la révocation de l'Edit de Nantes. Les Ecclesiastiques, intraitables envers tous ceux qui s'opposerent à leurs sentimens, persuaderent à Loüis XIII. que le bien de l'Etat demandoit qu'on ôtât aux Huguenots, toutes les Places qu'ils tenoient; & ils auroient encore voulu que l'on crût la liberté de conscience, qu'on leur laissa, incompatible avec le repos du Royaume. Ils prétendoient, pour le moins, que la pieté obligeoit Loüis XIII. à achever de les perdre; mais l'interêt de l'Etat ne se trouvant pas conforme à leurs maximes, le Cardinal borna son zéle à leur ôter les Places, qu'ils avoient gardées jusqu'à son Ministere. Depuis, pour satisfaire les Ecclesiastiques, on les a absolument ruinez, sans se mettre en peine de la perte que l'Etat y pourroit faire, seulement parce que leurs plus grands ennemis trouvoient leur compte dans leur ruine.

Après avoir reçû les complimens du Parlement, & de l'Université de Toulouse, pendant les deux jours qu'il demeura à Montauban; le Cardinal prit le chemin de Fontaine-

bleau, où étoit la Cour. Mais avant que de partir, il vit les Habitans de Montauban détruire eux-mêmes leurs fortifications avec toute la promptitude qu'il pouvoit souhaiter car ils avoient demandé qu'on ne leur envoyât point de Soldats pour cela, & ils avoient promis de s'en acquitter, avec toute la diligence possible.

Avant que de parler des affaires, que la France eut cette année avec les Etrangers, il faut que je revienne au Duc d'Orleans, qui fit beaucoup de peine à la Cour, & qui fut cause enfin de la mesintelligence de la Reine Mere, & du Cardinal.

Le Duc de Mantouë, voyant le Roi disposé à le secourir, à condition qu'il fit venir sa Fille en Italie, envoya un Gentilhomme en France, pour remercier le Roi, & pour conduire cette Princesse a Mantouë. Le jour de son départ fut fixé au 10. de Mars, & la Reine Mere crut qu'enfin elle seroit défaite d'un embarras, qui lui avoit causé une peine infinie. Mais la Duchesse de Longueville en fit avertir en secret le Duc d'Orleans, mécontent d'ailleurs, comme je l'ai dit, de ce que le Cardinal alloit à l'Armée, où il voyoit bien qu'il n'auroit que le Titre de Lieutenant Général. Ce Prince, sur cette nouvelle, quitta la route du Dauphiné, pour revenir à Paris, & s'opposer au départ de la Princesse de Mantouë. La Reine Mere l'ayant sû, lui envoya dire de retourner sur ses pas, puis qu'enfin on ne pouvoit empêcher un Pere de disposer de sa Fille, comme il le trouvoit à propos; ou au moins, que s'il ne vouloit pas retourner auprès du Roi, il ne revint pas à

Paris.

Paris. Monsieur s'arrêta à Montereau, à dessein, disoit-on, d'enlever en chemin Marie de Gonzague, & de sortir avec elle du Royaume, ce qu'il devoit executer le 11. de Mars; mais la Reine-Mere, avertie de cela, envoya la nuit à Colmiet ses Gardes, & trois Carosses vuides, avec ordre d'y faire monter la Duchesse de Longueville & la Princesse de Mantouë, & de les mener au Bois de Vincennes, de gré, ou de force.

En même temps Elle fit dire à Monsieur, qui étoit sur le point de partir pour Fontainebleau, qu'elle avoit trouvé à propos de faire venir Marie de Gonzague à Paris, & les raisons qui l'avoient obligée d'en user ainsi. Ce fut Marillac, le Garde des Seaux, qui porta cette nouvelle au Duc d'Orleans; Ce Prince s'emporta d'abord beaucoup, & eut assez d'imprudence, pour avoüer qu'il avoit eu dessein d'enlever la Princesse de Mantouë & de l'épouser, après en avoir demandé permission à leurs Majestez. Marillac revint dire à la Reine, ce que Monsieur lui avoit dit, & le fut retrouver le lendemain à Fontainebleau, pour lui dire, le plus doucement qu'il seroit possible, que la Princesse étoit au Bois de Vincennes; ce qu'on ne lui avoit pas voulu dire, avant qu'on l'eût executé. Cette nouvelle mit le Duc dans une colere excessive, où il témoigna qu'il tireroit vengeance de cet affront, sans perdre néanmoins le respect pour la Reine-Mere; mais il dit qu'il alloit se retirer dans les Terres de son Apanage, & qu'il demeureroit à Blois, ou à Orleans, jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction.

Cependant la Reine-Mere envoya en dili-

gence un Courier au Roi, pour lui donner avis du coup d'autorité qu'elle venoit de faire, & de peur que cette nouvelle ne vint à ses oreilles de quelque autre côté, avant qu'il eût reçû ses dépêches, elle fit défendre, sous peine de la vie, de donner des chevaux de poste, à qui que ce fût, sans qu'il eût un Passeport d'elle. Les parens de la Duchesse de Longueville se plaignirent hautement de la maniere violente, dont on la traitoit ; & pour les appaiser, on leur donna la liberté de l'aller voir. La Princesse ne fût pas logée à la Tour, mais dans le Palais du Bois de Vincennes, & traitée avec beaucoup de respect.

Il faut remarquer ici, en passant, que le Duc de Vendôme étoit toûjours, en ce temps-là, détenu fort étroitement à Vincennes ; que le Grand Prieur * son Frere y étoit mort au mois de Février ; & que le Roi voulut donner au Cardinal de Richelieu, les deux meilleures Abbayes, que le Grand Prieur eût possedées, mais que le Cardinal les refusa, » parce, disoit-il, qu'ayant été dans les » Conseils du Roi, lors que l'interêt de » son Etat le contraignit de faire arrêter la » personne du Grand Prieur, il lui sem» bloit qu'il contreviendroit au cœur qu'il » avoit plû à Dieu de lui donner (à lui Car» dinal) s'il profitoit de son malheur, & s'il » prenoit part à sa dépoüille. Si ce refus ne fut pas un effet de la générosité du Cardinal, comme il vouloit qu'on le crût, c'en fut au moins de sa prudence, de peur qu'on ne dît, que la disgrace du Grand-Prieur étoit fondée sur l'envie, que l'on portoit à ses bénéfices.

Le

* *Mem. d'Aubery T. I. p. 305. 306.*

Le Roi & le Cardinal ayant reçû les Dépêches de la Reine-Mere, furent très fâchez de la maniere violente, dont elle avoit satisfait sa passion contre Marie de Gonzague. Cependant ils trouverent à propos de dissimuler, en aprouvant extérieurement ce qu'elle avoit fait, & de donner seulement ordre, qu'on eût à ménager l'esprit de Monsieur, pour ne pas le desesperer, par un traitement trop rude. Toute la France trouvoit aussi très-mauvais, que la Reine-Mere s'oposât si opiniâtrément au mariage de ce Prince, avec cette Princesse, & prît une autorité si grande dans l'Etat, que de faire arrêter la Fille d'un Prince Souverain, à l'insçû du Roi. Néanmoins la Reine-Mere, naturellement opiniâtre, demeuroit toûjours dans ses premieres vûës, quoi qu'elle vît que la Cour desaprouvoit la passion excessive qu'elle témoignoit, de voir Monsieur marié à la Princesse de Florence. Le Cardinal, qui avoit jetté des fondemens de sa propre autorité, plus solides que la simple faveur de la Reine-Mere, par la prise de la Rochelle, & par la délivrance de Casal, n'avoit guere besoin desormais du credit de cette Princesse, pour se soûtenir; & avoit sujet de craindre au contraire qu'elle ne s'aggrandît trop, & qu'il n'augmentât l'aversion que le Duc d'Orleans avoit pour lui, s'il s'oposoit trop fortement à ses desirs. Ainsi il ne se mettoit pas trop en peine de traverser les desseins des ennemis de la Reine-Mere, qui ne manquoient pas de faire entendre au Roi, que cette Princesse ne cherchoit que son intérêt particulier, dans cette affaire, & étoit oposée au sentiment de toute

la

la France, à qui la passion du Duc d'Orleans paroissoit raisonnable. La Reine-Mere, avertie de la froideur que le Cardinal faisoit paroître pour ses interêts, commença à le haïr aussi fortement, qu'elle l'avoit aimé auparavant.

Le Roi repassa cependant les Monts, & le Cardinal le suivit de près, comme je l'ai déja dit. L'on ne trouva pas à propos de retenir plus long temps les Princesses prisonnieres à Vincennes, & le Cardinal se déclara aussi ouvertement là dessus, ce qui mit la Reine-Mere dans une colere excessive, contre lui. Cependant il fallut les délivrer le 11. de Mai, sur la promesse que Monsieur fit de nouveau, de n'épouser jamais Marie de Gonzague, sans le consentement de leurs Majestez. Le Comte de Gazzoldo, étoit arrivé avant cela de Mantouë, pour demander à la Reine, qu'il lui fût permis d'emmener cette Princesse vers le Duc son Pere; mais la crainte que la Reine avoit, que Monsieur ne fît quelque entreprise sur elle, la fit differer de donner une réponse définitive, jusqu'au retour du Roi.

Le Roi étant de retour, le Duc d'Orleans évita de le voir, & se retira à Joinville, Place de Champagne, qui étoit au Duc de Guise. Il fit courir en même temps le bruit, qu'il étoit dans le dessein de s'en aller en Lorraine, ou en Flandres, jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction. Cette conduite, au lieu de porter le Roi à faire quelque chose pour lui, sembloit rendre Monsieur plus méprisable à la Cour; & le Roi ne vouloit lui accorder aucune faveur, qu'il ne la vint demander, d'une maniere soûmise.

Etant

Etant desormais absolu dans son Royaume, où aucun de ceux, qui pouvoient être mécontens, n'osoit donner aucune marque de son mécontentement, ni offrir son service au Duc d'Orleans; il se mettoit peu en peine de ce que pouvoit faire ce Prince. La Reine-Mere, qui auroit souhaité qu'il revint à la Cour, ne savoit comment s'y prendre; parce que ce Prince refusoit d'y revenir, si on ne lui accordoit quelque chose qui le satisfît, en cas que l'on ne voulût pas qu'il se mariât, & que le Roi, par le conseil du Cardinal, ne vouloit pas entendre parler de traiter avec son Frere. Elle ne pouvoit pas non plus se résoudre à laisser aller Marie de Gonzague, que son Pere demandoit de nouveau, & le Roi avoit renvoyé de traiter de cette affaire, jusqu'à ce que le Cardinal revint de Languedoc.

Cependant le Duc d'Orleans, * irrité de ce qu'on sembloit le mépriser, se retira à Nanci, chez le Duc de Lorraine. La Reine-Mere fut si émûë de cette nouvelle, qu'il lui fallut tirer du sang, un peu après qu'elle l'eut apprise. Toute la France la blâmoit de sa dureté, envers ce Prince, qu'elle avoit prétendu gouverner comme un enfant, & le Roi lui même marqua, par quelques paroles, que c'étoit son sentiment; ce qui acheva d'affliger cette Princesse, qui espe-roit se servir de l'autorité du Roi, pour faire rentrer Monsieur dans son devoir. Peu de tems après, † le Duc d'Orleans, qui n'osoit se plaindre, ni du Roi, ni de la Reine-Mere, fit un Manifeste, dans lequel il accu-

cu-

* *En Septembre.*

† *Aubery, Vie du Card, Liv. III. c. 13.*

ne seroit desormais regardé, que comme un serviteur infidele & ingrat. Quoi qu'il en soit, le Roi prit soin de le raccommoder entierement avec la Reine Mere, au moins en apparence.

Cependant elle se plaignoit * en particulier, à ceux à qui elle parloit en confidence, que le Cardinal empêchoit qu'on ne donnât aucune satisfaction à Monsieur; sous prétexte qu'en augmentant son autorité, on diminuoit celle du Roi. Le Cardinal, comme le croyoit la Reine-Mere, faisoit par-là deux choses, l'une, c'est qu'il flattoit l'humeur avare & jalouse du Roi, & l'autre, c'est qu'il engageoit Monsieur à demander, avec plus d'opiniâtreté, qu'il lui fut permis d'épouser Marie de Gonzague, puis qu'on ne le satisfaisoit en aucune autre chose. Elle craignoit encore que le Cardinal, par ce moyen-là, ne voulût gagner la faveur de la Maison de Longueville, qui lui faisoit esperer de faire épouser sa Niéce de Combalet au Comte de Soissons; qu'aprés avoir fait en sorte que Monsieur auroit épousé la Princesse de Mantouë, pour l'appaiser tout à fait, il ne lui fit accorder tout ce qu'il demandoit, ou la plus grande partie, & que le Roi étant si entêté du Cardinal, qu'il étoit persuadé qu'il lui avoit conservé la Couronne, & qu'il travailloit uniquement pour sa gloire, ce Prélat n'eût toûjours plus d'autorité auprés de Sa Majesté, que sa Mere.

Elle disoit que le Cardinal étoit devenu si insolent, qu'il lui avoit fait entendre, qu'il étoit desormais tems qu'elle se contentât de dé-

* Siri M m. Rec. p. 781.

dépendre de lui : Qu'il lui avoit dit, »que
»malgré la colere, où elle étoit contre lui, il
»ne laisseroit, pas de la servir toûjours, &
»de lui rendre de bons offices auprés du
»Roi son Fils, & qu'elle en avoit grand be-
»soin ; parce que l'on ne cessoit de dire au
»Roi, qu'elle ne pensoit qu à conserver son
»autorité, même au desavantage de celle de
»Sa Majesté & que, par son excessive ri-
»gueur, elle avoit contraint son autre Fils de
»se retirer ; Que le Cardinal avoit ajoûté
»là-dessus, qu'elle se souvint qu'elle pour-
»roit bien avoir besoin de lui.

Une autre fois comme elle le racontoit, le Cardinal l'avoit voulu surprendre : en lui disant, que, »puis qu'elle étoit engagée »d'honneur à donner l'exclusion à Marie de »Gonzague, on ne pouvoit pas lui conseil- »ler d'y consentir ; mais que pour appaiser »le Duc d'Orleans, & empêcher que le »Royaume ne trouvât étrange qu'on lui re- »fusât tout ce qu'il demandoit ; elle pour- »roit bien fermer les yeux, & permettre, »sans donner son consentement, que Mon- »sieur épousât clandestinement cette Prin- »cesse ; parce qu'on en pourroit toûjours »tirer un avantage, puis que si elle n'avoit »point d'enfans, comme la Reine-Mere l'a- »voit toûjours dit ; il seroit facile de faire »déclarer ce mariage nul, & de le faire »dissoudre entierement. Mais la Reine-Mere rejetta avec raison ce conseil, parce que ce qu'on disoit de la stérilité de la Princesse de Mantouë étoit très-incertain, & que si elle avoit des enfans, on pourroit ensuite douter s'ils seroient légitimes, ce qui causeroit de grandes brouilleries.

Pendant ces contestations, * le Cardinal paroissoit extraordinairement pensif; parce qu'il voyoit que les moins passionnez le blâmoient d'ingratitude envers la Reine Mere, & que si le Roi venoit à mourir, comme le disoient plusieurs Astrologues, il se trouveroit exposé à la colere de cette Princesse, & peut-être encore à celle du nouveau Roi, avec lequel il ne lui seroit pas facile de se raccommoder. D'ailleurs quantité de personnes du premier ordre, & sur tout la Maison de Guise tâchoient, de faire ensorte que le Cardinal cédât à la Reine.

En ce tems-là, mourut † Pierre Berulle, qui étoit l'unique Conseiller de la Reine-Mere, & qui avoit été fait Cardinal deux ans auparavant. Le Cardinal de Richelieu ne l'aimoit point, quoi que ce fût un homme droit, & d'une vie exemplaire. Il l'avoit traité plus d'une fois de mal-habile homme à cause des conseils qu'il donnoit à la Reine-Mere Regente, dans l'absence du Roi. Il avoit blâmé sur tout celui d'arrêter les Princesses de Longueville & de Mantouë; comme un conseil dangereux, de mauvaise consequence, & outrageant non seulement pour ces Princesses, mais encore pour la personne de Monsieur, & en effet, cet emprisonnement n'étoit pas pardonnable, puis qu'on pouvoit empêcher autrement, que Monsieur n'enlevât la Princesse de Mantouë. Tout le monde étoit convaincu que la Reine-Mere ne cherchoit qu'à régner jusqu'à la mort, & qu'elle prenoit trop d'autorité sur ses Fils. Le Roi en étoit si parfaitement assuré, que la colere de sa Mere,

* *Siri Mem. T. VI. p. 784.* † *Le 2. d'Octobre.*

re, contre le Cardinal de Richelieu, ne fit qu'augmenter la confiance, qu'il avoit en ce Ministre.

Peu de tems aprés, * le Roi fit expedier des Lettres Patentes, où aprés avoir fait l'éloge du Cardinal de Richelieu, il le déclaroit *principal Ministre de son Etat.* Le Cardinal en avoit fait les fonctions, depuis peu de temps après qu'il fut entré dans le Conseil; mais comme le rang qu'il tenoit au dessus des autres Ministres d'Etat, sembloit être plûtôt attaché à la Dignité de Cardinal, qu'à sa personne; ces Lettres Patentes la distinguerent de tous les autres, en lui donnant le titre de *principal Ministre d'Etat*, plûtôt que celui de *premier*, qui ne marque que le rang.

Cependant le Duc de Bellegarde revint à la Cour de la part du Duc d'Orleans; pour tâcher de lui faire obtenir quelque chose, & pour prier la Reine-Mere de ne se raccommoder point avec le Cardinal, de qui Monsieur vouloit absolument se venger. Il lui fit aussi dire, qu'il épouseroit quelle Princesse, qu'il plairoit à Sa Majesté. Il consentit à retourner en France, & demeurer quelque tems à Orleans, sans voir le Roi, pourvû qu'on lui augmentât son Appanage de cent mille livres en fonds de Terres; ce qu'on lui accorda enfin; en lui assignant le Duché de Valois, outre ce qu'il avoit déja.

Pour revenir présentement aux affaires étrangéres ni la maison d'Autriche, ni le Duc de Savoie, n'avoient fait la paix avec la France, par le Traité de Suze, que pour dé-

* *Le 21. de Novembre. Voyez les Mem. d'Aubery T. I. p.* 308.

détourner le Roi d'aller plus loin au secours du Duc de Mantouë, & se délivrer de la crainte que leur causoit une Armée, à laquelle ils n'étoient pas alors en état de résister. On avoit déja pû soupçonner, d'abord aprés le Traité de Suze, que l'Empereur avoit quelque dessein sur les Etats du Duc de Mantouë; parce que Thoiras * avoit été obligé de prendre par force l'Altare & Roque Vignal, où le Marquis de Grana avoit arboré les Enseignes de l'Empereur en refusant de reconnoître le Duc de Nevers.

Le Cardinal étant en Languedoc, l'Empereur envoya § le Comte de Merode, avec seize mille Fantassins & deux mille Chevaux, pour demander aux trois Ligues Grise le passage de la Valteline, & s'en saisir en même temps. Le Comte entra dans le Païs des Grisons, prit Coire, & se mit en état d'entrer dans le Milanès, par la Valteline. L'Italie fut extrêmement surprise de voir une Armée Impériale, pour faire executer les Decrets de l'Empereur; que l'on méprisoit auparavant, parce qu'ils n'étoient pas soutenus par la force. L'Empereur envoya en même tems une Lettre Circulaire aux Princes d'Italie, dattée du 9. de Juin 1629. dans laquelle il marquoit les motifs, qui l'avoient obligé d'envoier une armée en ce païs-là. C'étoient, disoit-il, les divers prétendans aux Duchez de Mantouë & de Montferrat, qui avoit rempli de Troupes l'Italie, au repos de laquelle il se sentoit obligé de travailler, & le voyage du Roi de France en Piémont, avec une Armée, & l'autorité qu'il avoit prise de faire des Traitez,

tou-

* *Hist. de Thoir. Liv. II. c. 6. & 7.*
§ *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 308.*

touchant des Fiefs, qui dépendoient de l'Empire, de prendre divers lieux par force, & de se rendre l'Arbitre de démêlez, qui ne pouvoient être vuidez que par Sa Majesté Impériale. Ces raisons avoient obligé l'Empereur d'envoyer une Armée en Italie, pour conserver ses droits, & faire rendre à ses Decrets l'obéïssance qui leur étoit duë. Ambrosio Spinola, qui avoit demeuré en Espagne, pendant quelque temps, étoit aussi allé prendre le Gouvernement du Milanès, & la conduite de l'Armée Espagnole, dans ce Païs-là.

Sur ces nouvelles, le Cardinal, pour conserver les avantages qu'il venoit de remporter sur les Espagnols, fut d'avis d'envoyer, le plûtôt qu'il seroit possible, de nouveaux secours au Duc de Mantouë. On envoya donc ordre au Maréchal de Crequi, qui étoit à Turin, de savoir du Duc de Savoie, de quelle maniere il prétendoit se conduire, dans cette conjoncture : & s'il ne vouloit pas secourir le Duc de Mantouë, comme il s'y étoit obligé, par le Traité de Suze. On ordonna aussi à Thoiras ; de retirer à Casal, & à Ponzon, les Troupes Françoises, qui étoient répanduës en divers lieux du Montferrat, & aux Ambassadeurs de la Couronne, chéz les Princes d'Italie, & sur tout à celui qui étoit à Venise, de n'oublier rien, pour les porter à s'opposer aux entreprises des Impériaux & des Espagnols.

Le Duc de Savoie, au lieu de se disposer à observer les Articles du Traité de Suze, redemandoit cette Place au Roi, par son Ambassadeur, en feignant d'être en-

tierement dans les interêts de la France. Mais on étoit persuadé du contraire, & l'on n'avoit garde de lui accorder ce qu'il demandoit. Le Gouverneur de Milan, & les Nonces du Pape firent diverses propositions, pour accommoder cette affaire; mais comme les Imperiaux & les Espagnols ne cherchoient qu'à se saisir des Etats du Duc de Mantouë, sous pretexte de les tenir en dépôt, jusqu'à ce que l'Empereur eût jugé le Procès, qui étoit entre les Ducs de Nevers & de Guastalle, toutes ces négociations furent inutiles. Dès-lors Jule Mazarin, qui fut depuis Cardinal, prit beaucoup de peine, pour empêcher qu'on n'en vint à une rupture ouverte.

Cependant Rambold Comte de Collalte, qui devoit commander l'Armée Imperiale, arriva dans le Milanès. Il écrivit au Duc de Mantouë, que s'il ne vouloit pas obéïr de bon gré au Decret de l'Empereur, il avoit ordre d'entrer dans ses Etats, avec son Armée, pour en prendre possession. Il devoit faire une invasion dans le Duché de Mantouë, avec dix mille hommes, & en envoyer six mille dans le Montferrat, sans compter les Troupes, qu'il attendoit du Païs des Grisons. Dès la fin de Septembre, il se mit en état d'executer ses menaces; le Duc de Mantouë n'étant pas encore assez pourvû de Troupes & de Munitions, pour lui faire une vigoureuse résistance, parce que les secours François n'étoient point encore arrivez, & que la Rèpublique de Venise, qui avoit le plus d'interêt à la conservation de ses Etats, ne le secouroit que lentement & foiblement.

Les

Les Géneraux de l'Armée * Imperiale balancerent quelque tems, s'ils entreroient dans le Mantoüan, avant l'Hiver, parce qu'ils doutoient s'ils y pourroient faire subsister leur Armée. Ils ne connoissoient pas assez le Païs, & craignoient que les Troupes des autres Princes d'Italie ne leur coupassent les vivres; mais comme leurs Soldats qui n'étoient point payez, & trés-mal entretenus, desertoient tous les jours, en quantité, ils eurent peur d'être hors d'état de faire quoi que ce fut, quand l'Hiver seroit venu. Spinola consulté là-dessus fut d'avis que Collalte attaquât promtement Mantoüe, qu'il savoit n'être pas bien pourvûë, outre que si l'on donnoit le tems au Duc, il se fortifieroit davantage, & retireroit toutes les provisions, qui étoient encore à la campagne, dans les Places fortes. Spinola ajouta à cela, qu'il étoit prêt de faire compter une somme d'argent à Collalte, s'il faisoit promptement cette entreprise. Cet avis fut suivi, & les Imperiaux, aprés avoir publié de nouveau le Decret de l'Empereur, entrerent sur les Terres de Mantoüe, & porterent par tout la consternation & l'épouvante. Les Peuples peu aguerris n'oserent pas leur resister, & n'eurent pas même la précaution de sauver leurs effets.

Spinola, de son côté, entra dans le Montferrat, se saisit d'Acqui, de Ponzon, de Roque Vignal, & de Nizze de la Paille. Les François avoient tout abandonné, excepté Casal, & Pontesture, à quoi ils réduisirent la défense du Montferrat.

Les Géneraux de l'Empereur prirent § Canet-

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 747.*

§ *Le 20. d'Octobre.*

netto, lieu extrêmement fort, & que le Duc de Mantouë avoit crû devoir tenir long-tems par la lâcheté d'Angelo Cornaro, Noble Venitien, qui en étoit Gouverneur, & qui ne demanda qu'à voir l'Armée Imperiale pour se rendre, comme il croyoit, avec honneur. La Garnison de Gazzuolo voulut assassiner le Gouverneur Monterot, s'il ne se rendoit, * ce qu'il fut obligé de faire; quoi qu'il eût des provisions pour plusieurs mois, & que la Place fût assez forte. Governolo fut deux jours aprés emporté par escalade, & le Peuple, qui n'étoit nullement aguerri, se soûmettoit par tout aux armes Impériales.

Aldringhen & Galas, *Sergens de Bataille* Imperiaux, s'étant aprochez de Mantouë, quoi qu'il fît trés-mauvais temps, & que les boües excessives du Mantoüan rendissent les chemins presque impratiquables, commencerent à en former le Siége. Cette Place étoit mal pourvûë, & les Soldats Italiens du Duc si peu aguerris, que les Allemands firent leurs aproches, & gagnerent divers postes, sans faire grande perte. Cependant ils ne purent empêcher qu'un Convoi Venitien n'y entrât, avec quelques Officiers François, qui donnerent courage au Duc, qui ne savoit plus où se tourner. Le Nonce Panciroło & Mazarin avoient voulu proposer une suspension d'armes; mais il ne fut pas possible d'y porter les Impériaux, qui croyoient être maîtres de Mantouë, en peu de jours. Ils donnerent un assaut à la Ville le 27. de Novembre, mais ils furent repoussez, & deux jours aprés, le Duc de Man-

* *Le 28. d'Octobre.*

Mantouë étant sorti, avec une Galiotte & dix Barques armées, surprit un de leurs quartiers, où il leur tua six cens hommes. Après cet accident, Collalte, qui s'étoit occupé, pendant le Siége, à faire contribuer le Duché de Mantouë, & à retirer le plus d'argent qu'il pouvoit de ceux qui n'étoient pas en état de se défendre, songea à retirer une partie de ses Troupes de devant Mantouë, & se contenta de la tenir bloquée. Peu de tems aprés, les Venitiens y jetterent un second Convoi, & St. André Montbrun, & quelques autres Officiers François y entrerent, en même tems, ce qui fit résoudre Collalte à lever entierement le Siége, comme il le fit le jour de Noël, ses Troupes étant extraordinairement diminuées, par les fatigues qu'elles avoient souffertes. Il parut par ce Siége, que les Places que les Imperiaux avoient d'abord prises dans l'Etat de Mantouë, n'étoient tombées si facilement entre leurs mains, que par la lâcheté des Commandans, ou des Troupes qui y étoient; puis que Mantouë, qui n'étoit ni bien munie, ni bien fortifiée leur échapa; dès qu'il y eut quelques Officiers dedans, & quelque peu de Troupes Etrangeres capables de résister.

Pendant que cela se passoit en Italie, les Troupes de France marchoient vers le Pas de Suze, & le Roi avoit désigné le Cardinal pour les commander. Quelque temps avant qu'il partît, un Agent d'Espagne, nommé Navas, qui devoit retourner à Madrid, * étant venu prendre congé de lui, le Cardinal le chargea de dire aux Ministres d'Es-

* *Siri T. VI. delle Mem. Rec. p. 788.*

d'Espagne, & particulierement au Comte d'Olivarés, » que le Roi étoit toûjours dans »le dessein de vivre en paix avec sa Majes-»té Catholique, & dans la même intention »pour les affaires d'Italie; mais que si l'on »n'avoit aucun égard à sa bonne volonté, »on pouvoit s'assurer en Espagne, que la »France étoit en état de faire la guerre à qui »que ce fût, qui ne voudroit pas entretenir »la paix, & qu'elle ne la fuiroit point: »Qu'ainsi Sa Majesté Catholique devoit »savoir, que le Roi lui laissoit libre le choix »de la paix, ou de la guerre.

Enfin l'Armée étant déja en Dauphiné, forte de vingt mille hommes, & de deux mille chevaux, le Roi fit expedier au Cardinal des Lettres Patentes, dattées du 24. de Decembre, dans lesquelles aprés avoir fait l'éloge de ce Prélat, il lui donnoit le titre de *Lieutenant Géneral, representant la personne du Roi*, qu'on n'avoit jamais donné à personne. Il lui étoit permis de recevoir & d'écouter les Ambassadeurs des Princes, & les Députez des Villes & des Communautez, & de leur en envoyer, comme il le jugeroit à propos, pour le service du Roi. Ses ennemis disoient, pour le rendre odieux, *que le Roi s'étoit dépouillé de toute son Autorité, en sa faveur; & ne s'étoit reservé que le pouvoir de guerir les écroüelles.* Ce fut pour lui, qu'on inventa le nouveau mot de Généralissime, pour le distinguer plus facilement des Maréchaux de Crequi, de Schomberg, & de la Force, qui devoient servir sous lui, en qualité de Lieutenans Géneraux.

Il partit de Paris le 29. de Décembre, & monta en carrosse, accompagné du Cardinal

de la Valette, & du Duc de Montmorenci à une portiere, & des Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg à l'autre. Cent Cavaliers des personnes les plus qualifiées de la Cour, l'accompagnerent jusqu'à une demi-lieuë de Paris, où ses Gardes l'attendoient, avec huit Compagnies du Régiment des Gardes, de trois cens hommes chacune. Ceux qui vouloient lui dire adieu s'étant retirez, il prit la route de Lyon, avec ce petit Camp volant, que le Roi lui donnoit, comme pour la sûreté de sa personne.

Quelques mois avant que de partir, le Cardinal eut le plaisir d'aprendre qu'Urbain VIII. avoit accordé le Chapeau à son Frere, l'Archevêque de Lyon, qu'il avoit tiré du Cloître, pour lui donner cet Archevêché, & au Nonce Bagni, qui étoit son ami particulier; de sorte qu'il sembloit que tout le monde s'empressât à honorer sa Famille, & à lui témoigner de la bienveillance.

* Le Cardinal arriva à Lyon le 18. de Janvier de l'année 1630. d'où il envoya Servien, au Duc de Savoie, afin de lui donner avis, qu'il s'aprochoit de la Frontiere, avec une Armée de trente mille hommes, pour secourir le Duc de Mantouë, & qu'ainsi il s'attendoit que, selon le Traité de Suze, le Duc lui donneroit le passage par ses Etats, & joindroit son Armée à la sienne, comme il l'avoit encore fait dire depuis peu, par son Ambassadeur le Président de Montfalcon. Le Duc nia d'avoir donné un semblable ordre à son Ambassadeur, & dit que le

* *Année 1630.*

le Prince de Piémont étoit allé au Pont de Beauvoisin, où il pourroit conferer avec Cardinal.

Trois jours aprés l'arrivée de ce Prélat Lyon, le Comte de S. Maurice vint de part du Prince de Piémont qui étoit dé au Pont de Beauvoisin, pour offrir de donner passage à l'Armée, par les Etats du Du son Pere, & prier le Cardinal de se rendi au même lieu, pour conferer avec lui, tou chant la marche de l'Armée. Le Cardin répondit, qu'il vouloit demander avis li dessus aux Maréchaux de France, & à que ques autres Seigneurs, qui étoient à Lyo avec lui. En effet, il envoya querir les M réchaux de Bassompierre, de Schomberg & de la Force, outre le Duc de Montmo renci, & le Marquis d'Alincourt, Gouver neur de Lyon. * Ce dernier dit, qu'il n voyoit aucun inconvenient à faire ce que l Prince de Piémont souhaitoit. Le Maréch de Schomberg; qui opina aprés lui, d que pour plusieurs raisons, il n'étoit poin d'avis que le Cardinal allât au Pont de Beau voisin; Qu'il sembleroit qu'il fût allé cher cher ce Prince, à cause de l'envie qu'il au roit d'avoir la paix, & que les Espagnols qui le sauroient, ne la voudroient faire qu' des conditions avantageuses pour eux; Qu la proposition du Prince de Piémont n'é toit qu'un artifice, pour retarder la mar che de l'Armée du Roi, l'execution de se desseins; Que c'étoit par vanité, que le Espagnols, qui souhaitoient autant la pai que les François, vouloient qu'elle se trai tât avant que l'armée de France fût sorti

d

* Bassomp. Mem. T. II. p. 584.

du Royaume; Qu'il falloit faire déclarer nettement le Duc de Savoie, qui faisoit trop le neutre, en cette occasion, & qui à cause de cela vouloit négotier dans un lieu qui étoit moitié au Roi, & moitié à lui, Qu'il étoit d'avis que le Cardinal répondit, qu'ayant des affaires à Lyon, pour huit jours & étant indisposé, il ne pouvoit pas aller jusqu'au Pont de Beauvoisin; mais que si le Prince de Piémont vouloit venir à Lyon, il y seroit reçû, selon sa qualité; Que s'il ne pouvoit venir, le Cardinal le verroit à Chambery, en allant en Italie, s'il vouloit bien l'y attendre. Le Maréchal de la Force fut du même avis, & le Duc de Montmorenci l'approuva aussi.

Le Maréchal de Bassompierre fut néanmoins d'un sentiment opposé, & dit qu'à moins qu'il n'y eût quelque raison secrete, pour laquelle on ne voulût pas entendre parler de paix, il ne voyoit pas pourquoi le Cardinal dût refuser d'aller au Pont de Beauvoisin; Que le Prince de Piémont étoit un Prince affectionné à la France, Beau-frere du Roi, & qui venoit de cinquante lieuës par un froid trés-rigoureux, pour proposer au Cardinal des choses qui pourroient être avantageuses à la Couronne; que le Cardinal ne se détournoit point de son chemin, en cas qu'on ne vint à aucune conclusion, & qu'il fallût aller en Italie; Qu'on pourroit accepter, ou rejetter les propositions, aprés les avoir oüies; Que cette démarche du Prince de Piémont, pouvoit faire croire que les Espagnols recherchoient la paix, puis qu'ils avoient fait ensorte que ce Prince vint au devant du Géneral de l'Armée Fran-

Françoise ; Qu'il étoit glorieux au Roi, qu'on lui vint offrir sur ses Frontieres, tout ce qu'on lui pourroit accorder, s'il étoit dans le Milanès, avec une puissante Armée ; Que c'étoit-là plûtôt un effet de la prudence, que de la vanité des Espagnols ; Que l'on ne pouvoit pas demander au Duc de Savoie une déclaration plus expresse que celle qu'il avoit faite l'année précedente ; lors qu'il avoit fait dire, par son Ambassadeur, que si le Roi vouloit entrer en guerre ouverte avec l'Espagne, il joindroit à l'Armée du Roi dix mille hommes de pied, & deux mille chevaux ; Que la France ne se déclarant pas ouvertement, on ne pouvoit pas exiger du Duc de Savoie qu'il le fît ; Qu'il étoit vrai que le Pont de Beauvoisin separe la France d'avec la Savoie, mais que le Prince de Piémont ne feroit sans doute aucune difficulté de venir sur les Terres du Roi, pour traiter avec le Cardinal, qui ne feroit rien contre sa Dignité, ni contre celle de la Couronne, en l'allant trouver là ; qu'il étoit avantageux, que la conclusion, ou la rupture de la paix, se fît par l'entremise du Prince de Piémont, parce que le Roi se pourroit relâcher de quelque chose en sa faveur, & que si l'on ne concluoit rien, toute l'Europe jugeroit, que les conditions, que les Espagnols auroient proposées, avoient été bien déraisonnables, puis que l'intercession du Beaufrere de Sa Majesté ne les auroit pû faire accepter.

Il sembloit que le Cardinal dût écouter ce second avis, parce qu'il étoit de son intérêt de conclure promptement, pour s'en retourner au plûtôt à la Cour, où l'on tâchoit

choit de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi. Néanmoins il ſuivit l'avis du Maréchal de Schomberg, qui flattoit davantage ſa vanité.

Il en écrivit au Roi, qui aprouva ſa conduite, * & lui défendit d'écouter quelques propoſitions qu'on lui pût faire, touchant une ſimple ſuſpenſion d'armes, & d'entrer dans aucune négociation longue. Il vouloit abſolument avoir une paix prompte & aſſurée, ou la guerre. Si l'Empereur eût accordé au Duc de Mantouë l'Inveſtiture de ſes Etats, & que le Roi d'Eſpagne l'en eût laiſſé joüir en paix, la France n'auroit pas penſé alors à porter ſes armes en Italie, & il n'y avoit même qu'à le faire en ce temps-là, pour empêcher que ſon Armée ne paſſât les Monts.

Comme on ne faiſoit aucune ſemblable propoſition, de la part de la Maiſon d'Autriche, le Cardinal partit de Lyon le 28. de Janvier, pour s'acheminer à Suze. Il envoya d'Hemery au Duc de Savoie pour l'amuſer, par quelques propoſitions, de peur qu'irrité contre la France, & deſeſperant de ſe racommoder avec elle, il ne ſe joignit à l'inſtant aux Imperiaux & aux Eſpagnols. Si le Duc de Savoie l'eût fait, l'Armée Françoiſe auroit dû commencer par attaquer le Piémont, de peur de laiſſer derriere elle un Ennemi formidable lors qu'elle ſeroit dans le Montferrat; & cependant le Duc de Mantouë couroit riſque d'être accablé.

Le Duc de Savoie, lors qu'il aprit la réponſe, que le Cardinal avoit faite au Marquis de S. Maurice, fut dans une extrême colere

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 12.*

de voir son Fils méprisé de la sorte ; mai
le Cardinal s'excusoit sur ce qu'il n'étoi
pas de la Dignité du Roi de traiter de pai
avec le Duc de Savoie, comme il sembl
qu'il l'auroit fait, si son Ministre étoit all
sur les Frontieres, & dans un lieu nommé pa
le Prince de Piémon. Quoi que le Duc d
Savoie eût peu de sujet d'être satisfait d
cette défaite du Cardinal, il ne laissa pa
d'envoyer son Fils près de Suze, où il eû
diverses conferences avec ce Ministre. * I
proposa au Cardinal d'attaquer la Républi
que de Genes & le Duché de Milan, en mê
me temps, & offroit de joindre les Troupe
du Duc son Pere à celles du Roi, de fourni
tout ce qui se pourroit tirer de ses Etats, &
de lui donner même des Places de sûreté
Le Cardinal rejetta toutes ces propositions
comme hors de propos, & demanda qu
le Duc assignât au plûtôt les Etapes, pou
faire marcher l'Armée vers le Montferrat
dont les Places, faute de Munition & d
Garnisons suffisantes, courroient grand ris
que de tomber entre les mains des Espa
gnols.

Le Duc de Savoie, pressé par le Cardi
nal, marqua les traites de l'Armée par ce
Etats, & les lieux où elle trouveroit de
vivres, en payant. L'Armée s'avança don
à Condouë, & de là à Cazellette, où a
lieu de trouver des vivres, elle se vit ré
duite à une extrême disette, ce qui l'empê
cha de passer plus outre. Pendant qu'elle
séjourna, le Cardinal ayant eu avis que Ca
sal & Pontesture avoient reçû chacune u
Convoi considerable de vivres, qui étoit c
don

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 17.*

dont ces Places manquoient principalement; il envoya porter sa derniere résolution au Duc de Savoie, pour l'obliger de se déclarer. C'étoit que s'il vouloit joindre ses Troupes à l'Armée du Roi, Sa Majesté lui donneroit la Vallée de Ciferi, & le Pont de Gresin, lui entretiendroit cinq mille hommes de pied, & cinq cens chevaux, & se joindroit aussi à lui, pour recouvrer ce que les Genois lui retenoient encore. Le Prince de Piémont vint trouver le Cardinal, accepta les offres qu'il avoit fait faire à son Pere; mais il dit que n'étant pas raccommodé avec les Genois, il avoit dessein d'en tirer raison, avant toutes choses, & que cela empêchoit de se joindre à l'Armée du Roi.

Cette réponse fit comprendre, que le Duc ne cherchoit qu'à gagner du temps, & qu'il ne lui en falloit plus donner. Les Géneraux François conclurent donc à lui déclarer la guerre, s'il n'executoit pas sur le champ le Traité de Suze. On lui envoya dire, que l'Armée du Roi devoit avoir, par ce Traité, le passage libre, par le Piémont, pour aller dans le Montferrat, & qu'il étoit juste que le Duc fît raser les fortifications de Veillane, qui est une Place sur ce passage, que le Duc avoit fortifié depuis un an, & où il avoit mis une bonne Garnison. Il n'étoit pas de la prudence de laisser cette Place derriere soi, dans l'incertitude où l'on étoit de ce que le Duc de Savoie pourroit faire. Le Duc offrit seulement de retirer une partie de ses Troupes de Veillane, & ne voulut pas entendre parler de raser les Fortifications d'une Place, qui étoit si avant dans ses

[illegible] prin [illegible] Duc, com [illegible] l'Armé [illegible] Cardinal fi [illegible] Riviere, & [illegible] six lieue [illegible] Marechal d [illegible] l'Armé [illegible] de Mars [illegible] passer à l [illegible] pas [illegible] suivoit sui [illegible] éloigne [illegible] surprendre l Duc de Savoie [illegible] à Rivoli, Mai [illegible] promp[illegible] le Duc pût e[illegible] consenti[illegible] executer plu[illegible] le Cardinal envoya u[illegible] homme au Duc, pour lui dire qu l'Armée du Roi ne pouvoit pas demeure[r] plus long temps en ce lieu, sans incom[m]odité, & qu'il le prioit de disposer tou[tes] choses, afin qu'elle pût passer comm[o]dement, & sans plus long delai; qu'autr[e]ment, on seroit obligé de prendre passage pa[r] force, & de pourvoir, comme l'on trouvero[it] à propos, à la subsistance de l'Armée. L[e] Duc † envoya de son côté le Prince de Pié[mont], pour demander la raison de la con[tre]-marche de l'Avant garde, qui retourno[it] sur ses pas. Le Cardinal répondit que, com[me] il ne s'étoit pas informé de la raiso[n] de quelques mouvemens, que le Duc d[e] Savoi[e]

* *Siri. Mem. Rec. T. VII. p. 63.*

† *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 17.*

Savoie avoit fait faire à ses Troupes, il n'étoit pas obligé de dire pourquoi il avoit fait raprocher l'Avant-garde, du reste de l'Armée.

Le lendemain, le dessein dont on a parlé devoit s'executer, & le Duc de Savoie beaucoup inferieur en nombre de Troupes, auroit été infailliblement pris, s'il ne se fût retiré pendant la nuit à Turin, soit qu'il eût été averti du dessein du Cardinal, ou qu'il le soupçonnât. Le Cardinal * accusa le Duc de Montmorenci, d'en avoir averti le Duc de Savoie; mais comme il ne dit cela qu'après sa mort, cette accusation est avec raison un peu suspecte. Quoi qu'il en soit, le Duc se retira avec ses Troupes à Turin, avant que l'Armée Françoise eût passé la Doire.

Un † Officier, qui étoit present à cette expedition, dit que le Cardinal étoit revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau, & d'un habit de couleur de feüille morte, sur lequel il y avoit une petite broderie d'or. Il avoit, ajoûte-t-il, une plume autour de son chapeau; deux Pages marchoient devant lui à cheval, dont l'un portoit ses gantelets, & l'autre son habillement de tête; deux autres Pages marchoient à ses deux côtez, & tenoient chacun, par la bride, un coureur de grand prix; derriere lui étoit le Capitaine de ses Gardes. Il passa en cet équipage la Riviere de Doire, à cheval, ayant l'épée au côté, & deux pistolets à l'arçon de la selle; & lors qu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant

l'Ar-

* Siri. Ibid. p. 64.

† Pontis Mem. T. II. p. 411.

l'Armée, se vantant tout haut de savoir quelque chose, dans cet exercice.

Un * autre assure, qu'il faisoit ce jour-là une pluye excessive, & que le Soldat, mouillé d'une façon extraordinaire, donnoit tou haut le Cardinal & ses gens au Diable selon la maniere licentieuse de parler de Soldats. Le Cardinal qui avoit oüi ces imprécations, voyant passer cet Officier l'appella, lui dit que les Soldats des Garde étoient fort insolens, & lui demanda s'il n'entendoient pas ce qu'ils disoient? L'Officier répondit qu'oüi, mais que c'étoit l coûtume des Soldats, quand ils souffroient & qu'ils disoient au contraire toûjours d bien du Général, quand ils étoient à leu aise. Ensuite il promit au Cardinal qu'il leu diroit d'être plus sages, quand il leur donneroit l'ordre. L'Armée étant arrivée à Rivoli, le Cardinal fut logé dans le Château au milieu du Bourg. Les Soldats qui y trouvérent quantité de vivres, commencerent à se consoler de la fatigue, qu'ils avoien euë pendant le jour; & le Cardinal les entendit qu'ils se réjoüissoient, & bûvoient *la santé de ce grand Cardinal de Richelieu*. L'Officier allant ensuite pour recevoir l'ordre d lui; parce qu'alors les Gardes ne le recevoien que du seul Général, ou du Roi, quand i commandoit en personne; le Cardinal lu dit, que les Soldats avoient bien changé d discours, & ne trouva pas à propos de le faire censurer.

Le même jour, § il envoya à Turin Servien, pour dire au Duc, que l'Armée n'étoi venu

* *Puisegur Mem. p. 66.*

§ *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 63.*

venuë à Rivoli ; que parce qu'elle ne pouvoit plus subsister, au lieu où elle étoit, & que cela ne romproit pas la bonne intelligence du Cardinal, avec Son Altesse, pourvû qu'elle voulût y correspondre de son côté. Mais le Duc étoit si en colere du tour qu'on lui avoit fait, qu'il ne voulut pas voir Servien, ni qui que ce fût, qui voulût entreprendre de l'adoucir. Servien y retourna une seconde fois, pour parler à la Princesse de Piémont, & le Duc envoya un Gentilhomme, pour négotier avec le Cardinal. Cependant ce Prélat pensoit à aller assiéger Pignerol, qui, comme il l'avoit sû, n'étoit pas en état de défense. Le 20. de Mars la Place fut investie, par le Maréchal de Crequi ; qui fut détaché avec six mille hommes de pied, & mille chevaux. Pour tromper le Duc, le Cardinal fit publier que l'on alloit à Turin, & celui qui commandoit l'Artillerie, la fit avancer de ce côté-là plus d'une lieuë ; & toute l'Armée l'accompagnoit ; ce qui fit croire au Duc, qu'effectivement le Cardinal en vouloit à la Capitale de ses Etats, de sorte qu'il fit rapeller promptement quelques Troupes, qui avoient ordre de se jetter dans Pignerol. Là-dessus le Cardinal envoya rappeller son Avant-garde, & faire revenir son Artillerie. L'on fit faire à l'Arriere garde demi-tour à droite, & l'on marcha droit à Pignerol. L'Armée y arriva le 21. & investit cette Place de tous côtez. L'on fit tant de diligence, que le jour suivant une batterie de trois piéces de Canon commença à joüer ; ce qui fit que ceux de la Ville, qui pouvoient tenir au moins quelques jours, se ren-

dirent. Le Cardinal entra dans la Ville, & l'on commença à attaquer le Château. Le Comte Urbain l'Escalangue, Gouverneur de la Place, s'étoit tiré dedans, avec huit cens hommes. En même temps, on travailla aux lignes de contrevallation, dans la crainte d'être long-temps devant ce Château, qui étant sur un Roc, paroissoit presque imprenable. * Le Comte du Plessy Pralain, Mestre de Camp, eut ordre de bâtir un Fort sur la Montagne de Sainte Brigide; pour arrêter le secours, qui pouvoit venir de ce côté-là. † On attacha le Mineur à l'un des Bastions, qui se trouva sur un Rocher si dur qu'en trois jours il ne fit pas un trou pour mettre la moitié d'un homme à couvert. Cependant le Gouverneur, qui n'avoit aucune connoissance de l'Art Militaire, crut être prêt à sauter, avec toute sa Garnison, & la veille de Pâque, comme on ne s'attendoit à rien de semblable, il fit battre la chamade. Le Cardinal, qui avoit reçû avis que le Duc de Savoie s'avançoit, pour secourir la Place, envoya incessamment le Maréchal de Crequi, pour accorder au Gouverneur tout ce qu'il demanderoit, pourvû qu'il sortit dans quatre heures. Mais le dévôt Gouverneur dit, qu'il ne pouvoit sortir que le lendemain matin; parce qu'il vouloit absolument communier dans sa Place, avant que de la rendre. Tout ce qu'on put tirer de lui, ce fut que ce seroit de grand matin, & qu'il donneroit des ôtages. Cependant le Cardinal, qui craignoit d'avoir à tous mo-

mens

* *Memoires des principales actions du Maréchal du Plessy. p. 2.*

† *Puysegur Mem. p. 68.*

mens le Duc de Savoie sur les bras, & que son arrivée n'inspirât plus de courage à ce lâche Gouverneur, s'impatientoit extraordinairement, & fit avancer les Horloges de la Ville, pendant la nuit, de plus d'une heure, pour faire hâter l'Escalangue. Dès que le jour parut, l'Escalangue, après avoir fait ses Pâques, avec la plus grande partie de la Garnison, sortit de la Place. La Garnison prit le chemin de Turin, mais le Gouverneur demeura en arriere, pour quelques affaires qu'il avoit. Ces Troupes rencontrerent, à une lieuë de Turin, le Duc de Savoie, qui venoit au secours de Pignerol, & qui fut si irrité de leur lâcheté, qu'il ordonna à sa Cavalerie de faire main-basse sur elles. Il auroit bien mieux vallu pour lui de prévenir ce mal, en mettant dans Pignerol un homme de guerre, au lieu de l'Escalangue, & il fut blâmé de tout le monde, d'avoir confié une des Clefs de ses Etats, à un homme incapable de la garder. Ainsi la France aquit un passage de Dauphiné en Piémont, par le moyen duquel elle a tenu les Ducs de Savoie dans la dépendance, ou les a empêchez de pouvoir prendre impunément les armes contre elle, jusqu'à la Paix de Ryswik, concluë en 1697. par laquelle cette place fut rasée & remise à Victor Amedée Duc de Savoie.

Le Cardinal, qui connoissoit l'importance qu'il y avoit à garder cette Place, ne pensa qu'à la fortifier régulierement, & qu'à y mettre une bonne Garnison. Quoi qu'il eût de grandes raisons de retourner en France, le plûtôt qu'il lui seroit possible ; il ne voulut pas quiter Pignerol, avant que cette

»s'aproprier cette Place ; mais que le Roi »pourroit prendre le dessein de la garder, »jusqu'à ce que tous les Articles de la Paix »fussent entierement executez; parce qu'il »n'auroit autrement aucune sûreté de l'exe»cution du Traité. Le P. Valerien Capucin, fit là-dessus diverses propositions, mais le Cardinal demeura toûjours ferme, & comme l'on savoit que le Roi dépendoit entierement de ses conseils, on comprit par là qu'il ne seroit pas facile de retirer Pignerol de ses mains, ni par conséquent de venir à aucune conclusion. Les François trouvoient étrange, qu'Urbain VIII. eût envoyé son Neveu, pour traiter d'une affaire aussi difficile que celle là, au lieu d'y envoyer un Cardinal d'âge & d'expérience.

Aussi ne se conclut-il rien, le Maréchal de Schomberg s'avança * au commencement d'Avril jusqu'à Briqueras, & comme Spinola, Collalte, & le Duc de Savoie s'opposerent à son passage, il n'osa pousser plus loin; de sorte que le dessein de secourir le Duc de Mantouë, dont le Cardinal avoit fait le plus de bruit, & qui étoit la cause, pour laquelle l'Armée du Roi avoit passé les Monts, s'évanouït, dès que la France se trouva payée, d'une autre maniere, des dépenses qu'elle venoit de faire.

Le Roi, pour être plus près de ses Armées, se rendit avec les Reines & toute la Cour à Lyon, le 4. de Mai, où il reçut nouvelle du Cardinal, qui lui marquoit, qu'après avoir mis Pignerol en état de défense, il étoit prêt de se rendre auprès de lui. Le

Maré-

* *Le 4. d'Avril.*

Maréchal de Baſſompierre, qu'on avoit envoyé en Suiſſe, pour y lever ſix mille hommes, revint, aprés avoir executé ſa Commiſſion. On y tint Conſeil, & il fut conclu de faire la conquête de la Savoie; pour contre-balancer ainſi les avantages, que les Impériaux & les Eſpagnols remportoient dans les Etats du Duc de Mantouë, & auſquels on ne pouvoit pas s'opoſer, à cauſe de la difficulté des paſſages. Le 14. de Mai fut marqué, pour le rendez-vous de l'Armée, qui devoit être entre Grenoble & le Fort de Barraut.

Le 10. du même mois, le Roi partît de Lyon, pour aller à Grenoble, où le Cardinal étoit arrivé le jour précedent. Le Roi y arriva le 12. & le Cardinal lui ayant fait le raport de ce qui s'étoit paſſé en Piémont, fut à Lyon pour ſaluer les Reines. Il rendit toutes ſortes de reſpects à leurs Majeſtez, & l'on crut qu'il n'avoit fait ce voyage, que pour tâcher de ſe raccommoder entierement avec la Reine-Mere. Cette Princeſſe l'exhorta beaucoup à la paix, & il parut aſſez porté à la conclure, dès qu'on la pourroit faire avec honneur. Il n'y avoit aucun deſſein formé, contre les Etats de la Maiſon d'Autriche; il ne s'agiſſoit que de punir le Duc de Savoie, pour ſes manquemens de parole, & de ſoûtenir par le même moyen le Duc de Mantouë. Le Cardinal parut auſſi tout à fait raccommodé avec la Reine-Mere, à qui il fit de grandes ſoumiſſions, & qui de ſon côté ne témoigna aucun reſſentiment du paſſé.

Il fut enſuite retrouver le Roi, qui ſoumit en peu de tems toute la Savoie; avec une

Armée de dix-huit mille Fantassins, & de deux mille Chevaux. Cependant Mazarin vint, en qualité de Nonce, pour négocier la paix, & le Cardinal offrit de rendre Pignerol; mais à des conditions si dures, * qu'il n'y avoit aucune aparence que la Maison d'Autriche y voulût entendre. La conquête de la Savoie ne fut pas néanmoins de si grande conséquence qu'on l'avoit crüë, pour faciliter la paix, & Collalte & Spinola, recevant tous les jours de nouvelles Troupes, se mettoient en disposition d'envahir le Mantoüan & le Montferrat, sans qu'on fût en état de les empêcher. Toute la Nation Françoise étoit lasse des guerres continuelles, où elle se trouvoit engagée depuis long-temps, ou au dedans, ou au dehors. Les nouvelles impositions, que l'on mettoit sur les Peuples, pour fournir à l'entretien de tant d'Armées, les rendoient mécontens; il y avoit eu quelques séditions en Bourgogne, & il y eut une émotion à Lyon, où quoi que les Reines fussent presentes, le Peuple refusa de payer les nouveaux droits. La Garnison de Pignerol, & les Troupes qui étoient en Piémont, souffroient infiniment, par la disette des vivres. Thoiras, qui étoit dans Casal, manquoit entierement d'argent, & fut obligé de faire battre de la monnoye de cuivre; avec promesse de dédommager ceux, qui l'auroient reçûë, dès que la Ville seroit dégagée. Si dans cette conjoncture, la Maison d'Autriche eût proposé des conditions tolérables, on seroit venu facilement à une paix; quoi qu'auparavant on ne parlât que de guerre.

Le

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p.* 81.

Cardinal eut toûjours pour maxime, de
fiter du present, & comme l'état des
ses change, il changeoit souvent d'avis,
abandonnoit ses principaux desseins, lors
il rencontroit, dans l'execution, quelque
se d'équivalent.
Cependant * il fit tenir à Thoiras trente
le écus, pour payer la Garnison de Casal,
peur que faute d'argent, cette Ville ne
ibât entre les mains des Espagnols. Vers
même temps là, † le Pape fit un Decret,
lequel il ordonna qu'au lieu des titres
lustrissime, ou de Seigneurie Illustrissi-
les Cardinaux seroient traitez d'Eminen-
& de Seigneuries Eminentissimes. Le De-
: ayant été envoyé à tous les Cardinaux,
ne manquerent pas d'en profiter, & l'on
raita plus les Cardinaux François, non plus
les autres, que d'Eminences. On dit que
Cardinal de Richelieu non seulement ap-
uva ce nouveau Titre, mais qu'il eut beau-
p de part dans l'invention.
). Philippe Spinola, Fils du Gouverneur
Milan, prit au commencement de cette
npagne, Pontesture, mal défendu par les
nçois, & quatre autres petites Places, de
e qu'il ne restoit plus que Casal, qui
pour le Duc de Mantouë dans le Mont-
at, par la bravoure de Thoiras, qui
t toûjours dans la Place. Le Marquis de
nola en forma le Siége le 23. de Mai,
: une Armée de dix-huit mille Fantas-
, & de six mille Chevaux. Thoiras fit
grandes & de continuelles sorties, qui
ommoderent beaucoup les Assiégeans,
G 4 mais

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 22.*
† *Le 10. de Juin.*

mais qui affoiblirent aussi sa Garnison. Les Allemands recommencerent en même temps à attaquer Mantouë, où le Maréchal d'Estrées s'étoit jetté, mais sans argent, ni Troupes, de sorte qu'il fut assez inutile au Duc. Les Venitiens secoururent si lentement & si foiblement cette Place, dont une bonne partie des Habitans aimoit mieux se soumettre à l'Empereur, que d'avoir plus longtemps la guerre, qu'elle fut prise, & que le Duc fut obligé de rendre la Citadelle de Porto, le 18. de Juillet. De-là il se retira sur l'Etat Ecclesiastique, sans avoir rien pû sauver que sa personne, & sans la génerosité des Princes voisins, il auroit manqué des choses les plus nécessaires à la vie. On assure que depuis le premier Siége, il mourut à Mantouë plus de vingt-cinq mille personnes de peste, ou d'autres incommoditez. Mais l'avarice des Allemands, qui y entrerent, y causa encore plus de desordre; puis qu'il n'y eut aucune maison dont ils n'enlevassent ce qu'ils trouverent à leur gré, ni aucune insolence qu'ils n'y fissent. On blâma géneralement le Duc de Mantouë, qui vendit & engagea les Terres qu'il avoit en France, pour plus de quatre cens cinquante mille écus, & qui dissipa la meilleure partie des Meubles précieux, qu'il trouva dans le Palais des Ducs de Mantouë, pour se soûtenir dans cette guerre, sans avoir néanmoins fait ce qui étoit nécessaire pour conserver ses Etats, puis qu'il n'eut aucune Garnison médiocre dans Mantouë, ni ne se mit point en peine de la fortifier. On trouva étrange que les Venitiens ne l'eussent pas mieux secouru, y étant

aussi interessez, qu'ils l'étoient. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant, c'est que la France, qui s'étoit déclarée si hautement pour lui, se fût si mal aquitée de ce qu'elle lui avoit promis, si l'on en exceptoit ce qu'elle avoit fait, pour sauver Casal. Le Cardinal compta la prise de Pignerol, pour quelque chose d'infiniment plus important, que le secours de Mantouë; où il y avoit plus de gloire, que de profit present pour la Couronne.

Il avoit cependant entretenu commerce avec les Princes, qui avoient commencé à former la Ligue Protestante en Allemagne, & qui s'oposoient à la grandeur de la Maison d'Autriche. Ce fut cette année que Gustave Adolfe Roi de Suede, passa en Pomeranie, & le Roi de France lui ayant envoyé le Baron de Charnacé, pour proposer de faire une Ligue entre les deux Couronnes; le Cardinal lui écrivit, & en reçût une réponse * très-obligeante. Ce Prince arrêta tout court, par ses victoires, les progrès de la Maison d'Autriche, que tous les Traitez, & toutes les Intrigues du Cardinal n'avoient pû retarder. Il est vrai qu'il en coûta à la France cinq cens mille écus par an, qu'elle s'obligea à payer au Roi de Suéde, à condition qu'il attaqueroit l'Empereur; mais sans cela il auroit été bien difficile de résister aux forces réünies de la Maison d'Autriche. On donna aussi ordre au même Baron de Charnacé, de négocier avec divers Princes Protestans d'Allemagne, pour les engager dans le même dessein.

L'Armée des Maréchaux de la Force & de

* *Datée de Stralzund, le 17. de Septembre.*

de Schomberg, étoit fort affoiblie par les desertions, & par les maladies; & il fallut la renforcer, par un nouveau Corps de Troupes, que l'on donna à conduire au Duc de Montmorenci, & au Marquis d'Efflat. Il étoit composé de dix mille Fantassins & de mille Chevaux, & pour se joindre à l'autre Armée, * il lui fallut hazarder un combat contre les Troupes de Savoie, commandées par le Prince Thomas. Comme les François devoient passer un Défilé, les Savoyards attendirent que tous fussent passez, excepté l'Arriere-garde, qu'ils chargerent, & mirent d'abord en desordre; mais les deux Géneraux François ayant fait rebrousser chemin à quelques unes de leurs Troupes, ils défirent les Savoyards, & leur mirent près de deux mille hommes hors de combat. † Peu de jours après, ils prirent la Ville de Saluces, par composition, ce qui causa beaucoup de chagrin au Duc. Il s'alla loger à Savigliano, dans le dessein de réparer sa perte, par un nouveau combat, parce qu'il étoit superieur en Cavalerie, & il aprit en cet endroit, la prise de Mantouë, qui le réjoüit, autant qu'elle affligea les François.

Dans cette conjecture, où Charles-Emanuel avoit plus de sujet de s'affliger que de se réjoüir, son chagrin & sa joie finirent § avec sa vie. C'étoit un Prince d'un esprit vaste, & d'un courage intrépide; mais extraordinairement ambitieux & remuant, & qui prenoit rarement des mesures justes, pour

* *Le 9. de Juillet. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 196.*

† *Le 20. de Juillet.* § *Le 26. de Juillet.*

pour faire réussir les entreprises ; dans lesquelles il s'engageoit. On l'accusa encore d'avoir été inconstant, infidéle, & même cruel: puis que l'on montroit divers Châteaux dans ses Etats, où il faisoit mourir secretement ceux, dont il se vouloit défaire.

Victor-Amedée, son Fils aîné, Beaufrere de Loüis XIII. lui succéda. L'on crut que l'étroite alliance, qui étoit entre eux les porteroit bien-tôt à la paix, & que le nouveau Duc recouvreroit ses Etats, plûtôt par la génerosité du Roi, que par la voie des armes. Mais la Politique du Cardinal étoit entierement oposée à cette espece de génerosité. Les Géneraux François après avoir apris la mort de Charles Emanuel, déliberérent s'ils devoient aller à Casal, pendant que le courage des Savoyards étoit abattu, par la mort de ce Prince. Mais la plûpart des avis furent, que l'on demeureroit en Piémont, & ainsi ils se contenterent d'aller à Revel, où la peste commençoit à tuer beaucoup de monde. De-là ils allerent à Ville-Franche, & à Poncallier, dont ils prirent les Châteaux par composition. Leur Cavalerie se saisit bien-tôt après de Carignan, & les Savoyards, qui y étoient, passerent promptement le Pô, & ôterent les planches du Pont, pour n'être pas suivis par les François. Le nouveau Duc s'y rendit presque en même temps, pour secourir ses Sujets, & fit travailler à un retranchement au delà du Pont, pour couvrir ses Troupes, & s'assurer du passage. Ensuite il fit faire une Demi-Lune, en deçà du même Pont, travail que les François mépriserent d'abord, mais qui étant achevé, leur fit crain-

dre,

dre, que lors qu'ils voudroient se retirer de Carignan, ils ne fussent attaquez par les Savoyards; parce qu'il y avoit un Défilé à passer. Ils résolurent donc de l'attaquer, ce qu'ils † firent avec tant de vigueur, qu'ils l'emporterent l'épée à la main, & tuérent près de deux mille hommes au Duc, qui fit ôter une seconde fois les planches du Pont. Cette action des François n'eut néanmoins aucune suite avantageuse pour eux, & ils n'oserent pas marcher à Casal, dans la crainte que l'Armée de Spinola n'eut été renforcée des Troupes Allemandes, qui étoient auparavant dans le Mantouan, après que Mantouë eut été prise. Il pressoit toûjours plus Casal, & quoi que Thoiras fit tout ce qui se pouvoit faire, pour le défendre, il n'y avoit pas d'esperance qu'il pût tenir au de là du mois de Septembre, parce qu'il manquoit de vivres & d'argent, & que ses Soldats étoient extrêmement diminuez, outre que les Habitans de Casal, qui se trouvoient alors les plus forts, & qui étoient las de trois ans de guerre, & de deux Siéges, qu'ils avoient soufferts, avoient déclaré qu'ils entendoient de capituler, au mois d'Octobre, si on ne faisoit lever le Siége auparavant. Thoiras écrivit ces mauvaises nouvelles aux Géneraux François; mais leur Armée étoit si diminuée par la peste, & si pleine de malades, qu'ils regardoient le secours de Casal, comme une chose impossible. Spinola ne laissoit pas de craindre extraordinairement qu'ils ne marchassent pour cela contre ses Lignes; parce que les quatorze mille hommes, avec lesquels

il

† *Le 7. d'Aoust.*

oit commencé le Siége, se trouvoient
its à quatre par les maladies, & à cau-
l'on ne donnoit aucun quartier de part
autre.
ans cet embarras des deux Partis, Ma-
i, qui faisoit la Fonction du Nonce Pan-
o, aprés plusieurs voyages qu'il fit inu-
ient de tous les côtez, pour porter les
is à la Paix, obtint enfin qu'ils signe-
it une Trêve génerale le 4. de Septem-
jusqu'au 15. d'Octobre. Il y avoit dans
raité, entre autres choses, que Spinola
hoiras laisseroient les travaux, pour l'at-
e & pour la défense de Casal, dans l'é-
où ils étoient, que Spinola permettroit
Garnison Françoise d'acheter des vivres
son Camp, jusqu'à la fin d'Octobre;
l'on remettroit cependant aux Espa-
s la Ville & le Château de Casal; que
Paix n'étoit pas concluë, avant le 15.
même mois, les François pourroient
er le secours de la Citadelle de Casal;
s que si on ne la secouroit pas avant le
ier jour, Thoiras la remettroit à Spi-
a.
ette suspension d'armes parut étrange à
x qui ne savoient pas l'état des deux
tis, parce qu'il leur sembloit que Spi-
a devoit nécessairement emporter la Cita-
e de Casal, ou que les François lui de-
ent faire lever le Siége. Mais Spinola ne
ivoit forcer la Citadelle, parce que son
née étoit diminuée de plus des deux tiers
qu'il ne pouvoit obtenir aucun secours de
llalte; sous prétexte que l'Empereur lui
it ordonné de garder les passages du
, & les Etats du Duc de Savoye; mais en
effet

suite; mais il faut avoüer que le Cardinal, aprés avoir fait bien du bruit, ne fit pas grand chose pour la conserver, & que si le Duc de Mantouë ne la perdit pas, ce ne fut pas par la prudence de ce Ministre.

Peu de temps aprés, * Leon Brulart, assisté du P. Joseph, conclut un Traité à Ratisbonne, avec les Ambassadeurs de l'Empereur; où aprés avoir reglé ce que le Duc de Nevers donneroit à ceux qui prétendoient à la succession de Mantouë, l'Empereur promettoit de lui accorder l'investiture de ses Etats, pourvû qu'il la lui demandât, avec soûmission. Ce Traité renfermoit divers autres articles particuliers, & la maniere de les executer à quoi je ne m'arrêterai pas. Quand la nouvelle en vint à la Cour, le Cardinal le desaprouva, & se plaignit hautement que l'Ambassadeur avoit passé ses ordres. Mais peu de gens se persuadoient qu'un vieux Ministre, comme Brulart, eût fait une semblable faute, & sur tout étant assisté du P. Joseph, à qui le Cardinal confioit ses plus secretes pensées, & qui n'étoit alors plus novice en matieres de négociations. On croyoit plûtôt que le Cardinal changeoit de sentiment, selon que l'état des choses changeoit, & que tantôt il souhaitoit la paix, & tantôt la guerre, selon qu'il jugeoit que cela s'accommodoit avec les intérêts presens de la France, ou selon qu'il s'imaginoit que cela pouvoit rendre son Ministre nécessaire à la Couronne.

Je ne puis m'arrêter aux circonstances de cette négociation; mais il est bon de rapporter

* *Le 13. d'Octobre. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 230.*

ter les ſentimens que Brulart avoit pris du P. Joſeph, en le voyant agir dans cette affaire. * Lors qu'il fut de retour de ſon Ambaſſade, il dit à divers de ſes amis que ce Capucin n'avoit rien de ſon Ordre que l'habit, & n'avoit même rien de Chrétien que le nom ; que c'étoit un eſprit plein d'artifices & de fourberies, & qui ne tâchoit que de tromper tout le monde ; que pendant la négociation de Ratiſbonne, il ne lui avoit jamais fait part de ſes conſeils, ni communiqué aucune affaire, qu'aprés qu'elle étoit concluë ; que c'étoit une ame pleine d'obliquitez, qui n'avoit en vûë que l'utile & les moyens de gagner toûjours plus l'eſtime du Cardinal. Il aſſuroit que ce Prélat n'avoit fait beaucoup de bruit contre lui, comme s'il avoit paſſé ſa commiſſion, que pour couvrir mieux les ordres, qu'il lui avoit donnez. Un jour que le Cardinal l'invita à un repas, qu'il donnoit à pluſieurs perſonnes, comme l'on eut aporté les cartes aprés dîner, on ſe mit à joüer à la Prime. Il arriva qu'il y eut quelque conteſtation, ſur certaines cartes, de quoi l'on prit la Compagnie pour juge ; & la Compagnie aiant jugé en faveur du Cardinal, de peur de l'offenſer ; Brulart prit tout l'argent, qu'il avoit devant lui, & paya au Cardinal treize cens piſtoles, qu'il lui gagnoit ; mais il ne put s'empêcher de dire qu'il y avoit des Corſaires par terre, comme par mer. Enſuite comme il ſe retiroit, le Cardinal le ſuivit doucement & l'aiant pris par le coû, dit » que Brulart » étoit un bel homme, & que ç'auroit été » dommage de ſéparer la tête du corps, com- » me il en avoit couru riſque.

* *Siri Mem. Ret. T. VII. p. 259.*

Dans le tems que la paix se conclu
Ratisbonne, les Géneraux François pen
à secourir la Citadelle de Casal, c
pouvoit pas échaper au Marquis de S
Croix, successeur de Spinola, si on
secouroit promptement. Le Duc de
morenci & le Marquis d'Effiat étoie
tournez en France, mais le Maréc
Marillac étoit allé en leur place, p
joindre à Schomberg & à la Force.
qu'il y eût beaucoup de difficulté à
vingt-cinq, ou trente lieuës dans l
ennemi, & ramasser des vivres autan
en falloit pour l'entretien de l'Armée,
allée & à sa venuë, & pour en mettr
Casal; on résolut de s'exposer à t
qui pourroit arriver, parce que le Ro
envoyé des ordres exprès de tenter
pour secourir Thoiras. Ainsi ils se di
rent à marcher malgré toutes les né
tions de Mazarin, qui n'oublioit rien
porter les differens Partis à la paix. I
va de France de nouvelles Troupes & d
gent, & le 13. d'Octobre les Maréch
France firent marcher leur Artillerie
plaine de *Scarnafit*, & toute l'Armée
vit, avec du pain & du biscuit pour
jours, outre quelque farine, dans l
sein de hazarder tout, pour dégager
tadelle de Casal.

Cependant on aporta * aux Géner
Traité de Ratisbonne qui rompoit
leurs mesures; puis qu'il étoit porté
Traité, que toutes les hostilitez cess
entre les deux Armées, dès que les
raux l'auroient reçu. Le Maréchal de S

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 246. Le 20. C*

berg, qui avoit le plus d'autorité dans l'Armée, jugea qu'on ne pouvoit accepter ce Traité; parce que l'Empereur ne devoit donner au Duc de Mantouë l'investiture de ses Etats, que dans six semaines, & retirer ses Troupes seulement quinze jours après; ce qui obligeoit les François à demeurer encore deux mois en Italie, & à y tenir la campagne; c'est-à-dire, à hazarder d'y perir, ou par la faim, ou par les maladies, sans parler des desertions, qui sont toûjours grandes, quand une Armée souffre trop. Le même jour, que ce Traité vint entre ses mains, il dit à Mazarin, & aux Envoyez de Venise & de Mantouë, qui étoient avec lui, qu'il ne refusoit pas d'executer le Traité de Ratisbonne; mais qu'il demandoit qu'au lieu de remettre la Ville & le Château de Casal au Duc de Mantouë, dans quinze jours seulement, comme le portoit ce Traité, cela se fit sur le champ; parce qu'il n'étoit pas sûr, pour les François, que leur Armée s'y retirât, en s'en remettant à la bonne foi des Espagnols, qui feroient ensuite ce qui leur plairoit.

Mazarin alla faire cette proposition aux Géneraux de l'Empereur & de l'Espagne, après avoir traité avec le Marquis de Sainte Croix & avec Collalte, il revint au Camp des François, qui étoit à la Roche, & dit aux Géneraux que les Espagnols consentoient que l'on fournît la Citadelle de Casal, de monde & de munitions pour un an, pour faire voir qu'ils n'avoient d'autre dessein, que d'executer le Traité de Ratisbonne. Les François prirent cette offre, comme une marque assurée que les Espagnols

avoient peur d'eux ; & dans cette pensée, ils crurent qu'ils obtiendroient quelque chose de plus, s'ils faisoient paroître de la fermeté. Ils rejetterent donc cette offre, quoi que leur pût dire Mazarin, & ils marcherent, pour attaquer les lignes des Espagnols. Ces derniers avoient vingt-mille fantassins, & six ou sept mille chevaux ; & les François les égaloient, pour le nombre de l'Infanterie, mais ils étoient inferieurs en Cavalerie. Néanmoins les Maréchaux de France résolurent d'attaquer leurs lignes, qui n'étoient pas à la verité également achevées par tout ; mais qui étoient assez fortes, pour donner de l'avantage à l'Armée Espagnole, si elle eût été bien commandée. Mais le Marquis de Sainte-Croix n'étoit nullement Géneral d'Armée, & n'avoit presque aucuns Officiers capables de suppléer à son peu d'habileté ; au contraire les trois Maréchaux étoient très-habiles gens, & avoient de braves Officiers Subalternes ; ce qui ne manque jamais, dans les Armées de France.

Le 26. l'Armée Françoise parut, & celle d'Espagne rangée en bataille dans ses lignes, fit sortir quelques Mousquetaires pour incommoder la marche des François, à la faveur d'une ravine, auprés de laquelle il falloit passer. Cependant Mazarin, qui avoit pris une peine infinie, à aller & à venir en poste, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, pour tâcher d'accommoder cette affaire, pressoit avec de très grandes instances les Espagnols d'accorder aux François ce qu'ils demandoient ; & tâchoit d'empêcher que les François n'en vinssent aux mains, aus-

sitôt

sitôt qu'ils le souhaitoient. Il passa plusieurs fois d'un camp à l'autre, & courut même risque de la vie, pour n'avoir pas été reconnu de loin par quelques soldats, qui lui tirerent dessus. Enfin à force de representer aux Espagnols la résolution des François, & d'exaggerer leurs forces, il en obtint ce qu'ils avoient d'abord refusé. Dès que le Marquis de Sainte-Croix lui eut donné parole, il monta un bon Cheval, que lui prêta Picolomini, & courut à toute bride aux Géneraux François, qui marchoient chacun à la tête du corps qu'ils conduisoient dans un grand silence, & qui étoient déja à la portée du Canon, qui commençoit à joüer du côté des Espagnols. Mazarin leur fit signe de loin avec le chapeau de faire alte, & alla parler au Maréchal de Schomberg, qui avoit le secret des intentions du Roi & du Cardinal. L'Armée fit alte, & les trois Maréchaux s'étant assemblez, ils accepterent le parti, que Mazarin leur offroit; & ce dernier fut à l'instant porter cette nouvelle aux Espagnols, sur quoi l'on défendit de tirer sur les François. Cependant deux volées de Canon aiant été tirées contre l'ordre, peu s'en fallut que l'Armée Françoise ne donnât malgré les Géneraux. Mazarin étant revenu en faire excuse, le Marquis de Sainte-Croix, Philippe Spinola Géneral de la Cavalerie, le Duc de Lerme Mestre de Camp Géneral de l'Infanterie & d'autres Officiers, jusqu'au nombre de quarante, sortirent des Lignes : comme du côté des François les trois Maréchaux s'avancerent, avec un nombre égal d'Officiers. Quand ils furent près les uns des autres,

Maza-

Mazarin leur fit un petit Discours, où
loüa d'avoir mieux aimé finir leurs dém
par un Traité, que par un Combat, & le
horta de s'embrasser les uns les autres; &
que cela fut fait, il recita à haute voix le
ticles suivans : I. *Que les Espagnols sortiro*
lendemain 27. d'Octobre de la Ville & du Chât
Casal comme aussi des places de Pontesture, de
gnano, de Nizze de la Paille, & de Castel-Po
& qu'en même tems les François sortiroient de
tadelle de Casal, étant libre au Duc de Mayen
mettre en toutes ces places tels Gouverneurs, &
les Garnisons qu'il lui plairoit : II. *Qu'en*
dant le 23. de Novembre, auquel l'Empereu
voit donner l'Investiture au Duc de Mantou
resteroit un Commissaire Imperial à Casal, a
famille seulement, duquel la Garnison rec
l'ordre, sans qu'il se pût mêler d'autre
III. *Que les Gouverneurs, que le Duc de M*
ne envoyeroit dans les autres places, seroien
sentez à ce Commissaire, qui leur expedieroit
Patentes, sans exiger aucun serment d'eux.
Que le 23. de Novembre, l'investiture étan
cordée, ou refusée au Duc de Mantouë, ce
missaire sortiroit de Casal & du Montferrat
Que le 27. d'Octobre, les Armées de l'Em
& du Roi d'Espagne commenceroient à se
du Montferrat, & que l'Armée de France
roit autant, dans le même tems : VI. *Q*
auroit liberté de commerce entre le Montferr
le Milanès : VII. *Qu'étant impossible que l*
pagnols retirassent si promptement leur Artille
leurs Munitions, on leur accorderoit quelques
pour cela.

Ce Traité ayant été signé des deux c
les Espagnols commencerent à l'execute
bonne foi; & les Géneraux François
ch

cherent par tout des vivres & des munitions ; pour mettre dans Casal, avant que de suivre leur Armée, qui avoit pris les devans. Mais comme ils n'en trouverent pas autant qu'il falloit, pour resister aux Espagnols, en cas qu'ils vinssent attaquer cette place en hiver ; ils chercherent des prétextes, pour ne pas être obligez d'observer ponctuellement le Traité. Ils commencerent à se plaindre des Espagnols, comme s'ils y avoient fait diverses infractions, & firent retourner de leur Armée trois Régimens dans Casal ; d'où ils chasserent non seulement ceux d'entre les Espagnols, qui ne s'étoient pas encore pû retirer, mais encore le Commissaire de l'Empereur. Les Generaux Espagnols avertis de cela, & de la securité avec laquelle les autres Troupes Françoises se retiroient, ne croyant avoir plus rien à craindre, rebrousserent chemin pour venir charger les François ; qui infailliblement auroient été taillez en pieces, si Mazarin ne les eût avertis de la marche des Espagnols. Il se mit en même tems en état de faire un nouvel accommodement entre eux, & par sa médiation il fut conclu † que les François sortiroient du Montferrat, & que les Espagnols permettroient que l'on fit venir des vivres du Piémont, pour ravitailler Casal, & qu'on s'en remettroit au jugement du Pape touchant les plaintes des infractions, que l'on disoit avoir été faites de part & d'autre. Les Vivres furent dans Casal, avant le 30. de Novembre, & les François convinrent de se retirer : mais ils

† *Le 27. de Novembre. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 278.*

ils commirent une nouvelle infidélité, en c
que le Maréchal de Schomberg licentia u
Régiment Suiſſe, qui étoit au ſervice d
Roi; afin que le Duc de Mayenne en prît a
moins une partie à ſon ſervice. Les Eſp
gnols ſe récrierent beaucoup là-deſſus, &
pour les appaiſer il fallut mettre dehors le
Suiſſes, & faire entrer des Montferrins e
leur place.

Tout étant tranquille, le Maréchal d
Schomberg ne voulut laiſſer en Piémont, qu
dix mille hommes de pied & vingt Corne
tes de Cavalerie. Les trois Maréchaux n
penſoient qu'à repaſſer les Monts, & le ſoi
de commander les Troupes, qui reſtoient e
Italie, fut laiſſé à Thoiras; * que le Roi f
Maréchal de France, auſſi-bien que le Du
de Montmorenci, & le Marquis d'Effiat
quoi qu'un peu de tems aprés les autres.

Ainſi finit la Campagne de l'année 163
en Italie, où l'Eſpagne ſe trouva dépoüill
de ce qu'elle avoit pris dans le Montferra
& qui lui avoit cauſé de très-grandes dépe
ſes, ſans qu'il lui en reſtât aucun avantag
Mais comme les Eſpagnols ne ſûrent prof
ter ni du tems, ni de l'occaſion de s'en re
dre maître : il eſt certain que le Cardin
avoit plus de ſujet de ſe feliciter de le
mauvaiſe conduite, que de s'applaudir du bo
ſuccès qu'eurent enfin les armes de la Fra
ce; puis que des gens d'une capacité m
diocre auroient pû prendre pluſieurs fo
Caſal, avec les forces de l'Eſpagne, ava
& aprés que la France y eût jetté du mo
de. Ainſi la malhabileté des uns fait ſouve
paſſer les autres pour de grands Génies; ma

* *Le 20. de Decembre 1630.*

il n'y a personne, qui ne commette beaucoup de fautes.

Pour retourner presentement à ce qui se passa en France, pendant que les choses, que je viens de raconter, arrivoient en Italie; le Roi ayant subjugué toute la Savoie, excepté le Fort de Montmeillan, ne songea plus qu'à retourner en France. La Savoie ne lui paroissoit nullement agréable, & il ne trouvoit aucun moyen de s'y divertir. Il partit donc de S. Jean de Maurienne, au commencement d'Aoust, & prit le chemin de Lyon, où il arriva le 7. du mois, sans incommodité, quoi qu'il eût passé par des lieux infectez de peste. Mais il tomba malade à Lyon, sur la fin de Septembre, d'une apostume dans le Mesentere, qui lui faisoit enfler le ventre, & les Medecins ne connoissant point la cause de son mal, le crurent perdu, sans ressource; mais cette apostume s'étant rompuë, & la matiere s'étant écoulée par les selles, le Roi recouvra bientôt aprés la santé, contre l'opinion de tout le monde.

Pendant qu'il fut malade, * les Reines ne l'abandonnerent ni jour, ni nuit, & l'on fit alors une puissante Cabale, contre le Cardinal, que l'on faisoit son compte de perdre, dès que le Roi seroit mort. Les deux Marillacs, le Garde des Seaux & le Maréchal, Vautier premier Medecin de la Reine, la Princesse de Conty, la Duchesse d'Elbeuf, la Comtesse du Fargis & d'autres animoient la Reine-Mere contre lui, & travailloient à le perdre. Le Cardinal en fut averti, & Pria S. Simon, Grand Ecuyer, qui ne

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 282. & suiv.*

ne bougeoit d'auprès de la person
Roi, de porter Sa Majesté à avoir qu
soin de son premier Ministre. Le
Ecuyer en parla au Roi, le trouva par
ment bien disposé, & lui suggera la
de recommander le Cardinal au D
Montmorenci, qui étant Gouverne
Languedoc pourroit facilement sauv
Prélat, en le conduisant dans son Go
nement. Le Roi approuva cet expedie
Simon avertit le Cardinal de ce qui se p
& ce Prélat vint auprés du lit du Roi
lui dit qu'il avoit pensé à sa sureté. Le
dinal tout en larmes, & feignant de
avoir rien sû, répondit qu'il n'auroit a
chagrin de mourir, après avoir éprou
si bon Maître. Cependant le Grand E
ayant parlé, de la part du Roi, au
de Montmorenci; il se chargea avec
sir du soin, qu'on lui vouloit donn
s'engagea à conduire le Cardinal à Bro
avec des Troupes fidéles, dont o
nomma toutes les Compagnies. Le
fit ensuite venir Montmorenci dans sa C
bre, & lui recommanda le Cardina
pleurant, & en des termes très forts
Duc promit au Roi de le mener, en
sûreté à Brouage, & de le proteger c
tous. On dit encore * que le Cardinal
le Maréchal de Bassompierre de lui a
les Suisses, en cas que le Roi vî
mourir, & que le Maréchal le refusa
lui disant néanmoins que le Marquis d'A
court, Gouverneur de Lyon, pourroit b
coup contribuer à sa sûreté, & qu'il y p
roit être disposé par le Marquis de

* *Préface des Mem. de Bassomp.*

teau-neuf, son Cousin Germain, créature du Cardinal. Ce refus & l'attachement que Bassompierre avoit pour la Princesse de Conty, ennemie du Cardinal, lui rendit le Maréchal suspect, & il s'en vengea ensuite cruellement. Le Roi étant gueri, comme je l'ai dit, il quita Lyon & fut suivi de la Reine Mere, & du Cardinal, qui s'embarquerent sur la Loire, à Roanne, dans un même bâteau, & paroissoient entierement reconciliez aux yeux de toute la Cour. Mais le Cardinal, qui savoit ce qui s'étoit passé, & à qui le Roi dit ce qu'il en avoit appris, n'avoit garde de s'y fier, & si la Reine-Mere travailloit à le perdre, dans l'esprit du Roi, il ne pensoit pas moins à irriter son Fils contre elle. Il persuada * à ce Prince jaloux & craintif, que cette Princesse aimoit mieux le Duc d'Orleans que lui, & qu'elle consultoit les Astrologues, pour savoir quand ce dernier monteroit sur le Trône; puis que n'y ayant aucun Daufin, la Couronne lui appartenoit. Cela n'étoit pas tout à fait faux, & le Roi en étant convaincu croyoit que tout ce que la Reine faisoit avoit du raport à cela, & rien ne lui pouvoit persuader le contraire. Tout ce que les Reines lui pouvoient dire, contre le Cardinal, ne faisoit aucun effet sur son esprit; parce qu'il étoit aussi difficile & aussi incroïable que ce Prélat entreprît quoi que ce soit contre lui; qu'il étoit facile à la Reine Mere & à Monsieur de le faire, & qu'il étoit croyable qu'ils en avoient envie, comme on le pouvoit conjecturer par les broüilleries passées.

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 295.*

La Cour étant arrivée à Paris, le Roi alla à S. Germain & à Verſailles, & la Reine ſa Mere, dans ſon Palais de Luxembourg. Ce fut là que ſa haine contre le Cardinal recommença à éclater, quoi que le Roi fît tout ce qu'il pût pour les accorder, & fût même venu loger à l'Hôtel des Ambaſſadeurs, pour être plus proche de la Reine-Mere & lui parler plus ſouvent.

Enfin il tira promeſſe d'elle, qu'elle vivroit bien avec le Cardinal, & pour achever la réconciliation, ils convinrent que le Roi ameneroit le 11. de Novembre à onze heures du matin le Cardinal & ſa Niéce de Combalet, dans la Chambre de la Reine; afin qu'elle leur témoignât qu'elle n'avoit plus de haine, contre eux. La Reine voulut que la Niéce entrât la premiere, & comme elle ſe fut jettée à ſes pieds, pour la remercier de la grace qu'elle lui avoit faite; la Reine au lieu de lui pardonner, ſe mit à lui dire mille injures devant le Roi, & la Combalet s'en retourna toute en larmes, de l'affront qu'elle venoit de recevoir. Le Roi dit tout ce qui lui vint dans l'eſprit, pour tâcher d'appaiſer ſa Mere; dont les transports de colere le faiſoient, diſoit-il, extrémement ſouffrir. Mais dans l'eſperance qu'elle auroit déchargé ſa colere, & qu'elle en uſeroit mieux envers le Cardinal; il dit qu'il l'alloit faire venir.

Le Cardinal, qui étoit dans une Chambre voiſine, connut au viſage de ſa Niéce, qu'il vit en paſſant, qu'elle avoit ſans doute été mal traitée, & il fut entierement confirmé dans ſon ſoupçon, en entrant dans le Cabinet de la Reine, qui avoit la colere

peinte sur le visage. Dès qu'il fut un peu plus proche d'elle, elle le traita de fourbe, d'ingrat, de malicieux, du plus méchant homme du Royaume, & de Perturbateur du repos public, & se tournant du côté du Roi, elle lui dit qu'il voyoit un homme, qui lui vouloit ôter la Couronne, pour la donner au Compte de Soissons, (avec qui il s'étoit raccommodé, il y avoit long-tems) en lui faisant épouser la Combalet. Le Roi se récria là-dessus, & répondit que le Cardinal étoit un homme de bien & d'honneur, qui le servoit fidélement, & de qui il étoit satisfait; que la Reine le desobligeoit, lui donnoit la torture, & qu'il ne se remettroit pas de l'extrême déplaisir qu'elle lui avoit causé. Il ajoûta tout ce qu'il put, pour l'adoucir, mais la Reine s'échauffant toûjours plus, le Roi dit au Cardinal de s'en aller, & ce Prélat se retira, dans une très-grande crainte que l'autorité de la Reine ne prévalût, & qu'il ne fût obligé de se retirer de la Cour. Le Roi demeura encore quelque tems, avec sa Mere, & lui témoigna qu'il étoit choqué de cette maniere si violente de proceder, & de ce qu'elle se laissoit si fort dominer à la colere. La Reine ne s'appaisa point pour cela, & chassa de son service la Combalet, qui étoit sa Dame d'atour, & le Marquis de la Meilleraye, qui étoit Capitaine de ses Gardes; parceque qu'ils étoient parens du Cardinal.

Enfin le Roi extrémement irrité de ce que sa Mere lui avoit manqué de parole & de respect, comme il le croyoit, sortit du Cabinet, en disant qu'il avoit eu trop de patience. Il demanda ensuite à S. Si-

mon ce qu'il disoit de ce qu'il venoit d'ouïr tout-à-l'heure, car il étoit present, & ce Favori répondit qu'il lui sembloit qu'il étoit dans l'autre monde, mais qu'enfin le Roi étoit le Maître. *Oui, je le suis*, repliqua le Roi, *& je le ferai bien voir au monde*. En effet il en usa plûtôt en Maître qu'en Fils, & l'on eût dit que les obligations qu'il avoit au Cardinal, étoient infiniment plus considerables, que les devoirs naturels des enfans, envers ceux qui les ont mis au monde.

S. Simon fit savoir au Cardinal que ses affaires alloient bien, & alla avec le Roi à l'Hôtel des Ambassadeurs, où ce Prince s'enferma avec lui, avec défense de laisser entrer qui que ce fût. Ayant déboutonné son just au-corps, il se jetta sur le lit, & dit à S. Simon qu'il se sentoit comme tout enflammé; que la Reine par son obstination indomptable, & par la maniere injurieuse, dont elle avoit traité la Combalet & le Cardinal, en sa presence, & contre la parole qu'elle lui avoit donnée, l'avoit si fort déconcerté qu'il ne trouvoit aucun repos, ni aucun soulagement à son chagrin; Qu'elle vouloit qu'il chassât un Ministre, qui lui étoit d'une très-grande utilité, & d'une capacité extraordinaire; pour mettre en sa place des gens, qui en étoient indignes, & incapables de servir la Couronne: Que quand elle avoit reçu de mauvaises impressions, elle n'étoit plus susceptible de raison. Ensuite il demanda à S. Simon ce qu'il lui sembloit qu'il dût faire en cette occasion, & S. Simon répondit qu'il étoit sûr que Sa Majesté, pour son propre intérêt, protegeroit le Cardinal, contre la Cabale de ceux qui lui envioient

le

le poste qu'il tenoit, & qu'il éloigneroit de la Reine sa Mere ces gens, qui lui remplissoient la tête de mauvaises impressions, & qui s'opposoient aux bons desseins du premier Ministre. Alors le Roi prit la résolution de s'en aller au plûtôt à Versailles, & d'y faire venir le Cardinal, pour y prendre avec lui les mesures, qu'il auroit à garder dans cette affaire.

Cependant ce Prélat étoit retourné chez lui afin de faire emballer incessamment tous ses Papiers, & ses principaux meubles, pour se retirer à Brouage, dont il étoit Gouverneur, comme on l'a dit ailleurs. Le Cardinal de la Valette, qui l'étoit venu voir, fit tout ce qu'il put, pour l'obliger à prendre la résolution de demeurer & de donner lieu au repentir, & l'empêcha de partir sur le champ. Pendant qu'ils étoient ensemble, le Gentilhomme, que S. Simon lui avoit envoyé, pour lui dire que ses affaires alloient bien, demanda à lui parler. Il lui dit la nouvelle qu'on lui avoit donné ordre de porter à son Eminence, & le détermina à demeurer. Peu de temps après, il reçût bien-tôt un second avis semblable au précedent. Le Cardinal de la Valette étant allé chez le Roi apprit la même chose de S. Simon, & ayant parlé au Roi, ce Prince lui dit: *Monsieur le Cardinal a un bon Maître, allez lui dire que je me recommande à lui, & que sans délai il vienne à Versailles.*

Cependant la Reine-Mere, qui croyoit que le Roi alloit chasser le Cardinal, par complaisance pour elle, ne pensoit plus qu'à l'autorité dont elle alloit joüir, & s'imaginoit déja de dispenser tous les bienfaits,

qu'il vît, le lendemain, la Ville-aux Clercs lui demander les Seaux de la part du Roi, & qu'il fut conduit en prison à Châteaudun. Bien-tôt aprés, on sût à Paris ce qui s'étoit passé à Versailles, & la Reine-Mere, qui s'étoit vûë le jour précedent environnée de Courtisans, se trouva le lendemain seule, dans son Palais de Luxembourg.

Le Cardinal parfaitement rassuré contre la crainte, qu'il avoit euë de perdre la faveur du Roi, ne pensa plus qu'à perdre ceux qui avoient machiné sa ruine. Les deux freres de Marillac étoient des premiers, & le Garde des Seaux étant déja en prison, il ne restoit que le Maréchal, qui étoit en Italie. On expedia * un Courrier au Maréchal de Schomberg, pour l'arrêter & pour le faire envoyer prisonnier en France, ce qui fut executé, le jour même que ce Courrier arriva † sans que cela fit aucun desordre dans l'Armée.

Les plus grandes § ennemies, que le Cardinal eût auprés de la Reine, étoient la Princesse de Conty, & les Duchesses d'Ornano & d'Elbeuf. Elles étoient parfaitement bien unies, dans la haine qu'elles avoient pour lui, & dans le soin qu'elles prenoient de le rendre odieux à la Reine-Mere. Il y avoit toûjours au moins l'une d'elles, avec cette Princesse, de sorte qu'elles ne perdoient aucune occasion de l'aigrir contre le Ministre, & qu'elles empêchoient facilement qu'il ne se réconciliât, avec sa premiere Bienfaitrice.

* *Le 12. de Novembre.*

† *Voyez Pontis, Mem. T. II. p. 6. & Puysegur Mem. p. 77.*

§ *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 293.*

trice. La Duchesse d'Elbeuf étoit irritée contre lui, à cause de la longue persecution, qu'il faisoit à la Maison de Vendôme, & les deux autres, à cause du tort qu'il faisoit au Duc de Guise, à qui il vouloit ôter la Charge d'Amiral du Levant, qu'il avoit en qualité de Gouverneur de Provence. Le Cardinal prétendoit qu'elle lui apartenoit par justice, comme au Grand-Maître de la Navigation & du Commerce de France, & le Duc offroit de la changer contre quelque autre chose, ou de lui en faire même present; mais il ne la lui vouloit pas ceder, comme lui appartenant de droit. Au contraire le Cardinal ne la vouloit avoir, ni par échange, ni par générosité, mais par justice.

La Reine-Mere, aprés l'éclat qu'elle avoit fait le jour de la S. Martin, non seulement ne voulut plus que le Cardinal se mêlât de ses affaires particulieres; mais ne vouloit pas même le voir au Conseil. Cependant * à la persuasion du Cardinal Bagni, elle consentit de le voir dans le premier Conseil qui se tiendroit; pourvû que ce fût chez la Reine Regnante. Elle vouloit aussi que l'on mît les freres de Marillac en liberté: que le Roi lui promît de n'accorder pas à Monsieur, sans qu'elle y consentit, d'épouser la Princesse de Mantoue, & que l'on n'inquiétât en rien ses Serviteurs, ni ceux du Duc d'Orléans. Pressée extraordinairement, elle consentit enfin de voir le Cardinal chez elle, en presence du Roi, du Cardinal Bagni & du P. Suffren; mais elle le reçût, avec une trés grande froideur.

Trois

* *Le 23. de Décembre.*

Trois jours après*, qui étoit le jour de la Fête de S. Etienne, auquel on a accoûtumé d'exhorter les ennemis à la reconciliation, la Reine-Mere envoya querir le Carnal, par le P. Suffren. Il fut la voir, dès que cette Princesse le vit elle se mit à pleurer, & lui en fit de même. Elle lui ordonna de s'asseoir, mais le Cardinal le refusa, en disant que cet honneur n'apartenoit pas à une personne disgraciée. La Reine, en parlant de ce qui s'étoit passé, dit qu'elle n'avoit jamais eu l'intention de lui faire ôter le Ministere, & le Cardinal, qui avoit fait d'abord l'humble, repliqua, qu'elle avoit néanmoins dit; qu'il falloit qu'elle, ou lui, sortît de la Cour. Mais le P. Suffren dit que ce n'avoit été qu'un mouvement de colere, & le Cardinal continua en disant, qu'il mour- »roit plûtôt, que de rien faire, qui pût por- »ter préjudice à Sa Majesté; mais qu'il étoit »fâché d'être condamné, sans avoir été con- »vaincu, & que si l'on devoit avoir cet égard »pour tout le monde, on devoit d'autant »plus convaincre une personne qui, sans va- »nité, se pouvoit glorifier d'avoir servi heu- »reusement l'Etat, dans des rencontres très- »importantes: Qu'il étoit prêt de se justi- »fier, & que si l'on trouvoit qu'il eût man- »qué de respect pour elle, il ne vouloit »point de grace; mais que si l'on décou- »vroit son innocence, elle lui fit l'honneur »de la reconnoître: Que quoi qu'il souhai- »tât passionnément de rentrer dans ses bon- »nes graces, il osoit lui dire, que l'ayant »servie quatorze ans, il connoissoit trop »bien son humeur, pour le pouvoir esperer: Qu'il

* *Le 26. du même Mois.*

»Qu'il ne laisseroit pas néanmoins de té-»moigner toûjours la passion qu'il avoit pour »son service.

La Reine dit qu'il ne l'avoit point favori-sée, dans l'affaire du Mariage de Monsieur, & le Cardinal protesta qu'au contraire il l'a-voit appuyée auprés du Roi, autant qu'il lui avoit été possible. Enfin la Reine, aprés avoir dit plusieurs autres choses, conclut qu'elle se conduiroit à l'avenir avec lui comme elle ver-roit qu'il en useroit envers elle. Le Cardi-nal répondit, comme par respect, » qu'il »n'y avoit point de proportion entre les »Serviteurs & les Maîtres, & que pour lui »il ne manqueroit jamais à ce qu'il lui de-»voit & n'oublieroit rien de ce qui pour-»roit contribuer à la satisfaire.

Aprés cela la Reine Mere se trouva deux ou trois fois au Conseil, avec le Cardinal, mais connoissant son humeur vindicative, comme il la connoissoit elle-même, elle cessa de s'y trouver, & refusa absolument de le voir; de peur de dégoûter ceux qui s'étoient déclarez pour elle, contre le Mi-nistre.

Monsieur * qui aprés son retour avoit pa-ru être raccommodé avec lui, à la priere de la Reine sa Mere, qui dissimuloit alors, ne vouloit pas le voir non plus; mais il le vit par ordre du Roi, & par le consente-ment de la Reine Mere, qui esperoit qu'en dissimulant encore, il pourroit mieux l'ai-der à perdre ce Ministre. Dans le même tems, Puilaurens & le Coigneux crurent de-voir prendre occasion de faire leurs affaires, en offrant leurs services à la Cour. Le Car-

* *Siri ubi suprà.*

Cardinal de la Valette obtint du Roi une Charge de Président au Parlement, pour le Coigneux, outre la promesse qu'il le nommeroit au Cardinalat, & feroit presser pour lui à la Cour de Rome. L'on fit à Puilaurens un present de cinquante mille écus, & on lui promit le titre de Duc, en cas qu'il épousât une Duchesse, ou qu'il achetât une terre, qui eût titre de Duché. Le Marquis de Rambouillet, qui s'étoit mêlé de cette affaire avec le Cardinal de la Valette, eut cent mille livres; d'un autre côté, le Duc d'Orléans, à leur persuasion, promit de dépendre entierement du Roi, & de lui faire voir par ses actions qu'il étoit incapable d'écouter des conseils contraires à son service. Il engagea encore sa parole à proteger le Cardinal en toute occasion, & même auprés de la Reine sa Mere. Le Coigneux & Puilaurens promettoient aussi de se conduire, auprés du Duc d'Orleans, en sorte que le Roi vît l'effet des promesses, que son Frere lui avoit faites & de n'oublier rien, pour porter la Reine à se réconcilier avec le Cardinal.

* Les Serviteurs du Duc parurent, pendant quelques semaines, parfaitement satisfaits de la Cour, quoi que la Reine-Mere fût extrêmement fâchée de se voir abandonnée de son Fils dans un temps, où elle avoit le plus besoin de lui. Mais ils s'imaginerent qu'on leur accorderoit davantage s'ils le demandoient, & si Monsieur, qui ne faisoit que ce qu'ils lui disoient, témoignoit encore quelque mécontentement. Ils l'obligerent, en cette vuë, de rentrer dans le parti de la

* *Ann.* 1631.

Reine-Mere. Puilaurens fit de nouvelles demandes, & le Coigneux vouloit qu'on lui fit avoir le Chapeau de Cardinal, sans attendre que le Pape en fit plusieurs. Le Roi n'avoit aucun dessein de le satisfaire, parce que c'étoit un homme de mauvaise vie; mais le Coigneux le demandoit, avec d'autant plus d'instances, que Puilaurens étoit en marché avec le Maréchal de Montmorenci, pour acheter de lui la terre de Danville, qui avoit titre de Duché. Comme cette affaire étoit prête de se conclure, le Coigneux tomba dans une mélancolie extraordinaire; & pour ne pas le jetter dans le desespoir, les Ministres retarderent autant qu'ils le purent, la conclusion de la vente de la Terre de Danville. Puilaurens qui le sût crut qu'on vouloit se moquer de lui, il se lia de nouveau avec le Coigneux, & ils formerent ensemble le dessein d'emmener de la Cour le Duc d'Orleans, dans la pensée d'obtenir ainsi tous deux plus facilement ce qu'ils demandoient. Ce Prince convint, avec la Reine sa Mere, qu'elle demeureroit cependant à la Cour, pour soûtenir son parti, & qu'il iroit cabaler dans quelque Province. Elle lui remit même les pierreries de grand prix, qu'il avoit héritées de son Epouse, & qu'elle avoit en garde.

Dans cette résolution, il fut * voir le Cardinal, dans son Hôtel à Paris, & lui dit qu'il s'étoit persuadé que son Eminence le serviroit, dans les occasions; mais qu'ayant vû qu'il ne lui tenoit pas sa promesse, il venoit retirer celle qu'il lui avoit don-

* *Le 30. de Janvier.*

Etant monté en Carosse, il alla droit à [illegible]
leans, pendant que le Cardinal fit av[illegible]
le Roi de ce qui se passoit.

La retraite du Duc parut fort étran[illegible]
tout le monde, parce qu'il n'avoit poin[illegible]
maltraité à la Cour ; & le Roi témo[illegible]
qu'il savoit mauvais gré à la Reine sa [illegible]
re d'avoir consenti à cette retraite, [illegible]
qu'elle le niâ[illegible]. Le Cardinal avoit acco[illegible]
mé de dire » qu'il avoit trois Maîtres, le [illegible]
» la Reine-Mere, & le Duc d'Orleans
» qu'il les vouloit tous trois servir ; [illegible]
» chacun à son rang, n'étant pas juste
» le dernier passât avant le premier. Il
testoit toûjours d'être dans la disposi[illegible]
de rendre toutes sortes de services à la [illegible]
ne ; & comme l'on croyoit que la m[illegible]
telligence, dans laquelle elle vivoit ave[illegible]
étoit la cause de la mauvaise conduite de M[illegible]
sieur, le Roi entreprit de les reconcilie[illegible]
pressa si fort sa Mere, qu'elle parut y
disposée. Elle le fit dire au Marécha[illegible]
Schomberg, par son premier Medecin ; [illegible]
elle témoigna qu'elle ne vouloit pas repre[illegible]
à son service ceux qu'elle en avoit chas[illegible]

arce que Paris n'étoit pas un lieu propre la réduire, par autorité, à ce que l'on ouhaiteroit d'elle. Cette Princesse y étoit orti aimée, & le Cardinal extrêmement ait; de sorte qu'il n'étoit pas sûr pour lui le contester avec elle, dans cette Ville. La Reine, qui ne savoit pas le dessein que le Cardinal avoit de la faire arrêter, & qui ne vouloit pas demeurer long-temps sans voir le Roi, † le suivit à Compiegne. La Cour y étant, le Maréchal de Schomberg dit à Vautier que le Roi ne desiroit rien tant, que de vivre avec sa Mere, comme auparavant;& que pour cela il étoit necessaire qu'elle se reconciliât avec le Cardinal, & qu'elle assistât au Conseil, comme elle avoit accoûtumé avant ces broüilleries. On souhaitoit aussi qu'elle donnât par écrit au Roi une promesse, par laquelle elle s'engageroit à ne rien entreprendre contre le repos de l'Etat, & à ne jamais proteger ceux que le Roi jugeroit coupables de quelque chose contraire à son service, excepté néanmoins les Domestiques de cette Princesse. Elle témoignoit d'être prête à faire tout ce que l'on souhaitoit d'elle, sinon qu'elle ne vouloit pas se trouver au Conseil, avec le Cardinal, ni donner l'Ecrit que l'on demandoit. Le Roi lui envoya le Maréchal de Schomberg & Château Neuf, pour lui faire les mêmes offres, qu'on avoit faites à Vautier ; mais elle ne voulut pas s'y rendre, quoi qu'ils lui pussent dire.

Là-dessus le Roi fit appeller le Conseil Etroit, pour voir ce que l'on pourroit faire,

† *Le 17. de Février.*

dans cette conjoncture. Le Cardinal, qui savoit qu'il ne s'y résoudroit que ce qu'il souhaitoit, & qu'il avoit peut-être suggeré aux Conseillers, qui dépendoient tous de lui, feignit d'abord, par une modestie qu'il affectoit quand il étoit sûr de son coup, de ne pouvoir dire son sentiment ; parce qu'il s'agissoit d'une chose, où il étoit interessé personnellement. Mais le Roi lui ayant commandé absolument de dire son avis, il dit * » que l'Empereur, les Rois d'Espa-
» gne & d'Angleterre, & le Duc de Sa-
» voie, n'étant pas amis de la France, n'a-
» voient d'autre dessein que de troubler son
» bonheur, ou par des guerres ouvertes,
» ou par des intrigues secrettes, par lesquel-
» les on voyoit que les deux Reines étoient
» mécontentes, aussi bien que le Duc d'Or-
» leans, avec lequel elles étoient unies, dans
» leur mécontentement : Que les Parlemens,
» les Grands & les Peuples s'en prévaloient,
» pour en tirer avantage, aux dépens de l'au-
» torité Royale : Que les Cabales de la Cour,
» des Femmes, & des Anglois avoient mis, il
» y avoit peu d'années, toute la France en feu ;
» mais que la faction presente étoit beaucoup
» plus forte, parce que la qualité des Fem-
» mes étoit plus considérable, & leur nom-
» bre beaucoup plus grand, que l'Espagne
» étoit plus en état d'agir, & que l'An-
» gleterre s'en mêloit, puis que l'on avoit
» des preuves certaines qu'elle avoit envoyé
» de l'argent aux Mécontens. Que le Duc
» de Lorraine étoit de la Cabale, puis qu'il
» avoit fait tout ce qui lui avoit été possi-
» ble, pour empêcher que le Traité de

Ratis-

* Siri Mem. Rec. T. VII. p. 302.

»Ratisbonne ne fût conclu : Que la Mai-
»son de Guise & les Parlemens travailloient
»sur le même fondement, & tâchoient d'ex-
»citer les Peuples à de nouvelles brouille-
»ries : Que Biscaras, qui avoit épousé une
»Niéce des Marillacs & qui étoit Gouver-
»neur de Verdun, avoit refusé de mettre cet-
»te Place entre les mains du Roi, esperant
»par là d'obtenir la délivrance du Maréchal;
»Que tout cela s'étoit fait, parce que la Rei-
»ne-Mere étoit mécontente, & faisoit une
»Cabale à la Cour.

Le Cardinal ajoûtoit, » que pendant que
»les Etrangers pourroient brouiller la Cour,
»& verroient le Duc d'Orleans éloigné,
»jusqu'à ce qu'il trouvât occasion de faire
»ses affaires, ils traverseroient facilement
»tous les desseins de la Couronne, & soû-
»tiendroient les Cabales qui se faisoient
»dans le Royaume ; Qu'ainsi la Paix avec
»les Etrangers seroit impossible, & que
»l'on ne pourroit non plus jamais voir la
»Concorde au dedans, parce que la guer-
»re fomenteroit les discordes : Qu'il n'y
»avoit que le Roi, qui pût apporter du
»remede à cela, & choisir celui qui seroit
»le plus propre à guerir le mal : Qu'il étoit
»certain que la Reine-Mere ne pensoit à au-
»tre chose qu'à le perdre (lui Cardinal) &
»qu'elle ne gueriroit jamais de cette passion :
»Que tant que le Duc d'Orleans croiroit
»que la Reine sa Mere seroit en état d'y
»réussir, il demeureroit uni avec elle : Que
»pendant que les affaires du dedans seroient
»en cette disposition, il ne seroit pas possi-
»ble de mettre fin à celles du dehors, ni de
»pourvoir aux necessitez de l'Etat : Qu'il se-

» formeroit tous les jours de nouveaux Mé-
» contens, & que les plus interessez au ser-
» vice du Roi auroient des prétentions ex-
» cessives : Qu'en dissimulant, le mal de-
» viendroit enfin si grand, qu'il seroit in-
» curable : Que dans la moindre maladie du
» Roi, les Mécontens pourroient se rendre
» Maîtres de la personne du Roi & de l'E-
» tat, sans que les meilleurs & les plus fidé-
» les serviteurs du Roi pussent avoir aucune
» récompense, ni pourvoir à leur propre sûre-
» té; parce que l'on adoroit, par tout, le So-
» leil levant : Que la même chose pourroit ar-
» river au premier mauvais succès, que les
» desseins du Roi pourroient avoir, puis qu'on
» ne manqueroit pas de l'imputer à ceux, qui
» auroient fait tout leur possibles, pour le dé-
» tourner : Que dans une telle rencontre, les
» serviteurs du Roi demeureroient à la merci
» des Femmes, dont la colere est implacable :
» Que le Coigneux étoit un homme à ne gar-
» der aucune modération, & qui ne se croi-
» roit pas en sûreté, pendant que ceux qui au-
» roient été dans les interêts du premier Mi-
» nistre, seroient en vie.

L'artificieux Ministre après avoir effrayé de la sorte le Roi, continuoit en disant, » que si au contraire on travailloit à reme-
» dier promprement à ces broüilleries de la
» Cour, par les voies qui paroîtroient les
» plus salutaires à S. M. on empêcheroit d'a-
» bord que la mauvaise volonté des Mé-
» contens n'eût aucun effet, & qu'avec le
» temps on les mettroit à la raison : Que les
» remedes foibles irritoient les grands maux,
» mais que les violens les guerissoient, ou
» les ôtoient tout à fait ; & que pour cela
» il

» il ne falloit pas y toucher, ou y appliquer
» le fer & le feu : Que dans la conjonćture
» presente, il falloit ou s'accommoder avec
» les Etrangers, par une Paix honorable &
» assurée, ou se réconcilier avec la Reine-
» Mere & avec le Duc d'Orleans ; chasser
» le Cardinal, ou ôter à la Reine ceux qui
» lui suggeroient des pensées contraires au
» bien de l'Etat, & la prier de s'abstenir,
» pendant quelque temps, de venir à la Cour,
» de peur que par sa presence elle n'entretint
» le mal, sans y penser, puisque Monsieur
» étant absent, dans le temps auquel elle se-
» roit mécontente à la Cour, il seroit presque
» impossible de finir heureusement toutes les
» broüilleries.

Le Cardinal ayant proposé ces expediens, comme pour donner au Roi le choix de celui qu'il trouveroit le plus à propos, poursuivit en le déterminant à choisir ce qu'il souhaitoit, par les raisons suivantes : » Que
» pour la Paix avec les Etrangers, il ne la
» falloit pas esperer, pendant ces divisions
» intérieures, dont ils voudroient profiter ;
» qu'outre cela il faudroit qu'elle fut con-
» cluë & executée en un instant, & qu'on
» ne le pourroit pas faire, sans abandonner
» honteusement les interêts des Alliez de
» l'Etat ; ce qui ne seroit pas un remede,
» mais un autre mal, ni une paix solide,
» mais le commencement d'une nouvelle
» guerre. L'accommodement de Monsieur ne se pouvoit pas faire non plus, selon lui, » par-
» ce que ceux qui étoient maîtres de son es-
» prit étoient tout à fait insatiables, &
» qu'ils ne seroient jamais contens, qu'ils ne
» fussent Maîtres absolus. Le Cardinal exag-
gera

pour leur mauvaise conduite & ven-
geance à la Reine-Mere, il dit » qu'il
» pas non plus possible de se raccom-
» moder elle, les Femmes étant nature-
» vindicatives, & la Reine assez d
» ter, & sortie d'un Païs & d'une M
» où l'on pardonnoit rarement : Que
» vices que le Cardinal avoit ren
» Roi & à l'Etat, n'empêcheroient p
» Princesse de venir aux dernieres ext
» contre lui : Que les prieres du Roi
» été inutiles, qu'elle n'avoit pas t
» promesses, qu'elle lui avoit faites p
» fois, de bien vivre avec son Minis
» qu'elle ne tiendroit pas mieux celle
» le pourroit faire à l'avenir : Qu'elle
» roit jamais contente, qu'elle n'eut
» rement ruïné ceux qu'elle haïssoit ;
» étoit à craindre que les effets de sa ve
» ce n'allassent plus loin, qu'elle ne le
» seroit elle-même.

Enfin il ne restoit plus au Cardin
examiner s'il étoit plus avantageux
de l'éloigner lui-même, pour vivre e
avec sa Mere, son Epouse, & son
qui haïssoient presque également ce
stre, ou d'éloigner la Reine-Mere, &
qui fomentoient son mécontentement
donc » que si son éloignement étoit
» mede propre à guerir les maladies
» Cour, il le falloit pratiquer sans h
» & que pour lui, il le souhaitoit p
» nément : Qu'il étoit vrai qu'il y av
» cela plusieurs choses à considerer ; sa
» les esprits des Mécontens se contente
» de sa seule retraite, où s'ils ne vouc
» ont perdre ceux qui seroient dem

» & celui qui se seroit retiré, pour se ren-
» dre maître de l'autorité Royale : Qu'ainsi
» il ne falloit employer ce remède, que s'il
» guérissoit le mal, dont on se plaignoit, sans
» en produire un beaucoup plus grand.

Il supposoit qu'il étoit visible que ce remède seroit pire que le mal, & qu'il seroit suivi de tous les malheurs, qu'il venoit de dire. En effet, de l'humeur dont étoit le Roi, qui étoit incapable de se faire craindre, par lui même ; la Reine-Mere de retour, sans qu'aucun Ministre osât s'opposer à ses passions, auroit gouverné plus absolument que jamais, & se seroit entierement abandonnée à la vengeance, pour prévenir les desseins de ceux à qui sa nouvelle autorité n'auroit pas plû. » Ainsi le Cardinal con-
» clut à dissiper les Cabales que l'autorité &
» le mécontentement de la Reine-Mere en-
» tretenoient à la Cour, en la priant de
» s'en éloigner, & de se retirer un peu loin de
» Paris, & en chassant d'auprès d'elle ses mau-
» vais Conseillers. Il dit néanmoins qu'il
» falloit executer cette résolution avec beau-
» coup de douceur, & en traitant cette Prin-
» cesse aussi respectueusement qu'il seroit
» possible, Qu'il faudroit bien prendre ses
» mesures, pour surmonter tous les obsta-
» clés, que des personnes de grande considé-
» ration y pourroient apporter ; parce que
» commencer cette affaire, sans en venir à
» bout, c'étoit tout perdre : Qu'à la verité,
» le Royaume trouveroit ce remède vio-
» lent ; parce que peu de gens connoissoient
» les grands maux, dont l'État seroit garanti
» par là : Qu'on attribueroit au premier
» Ministre tout ce qui seroit fait, mais qu'il
» fal-

» falloit mépriser cet inconvenient ; c
» un Chirurgien, qui coupoit un bras
» voit aucun égard pour la perte de sa
» en arrivoit : Que s'il n'avoit égar
» lui-même, jamais il ne se résoudroit
» poser cet expedient, parce que tout l
» de croiroit qu'il agiroit par veng
» lors qu'il ne feroit rien que pour
» de l'Etat, & que l'on feroit mille
» contre lui : Que s'il ne consideroit
» propre personne, il aimeroit mie
» zarder de perir ; sans être diffamé,
» mettre en sûreté, en s'attirant le
» de tout le Royaume ; mais que si l
» de l'Etat, & la conservation de l'aut
» de la personne du Roi le demandoic
» si, il se rendroit à ce que Sa Ma
» son Conseil trouveroient à propos.

Il fit cette artificieuse Harangue, mandant permission au Roi de qu Ministere, en cas que Sa Majesté embr dernier parti, » parce que la Cabale ét
» sipée, les autres Ministres seroi
» état de servir comme devant, sa
» craindre. Il ajoûta encore que l'espi
» Reine-Mere seroit d'autant plûtôt
» qu'elle se verroit elle-même hors d
» nuire, & que ceux qui l'aigrissoient e
» éloignez, penseroient serieusement
» commoder avec la Cour : Que les
» gers, ne se promettant plus rien c
» cordes domestiques, penseroient t
» bon à la paix, pour leur propre intérê
» peu de tems, on verroit toutes les
» du Roi reprendre leur train ordinai
» terminer heureusement ; mais que s
» la ce seroit un grand hazard, si elles

»bien, & que supposé qu'elles allassent mal,
»il seroit fâché de n'avoir pas déchargé sa
»conscience, en découvrant la veritable
»cause : Que la justice enfin étoit manifeste-
»ment du côté du Roi, & qu'il auroit aussi
»l'aprobation publique, pendant que ses
»desseins réüssiroient; ce qui ne pouvoit con-
»tinuer, si l'on n'arrachoit une fois les raci-
»nes de toutes les Factions.

Tout le Conseil applaudit au premier Ministre, & assura le Roi, qu'il n'y avoit pas d'autres expédiens à prendre que ceux là. Il n'y eut qu'une chose, en quoi l'on ne convint pas avec le Cardinal; savoir, sa retraite, que l'on considera, non comme un moyen innocent d'appaiser les esprits, mais comme un remede dangereux & impraticable. Pour l'éloignement de la Reine-Mere, le Conseil n'en voulut pas dire son sentiment, & se réserva seulement la gloire d'obéïr à Sa Majesté, dès qu'elle se seroit déterminée.

Le Roi prit, sans balancer, le parti d'éloigner sa Mere de la Cour, & il fut résolu de la laisser à Compiegne, sous une bonne garde; après lui avoir fait offrir, par le P. Suffren, ce qu'elle avoit déja refusé plusieurs fois. Elle ne manqua pas de le rejetter encore, étant aussi opiniâtre qu'elle l'étoit, & le 23. de Février la Cour partit de grand matin, sans qu'elle en sût rien. Le Roi laissa à Compiegne le Maréchal d'Estrées, avec huit Compagnies de ses Gardes, cinquante hommes d'armes & cinquante Chevaux-legers, & lui donna ordre de faire la garde à la porte du Château & à celles de la Ville, avec tel nombre de Sol-

dats, qu'il trouveroit à propos ; d
partir la Princesse de Conti, pour
Normandie, sans lui permettre de
Reine, ou de passer par Paris, & q
Reine-Mere vouloit suivre la Cour, c
ailleurs, de lui dire qu'il avoit ordre ex
Roi de la prier d'attendre de savoir c
trouveroit à propos.

Dès qu'elle sut que la Cour étoit p
sans elle, & qu'elle étoit environ
Gardes, elle s'emporta extraordinair
contre le Cardinal; mais comme il n'
pas de remède, il fallut prendre pa
Elle écrivit plusieurs fois au Roi pou
stifier, & pour se plaindre; mais le
obsedé du Cardinal & de ses Créatur
se laissoit point toucher. On voulut
la Reine de sortir de Compiegne, q
jugeoit trop proche de Paris, & l'e
ou à Moulins en Bourbonnois, ou
gers, & on lui offrit même le Gou
ment de l'une ou de l'autre de ses Pro
Elle le refusa absolument, & fit naît
sieurs difficultez, que l'on tâcha en v
lever, parce que plus elle voyoit q
souhaitoit qu'elle changeât de der
plus elle s'opiniâtroit à rester à Comp
Cependant on la traitoit exterieure
avec assez de respect, & il lui étoit
de se promener, où elle vouloit. I
même sortir les Soldats de la Ville
qu'elle ne les vît pas, & qu'elle ne pa
prisonniere; mais on s'étoit saisi de to
avenuës, de peur qu'elle ne s'échapât.

Cependant on donna ordre aux Du
d'Ornano & d'Elbeuf de se retirer de la

† *Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 309. &*

e Maréchal de Bassompierre, sans être sé d'autre chose que de trop d'attache- t, pour la Princesse de Conti, fut mis Bastille, où il demeura jusqu'après la t du Cardinal, qui ne pardonnoit ja- ceux qui l'avoient offensé. Vautier Me- n de la Reine-Mere, qui avoit été l'un principaux ennemis de ce Ministre, au- de la Reine, fut aussi mis à la Bastille, que la Reine le demandât. On le lui nit, à condition seulement qu'elle iroit à llins.

Duc d'Orleans, qui avoit commencé ire quelques préparatifs, pour prendre rmes, & pour tenir par force la Ville leans, en sortit au mois de Mars, pour en Bourgogne; lors qu'il vît le Roi s'ap- her, pour le surprendre, avant qu'il prêt. De là il se retira à Bezançon, en che Com·é, & le Roi, qui le suivoit, fit rer à Dijon criminels de Leze Majesté, omte de Moret, les Ducs d'Elbeuf, de annés, & de Bellegarde, le Coigneux, urens & tous les autres qui étoient lui. Le Roi envoya ensuite au Parle- de Paris la même Déclaration, qu'il fait verifier dans celui de Dijon, où claroit criminels de Leze Majesté ceux étoient avec le Duc d'Orleans. Mais rlement de Paris fit difficulté de l'en- er sans aucune déliberation, comme le le souhaitoit, & il se fondoit sur aisons suivantes. Premierement, con- s formes accoûtumées, cette Déclara- avoit été adressée à un autre Parle- qu'à celui de Paris, qui est seul la Cour airs, & le premier Parlement du Royau-

me. Secondement, elle déclaroit cr
nommément un President, qui seroi
condamné par la Compagnie sans êt
Troisiémement, cette Déclaration p
rejaillir contre la personne du Duc
leans; dont les intérêts avoient toûjo
chers au Parlement. On en vint dc
une déliberation, & la Compagnic
fort divisée, qu'il y eut arrêt de pa
au lieu de l'arrêt de verification, que
demandoit.

Le Ministre, qui ne pouvoit souff
l'on eût quelque considération pour
nemis, engagea le Roi à aller promp
à Paris; pour faire verifier sa Décla
& pour donner quelque mortificat
Parlement. Le Roi, étant arrivé a
vre, envoya dire au Parlement de s
dre en Corps & à pied. Le Par
obéït, & fut † conduit dans la Galle
joint les Tuilleries au Louvre, où i
va le Roi sous un Dais, que l'on av
dresser exprès. Le Garde des Sceaux
pris la parole, aprés les premieres c
nies, dit que le Parlement ne pouv
ger que des affaires des Particuliers,
des affaires d'Etat, dont le Souve
réserve la connoissance: Que lors q
git de faire le procès à quelque Pri
quelque Duc, ou à quelque Officie
Couronne, pour des malversations da
ministration des Finances, ou des aff
l'Etat, il faut que Sa Majesté adresse
lement une Commission particuliere

* *Le 25. d'Avril. Aubery Vie du Card. Li 17. Siri Mem. Rec. T. VII. p. 358.*

† *Le 12. de May.*

étendre sa jurisdiction jusques-là, ou qu'elle s'y trouve en personne, pour autoriser ces procedures extraordinaires : Qu'il étoit vrai que pour juger sur une commission, il falloit prendre connoissance de la cause; mais que quand il s'agit d'enteriner une Déclaration, qui donne toûjours un certain tems aux criminels, pour rentrer dans leur devoir, il n'est pas besoin d'aucune déliberation. Cela signifioit que le Roi vouloit bien se servir de l'autorité du Parlement pour perdre dans les formes ceux qui favorisoient son Frere; mais qu'il ne vouloit pas que le Parlement eût le pouvoir de les sauver, s'ils étoient innocens.

Le discours de Châteauneuf étant fini, le Roi se fit apporter le Registre du Parlement, & montrer la feüille où l'on avoit écrit l'arrêt de partage; qu'il déchira lui-même, pour y faire inserer celui du Conseil, par lequel on faisoit défense à la Cour du Parlement de délibérer sur les Déclarations, concernant les affaires d'Etat; à peine d'interdiction des Conseillers, & de plus grande encore, si on le trouvoit à propos. Il étoit de plus ordonné, que pour la faute commise, par la Cour, on retireroit la Déclaration qu'on lui avoit envoyée, & qu'on lui défendroit de prendre aucune connoissance de ce qui y étoit contenu. Pour marque d'indignation, le Roi interdit & relegua deux Presidens aux Enquêtes, & un Conseiller; qui furent néanmoins d'abord aprés rétablis. Là-dessus Monsieur envoya une Requête au Parlement de Paris, dans laquelle il disoit être sorti du Royaume, à cause de la violente persecution du Car-

dinal de Richelieu; qui avoit fait une entreprise sur sa personne, & sur celle de la Reine-Mere, pour attenter ensuite sur celle du Roi, & se rendre Maître du Royaume. Il s'opposoit aussi à la Déclaration du Roi, & demandoit Acte de son opposition, aussi bien que de ce qu'il se rendoit partie formelle contre le Cardinal. Mais le Roi, par un Arrêt * du Conseil, ordonna que cette Requête seroit supprimée comme calomnieuse, & fit encore donner un autre Arrêt contre le Procureur du Duc d'Orléans, qui l'avoit presentée.

La Reine sa Mere envoya aussi une § Requête au même Parlement, dans laquelle elle exposoit que sans avoir rien fait contre le Roi, ou contre l'Etat, elle étoit retenuë à Compiegne, sous une très-étroite garde: Qu'elle avoit toûjours tâché d'entretenir la Paix entre les Princes & les Grands du Royaume, aussi bien qu'avec les Anciens Alliez de la Couronne & de conserver les Finances; Que Jean Armand Cardinal de Richelieu, avoit au contraire engagé le Roi dans des guerres perpétuelles, & l'avoit fait aller en personne dans des lieux, où il y avoit de la Contagion, dans les plus grandes chaleurs de l'Eté: Qu'il jettoit de la défiance dans l'esprit de Sa Majesté contre ses plus proches, & ses plus fidéles serviteurs: Qu'il avoit dessein de se rendre Maître d'une partie du Royaume, en n'y mettant que de ses Créatures. Elle l'accusoit encore d'autres choses, & demandoit que pour sauver sa réputation, & faire connoître

tré

* *Du 12. de Mai.*

§ *Le 19. de Juillet. Mem. d'Aubery. T. I. p. 367.*

tre son innocence à tout le Royaume, on lui accordât un Acte par lequel il parût qu'elle se portoit pour dénonciatrice & pour partie du Cardinal & de ses adhérans. Mais le Parlement, qui venoit d'être mal traité pour avoir déliberé sur la requête du Duc d'Orleans, n'osa pas même ouvrir le Paquet de la Reine-Mere, & l'envoya tout cacheté au Roi.

Peu de tems aprés, sur l'avis qu'on lui donna que les Maréchaux de Shomberg & d'Estrées, & le Marquis de Brezé devoient venir à Compiegne, avec douze cens Chevaux, pour l'en tirer par force, elle chercha les moyens de s'enfuïr secretement. Elle sortit enfin de nuit de Compiegne, * sans être connuë, & voulut se retirer à la Cappelle, Place Frontiere de Picardie, où le Fils du Marquis de Vardes, qui en étoit Gouverneur avoit promis de la recevoir. Mais le Cardinal l'ayant sû, y envoya promptement le vieux Marquis, qui mit son Fils hors de la Place, & empêcha que la Reine-Mere n'y fût reçuë. Il y a grande apparence que le Cardinal voulut bien qu'on laissât échaper cette Princesse, puis qu'il sut assez à tems qu'elle alloit à la Cappelle, pour l'empêcher d'y entrer; autrement il auroit pû donner ordre de l'arrêter. Mais il étoit plus avantageux pour lui qu'elle sortît du Royaume que si elle y demeuroit, & la complaisance apparente, qu'il eut d'éloigner les Gardes de Compiegne, n'étoit que pour donner lieu à la Reine-Mere de commettre une faute qui la perdit. Etant avertie qu'elle ne pouvoit entrer dans la Cappelle, & ne sachant

L 4 où

* *Le 18. de Juillet.*

où elle pourroit être en sûreté dans le Royaume, contre l'humeur inexorable du Cardinal, elle se retira en Flandres; * d'où elle écrivit au Roi, qu'elle ne croyoit pas l'avoir desobligé, en se délivrant des persecutions du Cardinal, & qu'elle s'étoit retirée malgré elle en Flandres, parce qu'on lui avoit refusé l'entrée dans la Cappelle. Elle fut reçûë à Bruxelles de l'Infante, avec toutes sortes d'honneurs, & l'on n'oublia rien pour la consoler d'une partie de ses chagrins. Mais elle reçût bien tôt aprés une réponse du Roi conçuë en termes qui l'affligerent beaucoup & qui montroient l'ascendant extraordinaire que le Cardinal avoit sur son Esprit : *Je reconnois*, disoit-il, *par beaucoup de preuves l'affection & la sincerité de mon Cousin le Cardinal de Richelieu. La religieuse obéïssance qu'il me rend, & le fidéle soin qu'il a de tout ce qui regarde ma personne, & le bien de mon Etat parlent pour lui. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous dire, Madame, que l'action que vous venez de faire & ce qui s'est passé, depuis quelque tems, fait que je ne puis ignorer quelles ont été ci-devant vos intentions, & ce que j'en dois attendre à l'avenir. Le respect que je vous porte m'empêchera de vous en dire davantage.* Si cette Lettre eût été dictée par le Cardinal, elle ne pouvoit être plus forte & plus mortifiante pour une Princesse; qui dans le fonds n'avoit aspiré qu'à l'autorité, que le Roi souffroit bien, sans jalousie, dans la personne du Cardinal, & qu'il auroit bien pû souffrir dans sa Mere.

Ainsi l'artificieux ministre trouva le moyen d'éloigner du Gouvernement la Mere & le Frere du Roi, de lui rendre même suspecte

la

* *Le 21, de Juillet.*

a Reine son Epouse, & de tenir loin de ui tous les Princes du Sang. Comme il étoit impossible que le Cardinal entreprit d'ôter la Couronne au Roi, pour la mettre sur sa tête, & que le Duc d'Orleans & les autres Princes du sang pouvoient être accusez d'un semblable attentat; le Roi soupçonneux & crédule vint à se défier de tous, & aprés les avoir maltraitez, à croire qu'ils ne lui vouloient pas du bien, & ainsi à les regarder, comme des ennemis cachez qui n'attendoient qu'une occasion favorable pour éclater.

Fin du troisiéme Livre.

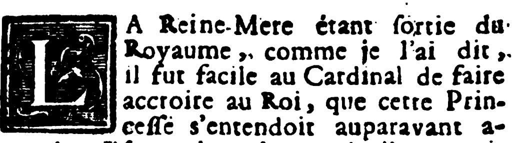
LA



LA VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU

LIVRE QUATRIE'ME.

Contenant ce qui lui arriva, depuis la fuite de la Reine-Mere en 1631. jusqu'à l'an 1634.



LA Reine-Mere étant sortie du Royaume, comme je l'ai dit, il fut facile au Cardinal de faire accroire au Roi, que cette Princesse s'entendoit auparavant avec les Espagnols, chez qui elle venoit de se retirer, sans quoi elle n'auroit pas osé aller chercher un azile, sur leurs terres. Le Roi se laissa si fort prévenir de cette pensée, qu'il fut impossible à la Reine-

Mere de l'en faire revenir. Dés-lors, le Cardinal étant le seul, en qui le Roi se fioit, il se trouva le maître absolu de toutes les résolutions. Personne n'approcha plus de sa Majesté, que par son consentement, & pour lui dire ce que le Ministre trouvoit à propos qu'on lui dit.

Marie, dès son arrivée à *Avesnes*, écrivit * deux Lettres, l'une au Parlement de Paris, & l'autre au Prevôt des Marchands, & aux Echevins de la même Ville. Elle disoit dans la premiere, que les mauvais traitemens & les violences du Cardinal l'avoient contrainte de sortir de France. Elle protestoit de son innocence & se plaignoit fortement de l'inhumanité, que l'on avoit euë de la tenir en prison à Compiegne, & de ne vouloir pas seulement écouter ses plaintes contre le Cardinal; aussi bien que de la maniere, dont on avoit traité le Duc d'Orleans. Elle demandoit enfin justice au Roi & au Parlement, & imploroit les bons Offices de la Cour auprés du Roi, si cela étoit necessaire. Dans sa Lettre au Prevôt des Marchands & aux Echevins; elle faisoit de semblables plaintes, & demandoit aussi qu'ils la servissent auprés du Roi. Elle leur dit encore entre autres choses, *que si ce violent* (ce sont ses termes) *avec l'autorité du Roi, qu'il usurpoit, lioit les mains à Messieurs du Parlement, à son ordinaire, & leur en pensoit ôter la connoissance, elle auroit recours au dehors & appelleroit toute la Chrétienté au secours de son innocence. Ce ne sera pas*, ajoûtoit-elle, *avec des armes, comme il en effraye l'esprit du Peuple, &*

en

* *Dattées du 47. de Juillet. Voïez les dans Auberi Mem. T. I. p. 374.*

en irrite celui du Roi, par l'interêt de la conservation de son Etat; je n'y veux que des offices, mais si puissans qu'il faudra renoncer aux Loix de la nature & de la justice si je n'en viens à bout.

Elle écrivit aussi au Roi, † quelques jours aprés, une Lettre assez forte, où elle se plaignoit de ce qu'il se laissoit surprendre par le Cardinal, qui lui faisoit accroire tout ce qu'il vouloit, & qui abusoit cruellement de son autorité. Elle assure que ce Prelat ne craignoit rien tant que de la voir réünie à son fils; ce qui paroissoit en ce qu'il l'avoit toûjours voulu éloigner de lui, & n'avoit jamais parlé de la faire retourner; non seulement de peur qu'elle n'assistât aux Conseils du Roi, mais de peur qu'elle ne le vît. *Voulez-vous*, lui dit-elle, *revoir vôtre Mere & vôtre Frere à vos pieds, & remettre vôtre esprit en repos & toute la France? Donnez la sureté necessaire, & vous verrez s'il nous attendra, & s'il ne s'enfuira pas, aussi-tôt qu'il éventera que vous nous voulez voir.* Elle ajoûte un peu plus bas: *Vos actions sont connuës, dites-vous à toute la Chrétienté. Cela est bon pour la guerre —— mais non pas pour vôtre naturel en mon endroit, où vous allez renoncer publiquement, si vous me traitez de la sorte.* Enfin elle demande justice au Roi, & tâche autant qu'elle peut d'émouvoir sa pitié.

Mais le Roi, loin d'être touché de ses plaintes, aprés avoir reçû sa Lettre, publia une nouvelle Déclaration, * où il diffamoit cette Princesse & le Duc d'Orleans, & faisoit au contraire l'éloge du Cardinal. Il disoit entre autres choses, que les mauvais Con-

† *Le 5. d'Août. Aub. Mem. T. I. p. 377.*
* *Le 12. d'Août. Voyez Aub. V. du C. Liv. IV. c. 18.*

Conseillers de son frere l'avoient porté, contre le devoir de sa naissance & le respect qu'il lui devoit, à lui écrire des Lettres pleines de calomnies, & d'impostures contre le Gouvernement: Qu'il avoit accusé, contre toute vérité & raison, *son très-cher & bien-aimé Cousin le Cardinal de Richelieu* d'infidelité, & d'entreprise contre la personne de S. M. celle de la Reine-Mere & la sienne, & contre l'Etat: Que depuis quelque tems la Reine-Mere s'étoit laissée aller à de mauvais Conseils, & à prendre plus de part dans les desseins du Duc d'Orleans, qu'elle ne devoit; peut être sur les mauvais bruits que quelques personnes, faisant profession de Sciences curieuses & mauvaises, faisoient courir, pour leur donner esperance d'un prompt changement: Qu'ayant prié la Reine-Mere de le secourir de ses avis, comme elle avoit fait auparavant, elle avoit répondu qu'elle étoit lasse de se mêler d'affaires, & qu'elle ne vouloit plus avoir de part en ses conseils; ce qui avoit fait comprendre qu'elle étoit déterminée à demeurer liée aux desseins du Duc d'Orleans: Que là-dessus, il avoit pris résolution de se separer d'elle pour quelque tems (*C'est ainsi que le Cardinal parloit de la prison de la Reine-Mere, qu'il appelloit une separation*) & de la prier d'aller à Moulins, ce qu'elle n'avoit pas voulu faire: Qu'elle avoit seulement offert d'aller à Nevers; pendant que Monsieur étoit à Orleans, pour être plus prés de lui, & qu'elle l'avoit refusé, quand elle avoit apris qu'il n'y étoit plus; Qu'étant ensuite partie de Compiegne, elle avoit envoyé une Requête au Parlement de Paris, pleine de faits suppo-

sez & calomnieux contre le Cardinal de Richelieu ; & écrit une Lettre à S. M. qui contenoit divers prétextes recherchez pour colorer sa sortie, & des plaintes contre le Cardinal, qui n'avoient d'autres fondemens que des calomnies & des inventions, suggerées par les mauvais Conseillers de Monsieur : Que les uns & les autres tendoient, par mêmes moyens, à la subversion de l'autorité Royale, & du Royaume : Que non contente des premieres calomnies, qu'elle avoit écrites à S. M. elle s'étoit laissée aller à écrire de nouveau au Parlement & au Prévôt des Marchands de Paris, pour les faire soulever, & donner exemple aux autres : Que confirmant toutes les Déclarations précedentes, il déclaroit criminels de Léze Majesté, & perturbateurs du repos public tous ceux qui se trouveroient avoir participé à de si pernicieux & de si damnables desseins ; que d'avoir soustrait la Reine-Mere & le Duc d'Orleans de son obéïssance, & de les avoir induits à sortir du Royaume, comme aussi tous ceux qui les avoient suivis & qui étoient avec eux : Qu'il vouloit qu'on procedât contre eux, & defendoit d'avoir aucune intelligence avec la Reine-Mere, ni avec Monsieur, sous quelque prétexte que ce fût ; & que si on en recevoit quelques Lettres, on eût à les envoyer aux Juges Royaux des Provinces, où l'on seroit, ou au Garde des Seaux : Que les Fiefs qu'ils possedoient, mouvans nuëment de la Couronne seroient saisis & aprés réünis au Domaine, & eux privez de leurs Charges, Dignitez & Offices, & tous leurs biens saisis, pour être confisquez.

Ce

Ce dernier article ne s'étendoit pas seulement à ceux qui avoient suivi la Reine-Mere & Monsieur, mais encore à eux mêmes; le Doüaire de la Reine, & tous les revenus du Duc d'Orleans furent saisis. Pendant qu'il leur ôtoit les moyens de subsister, pour avoir osé vouloir faire chasser le Cardinal de Richelieu; il combloit d'honneurs, & de bienfaits cet heureux Ministre. Sa terre * de Richelieu fut érigée en Duché & en Pairie, & il y eut ensuite contestation entre les Chambres du Parlement, à qui recevroit ce Prélat en qualité de Duc, & Pair. Enfin l'on conclut que ce seroit la Grand' Chambre, celle de l'Edit, & celle de la Tournelle assemblées ? † & il fut prêter le serment accoûtumé, & prendre séance dans le Parlement, accompagné du Prince de Condé, des Ducs de Montmorenci, de Chevreuse, de Mont-bazon, de Rets, de Ventadour & de Crequi, des Marêchaux de Vitri, d'Etrées, & d'Effiat, & de plusieurs autres personnes de qualité. Depuis ce tems-là, on le nomma *le Cardinal-Duc*, comme on appelloit Olivarès, premier Ministre du Roi d'Espagne, *le Comte Duc.* Le Roi lui donna encore le Gouvernement de Bretagne, qui étoit vacant, depuis quelque tems, par la mort du Maréchal de Themines. Ce Gouvernement ne pouvoit tomber entre les mains de personne, à qui il fût si avantageux qu'au Cardinal; qui étoit Sur-Intendant de la Navigation & du Commerce, & ne pouvoit presque exercer sa Charge, sans être Maître des Ports de Bretagne.

C'étoit

* *Par des Lettres expediées à Monceaux au mois d'Août.* †. *Le 4 de Septembre.*

C'étoit en même tems, un refuge a
en cas que le Roi vint jamais à chang
volonté envers lui. Ainsi ce qui éto
crime capital, dans les Huguenots, qu
soient une partie considerable de l'Et
ce qui suffisoit, pour faire chasser les
mieres personnes du Royaume, apr
Roi; à moins qu'elles ne voulussent ê
prison, étoit une juste récompense
grands services du Cardinal de Rich
Le Prince de Condé, que l'on envoy
Province en Province pour appaiser l
prits, qui pouvoient trouver étrange la
deur excessive d'un Ministre, qui l
autrefois fait mettre en prison, alloit
ment publier ses loüanges par tout le
yaume; sans pouvoir néanmoins gagr
faveur d'un homme, qui ne pouvoi
souffrir, qui lui fit quelque ombrag
avoit * en 1628. fait le Panegirique
Ministre, dans les Etats de Languedo
termes dignes d'un homme qui auroit
qué de pain; & qui n'en auroit pû g
d'une autre maniere; mais ce n'étoit
en comparaison de ce qu'il dit dans l'a
blée des Etats de Bretagne. Je rapo
ses propres termes, afin que l'on jug
là ou de la bassesse du Prince, ou de
torité du Ministre. † *Parmi le nombre des obligations que vous avez au Roy*, leur d
soit pour vous avoir conservé vos Privileges
pour avoir traité la Province de Bretagne a
grands avantages, & presque dans l'impo
eu égard aux autres de son Royaume; vous
avez une recente, plus grande, de vous avoi

* *Voyez Aubery. Liv. II. c. 17.*
† *Aubery, Ibid. Liv. IV. c. 19.*

né Monsieur le Cardinal de Richelieu pour Gouverneur; auquel la doctrine & les bonnes mœurs acquirent en sa jeunesse un Evêché, ses merites, le Chapeau de Cardinal, ses services, & sa capacité, l'emploi dans les affaires, sa valeur, la Generalité de plusieurs Armées, sa fidelité & son amour envers la personne du Roi, l'affection cordiale de sa Majesté, & pour marque d'icelle & de sa confiance les Charges & gouvernemens, qu'il possede & tient de sa main. Desquelles choses, bien que grandes & considerables, nous pouvons dire toutefois qu'elles ne sont encore que la moindre partie de la récompense qu'il merite justement, d'avoir en sa premiere Dignité, confondu l'Hérésie, en la seconde, soûtenu l'Eglise; en ses emplois, fortifié l'Etat par ses conseils, par sa valeur abatu & défait la rebellion & avancé les limites de la France, dans l'Italie, Lorraine & Allemagne; & par sa fidelité, avec un soin continuel, veillé à la conservation du Roi; sous les commandemens duquel il a toûjours agi comme cause seconde, dans les grandes affaires qu'a euës, & qu'a encore sa Majesté pour rétablir le Royaume dans sa splendeur. Le Prince devoit plûtôt dire comme *cause premiere*, puis que le Roi ne faisoit que suivre les mouvemens de son Ministre; & il y auroit eu au moins cela de vrai dans cette Harangue, digne de quelque pauvre Prêtre affamé, & non d'un Prince, qui avoit autrefois aspiré à la Couronne. Car enfin que restoit-il à faire au Roi, en faveur du Cardinal, que de l'associer à la Couronne, par une Declaration expresse; ou plûtôt de la lui ceder, puisqu'il n'avoit reçû que *la moindre partie de la recompense qu'il meritoit.* Aprés cela, il n'y avoit pas lieu de s'étonner, si les particuliers flattoient le Cardinal, puis que les

Princes du Sang l'encensoient d'une mani
re si honteuse. Aussi peut-on presque ma
quer ce temps-là comme l'Epoque de l'e
tinction de ce genereux amour de la V
rité, qui fit autrefois, pour parler ainſ
des Martyrs parmi les Payens mêmes. C
n'a presque vû en France, depuis cette a
torité excessive du Cardinal, que des flat
ries outrées, & des Histoires faites expré
pour s'avancer aux dépens de la verité.

Le même Prince, * dont j'ai rapporté l
paroles; fut envoyé par le Roi en Prove
ce, sous prétexte d'y faire assembler l
Etats; mais en effet pour voir qu'elle étc
la disposition des esprits, pour observer
conduite du Duc de Guise, que le Card
nal haïssoit, & pour diminuer l'autorité
Gouverneur de la Province, par la Digni
de sa personne, & par le pouvoir qu'il
voit reçû du Roi. Le Cardinal avoit fa
nommer le Marquis de S. Chamond, po
Lieutenant de Roi en Provence, dans
dessein de traverser le Duc de Guise,
ce qu'il pourroit entreprendre contre l'aut
rité du Ministre. Le Prince de Condé éc
vit au Duc de Guise, pour le prier de
rendre à Avignon; afin de conferer ensen
ble, touchant quelques affaires, qui conce
noient la Couronne, sans lui dire ce que c'
toit. Ce Duc se choqua de cette maniere
proceder, il répondit qu'il ne pouvoit vc
le Prince, que sur les Frontiéres de Pr
vence, & se plaignit au Cardinal de la ha
teur, avec laquelle on le traitoit. On avc
dit au Roi, que le Duc s'entendoit avec l
Espagnols, & avoit dessein de faire ver

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 360.*

de leurs troupes dans son Gouvernement. On dit même que le Duc de Feria avoit reçû ordre d'envoyer deux mille Italiens, & cinq cens Espagnols à Barcelône, pour les faire embarquer ensuite pour la Provence. Soit que cet avis fût veritable, & que le Duc de Guise eût recherché le secours des Etrangers, pour se soûtenir contre le Ministre; ou que ce fût un artifice de ses ennemis, qui faisoient donner au Roi les avis qu'ils trouvoient à propos; le Cardinal conseilla à sa Majesté d'envoyer ordre au Duc de Guise de venir à la Cour. Il refusa d'abord d'obéïr, parce qu'il craignoit avec raison la Bastille ou le Bois de Vincennes, & il obtint enfin du Roi la permission d'aller à Nôtre-Dame de Lorette; d'où il se retira à Florence, chez le Grand Duc.

Ce Prince étoit devenu suspect au Cardinal, * parce que l'on croyoit qu'il envoyoit secrettement de l'argent à la Reine-Mere, & qu'il favorisoit les Espagnols. Ce fut pour cela que Gondi, qui avoit été à Florence, pendant quelque tems, pour ses affaires particulieres, étant revenu en France au mois de Novembre, reçût d'abord ordre de la Cour de s'en retourner, & n'obtint qu'avec peine la permission de demeurer. Il fut à l'audience du Cardinal de Richelieu, & ce Ministre l'entretint des mécontentemens de la Reine-Mere, & lui raconta ce qui s'étoit passé entre lui & elle, dés le commencement. Il lui dit « qu'il ne lui avoit donné aucun sujet d'être fâchée contre lui, » mais que cette Princesse s'étoit emportée

* Siri ibid. p. 444.

» pour des bagatelles ; & qu'ayant e
» de confiance en des gens, qui cherc
» à brouiller la Cour, pour leurs i
» particuliers, elle avoit abandonné l
» & embrassé le parti du Cadet de
» Que lui Cardinal avoit voulu se r
» pour ôter tout sujet de division
» Famile Royale ; mais que le Roi
» voit pas voulu souffrir, parce q
» croyoit pas être en sureté sans lui
» jugeoit pas à propos qu'il eût cett
» plaisance pour ceux qui l'avoient
» indignement : Qu'étant donc deme
» avoit voulu comme Chrétien, &
» obligé à leurs Majestez, les recon
» afin de n'avoir pas occasion de s
» Roi contre sa Mere : Que ne sçach
» d'avoir jamais offensé cette Princ
» l'avoit priée de lui dire en quoi il
» gnoit de lui, & de supposer, si ell
» loit, quelque tort qu'il ne lui eû
» fait, pour soûtenir ce qu'elle avo
» parce qu'il ne la contrediroit po
» que passant condamnation, il lui
» manderoit pardon en public ; mais
» n'avoit répondu autre chose, en p
» du Roi, si ce n'est qu'elle ne se r
» lieroit jamais avec lui : Que le tort
» se plaignoit lui avoir été fait, é
» lui qu'elle disoit que le Cardina
» fait au Roi & à l'Etat : Qu'il l'av
» vie, pendant quatorze ans, avec
» fidelité & tout le zele possible, m
» s'étant brouillée, avec lui, elle ne
» pas entendre parler de reconciliat
» cherchoit tous les jours les moyen
» faire assassiner, ce qui l'obligeoit à

» à la conservation de sa vie, & de sa fortu-
»ne : Que pour cela, il n'avoit pas refusé
»les graces que le Roi lui avoit offertes,
»de changer les Ministres qui lui déplai-
»soient : Que la Reine n'avoit jamais été
»prisonniere, & que pour lui faire voir
»qu'elle étoit libre, on avoit ôté les Sol-
»dats, qui étoient autour d'elle. Qu'elle
»avoit tort de s'être retirée sur les terres
»d'Espagne, & que ces brouilleries étoient
»venuës si loin, que le Roi ne pouvoit plus
»se racommoder avec seureté.

Ces discours firent croire à Gondi la même chose, que plusieurs personnes avoient soupconnée ; c'est que le Cardinal avoit sû que la Reine-Mere pensoit à se retirer, & qu'il avoit bien voulu lui en donner les moyens ; afin d'avoir occasion de l'accuser d'avoir eu des intelligences avec les Espagnols, & d'empêcher que les Peuples ne fussent trop choquez de son exil. Le parti de cette Princesse, qui étoit joint avec celui de Monsieur, étoit extrémement foible, parce qu'ils manquoient d'amis & d'argent. Les rigueurs que l'on avoit exercées contre ceux qui les avoient suivis retinrent bien des gens, qui les auroient aidez ; & la Reine-Mere ne pouvoit trouver de l'argent, sur ses pierreries, parce qu'on craignoit que le Roi ne les redemandât, comme appartenantes à la Couronne. Le Roi de son côté étoit si irrité contre sa Mere, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il s'y fiât jamais ; soit à cause de ses intelligences avec les Espagnols, soit parce qu'elle s'étoit déclarée pour le Duc d'Orleans ; qu'elle croyoit devoir monter sur le Thrône après la mort du Roi, qui,

selon les prédictions, devoit arriver bientôt. Afin de confirmer le Roi dans sa mauvaise humeur contre elle, on fit une recherche exacte de ceux que la Reine avoit consultez sur l'Horoscope de Sa Majesté. *Senél*, Médecin du Roi, & *du Val*, furent condamnez aux Galeres; pour l'avoir examiné, & avoir fait des prédictions sinistres contre la vie de Sa Majesté.

Le Duc d'Orleans, qui avoit toûjours entretenu commerce avec le Duc de Lorraine, tâcha de le porter à appuyer son parti, & ce Prince leva alors quelques troupes, ou pour profiter de ces broüilleries, ou pour se défendre contre les Suedois, qui menaçoient ses Etats. Le Cardinal, qui n'étoit pas ami de la Maison de Lorraine, & qui craignoit qu'elle ne fortifiât le Parti de Monsieur, prit cette occasion pour lui faire déclarer la guerre. Le Roi envoya en Lorraine les Maréchaux de la Force & de Schomberg, avec une Armée, & ordre de prendre diverses places dépendantes des Evêchez de *Mets*, de *Thoul* & de *Verdun*, que l'on disoit avoir été usurpées par le Duc de Lorraine; & d'attaquer sur tout *Moyenvic*, dont l'Empereur s'étoit saisi, par le conseil & avec le secours de ce Prince.

Le Roi & le Cardinal avoient dessein d'y aller en personne, mais auparavant il falloit mettre ordre à faire executer les Déclarations contre ceux qui étoient dans le parti de la Reine Mere. La Cour craignoit que si l'on s'en remettoit au Parlement, cette execution ne trainât en longueur, parce que le Parlement n'agissoit que malgré lui, & qu'il faudroit observer les formali-

tes ordinaires. Outre que la justice le demandoit, il étoit dangereux d'épouser trop violemment les passions du Ministre contre Monsieur, qui pendant que le Roi n'avoit point d'enfant, étoit regardé comme l'Héritier présomptif de la Couronne. Ainsi le Cardinal, qui n'a jamais aimé les anciennes procedures, que quand elles lui étoient favorables, fit en sorte que le Roi résolut d'établir une Chambre de Justice; pour proceder à la rigueur contre ceux qui favorisoient sa Mere & son Frere, & sur tout contre ceux qui étoient sortis du Royaume avec eux.

Le Parlement refusa de verifier la Déclaration, concernant l'établissement de cette nouvelle Chambre, à moins que les Membres, qui la composeroient, ne fussent tous pris de son Corps. Le Roi lui envoya là-dessus une jussion, pour faire lever cette opposition, & le Parlement se contenta de demander que le *Substitut*, & le *Greffier* de cette Chambre fussent pris de sa Compagnie. Mais le Ministre, qui ne vouloit pas que l'on pût absoudre, ou differer de condamner ceux qu'il vouloit perdre, engagea le Roi à établir par Lettres Patentes * cette Chambre à l'Arcenal; sans y mettre qui que ce fût du Parlement, mais seulement deux Conseillers d'Etat, six Maîtres des Requêtes, & autant de Conseillers du Grand Conseil. Depuis le Roi établit encore une autre Chambre du Domaine, pour suivre la Cour, & executer ses ordres.

Cependant, le Parlement voyant que son autorité séroit anéantie, & que l'innocen-

ce

* *Du 23. Septembre 1631.*

ce de personne ne seroit en seureté, contre l'autorité du Ministre, si l'on prenoit la coûtume d'agir par des procedures extraordinaires, fit une Assemblée de toutes les ¶ Chambres, où il fut conclu que l'on feroit une remontrance au Roi, touchant les Commissions extraordinaires, & en attendant défense aux Commissaires de travailler à leur Commission; & que l'on ordonneroit au Chevalier du Guet d'executer les jugemens du Parlement. Il s'assembla encore le 10. & le 12. de Décembre, & rendit un Arrêt, selon cette résolution. Le Roi l'ayant sû, fit casser cet Arrêt dans son Conseil le 16. de Décembre, & ordonna que les Présidens *de Béliévre* & *Seguier*, qui avoient assisté à cette déliberation, & les Conseillers, qui avoient souscrit l'Arrêt, comme aussi les plus anciens des Présidens de la seconde, de la troisiéme, de la quatriéme, & de la cinquiéme Chambre des Enquêtes, & les plus anciens Conseillers de chacune de ces Chambres, se rendissent dans quinze jours où seroit la Cour.

L'Armée du Roi s'étoit cependant saisie des Places de Lorraine, sur lesquelles il avoit des prétentions, excepté de Moyenvic; qu'elle attaqua, au nom de l'Evêque de Mets, parce que le Roi ne vouloit pas se déclarer ouvertement contre l'Empereur. Cette place, se trouva mal fournie, & se rendit le 27. de Decembre. Le Duc de Lorraine n'étant pas non plus en état de résister à l'Armée Royale, ne pensa qu'à arrêter ses progrez, au meilleur marché qu'il lui seroit possible. Il se rendit à Mets, où le

¶ *Le 28. de Novembre.*

le Roi & le Cardinal étoient venus, & en fut trés-bien reçû en apparence.

Quoique le Comte de Soissons se fût raccommodé avec le Cardinal, depuis quelque tems, ce Ministre ne lui donna aucune marque de confiance; que depuis que la Comtesse de Soissons lui eût fait proposer * le Mariage de son Fils, avec la Marquise de Combalet; ce qui avoit donné lieu à la Reine-Mere de dire au Roi, que le Cardinal vouloit faire tomber la Couronne sur la tête de ce Prince. Le Roi pour témoigner encore par là le peu de cas, qu'il faisoit des avis de sa Mere, & la confiance qu'il avoit au Cardinal, laissa, en allant en Lorraine le Comte de Soissons, comme son Lieutenant Général à Paris, & dans les Provinces voisines.

Pour revenir aux affaires d'Italie, sur lesquelles le Cardinal n'avoit pas moins l'œil, que sur les autres; le Duc de Mantouë s'accommoda avec le Duc de Guastalle, par l'intervention du Nonce Pancirolo, & des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France. Le plus difficile Traité fut celui de *Querasque*, où se trouverent *Matthias Galas* pour l'Empereur, & le Maréchal de Thoiras & Servien pour la France. Le Nonce faisoit la fonction de Médiateur; & le Duc de Savoye y étoit en personne. Aprés de longues négociations, on y conclut diverses choses, dont je ne raporterai que les principales.

Le Duc de Mantouë † s'accommoda avec l'Em-

* *Aubery, Vie du Card. Liv. IV. c. 23.*

† *Le 6. d'Avril. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 363 & l'Hist. du Maréchal de Thoiras. L. III. c. 2. & suiv.*

l'Empereur & le Duc de Savoye à ces conditions, par lesquelles l'Espagne & la Savoye rentroient aussi en bonne intelligence avec les François. I. Que le revenu de dix-huit mille écus, que le Duc de Savoye devoit avoir dans le Montferrat, avec la Ville de Trin seroit réduit à quinze mille, & l'écu évalué à vingt-deux florins : II. Que le Duc de Savoye souffriroit qu'on tirât du Piémont tous les ans pour Casal, dix mille sacs de grains, & d'autres vivres, sans payer aucune imposition : III. Que tous les biens occupez de part & d'autre seroient restituez dans l'état où ils se trouveroient : IV. Que le Duc de Mantouë seroit mis en possession des Duchez de Mantouë, & de Montferrat, d'abord aprés la conclusion du Traité ; excepté de ce qui devoit être remis au Duc de Savoye, qui l'auroit dès que l'investiture de l'Empereur, pour le Duc de Mantouë, auroit été reçûë : V. Que le Baron Galas commenceroit à reconduire en bon ordre les troupes de l'Empereur, vers l'Allemagne, hors des terres du Mantoüan & du Montferrat. VI. Que les Troupes, qui étoient dans l'Etat de Venise s'en retourneroient aussi. VII. Qu'elles commenceroient à se retirer le 8. d'Avril, & qu'elles continueroient à le faire sans délai, & sans desordre ; jusqu'à ce que toute l'Armée fût sortie, excepté les Garnisons de Mantouë, de Porto & de Canetto. VIII. Que le même jour, Thoiras & Servien commenceroient à faire retirer d'Italie les Troupes de S. M. T. C. par les terres de Savoye, sans y commettre aucun ravage ; mais qu'ils laisseroient garnison à Pignerol, à Briqueras,

, à Suse, & à Avilliane, les chemins de-
urant neanmoins libres, sans aucuns lo-
nens de gens de Guerre. IX. Que le mê-
jour le Duc de Savoye sortiroit de Mon-
ro, & des autres places qu'il occupoit
s le Montferrat, excepté de celles, qui
étoient remises par ce Traité ; de sorte
: le 20. d'Avril toutes les Places prises
l'Empereur, du Roi de France, & du
c de Savoye dans le Mantouan, l'Etat de
nise, le Montferrat, le Piémont & la
'oye seront remises entre les mains de
:s Seigneurs, excepté Mantouë, Porto,
ıetto, Pignerol, Briqueras, Suse, Avil-
e, & au 8. de Mai au plus tard, toute
'mée de l'Empereur seroit en Allema-
. X. Que Galas donneroit promptement
par un Courier exprés de ce Traité à
npereur; lequel étant reçû, S. M. I. don-
ɔit au Duc de Mantouë l'investiture des
x Duchez de Mantouë & de Montfer-
& des autres terres qui en dépendent,
:pté de celles qui étoient assignées au
: de Savoye, & de celles qui pourroient
rtenir au Duc de Guastalle ; & que cet-
nvestiture viendroit en Italie, quinze
s aprés la datte de ce Traité, ou au
ns qu'on y recevroit nouvelle qu'elle se-
expediée. XI. Qu'aprés cela on com-
ceroit à démolir les Fortifications, pen-
quinze jours, & qu'en cas que la dé-
tion ne fut pas achevée, on ne laisse-
pas de rendre les Places. XII. Que la
zaine étant échuë le 23. de Mai, le Ba-
Galas retireroit la Garnison de Mantouë,
ue le même jour le Maréchal de Thoi-
rendroit au Duc de Savoye Pignerol,
N 2 Brique-

Briqueras, Suse, & Avilliane. XIII. Qu
le même tems le Baron Galas retireroi
tes ses Troupes des Etats, des Forêts
Passages qu'il tenoit dans le Païs des
ses & dans la Valteline ; toutes les
places demeureroient à la libre disp
des Grisons, comme auparavant. XIV
pour l'assurance de la restitution des P
on donneroit des ôtages de part & d'
dans le tems de quinze jours accorde
la démolition ; sçavoir, de la part de
pereur, les Colonels *Chiesa*, *Picolomini* &
ben, & de la part du Roi de France le
quis de *Tavannes*, *Nercstan* & *Aiguebon*
que ces ôtages seroient consignez, en
mains de Sa Sainteté, qui promettr
les garder sûrement ; s'obligeant de le
dre à celui qui auroit satisfait, &
donner encore ceux de celui qui n'aur
tenu le Traité.

Ce sont là les principaux articles du
de Querasque ; je ne m'arrête pas à
qui ne sont pas necessaires à la suite
te Histoire. Mais outre ce Traité qu
publia, il y eut un article secret ; par
il fut dit que pour prendre de plus
des seuretez, que celles des ôtages, l
mettroit les Citadelles de Suse & d
liane entre les mains des Suisses, égal
Alliez du Roi de France & du Duc
voye, & qu'ils jureroient de les ren
Duc de Savoye, aussi-tôt qu'on aur
nouvelles assurées de la remise des
des Grisons ; mais qu'en cas que cette
tution ne se fit pas, dans le tems a
ils remettroient ces Places entre les

du Maréchal de Thoiras, ou de tel autre, qu'il plairoit au Roi de nommer.

Il y eut encore deux autres Traitez particuliers pour le Duc de Savoye, dont l'un ſpécifioit * les terres, que ce Prince devoit avoir dans le Montferrat; & l'autre § concernoit la reſtitution de la Savoye, & des Places du Piémont. Il ſe trouva enſuite de nouvelles difficultez, pour l'execution du Traité général, mais que l'on accommoda, ¶ quelque tems aprés; de ſorte qu'enfin la Paix d'Italie fut concluë, & le Traité executé au mois de Septembre; au moins en apparence.

Les Suiſſes † entrerent dans les Places, qu'on leur devoit remettre, & le Pape reçût les ôtages, qu'il fit garder dans la Citadelle de Ferrare. L'inveſtiture de l'Empereur, pour le Duc de Nevers, fut remiſe à l'Evêque de Mantouë; & le Duc de Guaſtalle envoya à l'Empereur un Acte, par lequel il ſe déſiſtoit de l'oppoſition qu'il y avoit apportée. Le terme marqué par le dernier Traité étant venu, la Savoye & Briqueras furent rendus au Duc de Savoye, & les paſſages de la Valteline abandonnez par les Imperiaux. L'Etat de Mantouë, excepté Porto & Canetto fut remis au Duc de Mantouë, & les François ſortirent du Piémont, du Montferrat, & de la Savoye; pendant que les Eſpagnols ſortoient de l'Etat de Veniſe, du Mantoüan & du Montferrat. Le 15. de Septembre, on remit Suſe & Avil-

* *Voyez-le dans Siri Mem. Rec. T. VII. p.* 374.

§ *Signé le* 30. *de Mai. Ibid. p.* 383.

¶ *Le* 19. *de Juin. Ibid. p.* 387.

† *Siri Mem. Rec. T. VII. p.* 413.

liane au Duc de Savoye, Porto & C
au Duc de Mantouë. Le 24. les Alle
abandonnerent Mantouë, & les Fr
Pignerol, au moins comme on le cr
prés quoi le Pape fit mettre les ôta
liberté.

Tout paroissoit au dehors parfait
en paix, lors que l'on vit que de c
d'autre on n'avoit pensé qu'à se tromp
ciproquement. Il y avoit long-tems qu
tor Amedée avoit eu du penchant
commoder avec la France, qui teno
partie considerable de ses Etats; & Ma
qui s'en étoit apperçû, lui avoit fait
dre, que pour faire entrer entierement
Couronne dans ses interêts, & lui c
lieu de se fier en lui, il falloit remet
Roi de France quelque gage assuré de
ne volonté, comme seroit Pignerol;
le Roi ne manqueroit pas de le récom
suffisamment, d'un autre côté.

Le Cardinal de Richelieu étoit si for
le sentiment de ceux qui jugeoient
Place necessaire à la Couronne; qu
pouvoit se résoudre à la rendre au D
Savoye, quelque inconvenient, qui
naître d'ailleurs. La plûpart des Princ
talie le confirmoient dans cette pensé
les sollicitations secrettes qu'ils faisoie
re auprés de lui pour cela, par leurs
tres. Ils étoient bien-aises que la Fran
une porte ouverte, pour entrer en
lors qu'il seroit necessaire qu'elle y en
une Armée, afin d'y contre-balancer l
sance excessive des Espagnols. En acc
cela à leurs prieres, la France reg
leur amitié qu'elle avoit perduë par l

de Lyon (en 1601.) par laquelle elle avoit cédé au Duc de Savoye *le Marquisat de Saluces*, & renoncé par consequent aux passages des Monts, & l'autorité du Roi de France devenoit d'autant plus grande, que celle des Espagnols diminuoit. D'ailleurs le Cardinal ne pouvoit laisser de monument plus illustre de sa bonne conduite, qu'une Place de cette consequence; qui avoit été autrefois cedée mal à propos, par *Henri III.* aux Ducs de Savoye.

La difficulté étoit de trouver un moyen de la garder, sans rompre la paix de l'Italie; ce qui ne se pouvoit faire, malgré le Duc de Savoye. Le Cardinal qui avoit déja beaucoup conçû d'estime pour Mazarin, & qui savoit qu'il n'étoit pas mal dans l'esprit du Duc de Savoye, le chargea de cette négociation, dont il s'acquitta parfaitement bien. Le Duc de Savoye ayant consenti à laisser Pignerol, entre les mains de la France, on lui fit avoir, outre ce qu'on lui avoit promis, le *Canavés*; que l'on démembra du Montferrat, par le Traité de Querasque, au préjudice du Duc de Mantoüe.

Les Espagnols & les Imperiaux, qui ne savoient rien de la négociation concernant Pignerol, que l'on tenoit secrette, étoient surpris que la France dépoüillât le Duc de Mantoüe, son Allié, pour faire plaisir au Duc de Savoye, qui avoit porté les armes contre elle; mais la suite du tems découvrit ce mystere. On n'en devoit rien témoigner, avant que Mantoüe eût été restituée, les passages du païs des Grisons remis à leurs anciens Maîtres, & les ôtages délivrez, parce que les Espagnols, qui avoient un in-

terêt visible à tenir les François delà les Monts, auroient rompu le Traité, plûtôt que de permettre que Pignerol demeurât entre leurs mains.

Il falloit donc faire en sorte, que si les François sortoient de cette place, comme le Traité le demandoit, ils pûssent être assûrez d'y rentrer. Le Duc de Savoye promettoit de la leur remettre, aprés l'execution du Traité; & il avoit envoyé en France, pour gages de sa parole, le Cardinal de Savoye, & le Prince Thomas ses Freres, sous pretexte de les faire passer en Flandres. Mais le Cardinal craignoit que ce Prince, à qui cette place étoit aussi importante, pour le moins, qu'à la France, ne vint à manquer de parole; dans une chose, où les Espagnols le soûtiendroient infailliblement de toutes leurs forces. Ainsi, il fallut chercher un autre moyen, pour s'assurer de demeurer en possession de Pignerol, & paroître néanmoins en sortir, sans que personne pût s'en apercevoir. C'est dequoi l'on chargea le Marquis de Villeroi, Maréchal de Camp, qui s'en aquita de cette maniere; par laquelle il trompa non seulement les Espagnols, & les Piémontois, mais même les François.

Il choisit trois cens hommes, à qui il feignit de confier un ordre secret, qu'il avoit reçû du Roi, de les faire promptement passer dans la Citadelle de Casal, & leur commanda d'envoyer leur bagage avec le reste de la Garnison; qui se disposoit à sortir au tems marqué au nombre d'environ de trois mille hommes, & à prendre le chemin du Dauphiné. Cependant il fit cacher ces trois cens hommes, en divers endroits, &

sur

ſur tout dans un grenier du Château, qui avoit depuis long-tems une porte murée, qui répondoit au Donjon. Villeroi fit partager ce grenier en deux par une cloiſon de bois, & fit mettre d'un côté du bled ; & de l'autre, où étoit la porte murée, une partie de ſes Soldats. Mais comme tout cela n'auroit pû être executé que difficilement, ſans qu'on s'en apperçût, s'il y avoit eu beaucoup de Piémontois dans la Place ; il fit ſemer par avance le bruit que la peſte étoit à Pignerol, & ſur tout dans la Citadelle ; & ce bruit empêcha que la curioſité n'y attirât le monde, qui y ſeroit autrement accouru, & que les levées que le Duc faiſoit pour la Garniſon qu'il y vouloit mettre, n'allaſſent ſi vite. Le Comte de Verruë que le Duc avoit envoyé, pour recevoir la Place, ſavoit le ſecret ; mais les Commiſſaires de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne n'en eurent pas le moindre ſoupçon. Dès qu'ils furent arrivez ; ils virent filer les troupes Françoiſes, vers le Dauphiné, & Villeroi les voulut conduire dans tous les magaſins, affectant en cela une ponctualité extraordinaire, afin de les ennuyer, & de gagner du temps ; ce qu'il faiſoit avec d'autant plus de facilité, que les Commiſſaires ne vouloient entrer en aucun lieu, qui n'eût été nettoyé & purifié en y faiſant faire du feu & quelques parfums, de peur d'y prendre la peſte. Etant entrez dans la Citadelle, où les trois cens Soldats étoient cachez, le Marquis remit la porte au Comte de Verruë, qui y mit cinquante ou ſoixante Soldats, avec un Officier pour les commander ; aprés quoi, il fit ſortir la Garniſon, & mena les

Com-

Commissaires par tout. Le Comte avoit ave
lui un Colonel du Duc de Savoie, nomm
Porporati, qui ne sachant rien du secret, v.
sitoit tout avec soin; de sorte que Viller.
craignant qu'il ne découvrît le lieu, où
avoit caché le plus de monde, fit signe a
Comte; & s'étant tourné du côté des Com
missaires, il dit que se faisant tard, il seroit
propos d'envoyer quelqu'un pour visiter l
fort de Sainte Brigide; & l'on donna cett
commission à Porparati.

Le Cardinal étoit si fort résolu de n'aban
donner pas la Citadelle de Pignerol, qu
Villeroi eut ordre de prendre prisonniers le
Commissaires, en cas qu'ils vinssent à dé
couvrir la fourberie, qu'on leur faisoit; &
que pour cela il leur menoit dix ou douze
hommes des plus déterminez avec lui, pou
lui obéïr au premier signe qu'il leur feroit.
Cette résolution qui ne pouvoit être executé
sans une violation scandaleuse d'un Trait
aussi solemnel que celui de Querasque, &
même du droit des Gens, fait assez com
prendre l'extrême envie que le Cardinal avoi
de garder cette place. Par bonheur, le
Commissaires ne s'apperçûrent point de l
tromperie, & Villeroi tira d'eux le jour mê
me une attestation, par laquelle ils témoi
gnoient que Pignerol avoit été fidélemen
remis entre les mains des Savoyards. Il l'en
voya par un Courrier à Ferrare, pour e
faire sortir les Otages.

On ne voyoit dans la Citadelle que qua
tre ou cinq personnes, pour la garde de
Magasins, & les Piémontois, qui étoien
à la porte, eurent ordre de ne laisser entre
qui que ce fût, qu'un Page du Comte d
Verruë,

Verruë, pour les entretenir dans l'opinion qu'il n'y avoit personne dans la Citadelle, & la répandre ainsi plus assurément partout. Cette affaire dura trente-deux jours, sans que les Soldats cachez manquassent de provision, car on y avoit pourvû auparavant. Le Marquis, pendant ce tems-là, y entra cinq ou six fois, par la porte du secours, dont il avoit gardé les clefs, & personne ne s'en apperçût.

Cependant il falloit tirer au plûtôt ces Soldats de cette cachette, & faire croire au monde, qu'ils étoient rentrez dans la Citadelle de Pignerol, malgré le Duc de Savoye.

Pour cela on cherchoit quelque prétexte, que l'on auroit peut-être eu de la peine à trouver, si le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, eût executé plus promptement le Traité de Querasque. Mais dans la crainte que les François ne se prévallussent de sa bonne foi, il avoit retenu deux Régimens Allemands dans l'Etat de Milan; aussi bien que quelque Cavalerie Neapolitaine qu'il avoit promis de congedier. Les François, qui en furent avertis, commencerent à en faire de grandes plaintes, & à dire que le Comte de Merode menaçoit de nouveau les passages de la Valteline.

Les secours d'argent, qu'on accusoit l'Espagne de donner à la Reine-Mere, fournirent encore de quoi grossir ces plaintes, & on les fit porter au Duc de Feria, par Mazarin, en termes trés-forts; afin d'irriter les Espagnols, & de les porter à faire quelque infraction, qui pût donner lieu aux François de dire qu'ils avoient été contraints,

traints, par la mauvaise foi du Duc de Feria, de se saisir de nouveau de Pignerol.

Le Duc commença aussi de son côté à se plaindre des François, parce que les Garnisons de Mantouë & de Casal étoient pleines de Soldats de leur Nation, & que les Grisons fortifioient le passage de Steich, contre le Traité de Monzon. Il fit un écrit, où il exposoit au long les infractions, qu'il croyoit que les François avoient faites à celui de Querasque, & disoit *qu'elles pourroient être suivies de plus grands inconveniens.* Les Ministres de France, qui cherchoient querelle, releverent ces paroles, comme si le Duc de Feria vouloit dire que dès que les Troupes Françoises seroient hors de l'Italie, il se vengeroit des infractions qu'il leur imputoit. Ils surent encore que l'Empereur, à l'instance de l'Espagne, avoit déclaré nulle l'investiture envoyée au Duc de Mantouë, à moins que le Traité de Ratisbonne ne fût exactement observé; & il n'en fallut pas davantage, pour faire dire aux François que les Espagnols avoient dessein d'envahir de nouveau les Etats du Duc de Mantouë.

Là dessus ils firent un écrit, de concert avec le Duc de Savoye, quoi qu'en public ils se plaignissent de lui; dans lequel aprés avoir fait de grandes plaintes de la mauvaise foi des Espagnols & de leurs Alliez, & sur tout du Duc de Savoye, pour mieux couvrir leur jeu, ils déclaroient que le Roi vouloit assûrer la paix de l'Italie, & y proteger ses Alliez. Pour cela, Servien redemandoit au Duc de Savoye diverses places du Piémont, & entre autres Pignerol, pour y faire

y faire repasser l'Armée Françoise. Les Ministres de France, suivant la méthode du Cardinal, protestoient, devant Dieu & devant les hommes, que ce n'étoit pas par un motif d'ambition, ou pour troubler la paix de l'Italie, que le Roi faisoit redemander ces places; mais au contraire pour l'affermir, & rendre à ses Alliez le repos, dont ils souhaitoient de jouïr, depuis si long-tems.

Le Duc de Savoye feignit de trouver cette demande extrémement étrange, & dit à Servien les raisons qu'il avoit de la refuser; mais Servien repliqua que s'il n'accordoit de bon gré ce que le Roi demandoit, l'Armée, qui étoit en Dauphiné & en Provence, repasseroit les Monts, par force; pour mettre ses Alliez en sûreté. Il donna au Duc trois jours, pour y penser; aprés lesquels il le menaçoit, en cas de refus, de l'invasion du Piémont & de la Savoye. Cependant le Duc envoya communiquer au Duc de Feria les prétentions des François, & lui demander le secours, qui lui seroit necessaire, pour deffendre ses Etats contre eux. Le Gouverneur de Milan offrit tout ce qui dépendoit de lui; mais quand il s'agit de savoir, en quoi consisteroit ce secours, ce Prince demanda pour la deffense de la Savoye dix mille Fantassins & mille Chevaux, & la moitié pour le Piémont, outre ses propres Troupes. Il jugeoit que cela suffiroit alors, parce que l'hiver étoit proche. Il souhaitoit aussi que l'Espagne lui payât d'abord tout ce qui lui étoit dû, pour le passé, des sommes que Sa Majesté Catholique lui avoit promises; aprés-quoi l'on pourroit

pourroit parler de ce qui seroit nécessaire à l'avenir. Le Duc de Savoye fit savoir qu'il étoit impossible au Gouverneur de Milan de satisfaire à ces demandes, & les avoit faites exprès, afin qu'on ne trouvât pas étrange qu'il livrât Pignerol aux François, puis qu'il n'avoit pas de quoi se deffendre contre eux. Le Gouverneur de Milan répondit, qu'il fourniroit d'abord au Duc tout le secours qu'il lui étoit possible, & qu'à mesure qu'on leveroit du monde dans le Milanés, on le lui enverroit. Cependant les Espagnols parlerent d'entrer en négociation là-dessus avec les François; mais Servien n'en voulut pas entendre parler, jusqu'à ce que le Duc de Savoye eût répondu à ses demandes.

Enfin pour achever de tromper les Espagnols, le Duc * tint conseil, dans lequel il fut conclu que puis qu'il ne pouvoit pas esperer d'eux le secours, dont il avoit besoin pour se deffendre contre la France; il valloit mieux s'accommoder, & de deux maux choisir le moindre. La Duchesse de Savoye feignit même d'intervenir auprés de son Frere, pour obtenir qu'il modereroit les demandes qu'avoit faites Servien. On convint ensuite de ces Articles : Que le Duc de Savoye n'aideroit ni directement, ni indirectement ceux qui tâchoient de causer des troubles en France, pendant l'absence de la Reine-Mere, & du Duc d'Orleans : Qu'il donneroit passage aux Troupes Françoises, en cas qu'on fût obligé d'en envoyer de nouveau dans le Montferrat,

ou

* *Le 19. d'Octobre.*

ou que la paix fût troublée du côté des Grisons, ou du côté du Mantoüan : Que pour donner un gage au Roi de France, qu'il garderoit sa parole, il remettoit en dépôt la Ville & la Citadelle de Pignerol, avec les trois Forts de la Perouse, entre les mains des Suisses, qui avoient eu Suse en dépôt : Que ces mêmes Suisses jureroient de garder fidélement ces places, pour six mois ; lesquels étant écoulez, ils les rendroient au Duc de Savoye ; excepté que les mêmes conjectures ne fissent juger à ce Prince, qu'il seroit bon de prolonger le temps du dépôt ; Que néanmoins Sa Majesté y pourroit mettre un Gouverneur, qui prêteroit le même serment. Ensuite du consentement du Duc, au lieu de la Garnison Suisse, on y en mit une Françoise, & les trois cens Soldats sortirent des lieux où ils avoient été cachez.

Le Duc de Savoye donna avis au Duc de Feria des Articles, dont il étoit convenu avec les François. Le Gouverneur de Milan n'osa pas desapprouver entierement la conduite du Duc de Savoye, quoi qu'il jugeât qu'elle étoit d'un grand préjudice à l'Italie. Ainsi les François parurent rentrer dans la possession de Pignerol, qu'ils n'avoient point abandonné ; & ensuite ils engagerent le Duc de Savoye à le leur remettre entierement, sans que les Espagnols s'apperçussent d'abord du tour, qu'on leur avoit joué. Comme on blâma le peu d'habileté des Ministres de l'Espagne en Italie, on trouva aussi fort étrange que le Duc de Savoye, pour quelques terres dans le Montferrat, que la France lui fit donner

par

par le Traité de Querasque, se mit
tairement dans les fers, en lui ced
gnerol.

Le Duc de Mantouë étoit tomb
une si grande nécessité de tout, p
guerre, qu'il dépendoit entieremen
France; sans oser la contredire, e
que ce fût. Ainsi en même temps
travailloit à s'assurer de Pignerol,
obligé de permettre qu'elle envoy
forte Garnison dans la Citadelle de
de peur que les Espagnols ne s'en sa
lors qu'ils verroient Pignerol entre les
des François. Cette affaire fut co
avec tant de secret, qu'on n'en sç
en Italie, que lors que six Régimen
çois furent dans Casal. Dès que le
ces d'Italie, à qui la puissance des
gnols faisoit de l'ombrage, sçûrent
François étoient Maîtres de ces de
ces, malgré le Traité de Querasqu
en témoignerent par tout une très-
joye, & sur tout les Venitieus; à
Maison d'Autriche ne vouloit pas d
& qui craignoient son ressentiment.
restoit plus rien à faire à la France
mettre cette République en repos
côté-là; que de se saisir de nouve
passages de la Valteline, & en effe
pensa bien tôt après.

Sur la fin de la même année, * le
Savoie se raccommoda entierement a
République de Génes; & ces deux pui

* *Le 27. de Novembre.* 1631. *Voyez Siri Rec. T. VII. p.* 438.

dirent réciproquement ce qu'elles s'étoient prises l'une à l'autre, & qu'elles avoient retenu pendant la Tréve. Zuccharello qui avoit été l'occasion, ou le pretexte de la guerre, comme je l'ai dit ailleurs †, demeura aux Génois; à condition qu'ils donneroient cent soixante mille écus d'or au Duc de Savoye, qui renonçeroit de son côté à toutes ses prétentions sur ce Marquisât.

§ Le Roi étant à Mets, le Duc de Lorraine s'y rendit, & aprés quelque négociation, il conclut son Traité avec la France, qui fut signé à Vic, le 6. de Janvier.

Le Duc promettoit de se détacher de toutes intelligences, Ligues & Associations, qu'il pourroit avoir avec quelque Prince, ou Etat que ce fût; au préjudice du Roi, de ses Etats, & des Païs qui étoient sous son obeïssance, ou sous sa protection, & au préjudice de l'Alliance que Sa Majesté avoit faite avec le Roi de Suéde, & le Duc de Baviere, pour la deffense de la liberté de l'Allemagne, & de la Ligue Catholique. Il s'obligeoit aussi de chasser de ses Etats tous les ennemis du Roi, & tous ses Sujets, qui étoient sortis du Royaume contre son gré, & de leur refuser à l'avenir toute sorte de passage, & de retraite. Par les *ennemis du Roi*, l'on entendoit, comme on l'expliqua, par un article secret la Reine Mere, le Duc d'Orleans, & tous ceux de leur parti.

Peu de temps aprés, les Députez du

† *Voyez le Tome I Liv. II. Ann.* 1625.

§. *Ann.* 1632. *Aubery, Vie du Cardinal. Liv. IV. c.* 23.

Parlement de Paris se rendirent à Mets, où étoit le Roi. * Après les y avoir fait attendre quinze jours, il leur donna audience ; & leur dit que pour cette fois il leur pardonnoit, mais qu'ils prissent garde de n'y retourner pas, puis qu'une recidive leur seroit funeste : Qu'il aimoit beaucoup plus son peuple qu'eux, qu'il avoit plus de soin de la gloire & de la grandeur de l'Etat, & qu'il le sauroit mieux soûtenir qu'eux : Qu'il leur deffendoit à l'avenir de se mêler d'autre chose que d'administrer la justice. Ils répondirent qu'ils avoient été élevez dans une bonne école, où ils avoient appris l'obéïssance & la fidelité qu'ils devoient à Sa Majesté ; & le Roi repliqua, qu'ils avoient donc mal retenu ce qu'on leur avoit appris. Le Garde des Seaux leur fit ensuite une longue remontrance, où il leur reprocha qu'ils avoient eu dessein de partager l'autorité avec le Roi. Il leur dit néanmoins que Sa Majesté les renvoyoit à l'exercice de leurs Charges, excepté cinq que l'on interdit, & à qui l'on ordonna de suivre la Cour, pour servir d'exemple. Cependant dés que le Roi fut de retour à S. Germain, ils furent remis dans leurs emplois.

Monsieur qui étoit à Nanci, fut obligé d'en sortir, & de se retirer dans les Païs-Bas, & l'Armée de France s'avança sur les Frontieres d'Allemagne, comme pour favoriser Guastave Adolphe ; quoi que dans le fonds la France commençât à être jalouse

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 359.*

louse de ses victoires, & à craindre que l'Empereur & la Ligue Catholique ne succombassent entierement sous la force de ses armes. * Le Roi de Suede avoit extrêmement souhaité d'avoir une conference avec Loüis XIII. Il avoit accoûtumé d'entrer lui-même dans les négociations; & le Roi de France avoit de son cô.é témoigné une grande envie de voir Gustave, pour ne pas le choquer. Mais le bon Prince pensoit à toute autre chose, & n'osoit pas s'exposer à une entrevûë, dont tout l'honneur seroit demeuré au Roi de Suéde, à qui il n'étoit pas comparable, ni pour le corps, ni pour l'esprit.

Aussi peu de tems après, on fit dire au Roi de Suéde, que le Roi de France étant incommodé, il ne lui étoit pas possible de venir à une entrevuë; & on lui fit proposer de voir le Cardinal de Richelieu, beaucoup plus propre à traiter avec Gustave, que Loüis XIII. qui se rapportoit de tout à son Ministre. Gustave, qui étoit prompt, répondit à cette proposition, qu'il enverroit un de ses Valets, pour conferer avec le Cardinal; qu'il ne s'estimoit pas moins que le Roi de France, & qu'il ne comprenoit pas pourquoi il fuyoit son entrevuë; que les Rois de Suéde n'avoient jamais cedé aux Rois de France, & que toutes les Couronnes étoient égales.

Ces discours de Gustave, outre que l'on soupçonnoit qu'il ne pensât à la Monarchie universelle, refroidirent beaucoup le

* Siri Mem. Rec. T. VII. p. 475.

dessein que l'on avoit fait de le secourir, & empêcherent que le Roi ne se déclarât alors ouvertement, contre la Maison d'Autriche. D'ailleurs, le Cardinal avoit des raisons particulieres, qui l'empêchoient de s'engager dans de grandes entreprises, où la France pourroit bien n'être pas toûjours heureuse. La haine que la Reine-Mere & Monsieur avoient pour lui, & même celle de presque tout le Royaume ; sans parler des Puissances Etrangeres qu'il avoit cruellement offensées, & du peu de certitude qu'il avoit que le Roi, sur la seule affection de qui sa Fortune étoit bâtie, vivroit long temps ; tout cela le faisoit souvent penser à prendre des suretez pour lui-même, en cas qu'il lui arrivât quelque fâcheux accident.

Pour se mettre à couvert de tout, il songeoit alors à marier sa Niéce de Combalet, avec le Comte de Soissons, à qui il offroit de très-grands avantages. Il prétendoit le mettre en état non seulement de soûtenir les parens de son Epouse, mais encore de faire presque la Loi au Roi. Le Comte y donnoit les mains, mais il vouloit que le Roi déclarât par écrit qu'il souhaitoit ce mariage, comme avantageux pour son service, & pour le bien de l'Etat, & qu'ainsi il lui commandât d'épouser la Niéce du Cardinal. Le Ministre, à qui le Roi ne refusoit rien, se promit d'obtenir facilement cette grace, & la demanda, sans néanmoins tirer du Roi aucune parole positive. Il continua donc de traiter lui même de cette affaire, & de faire parler au Comte de Soissons, par ses Créatures ; mais enfin, il découvrit que le Mariage déplaisoit au

Roi,

Roi, parce qu'il jugeoit avec raison que le Comte de Soissons en deviendroit trop puissant ; que le Prince de Condé, qui étoit ennemi du Comte, se joindroit aux Mécontens ; & qu'ainsi le Roi se trouveroit seul, avec le Comte, & auroit de plus tous les ennemis du Cardinal sur les bras.

Le Cardinal ayant sû quels étoient les sentimens du Roi là-dessus, témoigna qu'il s'en remettoit entierement à sa volonté, & fit courir le bruit que sa Niéce alloit se mettre en un Cloître, quoi qu'elle ne pensât à rien de semblable. Il y eut quelqu'un qui fit entendre secrettement au Roi, que ce Mariage rendroit le Comte de Soissons trop puissant, & qu'il irriteroit infiniment la Reine-Mere & le Duc d'Orleans ; qu'il ne pouvoit pas laisser toûjours hors du Royaume, en bonne conscience, ni même en bonne politique. Cependant le Cardinal, qui n'étoit pas accoûtumé à être refusé, craignit que l'affection du Roi ne changeât à son égard, & on le vit tout triste pendant quelques jours.

Le Prince de Condé lassé de prêcher ses loüanges, sans en retirer aucun fruit, & irrité du mariage que l'on proposoit, au lieu d'aller tenir les Etats de Bourgogne, se retira à Bruges. Pour l'empêcher d'avoir quelque communication, avec ses Gouvernemens de Berry & de Bourgogne, il fallut faire avancer des troupes sur la Loire, afin d'en garder les passages. Mais ces soins n'étoient pas fort nécessaires, comme il parut par la suite du temps.

Le Duc de * Lorraine avoit offert sa méditation pour raccommoder le Roi, avec Monsieur, & on lui avoit donné parole, que si ce Prince vouloit revenir en France, on accorderoit une Amnistie générale pour tous ceux qui avoient pris son parti; & qu'on les rétabliroit dans leurs biens, & dans leurs dignitez; excepté seulement qu'on ne leur rendroit pas les Gouvernemens qu'ils avoient auparavant. Mais eux, qui loin de venir se livrer au Cardinal, vouloient gagner en retournant, firent en sorte que Monsieur rejettât entierement ces offres; & le Duc de Lorraine, qui voyoit bien que leur retour à ces conditions ne feroient qu'augmenter l'autorité du Cardinal, ennemi de sa Maison, fut le premier à conseiller à Monsieur de se faire raison par les armes. Il recommença lui-même à faire des levées, pour n'être pas surpris, comme il l'avoit été auparavant, & bientôt aprés, Monsieur, qui s'étoit retiré en Flandres, retourna en Lorraine, avec quelques Troupes, qu'il joignit à celles du Duc.

Le Roi & le Cardinal étoient cependant allez en Picardie, pour s'opposer aux entreprises des Mécontens, qui y avoient des intelligences. Le Gouverneur de Calais, qui s'étoit déclaré pour Monsieur, fut réduit à son devoir, par l'arrivée du Roi, qui prit ensuite le chemin de S. Germain. Le Car-
[illegible] dans ce voyage,
[illegible] arrêta deux jours
[illegible] abandonna point le
soin

* [illegible] nal Liv. IV. c 24.

soin des affaires, & il suivit bien-tôt aprés le Roi. Dés que l'on eut la nouvelle du retour de Monsieur en Lorraine, on y envoya le Marêchal d'Effiat, pour commander l'Armée avec celui de la Force, avec ordre de rentrer sur les terres du Duc de Lorraine, & de s'opposer à la marche de Monsieur; si l'on ne pouvoit obliger le Duc de Lorraine, par la voye de la négociation, à observer le Traité de Vic.

Les Promesses & les menaces que l'on employa, pour gagner l'esprit de ce Prince, furent inutiles; jusqu'à ce qu'il vît une Armée, où le Roi se rendit. * Elle prit d'abord Pont-à-Mousson, & défit entierement un Régiment de Cavalerie Lorraine, qu'elle surprit.

Le Duc n'étant pas en état de resister, ne pensa qu'à s'accommoder, & le Traité fut conclu le 26. de Juin, par les Deputez de ce Prince & par le Cardinal de Richelieu; qui souhaitoit de retourner au plûtôt en France, pour s'opposer aux entreprises de Monsieur. Le Duc de Lorraine s'engagea à remettre les Villes de Stenay, de Jamets & de Clermont au Roi, & même de lui vendre cette derniere, sur laquelle la Couronne de France avoit des prétentions.

Pendant que le Cardinal avoit été en Lorraine & en Picardie, il avoit fait travailler à achever le procés du † Marêchal de

* *Au mois de Juin. Aubery, ibid. c. 25.*

† *Relation vérit. de ce qui s'est passé le Procez du Maréchal de Marillac dans le Journal de Richelieu. T. 2. I. & Siri Mem. Rec. T. VII. p. 495. & seqq.*

de Marillac. Aprés l'avoir fait arrête
Piémont, comme nous l'avons dit, o
voit mené au Château de Sainte Meneh
& delà dans la Citadelle de Verdun, dè
Biscaras l'eût renduë. Ensuite, selon
sage du Cardinal, le Roi avoit établ
Chambre de Justice à Verdun, pour
de cette affaire. Elle étoit composée de
tre Maîtres des Requêtes, de deux
dens, & de douze Conseillers du Parle
de Bourgogne; & leur Commission
été expediée le 13. de May, 1631. Le
réchal de Marillac étoit accusé de pé
& quelques témoins que l'on avoit ch
depuis qu'il étoit en prison l'accusoien
voir détourné une partie de l'argent d
qui lui avoit été remis pour faire fo
Verdun. La Chambre l'interrogea, lui
fronta les témoins, fit diverses proce
à sa sollicitation & à celle du Procure
Roi; & enfin donna un Arrêt, par lequ
le recevoit à la preuve de ses faits justific
Le Cardinal, qui s'étoit attendu que la C
bre donneroit un Arrêt de mort, fit rév
la Commission & congedier les Juge
Maréchal fut quelque tems aprés trad
Verdun au Château de Pontoise, & d
village de Rüel. Le Roi y établit une C
bre de Justice par une autre Commissi
11. de Mars 1632. C'étoient en partie le
mes Juges & d'autres qu'on avoit subst
à la place de ceux qui avoient été reje
& ils étoient au nombre de 24.

Le Maréchal voulut recuser la Cha
en général, & divers Juges en partic
pour des raisons trés-fortes; mais le
seil jugea sa protection nulle, &

'il pût faire, il n'en put recuser qu'un.
ıur obliger les Juges à le condamner à la
ɔrt, le Procureur du Roi citoit une Or-
nnance, qui condamnoit les criminels de
culat à confiscations de corps & de biens;
ıis les autres soûtenoient que, dans ce
ı, cela ne vouloit dire que la confiscation
s biens & la prison. Enfin * sans que la
ıambre l'eût examiné, sur la plûpart des
efs d'accusation, qu'on lui avoit inten-
;, elle en vint au jugement. Dix de ses
ges opinerent à la vie, & quelques-uns
ème à l'absolution, ou au moins à des pei-
ı trés-legeres. Mais treize opinerent à la
ırt, de sorte que, selon la forme des ju-
nens criminels, il ne fut condamné que
ıne voix. La plûpart d'entr'eux avoient
recusez, pour de trés-fortes raisons,
nme celle d'une inimitié publique & dé-
rée, depuis long-tems. Au lieu que l'on
ıccoûtumé en matieres criminelles, de
ndre les voix trois fois de suite, & de le
:e lentement la derniere fois, pour don-
lieu aux changemens d'avis; à peine
ent-elles prises une fois, que Château-
ıf Président de cette Chambre, pronon-
l'Arrêt de mort, & en envoya avertir le
i.

Dès que les Parens du Maréchal sçûrent
rêt, ils allerent en poste à S. Germain
ır demander sa grace au Roi. Ils eurent
'oir s'adresser au Cardinal, pour voir
n'auroit point la générosité d'interceder
ır lui, aprés l'avoir fait condamner.
and ils lui eurent fait leur compliment,

* Le 8. de Mai.

le Cardinal faisant l'étonné » dit qu'ils lui
» apprenoient une chose qu'il ne savoit pas ;
» qu'il étoit bien fâché que le Maréchal de
» Marillac se fût mis en cet état par sa faute ; à quoi il ajoûta : *Voyez le Roi, il est bon.*
Les Parens du Maréchal lui demanderent encore, s'il ne leur feroit pas la faveur d'en parler au Roi, & d'interceder pour lui, & le Cardinal repliqua : *je vous ai dit que vous vissiez le Roi.* Quand ils se jetterent aux pieds de sa Majesté, pour lui demander grace, le Roi répondit qu'il verroit ce qu'il auroit à faire, & qu'ils se retirassent. Ils le firent à l'instant, & étant encore allez le lendemain chez le Cardinal, où ils entrerent avec peine dans l'Antichambre ; ce Prélat leur dit en passant, comme ils lui faisoient la réverence : *eh bien, Messieurs, avez-vous vû le Roi?* L'un d'eux lui rapporta la réponse du Roi, à quoi le Cardinal repliqua : *je vous conseille d'obéïr au Roi.* Un autre se mit là-dessus à le supplier d'interceder pour eux, en leur absence, auprés de sa Majesté ; & le Ministre ne pouvant plus contenir sa passion, repartit d'un ton plein d'aigreur : *je vous avois conseillé de vous retirer, puis que le Roi vous l'avoit dit ; mais maintenant, je vous le commande, de la part du Roi.* Cette réponse leur fit bien comprendre que la mort du Maréchal étoit résoluë, & il fut executé en Grêve le 10. de Mai, en protestant de son innocence. On n'avoit pas accoûtumé en France de punir de mort le péculat ; aussi n'étoit-ce pas là le crime, qui l'avoit conduit sur l'Echaf-

faut.

Il avoit * eu la hardiesse de conseiller à la Reine-Mere à Lyon, lors que le Roi étoit malade, de faire arrêter le Cardinal, si ce Prince mouroit; crime que le bon Prélat ne lui put jamais pardonner. Pour son Frere le Garde des Seaux, il fut conduit à Pontoise, où il mourut bien-tôt aprés; & ainsi le Cardinal se vit délivré de deux ennemis, qu'il auroit pû craindre s'ils eussent été en vie.

On dit que le Cardinal avoit sollicité lui-même tous les Juges, l'un aprés l'autre, le jour avant qu'ils condamnassent le Maréchal à la mort; & l'on assûre néanmoins que lors qu'ils le furent voir, dans l'esperance d'en être remerciez, le Cardinal dit en se mocquant: » qu'il falloit avoüer que Dieu ac» cordoit des lumieres aux Juges, qu'il ne » donnoit pas aux autres hommes; puis qu'ils » avoient pû trouver de quoi condamner à » la mort le Maréchal de Marillac. On ne laissa pas de publier, aprés sa mort, que la Reine-Mere l'avoit gagné, pour favoriser les Espagnols en Italie, & en Allemagne; mais qu'on n'avoit pas voulu parler de cela, dans son Procez, par respect pour cette Princesse.

Pour achever d'humilier les Grands du Royaume, le Cardinal non content d'avoir obligé le Duc de Guise de sortir de France, fit donner son Gouvernement de Provence au Maréchal de Vitry, & s'appropria sa Charge d'Admiral des Mers du Levant. On se servit du pretexte, que l'on avoit sçû que les Espagnols avoient

* *Siri Mem. Rec. T. III. p. 499.*

dessein de faire une descente dans les Isles d'Hieres, & de s'y fortifier; & l'on prétendit que le Duc de Guise les poussoit à cela. Ce Prince fit ce qu'il put pour se justifier, & essaya d'obtenir la permission de retourner en France; mais comme il auroit souhaité qu'on lui donnât quelque sûreté, il reçut pour réponse, qu'il n'y avoit que la seule innocence, qui lui pût servir de saufcondüit; de sorte qu'il n'osa pas s'exposer à la justice du Roi, qui trouvoit coupables tous ceux qui déplaisoient au Cardinal.

Pendant le même tems, on travailloit à s'affermir dans la possession de Pignerol; & le Duc de Savoie qui voyoit qu'il ne pouvoit refuser cette place à la France ne pensoit qu'à la vendre le plus cher qu'il pourroit. Il se servit, dans cette occasion, du ministere de Mazarin, qui alla à Paris, sous pretexte de traiter avec le Roi, au nom du Pape, de l'extirpation de l'Hérésie dans la Ville de Geneve & de l'accommodement du Duc de Savoye avec la République de Génes, qui n'avoit pas encore été ratifié par la France. Il offroit au Roi de lui ceder entierement Pignerol, s'il vouloit prendre la Ville de Geneve & la lui remettre. Mazarin soûtenoit cette demande, au nom du Pape; mais parce que Geneve étoit depuis long-tems sous la protection du Roi, & alliée aux Suïsses, outre qu'il n'étoit pas de l'interêt de la Couronne que cette place tombât entre les mains du Duc de Savoye, on le refusa entierement, & il fallut qu'il se contentât d'une somme d'argent, que le Roi promit de payer pour lui au Duc de Mantouë, à qui il la devoit, par un article du Trai-

té

té de Querasque. Ainsi Pignerol qui n'avoit été entre les mains des François, depuis le mois d'Octobre 1631. que comme en dépôt, leur fut cedé par un accord, signé le 5. de Mai 1632.

Pour revenir * au Duc d'Orleans, qui faisoit le plus de peine au Cardinal; dés que l'on sçût qu'il avoit dessein d'entrer en France, avec quelques Troupes ramassées qu'il avoit, le Cardinal fit dire aux Espagnols, que s'ils assistoient Monsieur de quoi que ce soit, la paix de Vervins s'en-endroit rompuë. De peur néanmoins qu'ils n'entreprissent cette affaire, sans se soucier d'en venir à une rupture ouverte; le Cardinal promit aux Etats Généraux des Provinces Unies ce qu'ils lui demandoient, à condition qu'ils ne feroient ni paix, ni Tréve avec l'Espagne, afin de l'occuper de ce côté-là. Monsieur entra § en France, par le Bassigny avec deux mille, ou quinze cens chevaux, & se jetta dans la Bourgogne. Il publia en même tems un manifeste, où il traitoit le Cardinal de Tyran, d'Usurpateur, d'ennemi du Roi & de la Maison Royale; & dans lequel il disoit avoir pris les armes pour faire ouvrir les yeux à sa Majesté, & lui faire toucher au doigt que son Ministre la trompoit. Monsieur prenoit le titre de Lieutenant Général du Roi, pour redresser les abus, & réprimer les violences du Cardinal. Il passa avec ses troupes auprès de Dijon, qui

 ayant

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 492.*

§ *Le 8. de Juillet. Siri Mem. Rec. T. VII. p. 551. Aubery Liv. IV. c. 27.*

ayant refusé de fournir des vivres à son Armée, vit brûler, à cause de cela, l'un de ses Fauxbourgs. Delà il alla en Auvergne, où il leva trois mille Fantassins, sans y faire aucun ravage; à cause de la présence de Noailles, Lieutenant pour le Roi, dans cette Province.

Cependant le Roi trouva à propos d'aller à Paris, pour se rendre au Parlement & y faire vérifier une Déclaration contre les Mécontens. * Il y fut avec le Cardinal, & le Garde des Seaux y fit l'Apologie de ce Ministre, qu'il conclut en disant que les Seditieux ne manquoient jamais de blâmer la conduite de ceux qui étoient dans le Gouvernement. Ensuite on enregistra † une Déclaration du Roi, dans laquelle Sa Majesté faisoit en abregé l'histoire de ce qu'avoit fait le Duc d'Orleans, & qui tendoit à la ruine de l'Etat, quoique *par son Placard du 13. de Juin*, disoit la Déclaration, *il eût déclaré que ce qu'il en faisoit étoit pour le salut de la France, qu'il representoit dans un état déploré; en termes préjudiciables à la réputation de S. M. & cela par la faute du Cardinal de Richelieu; encore que l'on pût dire que le Royaume n'avoit jamais été si puissant, ni si consideré, qu'il l'étoit alors, & que la fidélité & le zele du Cardinal, & l'utilité de ses services fussent tellement connus de tout le monde; & qu'il falloit être envieux de la gloire du Roi, & de sa prosperité, pour publier le contraire.* Enfin le Roi déclaroit de nouveau ceux [illegible] à Monsieur, où qu'[illegible]

* *Le 11. d'*[illegible]
† *Voy*[illegible]

[d]e maniere que ce fût, rebelles & crimi[n]els de Léze-Majesté, & commandoit de [pr]oceder contre eux, selon la rigueur des [O]rdonnances. Pour le Duc d'Orleans lui-[m]ême, il lui donnoit le terme de six semai[ne]s, pour rentrer dans son devoir.

Cependant on avoit envoyé deux corps [d']Armée contre Monsieur, dont l'un étoit [co]mmandé par le Maréchal de la Force, [&] l'autre par celui de Schomberg. Ils s'é[to]ient avancez de deux côtez, pour tâ[ch]er d'enfermer entre eux les Troupes de [ce] Prince, qui n'étoient pas en état de leur [ré]sister. * Quoi qu'ils eussent obéï au Roi, [ce] n'étoit qu'avec beaucoup de répugnan[ce] qu'ils avoient accepté le commande[m]ent, dans cette occasion; & sur tout, [le] Maréchal de la Force avoit fait ce qu'il [av]oit pû, pour s'excuser. Il lui sembloit [qu]e c'étoit être trop hardi, pour un Su[jet], que d'aller attaquer le Frere unique [du] Roi, & l'Heritier présomptif de la [C]ouronne, sans que Sa Majesté y fût. Il [po]uvoit arriver que, dans une rencontre [on] tuëroit le Duc d'Orleans, & qu'on en [do]nneroit la faute au Maréchal, ce qui [éto]it suffisant pour le perdre, dans un [cha]ngement de Ministere. Pour se mettre [à c]ouvert, il souhaita que le Roi lui don[nât] des ordres précis de ce qu'il avoit à [fair]e; & le Roi déclara qu'à l'égard de la [per]sonne de son Frere, il entendoit qu'on [l'é]parg... & qu'on le traitât avec

...rqua là-dessus, que ...e pourroit peut-être

 pas

* ...II. p. 553.

pas le diſtinguer ; & comme on ne ſçavoit comment remedier à cet inconvenient, qui feroit que l'on n'agiroit que foiblement contre Monſieur, dans l'abſence du Roi, Sa Majeſté réſolut d'aller en perſonne à l'Armée.

Monſieur ne trouva aucune Province, ſur ſa marche, diſpoſée à ſe déclarer pour lui ; parce que les Gouverneurs, qui le connoiſſoient, ſçavoient qu'il n'avoit pas aſſez d'habileté, ni de conſtance, pour mettre à couvert ceux qui ſe déclareroient pour lui. Il n'y avoit que le Duc de Montmorency, qui lui eût promis de le favoriſer, à cauſe du tort qu'il croyoit avoir reçû du Cardinal. Il avoit autrefois donné ſa démiſſion de la Charge d'Amiral, à la ſollicitation de ce Prélat, qui au lieu de la ſupprimer, comme il le diſoit, ſe l'étoit appropriée à lui-même, ſous un autre titre. On dit auſſi qu'il avoit fait eſperer au Duc de Montmorency la Charge de Connêtable, qui étoit plus conſidérable, & avoit été poſſedée, par ſon Pere, & par ſon Ayeul ; mais il en fit ſupprimer & le titre, & les fonctions ; de ſorte que le Duc ayant demandé la Charge de Maréchal Général des Camps & des Armées du Roi ; qui étoit preſque la même choſe, ſous un autre nom, on la lui refuſa abſolument. Cependant malgré ces ſujets de mécontentement, & d'autres encore, il étoit demeuré attaché aux interêts du Cardinal, juſqu'à la maladie que le Roi eut à Lyon. Mais ſoit qu'il ſe laſſât de vivre ſous l'autorité d'un Miniſtre qui ne vouloit pas avoir des Amis, mais des Eſclaves, ou

que Marie des Ursins son Epouse qui étoit parente de la Reine-Mere, l'eût gagné en faveur de cette Princesse ; il s'étoit engagé de parole à Monsieur, depuis que ce Prince s'étoit retiré de la Cour.

Il avoit d'abord cherché divers prétextes pour faire quelques levées, sans donner de l'ombrage à la Cour ; mais enfin * s'étant déclaré, il fit en sorte que les Etats de Languedoc, par une résolution du 22. de Juillet, appellerent le Duc d'Orleans pour les proteger, & lui promirent de l'argent, pour le payement de ses troupes, & de ne se séparer jamais de ses interêts. † Le Duc de Montmorenci devoit avoir six mille hommes d'Espagne, & de l'argent ; mais la somme qu'il eut des Espagnols, ne fut que de cinquante mille écus, & il la reçût assez tard. Pour le secours d'hommes, il ne vint point, de sorte que lors que Monsieur entra dans le Languedoc, il n'étoit pas en état de faire tête aux Troupes Royales. Cependant il le fallut recevoir, ce qu'il fit à Lunel le 30. de Juillet, aprés s'être assuré de quelque peu de places. Il avoit une somme considérable d'argent à Paris ; dans son Hôtel, qu'il devoit faire venir dans peu de tems ; mais la Cour ayant découvert ses desseins, la fit arrêter. Ainsi le parti de Monsieur se trouva presque destitué de tout, & lors que le Roi se mit en marche, pour aller joindre le Maréchal de Schomberg, qui avoit suivi le Duc d'Orleans ; il n'étoit nullement en état de faire

* *Pontis Mem. T. 2. p. 34.*
† *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 552.*

re une longue résistance, si les Armées Royales étoient une fois unies. Monsieur avoit alors deux mille Fantassins, & trois mille Chevaux, avec quantité de Volontaires, & trois pieces de Canon; & le Maréchal de Schomberg n'avoit encore que mille hommes de pied & douze cens Chevaux, sans Artillerie. Le Maréchal s'étant avancé prés Castelnaudary s'y rangea en bataille le 1. de Septembre, les ennemis n'en étant pas fort éloignez. Soit que le Duc de Montmorenci jugeât que pendant qu'il étoit le plus fort, il falloit attaquer l'Armée Royale, ou qu'il crût devoir commencer par un coup d'éclat, qui donnât de la réputation au Parti, il opina à aller chercher l'ennemi. Il prit le commandement de l'Avant garde, & Monsieur celui du corps de bataille.* S'étant mis à la tête avec les Comtes de Moret, de Rieux & de la Feuillade, il voulut aller soûtenir les Enfans perdus, qui avoient ordre de se rendre Maîtres d'un poste avantageux.

Le Comte de Moret fût le premier, qui donna dans la Cavalerie Royale, & la mit en desordre; ce que Montmorenci ne put voir, sans accourir à toute bride, avec trèspeu de gens. Là oubliant les devoirs d'un Général, il se battit en simple soldat, avec la derniere bravoure. Quelque Infanterie Royale, que l'on avoit mise en embuscade dans des fossez, se leva alors, & fit sa décharge si à propos, que les Comtes de Moret, de Rieux & de la Feuillade & plusieurs Officiers furent tuez, & le Duc de Montmorenci blessé en plu-

*Siri Mem. Rec. T. VII. p. 555. Aubery, Liv. IV. Pontis Memoire P. 2. p. 26.

plusieurs endroits. Il auroit pû se retirer, si dans le même tems son cheval blessé ne se fût abattu sous lui, de sorte que tôt aprés, il fut pris prisonnier & emporté à Lectoure. Le reste de l'Armée de Monsieur se voyant privée d'un nombre considerable des principaux Chefs, au lieu de s'avancer pour venger leur mort, ou les dégager d'entre les mains des ennemis, se retira sans combattre. Peu de tems aprés, l'Infanterie se dissipa entierement, & Monsieur se retira à Besiers avec sa Cavalerie, pendant que quelques Villes, qui s'étoient déclarées pour lui, rentrerent dans l'obéïssance du Roi.

Le Duc d'Orleans commença alors à donner de grandes marques de repentance de s'être engagé si avant dans une affaire, dont il ne pouvoit sortir avec honneur; & Bullion, qui aprés quelques négociations sans fruit, l'alla voir de la part du Roi, l'obligea dans peu de jours à signer un accommodement, malgré le sentiment de la plûpart de ses Domestiques. La plus grande difficulté, qui se trouva, concernoit le Duc de Montmorenci, que Monsieur vouloit absolument qu'on rétablit dans la joüissance de sa liberté, de ses honneurs, & de ses biens. Bullion * dit à ce Prince que le seul moyen qu'il avoit, pour obtenir ce qu'il souhaitoit, étoit de se soûmettre absolument à toutes les volontez du Roi, que lui en demander des assûrances c'étoit l'irriter, & blesser la confiance, qu'il devoit prendre en sa bonté; que c'étoit une gra-

ce

* *Voyez la Lettre de Gaston au Roi dattée de Montereau Faute-Yonne le 13. de Novembre 1632. dans l'Hist. de Loüis XIII. par Ch. Bernard Liv. XVI.*

ce, dont le Roi devoit avoir la gloire entiére, & qu'il faisoit tort au Duc de morenci, s'il ne la laissoit dans la disp de Sa Majesté, que l'obéïssance aveugl rendroit au Roi, dans cette occasion, voit mettre hors de crainte, & lui don esperances aussi certaines, qu'il les p souhaiter. Ces discours de Bullion per rent le Duc d'Orleans qu'il avoit or Roi de lui parler de cette sorte & em rent que Gaston ne tirât promesse posi la liberté du Duc de Montmorenci. S Puilaurens & les autres, sans l'avis Monsieur ne faisoit rien, ne fussent pas de perdre le Duc de Montmorenci, ou ne s'apperçussent pas de l'artifice de B il est certain qu'ils commirent en cett sion une faute énorme, & qui décredita rement leur Parti. Aussi parut-il depu la conduite de Monsieur, que ceux q vernoient son esprit n'étoient capal tromper personne que lui. Ils purent l porter à témoigner du mécontentemen tre la Cour; mais ils ne surent jamais r solidement ses affaires; ni se mettre e mes en état de tirer quelque fruit du pc qu'ils avoient sur son esprit.

Le Traité de l'accommodement de sieur, * portoit qu'il reconnoîtroit f par écrit, & prieroit le Roi de la lui p ner. Qu'il donneroit toutes les assu raisonnables & possibles de n'en com plus de semblable à l'avenir. Que pour promettoit d'abandonner toutes sor pratiques au dedans, & au dehors du R

* *Hist. de Loüis XIII. par Ch. Bernard L.*

, & de n'avoir plus, sous quelque prétexte
: ce fût, & en quelque façon que ce pût
:, d'intelligence avec les Espagnols, les
:rains, ou autres Princes, ni avec la Rei-
Mere, pendant qu'elle seroit dans l'état
elle étoit, ni avec personne du Royaume;
.tre le gré de Sa Majesté; & de demeurer
:el lieu qu'il plairoit au Roi de lui prescri-
& d'y vivre comme un vrai frere & sujet:
'il ne prendroit aucun interêt en ceux qui
oient liez à lui, en ces occasions, pour faire
rs affaires à ses dépens & à ceux de la Fran-
& ne prétendroit pas avoir sujet de se
indre, quand le Roi leur feroit subir les
nes qu'ils méritent; desquels néanmoins
exceptoit les Domestiques de Monsieur,
étoient alors auprés de sa personne: Qu'il
lemanderoit aucune grace particuliere,
ır les étrangers, qui étoient avec lui, mais
: le Roi, par pure bonté, leur accorderoit six
rs, pour se retirer dans le Roussillon: Qu'il
:vroit aux Charges vacantes de sa Maison,
ntre autres à celle de Chancelier, des per-
nes nommées par le Roi; & que s'il y a-
t quelqu'un, qui fût desagréable à Sa Ma-
é, Gaston l'éloigneroit de son propre mou-
nent: Que le Roi ne pouvant ignorer que
mauvais conseils, que Monsieur avoit
s, lui ayant été suggerez par Puilaurens,
dernier avertiroit sincerement de tout ce
s'étoit traité par le passé qui pourroit être
judiciable à l'Etat, aux interêts du Roi &
:eux qui avoient l'honneur de le servir; &
lareroit qu'il vouloit être tenu coupable,
ıme il l'étoit avant que d'avoir reçû la
ce du Roi, s'il contrevenoit au contenu
ce qui auroit été promis. Par un article
par-

particulier, le Duc d'Orleans promettoi encore d'aimer tous ceux qui servoient S. Majesté, & particulierement le Cardinal de Richelieu, *qu'il avoit toûjours estimé*, disoit cet Acte, *pour sa fidelité à sa personne, & aux intérêts du Roi & de l'Etat.*

Le Roi de son côté pardonnoit à Monsieur & à ses Domestiques, & de plus au Duc d'Elbeuf; qu'il rétablissoit dans ses biens, & à qui il permettoit de demeurer en une de ses Maisons, qu'il lui nommeroit. Monsieur signa cet accommodement à Besiers, le 29. de Septembre, & le Roi le ratifia par des Lettres Patentes données à Montpellier, le premier d'Octobre.

Après cela, les Troupes de Monsieur se retirerent dans le Roussillon. * Il écrivit une Lettre au Roi, & une autre au Cardinal, toute pleine de complimens, dans laquelle il desapprouvoit la Déclaration qu'il avoit publiée contre ce Prélat en entrant dans le Royaume; comme ayant été donnée à son insû, & sans l'avoir jamais vûë. Il prioit enfin le Cardinal d'oublier le passé, & lui promettoit son amitié. Puilaurens envoya aussi un Acte au Roi, écrit de sa main, où il promettoit tout ce qu'on demandoit de lui. † Aprés cela Monsieur & ses Domestiques prirent le chemin de Tours, où le Roi trouva à propos qu'il se retirât.

Il écrivit encore une Lettre au Roi, pour lui demander grace pour le Duc de Montmorenci, mais qui fut inutile. Dès qu'il fût pris, on avoit déliberé dans le Conseil Etroit, de ce qu'on

* *Siri Mem. Rec. T. VII, p. 559.*

† *Le 4. d'Octobre.*

qu'on en feroit ; & l'on assure que l'on avoit déja pris soin d'irriter le Roi contre lui, en lui disant que l'on avoit trouvé autour de son bras un bracelet d'or, où étoit attaché le portrait en miniature d'une Dame chere à Sa Majesté. *Pompone de Bellievre*, Intendant dans l'Armée du Maréchal de Scomberg, le lui avoit ôté adroitement en l'interrogeant, & en avoit séparé le portrait ; mais comme ç'avoit été en presence de quelques personnes, cela avoit été rapporté au Cardinal, qui n'avoit pas manqué de s'en servir, pour irriter le Roi contre lui. Ainsi quand on avoit mis sur le Tapis la question, si le Roi traiteroit le Duc de Montmorenci à la rigueur, ou s'il lui feroit grace ; il ne lui avoit pas été difficile de le faire pancher du côté de la rigueur.

Cependant voulant affecter une équité apparente, envers un homme auquel il avoit de grandes obligations ; il avoit commencé son avis par dire. * » Qu'il y avoit plusieurs raisons, qui pouvoient porter Sa Majesté à faire grace au Duc de Montmorenci : Que Monsieur avoit offert d'abandonner toutes les liaisons qui déplairoient à Sa Majesté, & de rentrer dans son devoir, à condition qu'on pardonneroit à ce Seigneur : Que sans cela, le Duc d'Orleans ne pouvoit avec honneur se remettre dans l'obéïssance dûë à Sa Majesté ; parce que tous ses Domestiques étoient d'avis qu'il devoit tout hazarder, pour sauver le Duc de Montmorenci ; Que Monsieur se retirant en Espagne, il donneroit lieu aux Espagnols de faire beaucoup de mal à la France : Que si l'on mettoit Mon-

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 559.*

» pratiques contraires au bien de
» n'y avoit rien qu'on ne pût ent
» contre les Espagnols ; au lieu qu
» qu'il seroit mécontent, on ne pou
» fiter d'aucune occasion.

Après avoir dit ces raisons fav
Duc de Montmorenci, le Cardinal
celles qui lui étoient contraires, & d
» d'un autre côté si l'on consideroit
» étant sans enfans, & Monsieur
» présomptif de la Couronne, on
» que si l'on ne traitoit pas à la rig
» qui avoient pris son parti, la pre
» que le Roi seroit malade, quel
» que fût la maladie, tant de gens
» toient pour le Duc d'Orleans, q
» n'en pourroit plus être le Maît
» au contraire on punissoit le Duc
» morenci, comme il le méritoit
» ne n'oseroit faire en sa faveur a
» claration prématurée : Que qu
» Rois ne s'étoient soûtenus ; dans
» de leur âge, que par la rigueur.
» quelques exemples, & continua
» que si les Grands, les Commu
» les Peuples croyoient une fois qu

» sa faveur, pour tâcher de la rendre meilleu-
» re aux dépens de l'Etat : Que la privation
» des Charges, sans ôter la vie, n'étoient rien,
» dans cette occasion; parce que Gaston étant
» consideré comme l'héritier présomptif de
» la Couronne, ceux qui perdroient leurs
» Charges, pour avoir pris les armes pour
» lui, espereroient de les recouvrer avec usu-
» re, dès que ce Prince seroit monté sur le
» Trône : Que le crime du Duc de Montmo-
» renci n'étoit pas un simple crime de rebel-
» lion, dans lequel Monsieur l'eût engagé,
» mais qu'il avoit poussé le Duc d'Orleans à
» entrer en armes en France, & qu'il avoit
» fait soûlever la Province, par déliberation
» des Etats, chose qui n'étoit jamais arrivée;
» Qu'il seroit difficile & dangereux de le te-
» nir en Prison: Qu'au lieu d'éteindre le Par-
» ti, il subsisteroit plus que jamais, & repren-
» droit de nouvelles forces : Que Monsieur
» se soûmettroit au Roi, non par inclination,
» mais par nécessité : Que les Espagnols se-
» roient toûjours les mêmes, & que la Reine-
» Mere ne seroit pas moins irritée : Que Pui-
» laurens n'auroit pas moins de credit sur
» l'esprit de Monsieur, ni moins d'ambition,
» ou de liaison avec les Lorrains; de sorte que
» le péril étant passé, le Duc d'Orleans écou-
» teroit tout de nouveau, les mauvais conseils
» qu'on lui donneroit : Que si l'on se résolvoit
» à abandonner les Hollandois & les Suedois;
» la rage des Espagnols pourroit cesser; & que
» si l'on vouloit sacrifier à la Reine-Mere
» tous ceux qu'elle haïssoit, & mettre le Roi
» dans une entiere dépendance à son égard,
» peut-être que son animosité cesseroit aussi;
» mais que si l'on ne faisoit ni l'un ni l'autre,

» comme en effet le Roi ne le pouv
» sans se perdre, il étoit certain qu
» Parti de Monsieur subsisteroit
» Chefs, plus on seroit en danger
» de leurs continuelles Cabales, & p
» le peril étant une fois passé, on le c
» pour rien : Que le Duc de Mont
» étant puni, son Parti tomberoit
» Languedoc, & celui de Monsieur c
» te la France ; au lieu qu'en le tenan
» son, quelque autre tête que l'on pût
» il auroit toûjours des amis secrets
» tant plus fidéles, qu'ils n'espérer
» s'avancer, que par son rétablisseme
» tâcheroient par conséquent de pro
» toutes sortes de voyes.
Ensuite le Cardinal se mit à refute
sons, qu'il avoit proposées d'abord
veur de la grace que Monsieur de
pour le Duc de Montmorenci. Il d
» les promesses, que Gaston faisoit
» tenir ce qu'il souhaitoit seroient c
» bles, s'il n'avoit pas trois fois ma
» parole, après avoir été fort bien t
» le Roi, & avoir vû ses domestiques
» de faveurs ; mais qu'après cela, il y
» l'imprudence à s'y fier : Que si Mo
» pouvoit sauver la vie au Duc de M
» renci, il trouveroit moins de gen
» le servir, que s'il le sauvoit, & c
» raison seule étoit suffisante, pou
» punir : Que le Duc d'Orleans ne p
» sauver ne voudroit pas se perdre lu
» à cause de sa mort ; & que la néce
» il auroit été de la souffrir, mettr
» vert sa réputation ; puis qu'enfi
» mieux se laisser couper un bras, qu

» dre la vie : Que quand même Monsieur pas-
» seroit en Espagne ; en punissant le Duc de
» Montmorenci, on couperoit les racines de
» la puissance de ce Prince, qui ne seroit ja-
» mais capable de mettre un autre Parti sur
» pied : Qu'à la verité, les Ministres qui con-
» seilloient d'user de rigueur, en cette occa-
» sion, s'exposoient beaucoup ; mais que
» quand il s'agissoit du service du Roi & de
» l'Etat, ils ne devoient avoir aucun égard
» à leurs intérêts particuliers. Enfin le Car-
» dinal conclut qu'accorder la vie du Duc de
» Montmorenci, à la priere de Monsieur, c'é-
» toit affermir son Parti, & affoiblir celui du
» Roi : Que le Roi le pouvoit néanmoins fai-
» re, par sa seule bonté, sans s'y engager par
» aucun Traité; mais qu'il y avoit plus de pe-
» ril à le faire, qu'à ne le pas faire.

Tout le Conseil fut de l'avis du Cardinal, que l'on ne contredisoit pas impunément, dans des affaires de conséquence. Le Roi qui avoit naturellement du penchant à la rigueur, & à qui la génerosité étoit une vertu presque inconnuë, embrassa dans cette occasion, comme dans toutes les autres, le parti le plus rigoureux. * Après ce Conseil, le Roi présida en personne aux Etats de Languedoc, qu'il avoit fait convoquer à Besiers, & le Cardinal s'y trouva. Ce n'étoit que pour faire une censure aux Etats de ce qu'ils s'étoient laissez seduire, par le Duc de Montmorenci, & donner ordre pour la punition de quelques Evêques, & de quelques Gentilshommes, qui s'étoient déclarez pour lui.

* *Auberi, Vie du Cardinal. Liv. IV. c. 34.*

De-là la Cour se rendit à Toulouse, où le Parlement fit le procès au Duc de Montmorenci, quoi que ce jugement en appartint à celui de Paris. Le Cardinal, qui n'aimoit pas les longueurs, quand il s'agissoit de perdre ses ennemis, porta le Roi à nommer ce Parlement, pour en juger. Châteauneuf, qui avoit été Page du Connétable de Montmorenci, pere du criminel, & six Maîtres des Requêtes s'y rendirent, pour présider à ce jugement; & comme le Duc de Montmorenci avoit été pris les armes à la main, il fut déclaré criminel de Leze-Majesté, & condamné à mort; † après avoir été interrogé, & avoir tout confessé. Pendant ces procédures, & après même que la sentence eut été donnée; tous les amis du Duc, qui étoient en très grand nombre, intercederent vainement pour lui. * François de Jussac, Sieur de Saint Preüil, Capitaine aux Gardes, qui l'avoit fait prisonnier, alla même demander sa vie au Roi, en presence du Cardinal; ce qui l'on trouva ridicule, puis qu'il y avoit assez de gens du premier ordre pour interceder sans lui. Aussi le Roi s'en moqua, & le Cardinal lui dit, à sa maniere : *Saint Preuil, si le Roi vous faisoit justice, il vous feroit mettre la tête où vous aviez les pieds*; comme si ç'avoit été un crime, pour un homme comme lui, que d'interceder pour un criminel d'Etat. † Cependant le Cardinal ne laissoit pas quelquefois de faire le fâché en public, & d'exhorter plusieurs personnes de la premiere qualité à re-

cour

† *Le 30. d'Octobre.*

* *Pontis Mem. T. 2. p. 36.*

† *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 565.*

courir à la misericorde du Roi. Il y envoya le Nonce Bichi, & le Cardinal de la Valette ; mais le Roi étoit trop bien prévenu, pour les écouter. S. Simon, parent du Duc de Montmorenci, s'efforçant de flêchir le Roi, le Cardinal feignit de prendre part à son chagrin & de se joindre à lui, pour toucher le Roi, en excusant le Criminel, mais il dit en même tems que Sa Majesté après avoir domté les Huguenots, & éteint une dangereuse Faction dans ses Etats, se trouvoit obligée de faire un exemple dans la personne du Duc de Montmorenci; pour tenir les Grands en leur devoir.

La Princesse de Condé, Sœur de ce Seigneur, alla se jetter toute en larmes aux pieds du Cardinal, pour le prier d'interceder pour son Frere ; mais l'artificieux Prélat au lieu de la relever, se jetta lui-même aussi à genoux devant elle, & se mit à faire l'affligé de ce qu'il ne trouvoit pas de moyen d'appaiser le Roi. Le Duc d'Espernon, Gouverneur de Guienne, que l'on avoit soupçonné de favoriser Monsieur, mais qui étoit demeuré dans le devoir, quoi qu'ami particulier du Duc de Montmorenci, * se rendit promptement à Toulouse, & se chargea d'aller parler au Roi, au nom de tous les parens & de tous les amis du Duc de Montmorenci. Il se mit à genoux devant lui, & le Roi l'ayant fait relever, le Duc d'Espernon, après avoir reconnu la faute du Criminel, lui dit entre autres choses, qu'il étoit d'autant plus hardi à demander sa grace à Sa Majesté, qu'ayant lui même reçû une sembla-

ble

* *Hist. du Duc d'Espernon, sur l'année 1632. p. 473.*

ble faveur de sa bonté, presque dans une pareille occasion, il s'estimoit assez heureux, pour oser se promettre que sa Majesté ne s'étoit pas repentie de la lui avoir accordée: Qu'il n'étoit pas le seul, entre ses serviteurs, qui lui fut redevable de ce même bienfait: Que le Cardinal de Richelieu y avoit eu autant de part, que lui: Qu'ils avoient été tous deux, dans les intérêts de la Reine-Mere, en un tems, auquel le nom du Roi leur étoit contraire, quoi qu'ils n'eussent intention que de le servir; & que si dès lors il les eût abandonnez à la rigueur des Loix & de la Justice, il se seroit privé des services très-utiles de l'un, & de la reconnoissance de l'autre: Que la jeunesse du Duc de Montmorenci ne devoit pas moins le faire excuser, que leurs bonnes intentions: Que sa personne étant entre les mains de Sa Majesté, il ne pouvoit nuire à son service; mais que sa conservation aquerroit une gloire éternelle au Roi: Qu'il le supplioit de considerer, que dans sa personne seule restoit ce grand nom de MONTMORENCI: Que le mérite de ses Ancêtres, dont la longue suite s'étendoit jusqu'aux commencemens de la Monarchie Françoise, demandoit bien plus hautement sa grace, que sa témérité ne devoit attirer sur lui la rigueur de la justice du Roi: Que s'il étoit assez heureux, pour obtenir une seconde vie à son ami, il se rendroit caution, qu'elle ne seroit employée desormais que pour le service de Sa Majesté, & que son sang ne serviroit qu'à laver les taches de son crime, pour en effacer entiérement la mémoire.

Le Roi écouta le Duc d'Espernon, sans l'in-

l'interrompre ; & ayant jetté les yeux en terre, dès qu'il commença à parler, il ne les releva plus, & ne lui répondit pas un mot. Le Duc reconnut bien à ce silence obstiné, que le Cardinal avoit si fort mis dans l'esprit de sa Majesté qu'il falloit que le Duc de Montmorenci perît, qu'il n'étoit pas possible de le sauver. Il reprit néanmoins la parole, & dit au Roi que, puis qu'il ne pouvoit esperer de grace, pour le Duc de Montmorenci, il le prioit de lui permettre de se retirer. Le Roi répondit qu'il le trouvoit bon, & qu'il ne feroit pas lui-même un long sejour à Toulouse.

Le Duc de Montmorenci * étoit si generalement aimé de tout le monde, & le Cardinal si haï, que l'on voyoit par tout ; & dans la Cour, & parmi le Peuple, une très-grande tristesse. Un jour le Peuple de Toulouse se mit à crier autour de la Maison, où le Roi étoit logé, dans un tems, où il étoit dans la sale avec beaucoup de gens, *misericorde, misericorde, grace, grace*. Le Roi demanda ce que c'étoit, & on lui dit que si Sa Majesté vouloit mettre sa tête à la fenêtre, elle auroit pitié de ce pauvre Peuple ; mais le Roi répondit fierement, que s'il suivoit les inclinations du Peuple, il n'agiroit pas en Roi.

Dès qu'on lui eut lû son arrêt, le Roi lui envoya demander l'Ordre du S. Esprit & le bâton de Maréchal ; que le Duc lui renvoya, par de Launai, † Lieutenant des Gardes du Corps, qui le gardoit. Il le chargea d'assurer le Roi qu'il se repentoit extrêmement

mement

* *Pontis Mem. T. 2. p. 37.*
† *Vie du Duc d'Espernon p. 475.*

mement de l'avoir offensé, & qu'il m
son trés-humble serviteur. Launai
le Roi dans son Cabinet, joüant aux l
avec Liancourt ; & aprés lui avoir
compliment du Duc ; il se jetta aux pi
Roi, en fondant en larmes, & en l
mandant grace. Tous ceux qui étoien
le Cabinet en firent autant, & l
eut le chagrin de voir que tout le
pleuroit autour de lui, sans que per
excepté le Cardinal & ses Créature
digerer la dureté qu'il témoignoit, e
te occasion. Il répondit qu'il n'y
point de grace & qu'il falloit qu'il
rût, qu'on ne devoit pas être fâché d
mourir un homme qui avoit mérité la
comme lui ; mais qu'on le devoit plain
cause du malheur, où il étoit tombé.
la grace que le Roi lui fit, ce fut que l
reau ne le lieroit point, que ses bie
seroient pas confisquez, & qu'on le
mourir dans la Cour de l'Hôtel de
† Il eût la tête tranchée, le mêm
que son Arrêt lui fut prononcé ;
quoi, le Roi ne pensa qu'à repre
chemin de Paris. On fut surpris
Prince, qui sur la prémiere accusati
le Cardinal faisoit contre quelqu'un,
doit à ce que ce Ministre disoit, lor
s'agissoit de perdre ceux qui avoient
de grands services à l'Etat, eût dû

de son Royaume, la clemence lui auroit fait infiniment plus d'honneur, que la séverité. Mais outre que le Cardinal lui avoit mis dans l'esprit que Monsieur & ses Partisans n'avoient autre dessein que de le détrôner, quoi qu'ils feignissent de n'en vouloir qu'au Ministre; le portrait en miniature, que l'on avoit trouvé au Duc de Montmorenci, avoit mis le Roi en si mauvaise humeur contre lui, que rien n'étoit capable de le sauver.

Pendant que le Roi fut à Toulouse, on commerça aussi à proceder contre les Evêques d'Alby, d'Uzès, de Nîmes, de Lodêve, de S. Pons & d'Alet, qui avoient favorisé le Duc de Montmorenci. Le Pape nomma quelques Prélats sur les lieux, pour leur faire leurs procès, les Evêques d'Alby & de Nîmes furent privez du temporel de leurs Evêchez & de tous leurs Bénéfices; & l'Evêque d'Uzès auroit souffert la même peine, s'il ne fût mort, dans le cours du Procès. Pour les autres, on les renvoya dans leurs Diocéses. On fit aussi abattre les Maisons & les Bois de la Noblesse, qui s'étoit déclaré pour Gaston; & la tranquillité fut entiérement rétablie, dans la Province.

Le Maréchal d'Effiat, Surintendant des Finances, étant mort depuis peu en Allemagne, Bullion lui succeda dans sa Charge de Surintendant; & le Marquis de Brezé, Beau-frere du Cardinal, fut fait Maréchal de France, aprés le combat de Castelnau-darry. Le Maréchal de Schomberg eut pour récompense le Gouvernement de Languedoc, qu'avoit eu le Duc de Montmorenci;

mais il n'en joüit pas long-tems, car il
rut quelque mois aprés. Son fils le Duc d
luin lui succeda, par survivance.

Le Cardinal fit proposer à Toulou
Duc d'Espernon de se démettre * en
veur, du Gouvernement de Mets, d(
Marquis de la Valette son fils avoit la
vance, & offrit de lui faire obtenir di
la survivance de celui de Guyenne; m
Duc d'Espernon, qui n'aimoit point le
dinal, & qui n'étoit pas homme à
le refusa. On crut que ce Prélat avc
dessein de s'accommoder de l'Evêcl
Mets, & de quelques riches Abbayes
sont dans la Ville; & de joindre à cela
tre de Gouverneur de la Ville & du
Messin, aussi bien que des Villes & des
delles de Toul & de Verdun; pour avo
core de ce c . là une retraite assurée
cas de b

Apré .. mort du Duc de Montmoren
Roi retourna à Paris & se rendit au Ch
de Versailles, en peu de jours. † Le Ca
l'avoit voulu mener, avec toute la Co
son Gouvernement de Broüage, & à l
chelle; pour le ramener à Paris par Rich
où il devoit le régaler. Mais le Roi ne v
pas y aller, quoi qu'il consentît que to
Cour suivît le Cardinal. Ainsi la Rein
Ministres, la plûpart des Courtisans, &
me le Nonce Bichi, & les Ambassadeu
Venise & de Savove, prirent le chem

avec lui, voulut faire en sorte que personne ne lui pût parler, en son absence, sans en excepter même la Reine. Aussi cette Princesse faisoit-elle ce voyage malgré elle, comme tout le monde le croyoit; parce qu'elle n'avoit nullement sujet d'être amie du Cardinal, qui avoit proposé au Roi, il n'y avoit pas long-tems, de la répudier comme sterile; outre qu'elle prenoit trop d'interêt, en ce qui regardoit la Maison d'Autriche, pour aimer un homme, qui en étoit ennemi déclaré. Aussi parut-elle triste, pendant tout ce voyage; malgré les honneurs, que le Cardinal lui faisoit rendre par tout.

Elle * voulut aller voir la Maison du Duc d'Espernon à Cadillac, & pour cela il falloit passer la Garonne. Le Duc fit tenir des Carrosses prêts, pour recevoir la Reine à la descente du bâteau, & donna ordre qu'il en demeurât, pour le Cardinal, en cas qu'il vint aprés elle. La Reine étant arrivée, le Duc la reçut, & fut la remettre dans son appartement, dans la pensée qu'il étoit resté un Carrosse pour le Cardinal; mais son ordre avoit été mal executé, il n'y eut pas trop de Carrosses, pour la suite de la Reine. Cependant le Cardinal passa la Riviere, & n'ayant point trouvé de Carrosse, s'achemina à pied vers la Maison du Duc; qui aprés avoir rendu à la Reine les premiers devoirs chez lui, courut au-devant, & le trouva à moitié chemin & à pied. Il lui fit mille excuses, & lui dit qu'il avoit donné ordre qu'on laissât un Carrosse,

* *Vie du Duc d'Espernon, sur cette année.*

rosse, sur le bord de la Riviere, mai
son ordre n'avoit pas été observé. Le C
nal feignit de se satisfaire de cette ex
mais il parut qu'il n'étoit nullement cc
du Duc; puisqu'il ne voulut jamais (
dans le Carrosse qu'il lui offroit, & qu
à pied le chemin qui restoit, quoi qu'
incommodé.

La Reine ayant été deux jours à C
lac retourna à Bourdeaux, & le Ca
s'y rendit aussi. Là il tomba malade
retention d'urine, qui le mit en dang
mourir. On crut même qu'il n'en ré
peroit pas, & tout le monde se réjoüi
dans l'esperance de voir bien-tôt la
dans la Maison Royale, la Justice ad
strée selon les Loix, & les faveurs du
ce répanduës avec plus d'égalité sur
qui les méritoient. Il * se fit des F
Bourdeaux, pendant sa maladie, & d'
réjoüissances, qui marquoient clairem
haine que l'on avoit pour un Ministre
ne favorisoit que ceux qu'il voyoit
à vivre & à mourir ses esclaves. Ch
neuf qui paroissoit autrement trés-sou
ses volontez, dansa dans l'un de ces
dans un tems auquel le Cardinal préte
que tout le monde fût en prieres; &
ne servit pas peu, comme l'on croit, à l
dre.

La Reine ne crut pas devoir faire
séjour à Bourdeaux, quoique le Ca
fût encore à l'extrêmité. Elle prit le
min de la Rochelle, à dessein de s'e
tourner à Paris. † Pendant qu'elle avoi

*Siri Mem. Rec. T. VII. p. 594.
† *Vie du Duc d'Espernon. p. 478.*

Bourdeaux, le Duc d'Espernon avoit fait quitter aux Gardes, qu'il avoit en qualité de Gouverneur de la Province, leurs livrées & leurs mousquets, & s'étoit dépoüillé de toutes les fonctions & de toutes les marques de sa Charge; mais dès que la Reine fut partie, il ne crut pas devoir rendre au Cardinal un honneur, qui n'est dû qu'au Souverain. Ainsi en allant voir ce Ministre, qui étoit un peu mieux, il se fit accompagner jusqu'à la porte du Logis, par ses Gardes, avec leurs Casaques & leurs mousquets. Les gens du Cardinal accoûtumez à faire trembler les autres, coururent aux armes, pendant que le Duc entra, & sans s'émouvoir du desordre qu'il voyoit, fut jusqu'à l'Antichambre du Ministre, où il s'informa de sa santé. Le Cardinal lui fit dire qu'elle étoit encore si mauvaise, qu'il le prioit de l'excuser, s'il ne pouvoit le voir. Depuis le Duc en usa toûjours de même, & lors que le Cardinal partit pour Broüage, il le fut accompagner jusqu'à son bâteau suivi de ses Gardes, & de quantité de Noblesse de la Province, comme pour lui faire plus d'honneur. Cependant on fit depuis accroire au Cardinal que le Duc avoit fait quelque dessein sur sa personne, & l'on assure même que dès-lors ce Ministre ne s'étoit pas crû en sûreté à Bourdeaux. Mais si le Duc avoit eu un semblable dessein, il l'auroit pû facilement executer, puisqu'il étoit beaucoup plus fort, & beaucoup plus aimé à Bourdeaux que le Cardinal; & d'ailleurs le Cardinal de la Valette, fils du Duc, n'avoit point quitté le Ministre pendant toute sa maladie.

Le Cardinal étant dans le fort de sa maladie, ordonna au Commandeur de la Porte son Oncle, & au Marquis de la Meilleraye son Cousin d'accompagner la Reine; & ils eurent le soin de la régaler au Château de *Richelieu* en Poitou, que le Cardinal faisoit alors bâtir, & qu'il rendit depuis un trés-beau lieu. Il n'étoit pas encore bien guéri, lors qu'il se fit porter à Blaye, & de-là à Broüage, où il recouvra entierement la santé. Aprés cela il retourna incessamment à Paris, & le Roi lui fut au-devant jusqu'à *Rochefort*, qui est à dix lieuës de cette Ville.

Pendant * que la Cour étoit en Languedoc, on arrêta à Paris dix hommes, accusez d'y être venus par ordre de la Reine-Mere; pour enlever Madame de Combalet qui étoit demeurée à Paris; & l'emmener en Flandres. Entre ces dix hommes, il y avoit un Neveu du *Pere Chanteloube*, Prêtre de l'Oratoire, favori de la Reine, & un des Valets de Chambre de cette Princesse. On disoit qu'elle avoit voulu avoir la Niéce du Cardinal entre les mains, pour faciliter son retour en France, ou pour empêcher qu'on ne mariât cette Dame au Comte de Soissons, ou à Monsieur, comme le bruit en avoit couru. Le Roi ayant appris que ces dix hommes étoient en prison, envoya ordre de leur faire leur procès, & écrivit à Madame de Combalet une Lettre trés-obligeante; dans laquelle il disoit qu'il n'auroit jamais crû qu'aprés avoir donné la paix à son Royaume par la force de ses armes, & puni les

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 575.*

es Rebelles, il y eût quelqu'un qui fût si
iardi que de faire de semblables entreprises;
nais que puisque les personnes mal-inten-
ionnées ne cessoient de chercher à broüiller,
se rendroit bien-tôt à Paris pour mettre
rdre à tout. Il se réjoüissoit aussi qu'elle fût
eureusement échapée du danger qu'elle avoit
ouru; & ajoûtoit que si elle eût été prise,
seroit allé en personne avec une Armée de
nquante mille hommes en Flandres, pour
faire délivrer.

Cette Dame avoit demeuré jusqu'alors,
ans un Hôtel qui touchoit le Luxembourg,
: que la Reine-Mere avoit donné au Car-
inal, dans le tems qu'il étoit en faveur
uprés d'elle; à condition qu'elle pourroit
reprendre quand elle voudroit, en payant
somme de trente mille livres. Lors qu'elle
nt à se broüiller avec ce Prélat, elle a-
oit voulu ravoir cet Hôtel; & ayant fait
porter le Contrat, il s'étoit trouvé qu'au
:u de *livres*, il y avoit des *écus*, & qu'au
:u de *quand elle voudroit*, il y avoit *quand
Roi le voudroit*. La Reine protesta qu'elle
avoit jamais entendu de faire un sembla-
e contrat, & l'accusoit de fausseté. Elle
dressa au Roi pour lui faire rendre cet
ôtel; mais le Roi, afin de la mortifier,
oulut que le Cardinal demeurât en posses-
on. Cela fâcha excessivement cette Prin-
sse, mais elle eut encore plus de chagrin
:s qu'étant sortie de France, elle apprit
e la Combalet y demeuroit, & y rece-
it tous les jours des visites de gens de la
emiere qualité, qui faisoient la Cour à
n Oncle, en l'allant voir. Outre cela elle
faire à cette maison, pour s'y accom-

moder, les changemens qu'elle trouva à propos; & ne fit pas même difficulté de faire abattre un peu de la muraille du Palais du Luxembourg. On croit que ce fut en partie à cause de cela, que la Reine forma le dessein de faire enlever la Combalet; quoi qu'on ne doutât pas qu'elle ne fit ces changemens dans son Hôtel, par ordre de son Oncle; parce qu'elle n'étoit pas naturellement d'une humeur si fiere, que de choquer si fort la Reine-Mere, sans s'en mettre en peine. Cependant le dessein de l'enlever ayant été découvert, elle ne se crut plus en sûreté dans cette maison, & elle alla demeurer dans l'Hôtel de son Oncle, d'où elle ne sortoit pas même beaucoup.

Monsieur ayant appris la mort du Duc de Montmorenci, à qui il s'étoit persuadé qu'on donneroit la vie, comprit qu'il seroit deshonoré, & que personne ne voudroit jamais s'exposer pour lui, à la colere du Ministre; s'il ne témoignoit quelque ressentiment d'un affront si signalé. Le bruit couroit encore qu'on lui ôteroit une partie de ses Domestiques, & qu'on déclareroit que quelques-uns d'entr'eux n'en avoient pas été; afin de les punir comme exclus du Traité que l'on avoit fait avec lui. Ainsi il prit la mort du Duc de Montmorenci comme une rupture de ce Traité, qu'il disoit n'avoir signé que dans la supposition qu'on donneroit la vie à ce Seigneur. Il partit donc secrettement de Tours le 6. de Novembre, & le 12. il écrivit au Roi une * Lettre de Montereau-Faut-Yonne, où

* *Voyez-là, dans l'Hist. de Loüis XIII. par Ch. Bernard Liv. XVI.*

où il se plaignit fortement de cette infraction, & dit que pour obtenir la vie d'un si illustre Seigneur, son parent, il avoit sacrifié tous ses intérêts & ceux de ses Serviteurs, étouffé de très-justes ressentimens, dissimulé ses plus cheres affections, & même renoncé pour un tems, au devoir auquel la Nature l'obligeoit. Il disoit encore qu'on lui avoit fait entendre de la part du Roi, que s'il faisoit la moindre démarche vers le Roussillon, il en coûteroit la vie au Duc de Montmorenci; & qu'il avoit inféré de ce discours, qu'il pouvoit esperer un effet tout contraire s'il obéïssoit à Sa Majesté; mais qu'après avoir rendu les plus basses soûmissions au Roi, qu'il eût pû esperer du moindre de ses Sujets, l'on n'avoit eu aucun égard à son honneur. Enfin il prioit le Roi de n'avoir pas pour desagréable la résolution qu'il prenoit, de chercher chez les Etrangers une retraite assurée pour sa personne; puisqu'il avoit sujet d'aprehender les suites du mépris extrême que l'on avoit témoigné pour toutes ses soûmissions. Le Roi lui répondit le 25. du même mois, en accusant le Duc de Montmorenci, que personne n'excusoit, & en disant que la pure nécessité avoit réduit Monsieur à se soûmettre. Il est pourtant certain, que rien ne pouvoit l'empêcher de se retirer dans le Roussillon, s'il eût eu le courage de le faire.

† Il se retira dans les Païs-Bas, par la Champagne, & fut parfaitement bien reçû de l'Infante à Bruxelles; quoique les Ministres d'Espagne

† *Siri Mem. Rec. T. VII. p.* 580.

d'Espagne ne fissent pas grand fonds sur son mécontentement, persuadez que le Cardinal le feroit retourner en France quand il voudroit, en lui offrant quelques avantages. Pour la Reine-Mere, sous prétexte de changer d'air, elle partit pour Malines, le jour avant qu'il arrivât. Elle étoit mécontente de lui, parce que dans le Traité de Besiers, il n'avoit pas daigné faire mention d'elle, bien loin de soûtenir ses intérêts. Le Duc d'Orleans la suivit, mais il ne put jamais l'obliger de revenir à Bruxelles, ni la détourner du dessein qu'elle avoit d'aller demeurer à Gand. Il tâcha de se justifier par la nécessité où il s'étoit trouvé de ceder au tems, pour trouver moyen de se retirer d'entre les mains du Cardinal lors qu'il le pourroit faire avec sûreté, & la venir rejoindre aux Païs-Bas. Il étoit vrai que Gaston, timide & mal habile comme il l'étoit, n'avoit pû faire autrement; & la Reine le lui auroit sans doute pardonné, si le P. Chanteloube ne lui avoit inspiré de la froideur pour son Fils. La raison de cela étoit que ce bon Pere ne pouvoit souffrir que Puilaurens, qui pouvoit tout sur l'esprit de Monsieur, s'égalât à lui. Puilaurens de son côté n'étoit pas d'humeur à se soûmettre à personne, & n'avoit pas voulu plier pour des gens infiniment plus considérables que le P. Chanteloube. Cela fit qu'ils vinrent à se brouiller, & qu'ils causerent de la froideur entre la Mere & le Fils; qui donna lieu au Cardinal de ruiner tous leurs desseins avec plus de facilité que s'ils s'étoient bien unis.

Gaston

Gaston envoya donner avis de sa sortie à l'Empereur, & aux Rois d'Espagne & d'Angleterre; & leur demander du secours pour rentrer en France. Le Roi avoit déja envoyé Bautru en Espagne se plaindre † du secours que l'Infante & les Ministres du Roi Catholique avoient donné à son Frere, & pour justifier celui que la France donnoit au Roi de Suéde, contre la Maison d'Autriche. Peu de tems aprés, on reçût la nouvelle de la mort de Gustave-Adolphe, qui fut tué le 6. de Novembre dans la Bataille de Lutzen, que son Armée gagna après sa mort. Dès lors on comprit en France que si l'on n'aidoit plus vigoureusement les Suédois en Allemagne, la Maison d'Autriche triompheroit de leur parti; & l'on y envoya diverses personnes pour le soûtenir, & pour engager les Princes Protestans à le favoriser plus que jamais.

¶ Dès le premier jour de l'année 1633. le Roi tint Conseil sur les affaires d'Allemagne; dans lequel le Cardinal representa » que la premiere chose qu'il y avoit à » faire dans cette conjoncture, c'étoit d'a» masser de l'argent à quelque prix que ce » fût, & de faire en sorte que la guerre » continuât en Allemagne & dans les Païs- » Bas, sans se déclarer néanmoins contre » la maison d'Autriche, & à condition que » ceux à qui l'on donneroit de l'argent ne » pourroient faire ni Paix ni Treve, sans » le consentement de la France; Que si » pourtant on voyoit qu'on ne pourroit » entretenir la guerre, il faudroit alors

» entrer

† Siri Ibid. p. 582. ¶ Ann. 1633.

» entrer dans l'accommodement qui se fe-
» roit : Qu'on devoit considerer si le Roi ne
» devroit pas plûtôt rompre ouvertement a-
» vec la Maison d'Autriche, & se joindre
» aux Protestans d'Allemagne & aux Etats
» Généraux des Provinces Unies, que de
» s'exposer à voir une Tréve ou une guer-
» re se conclurre, sans y être compris ; Que
» si l'on faisoit la Paix en Allemagne, &
» la Tréve dans les Païs-Bas, où l'une des
» deux seulement, la France auroit à soû-
» tenir seule une guerre défensive, que
» l'on porteroit jusques dans ses entrailles,
» & dans laquelle le Parti de Monsieur &
» de la Reine-Mere deviendroit aussi puis-
» sant qu'il étoit foible alors : Que d'un
» autre côté, si l'on commençoit la guerre,
» tout le monde croiroit qu'on l'auroit com-
» mencée de gayeté de cœur, quoique l'on
» y fût engagé par la nécessité : Que les
» zelez, qui sont souvent très-imprudens,
» crieroient que cette guerre se feroit pour
» la destruction de la Religion Catholique:
» qu'ainsi le Roi devoit peser mûrement
» quel parti il y avoit à prendre dans cette
» rencontre, avant que de s'engager.

» Le Cardinal continuoit, en remarquant
» que si l'on vouloit s'unir aux Protestans
» d'Allemague & se déclarer pour eux, on
» ne le pourroit faire qu'à ces conditions ;
» qu'ils conservassent la Religion Catholi-
» que, dans les lieux où elle étoit ; qu'ils
» remissent entre les mains du Roi tout ce
» qu'ils tenoient au-deçà du Rhin, les
» Principales Places du Palatinat, & tout
» ce qu'ils avoient en Alsace, & dans
» l'Evêché de Strasbourg ; qu'ils l'aidassent
à pren-

»à prendre Philisbourg & Briſſac ; & »qu'ils s'obligeaſſent à ne faire ni Paix ni »Tréve, ſans le conſentement du Roi : »Qu'il faudroit obtenir des Etats Géné-»raux des Provinces-Unies qu'ils conſer-»veroient la Religion Catholique, dans »les Conquêtes qu'ils feroient : Qu'il fau-»droit auſſi attaquer conjointement les »Villes Maritimes, à condition que ce que »l'on prendroit demeureroit au Roi : Que »les Proteſtans ne demanderoient autre »choſe à la France, ſi ce n'eſt qu'elle rom-»pît avec la Maiſon d'Autriche ou en Al-»lemagne, ou en Flandres, ou en Italie, »& qu'elle tint en Alſace une Armée prête »à les ſecourir au beſoin : Que cela ſup-»poſé, les avantages que l'on retireroit »de cette guerre, ſeroient très grands, & »le danger petit ; puiſque le Roi porte-»roit les limites de ſes Etats juſqu'au Rhin »ſans tirer l'épée ; Qu'ayant entre les »mains des gages ſi conſidérables, il ſeroit »l'arbitre de la guerre & de la paix, que »l'on ne pourroit conclurre ſans lui : Que »ce dépôt lui donneroit entrée dans les »terres de Straſbourg, dans la Franche-»Comté, & dans le Duché de Luxem-»bourg, & qu'il brideroit ſi fort le Duc »de Lorraine, qu'il ne pourroit rien en-»treprendre : Que l'on ne courroit aucune »riſque, parce que faiſant la guerre con-»jointement avec les Allemans & les Hol-»landois, il ſeroit impoſſible à la Maiſon »d'Autriche de la porter en France : Qu'il »ne faudroit qu'avoir un peu plus de Trou-»pes, & que le Doüaire de la Reine-Me-»re & l'appanage du Duc d'Orleans four-

»niroient

»niroient de quoi les entretenir : Qu'au-
»trement la France se trouveroit seule op-
»posée à la Maison d'Autriche : Qu'il y
»avoit apparence que l'on pourroit faire,
»par l'entremise du Roi, la Paix en Alle-
»magne, & une Tréve dans le Païs Bas;
»ce qui serviroit beaucoup à la conclu-
»sion d'une paix génerale, qui seroit peut-
»être un effet de la seule union de la
»France avec les Princes Protestans d'Alle-
»magne.

Après avoir beaucoup raisonné sur tout cela, le Cardinal conclut & le Conseil après lui, à employer tous les moyens possibles pour faire continuer la guerre en Allemagne, & dans les Païs Bas contre la Maison d'Autriche, sans que le Roi se déclarât ouvertement; & pour cela on résolut d'envoyer en même tems des Ambassadeurs extraordinaires à l'Empereur, à tous les Electeurs Catholiques & Protestans, & aux Etats des Provinces Unies, pour exhorter les uns à continuer vigoureusement la guerre, & pour leur promettre du secours contre les autres; pendant qu'on assureroit les derniers, que l'on veut vivre en paix avec eux. On executa cette résolution, & l'on mit tout en pratique pour obliger les Généraux Suédois Baudissen & Horn à remettre à la France les places qu'ils avoient occupées dans les Electorats de Cologne & de Mayence, & dans l'Alsace. On souhaitoit sur tout d'avoir Mayence, pour s'emparer plus facilement de Strasbourg & de tout ce qui est au deçà du Rhin. Par là le Roi pouvoit éloigner les Frontiéres de ses Etats, ou avoir de quoi faire un Traité

avan-

avantageux ; ou, s'il falloit se contenter de l'honneur, il pouvoit ainsi ôter aux Protestans les places qu'ils avoient enlevées aux Catholiques, & dire qu'il n'avoit jamais eu d'autre dessein, & que ç'avoit été le but de l'alliance qu'il avoit faite avec le feu Roi de Suéde.

Le Cardinal étant venu à Paris † envoya un jour querir le Résident de Florence § Gondi, & se mit à l'entretenir des affaires de la Reine-Mere, aprés avoir parlé de plusieurs autres choses. Il demanda à Gondi ce qu'il disoit de la pensée que l'on attribuoit à la Reine-Mere d'aller en Italie ; & comme Gondi eût témoigné n'avoir pas oüi dire que la Reine eût dessein de quitter les Païs-Bas, le Cardinal continua en disant »que l'imprudence & la fureur du P. »Chanteloube ayant obligé le Roi à le »demander à l'Infante ; cet homme avoit »pris une si grande peur, qu'il avoit per»suadé la Reine de se retirer des Païs-Bas, »où il ne croyoit pas être en sureté : »Qu'ainsi la Reine-Mere avoit demandé »au Roi d'Angleterre une retraite chez lui, »mais qu'il la lui avoit refusée, à la priere »du Roi son Fils : Qu'elle avoit ensuite »demandé au même Roi, qu'il lui permît »de se rendre à Plimouth, & qu'il lui don»nât des Vaisseaux pour la transporter en »Espagne : Que ce Prince qui croyoit que »dès qu'elle seroit en Angleterre, elle ne »voudroit pas en sortir, lui avoit répondu »qu'il

† *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 588.*
§ *Le 25. de Janvier.*

» qu'il lui accorderoit volontiers des Vaisseaux, s'il étoit assûré que l'Espagne la recevroit, & que la France ne le trouveroit pas mauvais : Que l'Espagne avoit déclaré qu'elle étoit prête à la recevoir, mais que le Roi ne sçavoit à quoi se résoudre à cause de la pitié qu'il avoit pour elle ; & que l'Angleterre ne la recevroit, qu'à condition qu'elle ne s'y arrêteroit pas : Que cette pauvre femme (c'est ainsi que le Cardinal la nommoit) s'étoit attirée ces malheurs, par les mauvais conseils des autres, & par sa propre opiniâtreté ; qui étoit si grande, qu'elle disoit encore qu'elle ne se repentoit point de ce qu'elle avoit fait, & qu'elle ne s'en repentiroit jamais.

Enfin après avoir feint d'avoir compassion d'elle, il ajoûta » qu'il pourroit bien se faire que l'Angleterre lui donneroit des Vaisseaux, si elle vouloit se rendre dans un Païs, où la clemence du Roi, & son amitié filiale pourroient lui accorder quelques graces, sans préjudicier au bien de l'Etat, & où lui Cardinal pourroit les lui procurer, comme il le souhaitoit : Qu'il avoit de la peine à croire qu'elle voulût s'arrêter en Espagne, & que l'Angleterre lui étant fermée, il ne sçavoit pas si elle n'auroit point quelque dessein de passer à Florence, en cas que le Grand Duc la voulût bien recevoir. Là dessus il demanda à Gondi s'il lui pourroit donner quelque éclaircissement sur cette matiere, & ce Résident répondit qu'il ne sçavoit pas quelles pouvoient être les pensées de la Reine ; mais qu'il pouvoit bien assûrer

rer que le grand-Duc n'en étoit nullement averti, & que comme on ne pouvoit pas douter que le Roi n'aimât sa Mere, personne n'avoit que faire de se mettre en peine pour elle. Le Cardinal repliqua » que » si la Reine vouloit retourner dans son » païs natal pour quelque peu de tems ; » jusqu'à ce qu'elle se reconciliât avec le » Roi, on ne trouveroit pas mauvais que » le Grand-Duc là reçût, & qu'on ne de» saprouveroit pas la conduite de la Reine » quand elle seroit dans un lieu où elle » n'abuseroit pas des graces que le Roi lui » feroit.

Le Cardinal ajoûta que, si néanmoins la Reine avoit une fois mis le pied en Angleterre, elle n'en sortiroit pas facilement. Il ne voulut pas aller plus loin, se contentant d'avoir fait une ouverture dont le Grand-Duc pourroit profiter au besoin. Il étoit résolu de n'en venir à aucun accommodement avec elle, qu'après l'avoir bien humiliée, & l'avoir réduite à faire ce qu'il lui plairoit. Alors il s'agissoit seulement de la faire sortir des terres d'Espagne, & de tâcher de la faire aller à Florence ; afin qu'elle ne fit aucun obstacle aux Traitez que l'on pourroit faire avec les Espagnols, selon que l'occasion s'en presenteroit. Pendant qu'elle & Monsieur feroient sur leurs terres, ils ne pourroient faire aucun Traité sans les y comprendre ; & le Cardinal prétendoit qu'ils se remissent au bon-plaisir du Roi, & souffrissent qu'il punît ceux qui les avoient suivis. Ainsi on tâchoit de les faire sortir des terres des Espagnols, par toutes sortes de moyens.

Le Prince de Condé étoit cependant revenu de Bruges, & le Roi l'avoit envoyé en Bourgogne, pour obliger le Parlement de Dijon à faire le procés au Duc d'Elbeuf, à Puilaurens, à Coudrai Montpensier, & à d'autres domestiques du Duc. On les condamna à la mort, comme Rebelles; on les fit executer en effigie, & l'on confisca leurs biens.

Peu de tems aprés *, le Roi étant à Saint Germain, il ôta les Seaux à Châteauneuf, qui avoit néanmoins servi de Ministre au Cardinal, pour exercer plusieurs violences. Les causes de sa disgrace ne furent pas assez connuës, & l'on dit plusieurs choses qui avoient pû contribuer à le perdre. Les uns disent qu'il aimoit la Duchesse de Chevreuse & qu'il en étoit aimé, ce qui donna de la jalousie au Cardinal; qui entra dans une colere excessive contre Châteauneuf, lors qu'il vit quelques Lettres qu'il écrivoit à cette Duchesse, † dans lesquelles il se mocquoit du Cardinal en termes outrageans.

On ajoûte que le Cardinal avoit sû qu'il avoit dansé dans un Bal à Bourdeaux pendant qu'il étoit à l'extrêmité. On dit encore que ce Prélat ayant appris qu'il s'étoit flatté de succeder bientôt à la Charge de premier Ministre, & qu'il avoit fait quelques brigues pour cela, ne lui put pardonner cette ambition. § Quoiqu'il en soit,

* *Le 25. de Février. Siri Mem. Rec. T. VII. c. 594.*

† Le mordevano, *dit Siri*, diculo fracido, à causa delle sue malattie hemorroïdale.

§ *Aubery, Vie du Cardinal Liv. IV. c. 36.*

ſoit, on donna les Seaux à Pierre Seguier, Préſident au Parlement, avec aſſûrance de ſucceder à la Charge de Chancelier, dès que d'Aligre ſeroit mort. Châteauneuf fut envoyé priſonnier au Château d'Angoulême, accuſé d'avoir voulu cauſer des broüilleries à la Cour.

En même-tems † on mît à la Baſtille quelques-uns de ſes amis, & entre autres le Chevalier du Jars; que l'on accuſa d'avoir voulu faire paſſer en Angleterre Monſieur & la Reine-Mere. Comme on n'en avoit aucune preuve, le Cardinal s'aviſa d'un moyen extraordinaire, pour découvrir ſi cet homme ne s'étoit point mêlé de cette intrigue. Non-ſeulement il le fit mettre en priſon, mais encore il engagea les Juges à lui faire ſon Procès, & à le condamner à avoir la tête tranchée; en leur donnant parole que leur arrêt ne ſeroit point executé, mais que le Roi lui feroit grace, en cas qu'on ne découvrit aucune preuve contre lui, dans le cours du procès. Il fut donc condamné, ſa Sentence lui fut luë, & étant ſur l'échaffaut, après avoir fait ſes priéres, ſans avoir rien avoüé, & s'être mis en poſture, pour recevoir le coup, on cria *grace*. Comme il étoit prêt de deſcendre, un des Juges l'exhorta, après avoir éprouvé la clemence du Roi, de découvrir les intrigues de Châteauneuf, mais il répondit courageuſement qu'il voyoit bien qu'il vouloit ſe ſervir de l'état où il étoit, pour lui faire dire quelque

† Siri. ibid. p. 591.

chose de desavantageux à son ami, mais qu'il devoit sçavoir, que puisque la terrible image de la mort ne l'avoit pas fait parler, rien ne seroit capable de lui arracher de la bouche les secrets de ses amis, ni quoi que ce fût qui leur pût faire tort. Ce fut presque le seul, de ceux que le Cardinal fit conduire sur l'échaffaut, qui montra de la fermeté; la plûpart des autres lui firent comme amende honorable, avant que d'être executez, sous prétexte de mourir chrétiennement. Le Christianisme les obligeoit bien de lui pardonner, mais nullement d'approuver sa conduite violente & injuste, aussi contraire à l'Evangile que l'esprit de vengeance, qu'ils craignoient de témoigner. Mais la verité est qu'après avoir essayé vainement de vivre libres; en perdant la liberté, ils en perdirent les sentimens, & moururent plûtôt en vils esclaves, qu'en bons Chrétiens.

Lors que Châteauneuf fut mis en prison, le Maréchal d'Etrées, qui étoit de ses meilleurs amis, en ayant appris la nouvelle à Tréves, où il commandoit l'Armée du Roi, prît si fort l'épouvente, † qu'il quitta l'Armée sans rien dire, & se retira à Vaudervange. L'exemple du Maréchal de Marillac lui revint dans l'esprit, lors qu'il eût appris la disgrace de son ami & qu'il eût vû venir un Courrier, qui apportoit des Lettres de la Cour aux autres Officiers, sans qu'il y en eût aucune pour lui. Il s'imagina que la Saludie & Bussi-Lamet à qui

† *Le 15. de Mars. Siri Mem. Rec. T. VII. p. 595.*

qui le paquet étoit adressé, avoient ordre de l'arrêter. Mais ayant reconnu que sa terreur étoit vaine, il envoya quatre jours après un Gentilhomme au Roi & au Cardinal, pour leur demander pardon de sa retraite, & leur avoüer ingenument la peur qu'il avoit euë. On ne fit que rire à la Cour de sa frayeur, & il reçut ordre de retourner à Tréves. La Duchesse de Chevreuse sortit en même-tems de la Cour, par ordre du Roi ; ce qui fit croire que la jalousie du Cardinal étoit, en bonne partie, la cause de la disgrace de Châteauneuf.

Le Roi étant venu à Paris le 11. d'Avril, il se rendit le lendemain matin au Parlement, pour y faire supprimer la Charge de Président qu'avoit le Coigneux, & celle de Conseiller qu'avoit Payen premier Secretaire de la Reine-Mere, lesquelles il rétablit ensuite en faveur de deux Maîtres des Comptes, que le Cardinal favorisoit. On laissa néanmoins en son entier, à l'égard des autres, la Loi concernant les cinq ans ; que l'on donne à ceux qui ont été condamnez par contumace, parce qu'il y auroit eu trop de peine à y apporter du changement. Le Roi censura aussi âprement la Compagnie de ce qu'elle avoit osé peu de jours auparavant, envoyer des Députez à S. Germain, pour demander au Roi le rappel du Président de Mêmes que le Cardinal avoit fait releguer. Le Roi dit qu'il ne manqueroit pas de châtier ceux qui refuseroient de lui obeïr, & que si le Parlement ne vouloit pas souffrir que les Magistrats, qui lui étoient subordonnez, n'executassent pas ses ordres, il n'étoit pas
juste

juste que le Souverain supportât les desobéïssances de ses Sujets. Il ajoûta qu'il vouloit être obéi à l'instant, & qu'à l'avenir, lors qu'il viendroit au Parlement, il entendoit que quatre Présidens le vinssent recevoir à genoux hors de la porte de la Chambre, comme cela se faisoit autrefois. Pour le Président de Mêmes, au lieu d'être rappelé, on l'envoya en prison dans la Citadelle d'Angers. Ainsi le Roi empêchoit qu'on ne lui fit aucune remontrance sur quoi que ce fût ; & en essayant de regner plus absolument que ses Prédecesseurs, il se livroit entiérement à toutes les passions de son Ministre, quelques injustes qu'elles fussent, sans qu'il fût possible de lui faire ouvrir les yeux.

Peu * de tems après, le Roi tint le Chapitre Général des Chevaliers du S. Esprit, & donna le cordon aux Cardinaux de Richelieu & de la Valette. Ils reçurent debout le cordon bleu, au lieu que les autres Commandeurs, & même les Evêques, ne le reçoivent qu'à genoux. Le Roi demanda encore au Cardinal par une faveur particuliere, s'il souhaittoit d'être promû avant ou après Vêpres ; & le lendemain que Sa Majesté traitoit les nouveaux promûs, elle lui envoya deux ou trois plats de sa table à chaque service, & à la fin un rocher de confitures, d'où jaillissoit une fontaine d'eau de Naphe.

Pendant que cela se passoit au dedans du Royaume, le Cardinal tâchoit de tenir la Mai-

* *Le 14. de Mai. Aubery Vie du Card. Liv. IV. c. 36.*

Maiſon d'Autriche ſi occupée au-dehors, qu'elle ne pût prendre aucune part dans les broüilleries de la Reine-Mere & de Monſieur. Le Marquis de Feuquieres renouvella à Hailbron, * avec le Chancelier Oxenſtiern, la Ligue que la Couronne de France avoit faite avec le Roi de Suéde, & promit de faire toucher à Chriſtine ſa fille, la ſomme d'un million de livres par an., pour continuer la guerre en Allemagne. Les deux Couronnes s'obligeoient encore à ne faire aucun Traité que d'un commun conſentement, & à ſecourir tous leurs Alliez. Je ne m'arrêterai pas aux ſuites de cette Ligue, ni aux autres négociations que les Miniſtres de France firent en Allemagne pour embarraſſer l'Empereur, & pour profiter des occaſions qui ſe preſenteroient d'éloigner de ce côté-là les limites de la France.

Dans le même tems le Cardinal travailloit à rompre la négociation * qui ſe faiſoit à la Haye entre les Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Envoyez des Païs-Bas Eſpagnols ; concernant une ſeconde Tréve entre le Roi d'Eſpagne & les Etats Généraux. Comme il y avoit de grandes difficultez dans la choſe même, il ne paroiſſoit pas difficile de faire enſorte que la guerre continuât. Outre cela quelque Nobleſſe des Païs-Bas Eſpagnols mécontente du Gouvernement, offroit de remettre entre les mains du Roi, Boûchain, Queſnoi,

* *Par un Traité ſigné le 9. d'Avril. Siri Mem. Reci. T. VII. p. 611.* * *Siri ibid. p. 655.*

ne pouvoient pas vivre dans une inqı
perpetuelle, & dans le danger d'être
verts.

Le Cardinal dit au Roi dans le C
» que Henri IV. n'auroit jamais la
» chapper une semblable occasion ,
» qu'il falloit avoir égard aux tems
» le Roi étoit sans enfans , & que
» sieur l'héritier présomptif de la Co
» étoit en Flandres avec la Reine.
» Que la santé du Roi n'étoit pas asse
» pour l'engager dans une guerre ,
» causeroit beaucoup de fatigue de
» & d'esprit : Qu'il faudroit que la
» s'éloignât de Paris : Que les Fi
» du Roi étoient épuisées : Que l
» tholiques zelez crieroient plus c
» mais, que l'on faisoit la guerre en
» des Hérétiques : Qu'il faudroit en
» tems entretenir des Armées consid
» en Champagne & en Italie , parce
» avoit sujet de se défier des Ducs

» étoit capable de causer de grands mouve-
» mens dans l'Etat : Que si le Roi venoit
» à tomber malade, ses serviteurs seroient
» perdus sans ressource : Qu'ainsi quoiqu'il
» y eût de l'apparence qu'on tireroit de
» l'avantage d'une rupture, il valloit mieux
» demeurer en repos, & se contenter d'ai-
» der les ennemis des Espagnols, afin de
» ne les avoir pas sur les bras : Que l'ar-
» gent que les Hollandois demandoient,
» pour continuer la guerre contre les Espa-
» gnols, étoit prêt, & qu'il falloit seule-
» ment faire en sorte qu'ils executassent le
» projet qu'ils avoient proposé, qui étoit
» que si le Roi vouloit envoyer devant *Dun-*
» *kerke*, six mille hommes de pied & six cens
» chevaux, ils y envoyeroient une Armée
» & leur Flotte, pour attaquer cette place,
» & pour prendre ensuite *Graveline*, qu'ils
» offroient de remettre à la France : Que
» néanmoins il falloit prendre garde que
» ces Troupes ne fussent cause d'une ruptu-
» re ouverte, & que pour cela, il seroit
» mieux de les envoyer par mer, que par
» terre.

Le Baron de Charnacé, Ambassadeur chez les Etats Généraux, leur offrit les Troupes dont on vient de parler, & la continuation d'un million de livres par an. Les Etats firent d'abord quelque difficulté d'accepter ces offres, mais n'ayant pû s'accommoder avec les Espagnols, ils se lasserent des longueurs de cette négociation. Ils donnerent des articles par écrit, sur lesquels ils demanderent d'avoir réponse dans quinze jours, sans quoi ils déclarerent qu'ils ne vouloient pas entendre par-

ler de Tréve ; & là-dessus les Agens d'Espagne ayant demandé un plus long délai, les Etats aimerent mieux recevoir en comptant les deux tiers du million que Charnacé leur offroit, que d'attendre plus longtems les résolutions incertaines des Espagnols.

Ainsi l'Armée Hollandoise se mit en campagne, & recommença la guerre, par la prise de *Rimberg*, qui se rendit le 4. de Juin. Cependant les Espagnols découvrirent la conspiration de ceux d'entre la Noblesse de Flandres, qui avoient intelligence avec les François, & par la punition de quelques-uns, tinrent les autres dans le devoir.

Ainsi la France n'étoit proprement ni en paix, ni en guerre ouverte, avec la Maison d'Autriche ; & les deux Couronnes paroissoient disposées à profiter de celle qui leur seroit la plus avantageuse. Cependant les Espagnols & les François se traversoient réciproquement dans leurs desseins, autant qu'il leur étoit possible ; mais le Comte-Duc, qui gouvernoit l'Espagne, n'étant pas comparable en habileté au Cardinal-Duc, qui étoit l'ame de tous les Conseils de la France, les affaires des Espagnols alloient de mal en pis. Pour empêcher la communication des Etats de la Maison d'Autriche, on avoit donné ordre au Duc de Rohan, qui avoit demeuré à Venise, depuis la paix faite avec les Huguenots, d'aller au païs des Grisons, en qualité d'Ambassadeur du Roi, chez ces Peuples, & de Lieu-

tenant

tenant Général des Troupes que l'on avoit dessein d'y lever, afin de s'assurer des passages de la Valteline. Les Espagnols ne manquerent pas de se plaindre de cette infraction, & de plusieurs autres, & firent proposer à la France d'entrer en négociation ; pour prévenir les suites fâcheuses que cette mesintelligence pourroit avoir. Le Cardinal témoigna hautement à l'Ambassadeur d'Espagne que la France souhaitoit de voir la paix générale bien établie, & d'entretenir celle où elle étoit avec l'Espagne. Il ajoûta que le Roi entendroit dire avec plaisir que l'Ambassadeur auroit reçû pouvoir de traiter ; mais l'Ambassadeur répondit qu'il n'avoit aucun pouvoir de rien proposer, que sur le pied des Traitez de Querasque & de Ratisbonne. Les Nonces se mêlerent aussi inutilement de vouloir accommoder les differens des Couronnes, & s'apperçurent bien-tôt que les discours généraux de paix & de bonne intelligence, que l'on tenoit des deux côtez, n'étoient que des discours en l'air, que l'on faisoit, en attendant que l'on vît à quoi l'on se détermineroit. Les Espagnols prétendoient que, pour observer les Traitez de Querasque & de Ratisbonne, les François devoient rendre Pignerol, abandonner Casal & les passages de la Valteline ; retirer leurs Garnisons de Tréves, & des autres places, qu'ils tenoient dans cet Archevêché ; rendre celles qu'ils avoient ôtées au Duc de Lorraine, & ne se mêler plus des affaires de l'Empire. On répondoit en France à cela,

que l'on étoit prêt de retirer les Troupes que l'on avoit dans le Montferrat, & dans le païs des Grisons, dès que l'on seroit assuré que le Gouverneur de Milan ne penseroit plus à se saisir, ni de Casal, ni des passages de la Valteline : Que pour ce qui regardoit Pignerol, on avoit d'abord executé le Traité de Querasque, & que si le Duc de Savoye l'avoit vendu depuis à la Couronne, on ne voyoit pas ce que l'on y pouvoit trouver à reprendre; puis qu'il avoit bien été permis aux Espagnols d'acheter *Final* & *Monaco*, & plusieurs autres places, qui ne dépendoient ni du Royaume de Naples, ni du Duché de Milan : Que Pignerol étoit des dépendances du Dauphiné, & qu'ayant été réüni à la Couronne, le Roi ne permettroit jamais qu'on l'en détachât : Que quelques-unes des places de Lorraine avoient aussi été venduës au Roi, & les autres mises en dépôt entre ses mains, pour un certain tems : Que le Duc s'étoit fait du mal à lui-même, en voulant en faire à la France, qui n'avoit pû se garantir de lui autrement : Qu'à l'égard de Tréves & des autres places de cet Archevêché, si elles ne fussent pas tombées entre les mains du Roi, elles ne pouvoient pas éviter de tomber en celles des Suédois, & qu'il étoit beaucoup mieux pour la Religion Catholique, & pour plusieurs autres raisons, qu'elles fussent entre les mains de la France : Que l'Electeur avoit imploré sa protection, lors qu'il avoit vû ses Etats sur le point d'être perdus; sans que la Maison d'Autriche pût l'empêcher : Que le Roi étoit bien fâché

fâché de voir l'Allemagne, dans l'état auquel elle étoit, mais que c'étoit-là une suite de l'invasion, que les Espagnols avoient voulu faire en Italie, & que néanmoins le Roi seroit intervenu, comme Médiateur, entre les Suédois & la Maison d'Autriche, s'il avoit vû cette Maison en disposition de demeurer ailleurs en repos, & de ne faire aucune entreprise contre la France.

C'étoient les raisons, dont les Ministres de France se servoient, pour défendre la conduite du Roi, dans ces conjonctures; & cependant, ils n'oublioient rien, pour irriter les ennemis de la Maison d'Autriche contre elle. Ils promettoient aux Etats Généraux des Provinces-Unies des secours extraordinaires, pour continuer la guerre; & ils firent tenir de l'argent au Duc de Rohan, pour distribuer aux Grisons, qui se plaignoient, & pour faire de nouvelles levées, afin de s'assurer des passages.

On se plaignoit en France que le Duc de Lorraine faisoit tous les jours des infractions au Traité de Liverdun; on disoit qu'il levoit des Troupes, & qu'il les licentioit sur la Frontiere, afin qu'elles passassent au service de l'Empereur, ou des Espagnols, & qu'il leur permettoit même de faire des levées dans ses Etats, il avoit surpris *Molsheim*, & saccagé les Terres de *Strasbourg*, des *Deux ponts* & de *Sarbruk*. Il avoit obtenu de l'Empereur *Saverne*, & *Dachstein*, comme pour payement d'une vieille dette de deux cens mille écus. Mais ce qui offensoit le plus le Cardinal, c'est que l'on sçût que dès l'année précedente, Monsieur avoit consommé son

mariage, avec la Princeſſe *Marguerite*, ſeconde Sœur du Duc; ce qui s'étoit fait ſi ſecretement, que ſes Domeſtiques même n'en avoient rien ſû. * Le Comte de *Vaudemont*, & la Princeſſe de *Phalsbourg* avoient fait ce mariage, & l'on avoit demeuré long-tems, ſans le ſavoir. Quoi que le Duc de Lorraine eût renoncé à toutes intelligences, qui déplairoient au Roi, & ſur tout à celle qu'il avoit euë avec le Duc d'Orleans, il l'avoit toûjours entretenuë en ſecret; & le Cardinal qui vouloit réduire Monſieur à dépendre entiérement de lui, & qui le regardoit comme le principal appui de la Reine Mere ne pouvoit pardonner à ceux qui l'aſſiſtoient en quoi que ce fut.

Les choſes étoient en cet état, lors que le Roi envoya † *Guron* au Duc de Lorraine, pour lui reprocher les infractions qu'il avoit faites au Traité de Liverdun, & lui en demander ſatisfaction. Le Duc averti, qu'il devoit venir, ſe cacha ſi bien à *Nancy*, où il faiſoit ſa réſidence, que perſonne ne pût dire à Guron où il étoit; de ſorte que cet Envoyé fut obligé de retourner à Mets, ſans avoir rien fait. Peu de tems aprés il ſe repentit de cette mauvaiſe fineſſe, & fit dire à Guron, qu'il ſe trouveroit un certain jour à *Luneville*; mais l'Envoyé de France s'y étant rendu, il n'en put tirer aucune ſatisfaction.

Cela fit réſoudre le Roi à le Traiter en Vaſſal rebelle, & à lui faire confiſquer le *Duché*

de

* *Aubery. Vie du Card. Liv. IV. c. 37.*

† *Le 10. de Juin.*

de Bar; parce qu'il n'en avoit pas rendu hommage à la Couronne. Le Procureur Général, aprés l'avoir fait assigner au Parlement de Paris, poursuivit cette confiscation qu'il obtint par un arrêt du 30. de Juillet.

Dans ce tems-là le voisinage des Suédois fournit prétexte au Duc de donner des commissions, pour lever huit mille hommes de pied, & quinze cens chevaux, dans l'esperance d'être puissamment secouru par l'Armée du Duc de Feria, qui s'étoit jointe aux Troupes Imperiales d'Alsace, en traversant le Païs de Luxembourg. Peu de tems aprés, les Suédois défirent entiérement les Troupes Lorraines prés d'Haguenau, & le Duc épouventé par cet accident, & par les préparatifs du Roi, qui s'acheminoit en Lorraine à la tête de son Armée, envoya au-devant de lui le Cardinal son frere, pour l'appaiser.

Ce Prince fut jusqu'à * *Château-Thierry*, où le soir même de son arrivée, il alla saluer le Roi & la Reine. Le lendemain le Cardinal-Duc le fut voir, & lui fit d'abord de grandes civilitez en paroles; mais il ne lui donna dans le fond que de trés-mauvaises esperances, pour les affaires du Duc son Frere. Le Cardinal de Lorraine lui répresenta inutilement, que ce Prince avoit intention de garder le Traité de Liverdun, & essaya vainement d'excuser les infractions qu'on lui reprochoit; le Ministre de Loüis XIII. répondit »qu'on étoit faché de voir que les effets

* *Le 19. d'Août. Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 663.*

» ne s'accordoient point avec ses promes-
» ses, & que le Roi étant en voyage, il
» n'étoit pas en état d'entendre parler d'af-
» faires : Que dans peu de jours, le Roi
» arriveroit *à Bar*, & que le Duc de Lor-
» raine pourroit faire sçavoir de plus prés
» à Sa Majesté laquelle des deux voyes,
» de celle de la douceur, ou de celle de la
» force il aimoit mieux que l'on se servît,
» pour s'assurer desormais de lui. Le Cardi-
nal de Lorraine témoigna que le Duc étoit
prêt à remettre, entre les mains du Roi,
les places qu'il tenoit en Alsace; mais cela
ne suffisoit pas, & pour s'assurer qu'il ne
manqueroit plus de parole, on vouloit
mettre Garnison Françoise dans Nancy, la
place la plus considérable de ses Etats. Le
Cardinal son frere offrit encore de consen-
tir à la dissolution du mariage de sa Sœur
avec le Duc d'Orleans, & vouloit de plus
demander pardon pour lui. Mais le Car-
dinal-Duc lui soûtint » que cette répara-
» tion n'égaloit pas l'offense qu'il avoit fai-
» te au Roi, & que Sa Majesté se trouvoit
» obligée de mettre le Duc de Lorraine
» hors d'état de manquer desormais à sa pa-
» role. Que pour cela, il falloit que le Roi
» eût Nancy en dépôt, qui seroit perdu
» pour le Duc, dés le moment qu'il entre-
» prendroit quelque chose contre la France.
Le Cardinal de Lorraine repliqua que c'é-
toit proposer à son Frere de perdre le res-
te de ses Etats, parce qu'on ne rendoit
presque jamais ces sortes de dépôts : Que
ce seroit une trop grande bassesse à un Prin-
ce de se dépoüiller volontairement de ses
Terres, par la voye de la négociation :
Qu'il

Qu'il étoit trop fâcheux de perdre en même temps l'honneur & ses Etats, & que le plus mauvais succez d'une guerre ne pouvoit produire rien de pire : Que la Lorraine étoit entre la France & les Etats de la Maison d'Autriche, & que les Ducs de Lorraine étoient obligez d'entretenir l'amitié de l'une & de l'autre : Que le dépôt, que l'on proposoit, irriteroit si fort l'Empereur, de qui le Duché de Lorraine dépendoit, qu'il le confisqueroit, & mettroit le Duc au Ban de l'Empire ; ce qui pourroit arriver en un temps, auquel le Roi étant occupé ailleurs, il seroit hors d'état de le secourir.

Toutes ces raisons, quelques spécieuses qu'elles fussent, ne pûrent toucher le Cardinal-Duc, qui avoit résolu de ruiner la Maison de Lorraine. Ainsi le Cardinal de Lorraine fut porter le jour même ces mauvaises nouvelles à son Frere, auprès de qui il se rendit en poste ; & le Roi s'avança, comme il l'avoit fait entendre à ce Prince. Cependant le Cardinal-Duc conseilloit au Roi de ne perdre pas l'occasion de conquerir la Lorraine, en cas que le Duc fit difficulté de remettre les places qu'on lui demandoit. Le Cardinal arriva avec le Roi le vingt-trois d'Août à *Saint Dizier*, sur les Frontieres de Champagne, où le Cardinal de Lorraine lui envoya dire, que s'il lui vouloit donner sa Niéce de Combalet en mariage, son Frere & lui consentiroient à mettre Nancy en dépôt entre les mains du Roi, parce qu'ils seroient asseurez de la restitution. Soit que le Cardinal de Richelieu crût

crût que ce fût une feinte, ou qu'il eut quelque autre raison de ne pas donner les mains à cette proposition, il remercia le Cardinal de Lorraine de l'honneur qu'il lui faisoit; & répondit » qu'il seroit fâché que » l'on crût qu'il eût fait aller le Roi en » Lorraine, pour son interêt particulier, » comme on le croiroit, s'il acceptoit pour » sa Niéce l'honneur qu'on lui faisoit: Que » le Duc de Lorraine devoit, avant toutes » choses, donner satisfaction au Roi; qu'a» près cela, Sa Majesté verroit si ce maria» ge seroit avantageux pour son service; & » qu'il s'en remettoit à ce qu'Elle trouveroit » à propos.

Dans cette conjoncture, le Cardinal-Duc representa au Roi, » que s'il ne » se résolvoit pas de surprendre promp» tement le Duc de Lorraine, il n'y auroit » pas d'apparence de le soûmettre de long» tems: Que Nanci étoit une place consi» derable, fortifiée regulierement, & hors d'é» tat d'être prise par force, en cette Cam» pagne: Qu'il faudroit sept ou huit mois, » pour la réduire par un blocus; & que » pendant ce tems là, il pouvoit bien arri» ver des choses: Que la paix se pouvoit » faire en Allemagne, ou la Tréve en » Flandres, & que si cela étoit, les Espa» gnols se trouveroient en état de faire une » puissante diversion: Que pour bloquer » Nanci, il falloit vingt mille Fantassins, & » trois mille Chevaux; outre qu'il falloit a» voir un petit Corps d'Armée auprès de » la personne du Roi, ce qui demandoit une » grande dépense: Que d'un autre côté, » souffrir une injure, sans en tirer vengean-

ce

»ce, en matières d'Etat, c'étoit s'en atti-
»rer une plus grande : Que l'argent é-
»toit inutile à Sa Majesté, si elle ne s'en
»servoit pour le besoin, c'est-à-dire,
»pour soûtenir sa réputation, ou pour
»aggrandir ses Etats : Qu'un million d'or
»de dépenses extraordinaires pouvoit suf-
»fire pour cette entreprise : Que jamais
»il ne se presenteroit une meilleure oc-
»casion, & que la guerre qui occupoit
»toute l'Allemagne, la mettoit hors d'é-
»tat d'empêcher la ruine totale du Duc
»de Lorraine, puisque cette guerre n'é-
»toit pas prête à finir : Que les affaires
»des Païs Bas n'étoient pas non plus dis-
»posées à une Tréve : Que toutes les
»grandes entreprises ont leurs difficultez,
»mais que celle-là en avoit très peu ;
»parce que le Duc ne pouvoit pas faire
»tête avec ses seules forces, à celles du
»Roi, & ses Alliez étoient si occupez
»pour eux-mêmes, qu'ils ne sauroient
»venir à son secours : Que le Duc seroit
»toûjours dans l'état où il étoit alors ;
»attaché à la Maison d'Autriche, dont
»rien n'avoit été capable de le détacher,
»& qu'il n'attendoit que l'occasion de se
»joindre à elle pour nuire à la France :
»Que si on ne ruinoit le Duc, le mariage
»du Duc d'Orleans subsisteroit infailli-
»blement, ce qui seroit la source d'une
»guerre éternelle : Qu'il faudroit être toû-
»jours sur ses gardes, non-seulement à
»l'égard de la force ouverte, mais encore
»à l'égard des pratiques secrettes : Qu'au
»contraire en ruinant le Duc, le mariage
»de Monsieur se romproit, & que Pui-
» laurens

»mettroit Monsieur dans la necess
»rechercher à se reconcilier avec
» en lui offrant de prendre une aut
»me; au lieu que pendant que le
»Lorraine subsisteroit, jamais M
» ne songeroit à se reconcilier: Que
»étoit le meilleur rempart que la
»pût opposer de ce côté-là aux ent
»de la Maison d'Autriche, & qu'
»roit délivrée de tout ce qu'elle
»sujet de craindre de la haine imp
»du Duc de Lorraine, en prenan
»place.

Le Roi goûtant les raisons du C
pour la conquête de la Lorraine,
vança jusqu'à Bar, où il laissa la
& les autres Dames de la Cour. I
alla à *Pont-à-Mousson*, où il arriva
d'Août. Pendant ce tems-là, le Re
Lorrain de *Florenville*, qui voulut
dans Nanci, fut défait par le Mar
S. *Chamond*, que le Roi envoya av
partie de l'Armée pour bloquer cet
ce. Le Cardinal de Lorraine se ren
à Pont à-Mousson, où il offroit
de lui remettre pour sureté Sa

I, qui étoit infiniment plus important.

Le Cardinal de Lorraine dit ensuite à celui de Richelieu, que si le Duc de Lorraine étoit assez malheureux pour ne pouvoir pas engager Sa Majesté à prendre de la confiance en lui, il étoit résolu de résigner ses Etats à lui Cardinal de Lorraine; en cas que le Roi le trouvât bon. Richelieu répondit » qu'il ne croyoit pas que le » Roi s'opposât à cette résignation, si le » Duc s'y résolvoit, & qu'il avoit sujet » de la souhaiter, parce que sa conduite » passée faisoit esperer qu'il seroit mieux » intentionné envers la France, mais que » cela ne remedioit pas au mal; puisque » le Duc extraordinairement changeant, » pourroit avoir envie de rentrer dans ses » Etats; ce qui lui seroit facile en recou- » vrant Nanci, dans un tems où le Roi » seroit occupé ailleurs.

Le Cardinal de Lorraine comprit par là, qu'il n'étoit pas possible de sauver Nanci. Il y avoit déja quelque tems qu'il avoit demandé au Roi un Passe-port pour aller & venir, & faire sortir de cette Ville ses Domestiques & son équipage. Le Roi le lui avoit accordé, & le Duc son frere & lui, ayant considéré que la Princesse Marguerite étant la principale cause de la guerre, elle pourroit être en danger, si Nanci étoit pris pendant qu'elle y seroit; ils résolurent de la faire sortir de cette Ville, & ensuite de la Lorraine, pour l'envoyer en Flandres à son Epoux.

Le Cardinal de Lorraine la fit déguiser en homme, & l'emmena dans son carrosse

De la elle écrivit à l'Infante, à la Rei-
re, & à Monsieur, pour demander
cette, & l'équipage dont elle avoit
pour se rendre à Bruxelles. Le D..
leans apprit cette nouvelle avec be
de joye, & la Reine-Mere n'en eu
moins, quoi qu'elle ne vécût pas
bonne intelligence avec lui ; parc
lui sembloit qu'ayant une Belle-fille
à-fait opposée au parti du Cardinal
triompheroit enfin de tous ses artifi
envoya à Madame ce qu'elle demand
Monsieur lui alla au devant jusqu
mur.

Le Roi étant à S. Nicolas, où il ar
29. du Mois, apprit que la Princess
guerite s'étoit retirée en Flandres
maniére dont je viens de le dire.
nouvelle lui déplût infiniment, aus
qu'au Cardinal ; soit à cause des
quences, que la fuite de cette P
voit avoir ; soit parce qu'il se
d'avoir été joüez par le C

Roi irrité du tour qu'on lui venoit de
r, fit dire au Cardinal de Lorraine,
puisque la négotiation étoit rompuë,
ıtendoit que les Passe-ports qu'il lui
t donnez fussent révoquez; & qu'il n'a-
qu'à demeurer dans la Ville, s'il ne
oit être fait prisonnier de guerre. Le
ne laissa pas de lui permettre de venir
'ufville, où le Cardinal de Lorraine lui
ia qu'il avoit fait échapper sa *Sœur*;
; il dit qu'elle étoit encore dans les Etats
)uc son frere, & qu'il pouvoit disposer
à personne.

n apprit le contraire le lendemain, &
ıci ayant été investi de toutes parts,
:ommença à travailler aux lignes de cir-
ralation & de contre-vallation; parce
ın craignoit que le siége ne fût long, &
le Duc de Feria & *Ald·inguen* ne vinssent
urir la place. Mais le Duc de Lorraine,
r & changeant, n'avoit point pourvû à la
:nse de cette Ville, de qui dépendoit
ımoins la conservation, ou la perte de
Etats.

.insi après quelques propositions inu-
:, le Cardinal son frere fut obligé de
er le 6. de Septembre un Traité, par
iel il promettoit de mettre dans trois
:s Nanci en dépôt, entre les mains du
i; pour y tenir telle garnison qu'il lui
iroit, jusqu'à ce que sa bonne conduite,
la paix d'Allemagne eût convaincu Sa
jesté qu'elle n'avoit rien à craindre de
côté. Il consentoit encore que l'on fit
larer nul, dans toutes les formes, le
riage de la Princesse Marguerite; &
:.dans quinze jours elle fût remise en-

tre

'tre les mains du Roi, qui agréoit
demeurât à Nanci, pour s'inform
le lieu des circonstances de son
ge.

Le Cardinal de Lorraine demanda
la permission d'aller trouver le Duc
re, pour lui faire ratifier ce Trai
Roi prit cependant *Charmes*, & le
retira à *Remiremont*, d'où il renvoya
re au Roi, pour tâcher de gagner
de tems qu'il pourroit. Mais le secou
attendoit ne venant point, il voulu
traiter en personne avec le Roi, par u
prudence sans égale. Ayant donc de
un Passe port, on le lui envoya d'a
& il arriva à Charmes le 18. de Sept
avec huit cens chevaux. Là il négoti
dant trois jours avec les Cardinaux
chelieu & Bichi; qui le tournerent
que le troisiéme il ratifia le Traité,
forme qu'ils voulurent. On convi
Nanci demeureroit entre les mains d
pendant quatre ans, mais que si néan
le Duc remettoit dans trois mois au
Princesse Marguerite, en consentan
lors que son mariage fût dissous,
observoit d'ailleurs le reste du Traité
confirmoit celui de Vic, le Roi lui re
Nanci, sans attendre davantage,
qu'il en auroit rasé les fortification
le trouvoit à propos. Le Duc promit
fero ce qu'il pourroit pour tirer sa
des mains de Monsieur, & la ren
au Roi.

Cependant ce Prince s'étoit ima
qu'après avoir payé le Cardinal de

les, il se retireroit; sans remettre actuellement Nanci entre les mains du Roi. Il avoit défendu au *Marquis de Mcüy*, qui commandoit dans cette place * pour lui; d'ouvrir les portes; quelques Lettres qu'il pût lui écrire, à moins qu'il n'y vît une certaine marque dont ils étoient convenus. Ainsi quoi qu'il écrivît que l'on ouvrît les portes aux gens du Roi, comme la marque n'étoit point dans ses Lettres, le Gouverneur n'obéïssoit point. Le Cardinal qui étoit plus fin que lui, avoit eu d'abord quelque soupçon qu'il ne voulût se retirer; & sous prétexte de le traiter en grand Prince, le Roi faisoit garder par ses Gardes la Maison où il étoit logé.

Le Duc s'en apperçut, & on ne lui cacha pas non plus la raison pour laquelle on le faisoit; de sorte que n'ayant plus aucune espérance d'échapper, il écrivit à Nanci, avec la marque dont on a parlé. La garnison que le Roi voulut y mettre, y entra le 24. de Septembre, se saisit de tous les postes importans, fit une espece de Fort sur les bastions de la vieille Ville, & desarma les habitans qui étoient trop affectionnez au Duc. Il étoit de la derniere importance au Roi d'avoir Nanci, pour les affaires d'Allemagne, & le Duc de Lorraine étoit réduit par là à passer desormais par où la France voudroit.

Le Cardinal-Duc étant à Charmes, fut bien-aise de voir si l'offre que le Cardinal de Lorraine lui avoit fait faire d'épouser sa Niéce, étoit sincere. Il fit pour cela des

* *Pontis. Mem.* T. 2. p. 58.

civilitez extraordinaires à *Chamvallon*, qui s'étoit mêlé de vouloir faire ce mariage, pour l'engager à reprendre cette négotiation. Comme en renonçant au chapeau de Cardinal, le Prince Lorrain seroit obligé de se défaire des biens Ecclesiastiques qu'il possedoit ; il falloit que d'un autre côté, il eût de quoi soûtenir sa dignité. Le Cardinal-Duc promettoit à sa Niéce une très-grande dot, & de la faire hériciere de la plus grande partie de ses biens ; mais il vouloit que le Duc de Lorraine donnât à son frere des terres pour cent mille écus de rente, afin de pouvoir porter le titre de Duc, qui passeroit avec le même revenu aux descendans du Cardinal de Lorraine, quand même le Duc viendroit à avoir des enfans. Si le Duc consentoit à cela, le Cardinal de Richelieu s'obligeoit à s'employer auprès du Roi, pour lui faire rendre la Duché de Bar, dont il feroit hommage, non au nom de sa femme, comme on l'avoit prétendu, mais comme héritier ; à condition néanmoins qu'il cederoit immédiatement après cette Duché à son frere, qu'il lui assigneroit les cent mille écus sur ses dépendances, & qu'en cas qu'elle ne suffit pas pour faire ce revenu, il y joindroit quelques terres voisines : comme au contraire si elle étoit plus que suffisante, il en retiendroit ce qui seroit de trop. Le Cardinal ne voulut pas parler lui même de cette affaire au Roi, mais il la lui fit proposer par les autres Ministres d'Etat ; & il y a apparence qu'elle se seroit faite, si le Duc de Lorraine eût pu se résoudre à démembrer une

partie aussi considerable de ses Etats, que l'étoit celle que l'on demandoit. Mais le Roi, maître de Nanci, reprit le chemin de Paris, & cette négotiation fut interrompuë.

Il avoit semblé, * que dès le Printems, le Cardinal songeoit à envoyer la Reine-Mere en Italie; & le Duc de Florence avoit témoigné qu'il étoit prêt à l'inviter à venir chez lui, si le Roi le trouvoit bon; mais le Cardinal après avoir vû que la guerre avoit recommencé dans les Païs-Bas avec autant de chaleur qu'auparavant, changea d'avis; parce que dès lors il cessa de craindre les Espagnols, & crut que cette Princesse ne feroit que les embarrasser en demeurant aux Païs-Bas. Elle fut malade pendant l'Eté, & le Roi l'envoya visiter, autant pour reconnoître ses desseins que pour lui rendre en apparence un devoir, dont il ne pouvoit pas se dispenser avec honneur. Cela donna occasion à la Reine-Mere d'écrire au Roi, & de parler de réconciliation; mais comme loin de vouloir se raccommoder avec le Cardinal, elle n'en parloit qu'en des termes injurieux; on perdit bien-tôt espérance de la revoir auprès de son fils.

Puilaurens fit aussi faire des propositions d'accommodement, pour obtenir le retour de Gaston. Il fit demander au † Cardinal, par l'Abbé d'Elbene, la moindre de ses parentes, & promit de faire tout ce qu'il pourroit, pour porter Monsieur à rentrer

* *Siri. Mem. Rec. T. VII. p. 679. & seqq.*
† *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 693.*

dans l'obéïssance, mais le mariage de ce Prince avec la Princesse Marguerite ayant éclaté, lors qu'elle s'étoit retirée en Flandres, refroidit ces négotiations ; & le Roi protesta de nullité contre cette Alliance, contractée sans son consentement.

Le Roi, à son retour de Lorraine, fit quelque séjour à Mets, & pendant ce * tems là, le nouveau Parlement de cette Ville condamna un nommé *Alsiston* à être roüé tout vif. Il avoit confessé d'avoir fait dessein de tuer le Cardinal de Richelieu, s'il passoit par un certain lieu qu'il marqua. Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit venu de Bruxelles avec deux autres qui avoient été des Gardes de la Reine Mere, & il étoit même venu sur un cheval de son Ecurie. On dit qu'en allant au supplice, il chargea le P. Chanteloube, & le Parlement le fit citer, avec quelques autres. En même tems, comme par respect pour la Reine-Mere, mais en effet pour la diffamer, on lui fit rendre son cheval, & on la fit prier de ne pas permettre qu'on formât de si mauvais desseins dans sa Maison ; parce qu'outre que la personne du Cardinal étoit infiniment chere au Roi, des Scelerats, comme celui-là, étoient capables d'entreprendre plusieurs attentats de cette nature. Cela ne fit qu'aigrir davantage une animosité qui étoit déja excessive ; parce que le P. Chanteloube étoit le principal confident de la Reine-Mere. Cependant pour assurer † la vie du Cardinal, contre de semblables dangers, le Roi

* *Au mois d'Octobre.*

† *Aubery, Vie du Card. Liv. IV. c. 47.*

Roi lui donna, outre les Gardes qu'il avoit déja, une Compagnie de cent Mousquetaires, qu'il voulut choisir lui-même, sur un grand nombre de gens qui se présenterent pour y entrer.

On croyoit que le Cardinal ne souhaitoit nullement que la Reine-Mere revint à la Cour, puis qu'aprés tout ce qui s'étoit passé, il n'y seroit pas trop en sureté quand cette Princesse y seroit. Le P. Chanteloube d'un autre côté qui vouloit tirer quelque avantage de la faveur, où il étoit auprés d'elle, lui conseilloit de demeurer en Flandres, ou au moins hors de France, jusqu'à ce qu'on lui offrît des conditions honorables, comme l'on avoit fait il y avoit quelques années par le Traité d'Angoulême. Il faisoit facilement accroire à la Reine, qui le souhaitoit passionnément, que le Roi seroit enfin contraint d'en venir là. Le Cardinal qui étoit instruit de tout ce qui se passoit, conseilloit au contraire au Roi de demeurer inflexible là-dessus, parce qu'il s'agissoit de son autorité, qui diminueroit sensiblement, s'il permettoit que la Reine sa Mere capitulât avec lui; & qu'il conserveroit dans son entier, s'il ne lui permettoit de retourner; qu'en se remettant entiérement à sa générosité. Comme il étoit scandaleux de tenir si long-tems cette Princesse hors du Royaume; & que le Roi avoit quelquefois des remors là-dessus; le Cardinal lui disoit qu'il devoit se souvenir non seulement qu'il étoit Fils, mais encore qu'il étoit Roi, & qu'il devoit avoir plus de soin de procurer le bien de

l'Etat, que de satisfaire les passions de la Reine sa Mere. Par cette maxime qui supposoit que le bien de l'Etat étoit incompatible avec la satisfaction de Marie de Medicis, il empêcha toûjours que le Roi ne se laissât toucher par les sentimens que la nature inspire aux enfans envers leurs Peres & leurs Meres.

Le P. * Joseph s'entretenant avec Gondi, lui dit en ce tems ci, que si la Reine-Mere vouloit revenir, il falloit qu'elle commençât par donner des suretés au Roi, qu'elle ne machineroit rien dans le Royaume contre le service de Sa Majesté, qui demandoit nécessairement que le Cardinal continuât d'être dans le Ministere. Ces sûretez étant données, le P. Joseph ne doutoit nullement que le Roi n'eût pour elle toutes sortes d'égards, & que le Cardinal ne lui témoignât la même reconnoissance qu'il lui avoit témoignée dans le tems auquel il avoit été le mieux avec elle. Le P. Joseph faisoit consister les sûretez que la Reine devoit donner, à abandonner entierement ses serviteurs, sur tout le P Chanteloube, à la justice du Roi, aprés quoi elle viendroit se remettre à sa discretion. Alors il jugeoit que le Roi la voyant défaite de ces gens, qui lui suggeroient de mauvais conseils, en useroit avec toute la douceur qu'elle pourroit souhaiter d'un fils respectueux. Il étoit si honteux pour une Princesse comme la Reine-Mere de sacrifier de la sorte ses plus anciens serviteurs à la vengeance du Cardinal, & d'un si mauvais exemple pour tous ceux qui

* *Siri ibid. p. 698.*

qui pouvoient entreprendre de la servir ; qu'on jugea qu'elle ne se résoudroit jamais à le faire, & qu'on ne lui proposoit que pour lui ôter toute espérance de réconciliation.

Au commencement du * mois de Novembre, elle envoya au Roi *Villiers S. Genêt*, comme pour le féliciter de son heureux retour de Lorraine ; mais en effet pour voir s'il n'y auroit point de moyen d'obtenir du Roi son retour à des conditions supportables ; parce qu'elle étoit lasse de la maniére peu respectueuse avec laquelle Monsieur & Puilaurens la traitoient. Le Gentilhomme qu'elle envoyoit eut † d'abord audience du Roi, & lui dit que la Reine l'avoit chargé de se plaindre à Sa Majesté du peu de respect que Monsieur avoit pour elle, puis qu'il lui faisoit tous les jours des affronts. Qu'elle savoit à la vérité que ce n'étoit pas de son propre mouvement, mais par le conseil de Puilaurens : Qu'elle supplioit le Roi d'avoir soin de sa santé, non-seulement pour l'amour de la Reine, mais encore pour l'amour d'elle ; puis qu'elle aimeroit mieux mourir, que de tomber sous la tyrannie de Puilaurens : Qu'elle prioit Sa Majesté de croire qu'elle n'avoit eu aucune part dans les entreprises de Monsieur, & que son dernier voyage de Languedoc s'étoit fait à son insû.

Le Roi répondit qu'il étoit bien fâché que le Duc d'Orleans en usât mal envers la Reine

* *Le 5. Siri ibid. p. 699.*

† *6. de Novembre.*

Reine sa Mere ; mais qu'elle ne seroit jamais tombée dans cet inconvenient si elle avoit voulu croire ses salutaires conseils & ceux de ses fidéles serviteurs : Qu'il avoit crû autrefois qu'elle avoit de l'amitié pour lui, mais que depuis elle avoit fait paroître tant de mauvaise volonté, qu'il avoit bien de la peine à se persuader qu'elle eût pour lui l'affection qu'elle disoit : Qu'il étoit bien informé de la part qu'elle avoit euë dans l'affaire du Languedoc, puis qu'elle avoit engagé des pierreries pour armer les Rebelles : Qu'il étoit fâché de voir qu'il n'y eût pas de sûreté en France pour lui, si sa Mere y revenoit ; puis que les personnes mal intentionnées qui étoient autour d'elle, recommenceroient à cabaler plus que jamais.

Il demanda ensuite à Villiers, s'il avoit ordre de voir le Cardinal ; Villiers dit que non, mais que s'il le rencontroit, il ne laisseroit pas de le saluer, quoi que la Reine fût toûjours irritée contre lui. Le Roi repliqua que s'il étoit vrai que cette Princesse aimât l'aîné de ses fils comme elle le disoit, elle aimeroit aussi le Cardinal ; à cause des signalez services qu'il avoit rendus à la Couronne, depuis la prise de la Rochelle ; mais que tant qu'elle auroit auprés d'elle des gens comme Chanteloube & la du Fargis, il ne falloit pas s'attendre à aucune réconciliation. Villiers dit là dessus, que la Reine connoissoit la du Fargis pour ce qu'elle valoit ; & le Roi répartit que c'étoit une de ces viperes de Lyon, qui avec le Duc de Bellegarde, Marillac, le Garde des Sceaux, &

autre

autre canaille, avoit porté la Reine sa Mere à faire tout ce qu'elle avoit fait.

On connut par les discours de Villiers, que la Reine-Mere étoit véritablement irritée contre Puilaurens, & l'on crut en pouvoir tirer un avantage ; qui étoit d'obliger cet homme à rentrer dans son devoir, & à faire des demandes plus modestes pour son Maître. Mais on comprit aussi par-là, qu'elle étoit toûjours extrêmement irritée contre le Cardinal. * Elle fit néanmoins dire au Roi ; sur quelques propositions qu'elle avoit reçûës de France, que pour lui faire voir combien elle l'aimoit, & pour faciliter l'accès auprès de lui à ceux qu'elle lui envoyeroit, elle vouloit bien oublier tous les chagrins que le Cardinal lui avoit faits, & même avoir de l'affection pour lui, en considération de Sa Majesté : Que néanmoins elle n'entendoit pas d'être obligée de se défaire du moindre de ses serviteurs, & encore moins du Pere Chanteloube, qui l'avoit servie dans des choses de très-grande importance ; mais qu'il se retireroit de lui-même du service de la Reine, dès que le Roi le lui commanderoit : Que si elle pouvoit se reconcilier, elle feroit son accommodement à part, sans y mêler celui de Monsieur, & que Puilaurens lui avoit fait dire qu'elle pouvoit le faire.

En congediant Villiers, le Roi lui dit qu'il étoit bien faché des chagrins que la Reine sa Mere avoit en Flandre ; mais que si elle s'examinoit bien elle-même, elle trouveroit que c'étoit elle seule qui en étoit cause :

† Siri Mem. Rec. T. VII. p. 679.

cause : Que si elle lui remettoit ses mauvais Conseillers pour les punir, comme ils le méritoient, & qu'elle aimât les bons serviteurs de la Couronne, comme elle le devoit, alors on croiroit qu'elle ne seroit plus dans la mauvaise disposition où elle avoit été lors qu'elle étoit sortie de France : Que Chanteloube avoit écrit qu'elle ne s'accommoderoit jamais, & s'étoit moqué dans une Lettre (qui avoit été envoyée au Roi) de la visite qu'il lui avoit fait faire, & que pendant que la Reine auroit auprès d'elle un hipocrite comme celui-là, on ne pourroit croire qu'elle eût de bonnes intentions. Tous les discours du Roi & des créatures du Cardinal se réduisoient à la même chose. C'étoit que la Reine-Mere abandonnât tous ses Domestiques à la colere du Ministre, & en reçût d'autres de sa main, avant que de rien conclurre ; & l'on ne croyoit pas que cette Princesse, qui étoit aussi fière & aussi opiniâtre que le Cardinal, en vint jamais là. Si le Roi parloit mal du P. Chanteloube, la Reine déchiroit encore plus le Cardinal ; & *l'Abbé de S. Germain* son Secretaire publioit tous les jours de cruelles Satyres contre lui, dont on voit encore plusieurs volumes.

Sur la fin de l'année, le * Cardinal de Lorraine alla à Paris pour les affaires de son frere, & pour parler de son mariage, avec la Niéce du Cardinal de Richelieu. Le Prince Lorrain témoignoit beaucoup d'envie d'en venir à la conclusion, parce que le bien de sa Maison le demandoit ainsi.

Il

* *Siri. Ibid 737.*

Cardinal-Duc lui fit dire, que dans un mois on lui feroit savoir si Madame de Combalet auroit pû se résoudre à se remarier. On voyoit bien que si son Oncle avoit trouvé à propos qu'elle se remariât à l'instant, sur tout à un Prince, elle ne se seroit pas faite prier; mais les raisons que j'ai déja rapportées, ne permettoient pas que ce mariage se fit si promptement. Le Cardinal de Lorraine * partit donc, sans rien conclurre pour le Mariage. Il porta seulement au Duc son frere la restitution des revenus du Duché de Bar, & une prorogation de deux mois, pour en faire hommage au Roi.

Cependant la Reine-Mere vivoit toûjours froidement avec le Duc d'Orleans, par l'entêtement du P. Chanteloube & de Puilaurens; qui au lieu de les raccommoder, les irritoient chacun de son côté. La Mere & les Fils, incapables de voir par eux-mêmes quels étoient leurs véritables intérêts, étoient ainsi le joüet de leurs Favoris, qui les engageoient dans toutes leurs passions. Mais, par malheur pour la Reine-Mere & pour Gaston, ceux qui les conduisoient, avoient beaucoup moins d'habileté que le Ministre de Loüis; quoi que peut-être ils ne lui cedassent point en malice. La Reine-Mere qui avoit consenti au mariage de la Princesse Marguerite, l'engagea à conseiller à son Epoux d'éloigner de lui Puilaurens; qu'elle n'aimoit pas d'ailleurs, parce qu'il avoit parlé de faire dissoudre son mariage. Mais le Duc d'Orléans ne voulut pas en entendre parler

* *Le 20. de Décembre.*

effet le Ministre lui avoit promis
ses parentes, pour le rassurer con
ce qu'il pourroit craindre, à c
qu'il portât Monsieur à se remett
lument à la bonté du Roi, dont
mettoit de lui faire sentir des effe
tans. On souhaitoit principaleme
se soumit au bon plaisir du Roi,
de son mariage, ou en remettant so
se entre ses mains, conformém
que ses freres avoient promis, c
laissant en Flandre, si elle ne vou
le suivre en France. On voulut a
Puilaurens le détachât entierement
térêts de la Reine sa Mere, & de
Espagnols.

Puilaurens avoit gagné le Duc d'
sur une grande partie de ce qu'on
doit de lui, mais ce Prince n'aya
cacher à son Epouse ni à sa Mere
ne lui fit honte d'un Traité, où P
ne pensoit qu'à gagner la faveur
dinal aux dépens de son Maître.
rens s'étant apperçû que le Duc a
gé d'avis, attribua ce changemen
Chanteloube & à la Reine-Mer
parla avec assez d'insolence, m
aussi il fut censuré comme il le

Les Espagnols prirent hau
de la Princesse Marguerit
reçûë comme E
& pour qui
penses
fante

Il obtint même du Cardinal qu'il lui fut permis de voir sa Niéce, qu'il trouva extrémement à son gré. Il ne s'agissoit plus que des conditions de part & d'autre. Richelieu vouloit absolument que le Cardinal de Lorraine eût cent mille écus de revenus, & le titre de Duc de Bar; & le Cardinal de Lorraine prétendoit qu'en considération de ce mariage, on rendroit à son frere ce qu'on lui avoit ôté, & qu'on remettroit tout dans l'état où il avoit été auparavant. La Maison de Lorraine croyoit aussi par-là, de pouvoir ensuite engager le Roi à reconnoître le mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite, pour bon. Mais il y avoit de grandes difficultez sur tout cela des deux côtez.

Le Duc de Lorraine avoit une aversion incroyable pour la France & pour le Cardinal qui étoit cause qu'on l'avoit dépouillé; & n'étoit pas homme à embrasser un parti seulement parce qu'il étoit le plus sûr. Il avoit encore de grands démêlez pour les limites avec la France; qui s'étoit fait justice à elle-même par la force. Le Cardinal de Lorraine étoit promis depuis long-tems à une Princesse de sa Maison [illegible] de la Duchesse, & qu'il fau[illegible] dans un Monastere. D'un au[illegible] [illegible]aroissoit peu glorieux au Roi [illegible] au Duc de Lorraine aprés [illegible], & tant de dé[illegible] [illegible]idération du ma[illegible] [illegible]ier Ministre. Il [illegible]ur ce dernier, [illegible] ses affaires aux

dépens

quoi qu'on lui representât que le Cardinal avoit déja gagné à demi cet homme. En effet le Ministre lui avoit promis une de ses parentes, pour le rassurer contre tout ce qu'il pourroit craindre, à condition qu'il portât Monsieur à se remettre absolument à la bonté du Roi, dont on promettoit de lui faire sentir des effets éclatans. On souhaitoit principalement qu'il se soumit au bon plaisir du Roi, à l'égard de son mariage, ou en remettant son Epouse entre ses mains, conformément à ce que ses freres avoient promis, ou en la laissant en Flandre, si elle ne vouloit pas le suivre en France. On voulut aussi que Puilaurens le détachât entierement des intérêts de la Reine sa Mere, & de ceux des Espagnols.

Puilaurens avoit gagné le Duc d'Orleans, sur une grande partie de ce qu'on demandoit de lui, mais ce Prince n'ayant pû le cacher à son Epouse ni à sa Mere, la Reine lui fit honte d'un Traité, où Puilaurens ne pensoit qu'à gagner la faveur du Cardinal aux dépens de son Maître. Puilaurens s'étant apperçû que le Duc avoit changé d'avis, attribua ce changement au Pere Chanteloube & à la Reine-Mere; à qui il parla avec assez d'insolence, mais de qui aussi il fut censuré comme il le méritoit.

Les Espagnols prirent hautement le parti de la Princesse Marguerite, qu'ils avoient reçûë comme Epouse du Duc d'Orleans, & pour qui ils avoient fait de grandes dépenses aussi bien que pour lui, mais l'Infante * étant venuë à mourir en ce tems-là,

 ils

* *Le 1. de Décembre.*

Il obtint même du Cardinal qu'il lui fût permis de voir sa Niéce, qu'il trouva extrémement à son gré. Il ne s'agissoit plus que des conditions de part & d'autre. Richelieu vouloit absolument que le Cardinal de Lorraine eût cent mille écus de revenus, & le titre de Duc de Bar; & le Cardinal de Lorraine prétendoit qu'en considération de ce mariage, on rendroit à son frere ce qu'on lui avoit ôté, & qu'on remettroit tout dans l'état où il avoit été auparavant. La Maison de Lorraine croyoit aussi par-là, de pouvoir ensuite engager le Roi à reconnoître le mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite, pour bon. Mais il y avoit de grandes difficultez sur tout cela des deux côtez.

Le Duc de Lorraine avoit une aversion incroyable pour la France & pour le Cardinal qui étoit cause qu'on l'avoit dépoüillé; & n'étoit pas homme à embrasser un parti seulement parce qu'il étoit le plus sûr. Il avoit encore de grands démêlez pour les limites avec la France; qui s'étoit fait justice à elle-même par la force. Le Cardinal de Lorraine étoit promis depuis long-tems à une Princesse de sa Maison, Sœur de la Duchesse, & qu'il faudroit mettre dans un Monastere. D'un autre côté, il paroissoit peu glorieux au Roi de rendre tout au Duc de Lorraine après avoir fait tant de fracas, & tant de dépenses; seulement en considération du mariage de la Niéce du premier Ministre. Il étoit aussi à craindre pour ce dernier, qu'on ne dit qu'il faisoit ses affaires aux

dépens de la Couronne, & que le Ro
n'eût quelque jalousie de l'aggrandissemen
de sa Maison. Le Mariage du Duc d'Orléans n'étoit pas non plus un petit embarras; puis qu'il n'y avoit pas d'apparence de se racommoder entiérement avec la Maison de Lorraine, & de continuer à en soûtenir la nullité.

Cependant cette alliance paroissoit si avantageuse au Cardinal, qu'on croyoit généralement qu'il la souhaitoit comme il le disoit: quoi qu'il répondit au Prince Lorrain avec une froideur surprenante, que sa Niéce étoit toûjours obstinée à se vouloir faire Religieuse, & qu'il n'étoit pas possible de lui ôter cela de l'esprit. Mais ce n'étoit qu'un artifice pour s'assurer davantage de la volonté des Princes Lorrains, qui ne lui paroissoit pas encore assez déterminée; pour tâcher d'obtenir des conditions plus avantageuses, & sur tout pour voir si la Maison de Lorraine pourroit se résoudre à laisser ses places entre les mains du Roi. Le Cardinal de Lorraine s'appercevant du dessein de Richelieu, résolut de se servir de la même adresse, & de faire le froid de son côté. Il alla attendre en Lorraine sa réponse, sans dis continuer néanmoins de faire agir secrettement à la Cour pour cette affaire. Si on venoit à la conclurre, il esperoit par là d'avoir des conditions plus avantageuses, & si la négociation venoit à être entierement rompuë, le Cardinal ne pourroit pas se plaindre de la Maison de Lorraine qui lui avoit fait l'honeur de rechercher sa Niéce. Comme il fut prêt de partir, l

Car

ils furent obligez de penser à autre chose. Cependant on s'appercevoit que Monsieur s'ennuyoit en Flandre, & la Reine-Mere & Madame craignoient que ce Prince changeant ne les abandonnât au premier jour.

Le Cardinal qui étoit averti de tout,* fit tenir un conseil en presence du Roi, pour voir ce que l'on pourroit faire dans cette conjoncture, & si le Roi devoit se réconcilier avec le Duc d'Orleans. Le Ministre y discourut au long, selon sa coûtume, pour persuader au Roi de ne donner aucune satisfaction ni à l'un ni à l'autre. Il dit » que la Reine-Mere avoit paru depuis » long tems mal intentionnée pour l'Etat: » Qu'avant qu'elle sortit de France, le Roi » lui avoit offert des conditions de réconciliation très-raisonnables, des Places, » des Gouvernemens, &c. par où elle a» voit bien pû connoître, qu'on n'étoit pas » dans le dessein d'user d'aucune rigueur » contre elle: Que néanmoins elle s'étoit » retirée chez les ennemis déclarez de la » Couronne, ce qu'elle ne pouvoit avoir » fait que par un motif de vengeance, & » dans la pensée de ne se réconcilier jamais: » Qu'elle n'avoit pas pû ignorer que le Roi » n'approuvoit pas qu'elle se joignit au Duc » d'Orleans, & que tous les bons François » la blâmeroient de s'être retirée chez les » Espagnols: Que puis qu'elle avoit passé » par dessus toutes ces considérations, c'é» toit une marque qu'elle avoit une haine » implacable pour la France: Que ses actions » démentoient ses paroles, par lesquelles

 » elle

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 710. Le 18. de Décembre.*

» elle protestoit de n'avoir aucun dessein
» contre l Etat, mais qu'elle étoit pleine
» de dissimulation, ce que l'on pouvoit re-
» marquer dans toute sa conduite : Qu'il n'y
» avoit pour le Roi aucun avantage à se ré-
» concilier avec elle, & à la faire revenir,
» mais au contraire beaucoup de mal à crain-
» dre, parce qu'on auroit plus de peine à
» faire revenir Monsieur : Que la mauvaise
» intelligence, dans laquelle elle vivoit a-
» vec lui & avec ses Domestiques, étoit la
» plus puissante raison qui portât Puilau-
» rens à persuader son Maître à éviter les
» lieux où il pût ressentir des effets de la
» haine mortelle de cette Princesse : &
» qu'ainsi si elle venoit en France, Puilau-
» rens auroit moins de penchant à y rame-
» ner le Duc d'Orleans : Que supposé que
» Monsieur ne laissât pas de retourner, on
» ne tireroit non plus aucun avantage de son
» retour ; parce qu'il pourroit facilement
» arriver qu'ils se joindroient de nouveau
» ensemble, pour l'execution de leurs mau-
» vais desseins : Que le Roi auroit moins
» de liberté de remarier Monsieur à qui il
» voudroit, & principalement à la Prin-
» cesse Marie de Gonzague, pour qui la
» Reine-Mere avoit une extrême aversion :
» Que le repos du Royaume en seroit
» moins assuré, ceux qui pouvoient avoir
» de mauvais desseins les allant commu-
» niquer à la Reine-Mere, que l'on savoit
» être d'un humeur résoluë & vindica-
» tive ; au lieu qu'ils n'oseroient pas se
» confier au Duc d'Orleans, que l'on sa-
» voit être inconstant : Que le Roi n'au-
» roit pas la même tranquillité d'esprit,
» ni

» ni ne seroit pas dans la même sûreté » pour sa personne : Qu'il ne seroit plus » obéï si ponctuellement, parce que les » mal-intentionnez espereroient d'être soû- » tenus par la Reine-Mere : Que la vie des » serviteurs du Roi seroit en plus grand » danger, parce qu'il étoit plus facile de » les perdre de près que de loin : Que quand » la Reine-Mere & Monsieur seroient le » lendemain tous deux en France, parfai- » tement satisfaits du Roi chacun en par- » ticulier, & dans la mesintelligence l'un » à l'égard de l'autre, il étoit certain qu'a- » vant qu'il fût trois mois, ils seroient mé- » contens, & se réüniroient dans leur mécon- » tentement, au lieu que Monsieur étant » dans le Royaume, & la Reine éloignée, » il leur seroit difficile d'avoir grande cor- » respondance ensemble.

Cet avis confondoit l'intérêt du Cardinal avec celui du Roi & de l'Etat, & l'on trouvera ces raisons solides, si l'on met *le Cardinal* par tout où il est parlé des intérêts *de la France* ou *du Roi*. Il tendoit aussi clairement à laisser au moins la Reine-Mere hors du Royaume ; mais comme il auroit été trop odieux de publier que son fils ne vouloit jamais se réconcilier avec elle, le Conseil conclut en apparence le contraire, mais dans le fond la même chose ; parce qu'on savoit bien que cette Princesse n'auroit jamais la lâcheté de faire ce qu'on résolut de lui demander. Il fut donc dit que si la Reine-Mere vouloit faire voir qu'elle n'avoit eu aucune part dans les assassinats que ses serviteurs avoient projettez, en livrant à la justice les Auteurs de

ces pernicieux conseils ; le Roi lui permettoit de revenir en France, lui rendroit la joüissance de son Doüaire, & lui donneroit la liberté d'aller vivre dans une de ses Maisons éloignées de la Cour.

A l'égard de Monsieur, le Cardinal remarqua » que le Roi tiroit des avanta-
» ges presens de l'absence de ce Prince ;
» mais que plus il demeureroit chez les Es-
» pagnols, avec qui il auroit toûjours de
» plus grandes liaisons ; plus il y auroit à
» craindre pour l'avenir, qu'il ne renver-
» sât quelque jour en un moment tout ce
» qu'on auroit fait pendant plusieurs an-
» nées, & avec beaucoup de peine pour le
» bien de l'Etat : Que ces maux étoient
» néanmoins éloignez, mais que le mal
» qu'il pouvoit causer, s'il demeuroit en
» France, mal intentionné comme il l'é-
» toit, seroit present : Que si Monsieur
» revenoit en France, aux conditions que
» le Roi lui avoit fait offrir, & qui lui
» étoient avantageuses, sans être nuisibles
» à l'Etat, son retour seroit avantageux
» au Royaume ; mais qu'il y avoit beau-
» coup à craindre & peu à esperer, s'il re-
» venoit aux conditions que Puilaurens
» avoit demandées l'Eté passé, savoir le
» Gouvernememt d'*Auvergne* & *Mâcon*, pour
» le séjour de Monsieur & de sa Maison ;
» parce que ce Prince seroit en état de
» donner entrée dans le Royaume aux Es-
» pagnols qui ne demandoient pas mieux :
» Que cela étant, il ne faudroit plus par-
» ler d'attaquer aucun des voisins, ou pour
» aggrandir l'état, ou pour secourir les
» Confédérez de la Couronne, parce qu'on
» au-

étoient de lui donner une somme considérable pour payer ses dettes, de le rétablir dans tous ses Appanages & dans tous ses biens, de faire de grandes gratifications à Puilaurens, & de donner enfin à Gaston le Gouvernement d'Auvergne ; avec la permission d'y demeurer avec ses Gardes. Si Monsieur refusoit de revenir à ces conditions, le Cardinal jugeoit qu'il le falloit laisser en Flandre ; puisque les autres moyens de le ramener n'étoient ni honnêtes, ni utiles.

Ces conditions ayant été proposées à la Reine-Mere & à Monsieur, ils les rejetterent également. La Reine ne put se résoudre à voir ses serviteurs plus maltraitez que ceux de son fils ; & le Duc d'Orleans s'imagina qu'on lui accorderoit beaucoup plus, s'il refusoit ses premieres offres. Mais l'évenement fit voir que l'un & l'autre se trompoient, & qu'ils auroient beaucoup mieux fait de s'accommoder au tems, que de se roidir contre un Parti infiniment plus fort que le leur. Le Cardinal arriva aussi par-là au but qu'il se proposoit, de tenir la Reine-Mere & Monsieur, & sur tout la premiere hors de France, aussi long-tems qu'il lui seroit possible.

* L'espace de trois mois s'étant écoulez depuis le Traité de Charmes, sans que le Duc de Lorraine eût remis la Princesse Marguerite sa Sœur entre les mains du Roi ; on ne parla plus à la Cour de France que de faire déclarer nul le mariage de Monsieur, par le Parlement de Paris, & l'on s'ap-

* *Ann. 1634.*

»Reine-Mere de qui Puilaurens le tenoit
» le plus éloigné qu'il pouvoit, & qu'elle
»le rendroit d'une humeur irréconcilia-
»ble : Que si l'on disoit qu'en mettant
»Puilaurens en prison, il faudroit prier
»Monsieur de demeurer dans un lieu qu'on
»lui marqueroit, & d'où l'on donneroit
»ordre qu'il ne pût pas sortir ; outre que
»cela étoit beaucoup plus facile à dire qu'à
»faire, on n'en tireroit point d'utilité
»pour le present, & l'on se mettroit en
»danger de tout perdre pour l'avenir : Qu'à
»present le Roi souhaitoit qu'on rompit
»le mariage de la Princesse Marguerite de
»Lorraine, & que Monsieur se mariât a-
»vec la Princesse de Mantouë ; mais que
»ce Prince étant comme arrêté, ni l'un ni
»l'autre ne se pourroit faire, parce qu'on
»diroit avec raison, qu'il n'auroit pas été
»libre : Qu'ainsi son mariage avec la pre-
»miere se trouveroit confirmé par-là, au
» lieu d'être dissout ; Qu'à l'avenir ceux
»qui serviroient le Roi, ne pourroient ja-
»mais esperer de se réconcilier avec Mon-
»sieur, d'où il ne pourroit arriver aucun
»bien à l'état : Que le Roi, pour le mal-
»heur de la France, ayant déja demeuré
»dix-huit ans marié sans avoir d'enfans :
»ceux qui jugeoient qu'il n'en auroit ja-
»mais, publieroient par tout que les ser-
»viteurs du Roi avoient dessein de faire
»périr l'héritier présomptif de la Couron-
»ne, ce qui pourroit causer plusieurs ac-
»cidens fâcheux. Le Cardinal conclut à
laisser le Duc d'Orleans où il étoit, s'il
ne vouloit pas revenir aux conditions que
le Roi lui avoit fait offrir depuis peu, qui
étoient

& en faisant visiter rigoureusement les hardes qu'elle faisoit venir de France pour son service & pour ses gens, quoi qu'on lui eût accordé un Passeport. Cette Princesse en envoya faire des plaintes au Roi, & lui déclarer que c'étoit en vain que le Cardinal employoit ces rigueurs pour la réduire dans l'état où il souhaitoit qu'elle fût, & qu'elle ne s'humilieroit jamais devant lui.

Peu de tems après, le Procureur Général présenta au Parlement, suivant les instructions de la Cour, une Requête, pour faire déclarer que le Duc d'Orléans avoit été enlevé de France par les Princes de Lorraine, & par conséquent que son mariage étoit nul. Le Parlement demanda du tems pour informer & déliberer d'une affaire de si grande conséquence. Cependant on ne lui en accorda que très peu, car le Roi alla lui-même en Parlement le 18. de Janvier, avec le Cardinal, pour y faire vérifier une Déclaration, par laquelle il rétablissoit le Duc d'Orléans dans ses biens, & dans ses honneurs, pourvû que dans trois mois il reconnût sa faute, & revint demeurer en France. Il étendoit encore ces mêmes graces à tous ses Domestiques, excepté à le Coigneux, Monsigot, la Vieville & quelques autres. Le Roi déclaroit aussi qu'il ne pouvoit approuver le mariage de Monsieur, pour les raisons qu'il en rapportoit dans sa Déclaration, & ordonnoit au Parlement de juger des informations que l'on avoit prises contre le[illegible] de Lorraine, pour justifier qu'il [illegible] enlever Monsieur, & faire voir[illegible]

sequent que son mariage étoit nul.

Le Cardinal fit aussi dans le Parlement une longue harangue pleine de Rhétorique, * qui a été imprimée. Il y loue le Roi, & exaggere les victoires que ce Prince avoit remportées sous son Ministere, plûtôt en stile de Déclamateur qu'en Ministre d'Etat. Il décri aussi avec de grandes hyperboles les bontez que le Roi avoit eües pour la Reine-Mere & pour Monsieur, & particulierement la grace qu'il vouloit faire à ce Prince. Il promet de grands soulagemens au Peuple, si les traverses qu'on donnoit au Roi pouvoient une fois cesser, & il ajoûte, que pour le présent, *outre la réduction des Droits, & la révocation de cent mille Officiers de nouvelle création, dont l'exemption étoit l'accablement de ceux qui portent le faix des levées, il lui remettoit encore le quart de la Taille.* † Mais ce quart étoit de nouvelle imposition, & on l'avoit levé pour l'entreprise de la Lorraine, outre neuf millions de livres d'extraordinaire. Les Peuples ne laisserent pas de se rejoüir de ce petit soulagement, parce qu'ils s'attendoient à tout le contraire.

Le Parlement n'étoit pas peu embarrassé sur l'affaire du mariage de Monsieur, à cause des fâcheuses conséquences que le jugement que l'on rendroit pouvoit avoir; puisqu'il s'agissoit des héritiers d'un Prince qui pouvoit succeder tous les jours à la Couronne. On blâmoit généralement le Duc de Lorraine d'avoir consenti à un mariage,

* *Dans le Journal de Richelieu. Part. II. p.* 148.

† *Siri Mem. Rec. T. VII. p.* 740.

riage, qui en chagrinant la Cour, lui avoit attiré à lui-même de facheuses affaires. Autrement ce mariage n'étoit ni trop inégal, ni desavantageux à l'Etat, & il n'y avoit rien à redire, sinon qu'il s'étoit fait sans le consentement du Roi, qui auroit pû l'approuver, après en avoir témoigné son mécontentement, comme à la fin il fut obligé de le faire. Néanmoins pour se venger de cette injure, il fit demander au Duc de Lorraine *Zirc*, qui est une place entre Mets & Thionville, pour la faire fortifier. Le Duc l'accorda à l'instant, parce qu'il n'osoit faire autrement. Le Roi lui promit de la lui rendre, non par des Lettres Patentes, mais par une Lettre cachetée du Seau privé, pour marquer la supériorité du Roi. Il demanda aussi au Duc le Contrat original du mariage du Duc d'Orleans, & toutes les piéces qu'il pouvoit avoir concernant cette affaire. Il vouloit encore savoir quels étoient les témoins, qui avoient assisté à la céremonie des Epousailles, & avoir entre les mains le Prêtre qui avoit officié. D'un autre côté pour faire comprendre au Duc que s'il vouloit se soûmettre, on pourroit user de plus de douceur avec lui ; on envoya un ordre au Parlement de Mets de differer la défense qu'on lui avoit ordonné de faire aux habitans des terres dépendantes des Evêchez de Mets, Toul & Verdun, de ne reconnoître plus le Duc de Lorraine ; & on lui laissa tirer les revenus du Duché de Bar, sans le presser d'en venir faire hommage.

Quoi que * ce Prince fût presque dé-

* *Siri, ibid. p.* 742.

pouillé de ses Etats, il étoit si irrité contre la France qui l'opprimoit, qu'il chercha toutes sortes de moyens de lui nuire. Afin de se pouvoir déclarer ouvertement contre elle, sans craindre d'être privé de ce qui lui restoit; il fit le 19. de Janvier une Donation de ses Etats à son frére *Nicolas-François*, Cardinal de Lorraine; sous prétexte que la personne de ce dernier étoit plus agreable au Roi que la sienne. On reconnut néanmoins que cette Donation n'étoit qu'une feinte, parce qu'il fit depuis divers actes de Souverain. Après l'avoir faite, il se retira avec huit cens Chevaux & deux mille Fantassins, & alla joindre l'Armée Impériale.

Le nouveau Duc envoya d'abord à la Cour de France *Contrisson*, pour donner avis au Roi & au Cardinal de ce qui s'étoit passé entre son frere & lui, & pour promettre qu'il observeroit le Traité de Charmes. Pour son frere, il assuroit qu'il ne savoit où il étoit allé; mais le Parlement ne laissa pas de continuer les procédures qu'il avoit commencées contre lui. Le Cardinal de Richelieu dit à Contrisson, quand il lui présenta la démission que le Duc avoit faite en faveur de son frere, »que l'on avoit sujet de se plaindre du »premier pour deux raisons, dont l'une »étoit l'inobservation de trois Traitez dif»férens, qu'il avoit faits lui-même avec »le Duc; & l'autre, le rapt du Duc d'Or»léans, qu'il avoit contraint d'épouser sa »Sœur. Pour la premiere, les Etats du »Duc, comme le croyoit le Ministre, é»toient engagez à la France, & ne pou-

»voient

» voient avoir été remis au Cardinal de
» Lorraine, qu'aux mêmes conditions que
» son frere les tenoit ; & pour le second,
» le Duc n'étoit pas justifié en s'absentant.
» Outre cela, le Cardinal de Lorraine en
» avoit été complice, puisqu'en qualité
» d'Evêque de Toul, il avoit accordé la
» dispense de ne publier pas les bans qui
» auroient dû être publiez pour le mariage
» de Monsieur & de la Princesse Margue-
» rite ; & avoit autorisé un Moine à dire
» la Messe en cette occasion au préjudice
» du Curé, afin que l'affaire fût plus se-
» crette. Le Cardinal-Duc reprochoit
» aussi à celui de Lorraine d'avoir abusé
» d'un Passe port du Roi, pour tirer sa
» Sœur de Nanci, & l'envoyer à Bruxel-
» les.

Ainsi les Princes Lorrains se trouvoient dans un très grand embarras, & ne savoient ni comment appaiser la France, ni comment se défendre contre elle. Il n'y avoit presque que le mariage proposé avec la Niéce du Cardinal, qui pût accommoder cette affaire ; mais il y avoit encore de trés grandes difficultez, comme je l'ai dit. D'un autre côté, il étoit dangereux, que si le Cardinal-Duc venoit à croire que l'on n'avoit recherché sa Niéce que pour l'amuser, il ne s'en vengeât cruellement.

On renvoya Contrisson au Cardinal de Lorraine, avec ordre de lui dire qu'il étoit en son pouvoir de suivre les traces de son frere, ou de s'en éloigner ; & que s'il aimoit le repos, il prendroit le second parti. On demandoit qu'il se déclarât là-dessus, & qu'il fit voir par les effets, quels

étoient ses sentimens. On souhaitoit sur tout qu'il desapprouvât le mariage de sa Sœur, & qu'il livrât les piéces originales du Contrat, & de la dispense pour les bans. On donna par écrit à Contrisson tout ce que l'on demandoit de son Maître, & on lui dit que l'on attendoit la réponse à chaque article, aussi par écrit.

Comme le Roi n'approuva, ni ne desapprouva la démission du Duc de Lorraine, en faveur du Cardinal son frere ; ce dernier prit le titre de *Duc*, & se mit en possession des Etats de sa Maison avec les solennitez accoutumées, afin de faire voir qu'il n'y avoit point de collusion entre son frere & lui. Comme il n'avoit point encore renoncé le chapeau de Cardinal, il se nommoit *le Cardinal Duc de Lorraine*. D'abord après, il renvoya Contrisson à la Cour de France, avec une réponse aux articles qu'on lui avoit envoyez, pour redemander en même-tems *Saverne*, que le Maréchal de la Force avoit ôtée au Duc son frere, sans qu'il y eût guerre entre Sa Majesté & lui, & sans en dire aucune raison ; pour se plaindre de ce que les Officiers qui commandoient de la part du Roi, dans les places que Sa Majesté avoit en dépôt, empêchoient les Commis du Duc de lever sur les habitans de ces Villes les droits ordinaires, & pour demander du délai, à l'égard de l'hommage du Duché de Bar.

Contrisson † étant arrivé à Paris, s'acquitta dès le lendemain de ses ordres, & fut porter sa Lettre de créance au Cardinal.

Quand

† *Le 14. de Février.*

Quand il vit dans la souscription de cette Lettre, le *Cardinal Duc de Lorraine*, il dit que c'étoit là une *plaisante qualité*, comme par mépris, ou comme si le titre du Cardinal-Duc n'eût appartenu qu'à *Armand Jean du Plessis*, exclusivement à tout autre. Ensuite il se mit excessivement en colere contre la Maison de Lorraine, & en parla en des termes très-méprisans ; comme il avoit accoutumé de parler de tous ceux qui se servoient contre lui des mêmes artifices, qu'il employoit contre les autres. Contrisson fut si épouventé, qu'il ne sût presque que répondre ; mais enfin il dit, qu'après avoir fait chercher chez tous les Notaires de Nanci, comme le *Comte de Brassac*, Gouverneur dans cette Ville pour le Roi, l'avoit vû, il ne s'étoit trouvé aucune minute du Contrat de mariage de Monsieur ; & qu'apparemment il n'y en avoit point, ayant peut-être été écrit de la main du Duc d'Orleans lui-même : Que l'on n'avoit pas non plus trouvé la Dispense des Bans, mais que le Cardinal Duc de Lorraine offroit d'en signor une comme avoit été l'autre : Que l'on ne savoit pas les noms des témoins du mariage, & que le Moine qui avoit fait la cérémonie des Epousailles, étoit sorti de Lorraine. Là-dessus le Cardinal de Richelieu repliqua en colere » que l'on voyoit bien que le » Cardinal de Lorraine (car il ne le nom» ma jamais Duc) vouloit marcher sur les » traces de son frere : Que les réponses » pleines de dissimulation qu'il envoyoit, » & trés-éloignées de ce qu'il avoit dit de » bouche, découvroient assez son dessein,

comme

Princes de cette Maison. En effet le Maréchal de la Force ayant été averti de ce mariage, * fit investir Luneville, & conduire les mariez avec la Duchesse de Lorraine & la Princesse de Phalsbourg à Nanci, pour les y faire garder ; quoi qu'on les traitât d'ailleurs avec beaucoup de respect. Il mit aussi Garnison Françoise dans la Ville d'où il venoit de les tirer ; aprés en avoir fait sortir les Soldats Lorrains qui y étoient, avec le consentement du Prince.

Le nouveau marié, que nous nommerons desormais *le Duc Nicolas-François*, envoya un Gentilhomme à la Cour de France, pour faire part au Roi de son mariage, & le prier de lui faire rendre Luneville & la liberté pour lui & pour les Princesses ; puisqu'il étoit prêt d'observer tous les Traitez qui avoient été faits avec Sa Majesté. Pour son mariage, on dit à son Envoyé que le Roi n'avoit que faire de s'en mêler ; & on lui nia qu'il fût prisonnier, puis qu'il se pouvoit promener par toute la Ville de Nanci. Mais bien loin de rendre quoi que ce fût, on dit que le Cardinal de Lorraine étant de l'humeur de son Frere, le Roi étoit obligé pour sa sûreté, de se saisir du reste de la Lorraine. Cependant le Duc Charles fit offrir au Roi de lui remettre *la Mothe & Biche*, deux places fortes qui lui restoient, il vouloit donner la liberté à son frere & aux Princesses prisonnieres. Mais on aima mieux les prendre par force, & retenir le Prince & les Princesses

* *Le 21. de Février.*

cesses, des droits desquelles on vouloit se servir; & le Maréchal de la Force eut ordre de bloquer la Mothe, en attendant qu'on l'assiégeât.

On tenoit à Nanci la Princesse de Phalsbourg plus resserrée que les autres; parce que c'étoit un esprit beaucoup plus difficile à ménager, & qu'elle avoit été la principale cause du mariage de sa Sœur. Mais comme c'étoit elle qui avoit trouvé le moyen de faire évader cette Princesse, elle sut aussi se sauver elle-même, malgré les Gardes, en se cachant dans le caisson d'un Carrosse, où elle devoit faire sortir un de ses Gentilshommes, malade & estropié d'une jambe, en vertu d'un Passe-port. On visita le Carrosse à la porte de la Ville, mais on n'y vit que le Gentilhomme couché sur un matelas, que l'on ne fit pas lever. A trois heures de Nanci, & elle & son Estropié monterent à cheval, & s'allerent rendre à *Besançon*. On sût qu'elle s'étoit échappée deux heures après, & l'on envoya quantité de monde pour tâcher de l'atteindre, mais on ne put savoir quel chemin elle avoit pris. Le Cardinal fut extrêmement fâché du nouveau tour que cette Princesse venoit de lui joüer; & il craignit qu'elle n'allât joindre Monsieur, pour conclurre son mariage avec Puilanrens, dont on avoit parlé depuis quelques années.

Le Duc Charles qui étoit en Alsace, dans l'Armée Impériale, voulut cependant essayer de surprendre le Camp des François, qui étoient devant la Mothe. Il obtint quelques Troupes des Généraux Im-

périaux, les joignit avec les siennes, & marcha de ce côté-là. Mais le *Rhingrave Othon* qui commandoit l'Armée Suédoise, lui * coupa chemin, & tailla ses Troupes en piéces; de sorte qu'il eut bien de la peine à se sauver en Franche-Comté avec peu de gens, pour y ramasser les débris de son Armée.

Le Cardinal de Richelieu irrité de ce que le Duc Nicolas-François n'avoit pas épousé sa Niéce, à quelques conditions que ce fût, crut pouvoir lui faire faire aussi son procès, puisqu'il n'étoit plus Cardinal, sur le prétendu rapt de Monsieur. Le Parlement de Paris l'ajourna donc lui & son frere, pour répondre là-dessus, aussi bien que la Princesse Marguerite, & décreta prise de corps contre le Prêtre qui avoit beni son mariage. Ces formalitez marquoient assez clairement que ces Princes ne comparoissant point, on les condamneroit par contumace, & qu'on s'en prendroit ensuite à leurs Etats.

Le Duc Nicolas-François, ni la Duchesse son Epouse ne jugerent pas devoir attendre en Lorraine la fin de ce procès, & ayant trouvé moyen de sortir de Nanci, travestis, ils se retirerent à Besançon & de-là à Florence. La seule Duchesse Nicole, Epouse de Charles, demeura à Nanci, entre les mains des François. On crut qu'on avoit laissé échapper les nouveaux mariez à dessein; parce que leur mariage ayant été approuvé par le Pape, on ne pouvoit plus y trouver à redire. Mais l'on parloit de réünir toute la Lorraine à la Cou-

* *Le 12. de Mars.*

Couronne, sous prétexte qu'elle avoit été autrefois un Fief des Comtes de Champagne; & que ce Comte étant depuis longtems entre les mains des Rois de France, tout ce qui en dépendoit leur devoit apartenir.

Pendant que cela se passoit en Lorraine, le Cardinal faisoit faire de grandes promesses à Monsieur & à Puilaurens, pour les attirer en France, de peur que Gaston ne se raccommodât avec la Reine-Mere. On espéroit de les revoir bien-tôt, parce qu'on leur accordoit presque tout ce qu'ils demandoient, excepté une place de sûreté. La Reine-Mere qui se broüilloit toûjours plus avec le Duc d'Orleans, & qui ne voyoit aucun moyen de se raccommoder, pendant que Puilaurens étoit auprès de lui, se disposoit dans le même tems à se réconcilier avec le Roi, à quelque prix que ce fût; & elle y étoit d'autant plus portée, qu'elle s'appercevoit que *le Marquis d'Aytone*, Gouverneur des Païs-Bas, avoit plus de considération pour Gaston que pour elle. Elle fit écrire par le P. Chanteloube à Bouthillier, qu'elle étoit résoluë de s'aller jetter dans les bras du Roi, & de se raccommoder avec le Cardinal de Richelieu, si Sa Majesté le lui ordonnoit. Bouthillier porta cette Lettre au Roi toute cachetée, & fit cependant arrêter chez lui celui qui l'avoit apportée, & qui étoit venu sans Passe-port. Le Roi l'ouvrit en presence du Cardinal, & on y trouva ce que je viens de dire; outre que la Reine demandoit un Passeport pour envoyer un nommé *la Roche*,

qui pût aller & venir. Le P. Chanteloube disoit que la Reine ne demandoit rien pour lui, si ce n'est qu'il pût finir ses jours en repos, dans un Convent de son Ordre. Le Roi fit assembler le Conseil là-dessus, & comme l'on étoit surpris de voir la Reine-Mere passer d'une extrêmité à l'autre, on s'imagina qu'il y avoit de l'artifice dans cette démarche. Ce qui sembloit confirmer cette pensée, c'étoit que ce la Roche avoit été complice d'Alfeston, & qu'un autre homme, qu'on avoit fait mettre depuis peu à la Bastille, chargeoit de nouveau le P. Chanteloube. Ainsi l'on répondit de bouche au porteur de la Lettre, que quand le P. Chanteloube ne seroit plus auprès de la Reine, & qu'elle écriroit elle-même, on y ajoûteroit plus de foi qu'à des avis, comme celui que l'on venoit de recevoir.

Cet homme étant arrivé en Flandre, * la Reine-Mere envoya *De Laleu*, avec trois Lettres de sa main, pour le Roi, pour le Cardinal & pour Bouthillier; qui contenoient qu'elle étoit prête de faire tout ce que le Roi souhaiteroit d'elle, & particuliérement de se réconcilier avec le Cardinal, pour obtenir la permission de retourner à la Cour. De Laleu eut ordre de dire la même chose de bouche, & la Lettre que cette Princesse écrivoit au Roi, lui servoit de Lettre de créance. Voici les termes de celle qui étoit adressée au Cardinal, & qui l'auroient assurément fléchi, s'il avoit été capable de pardonner une injure:

Mon

* *Le 16. de Février. Voyez les Mem. d'Aubery T. I. 322. & Siri Mem. Rec. T. VII. p. 761.*

Mon Cousin, le Sr. Bouthillier m'ayant fait dire de votre part, que mes déplaisirs vous touchoient sensiblement, & qu'ayant regret de me voir si long-tems privée de l'honneur de voir le Roi, vôtre plus grande satisfaction seroit d'employer vôtre pouvoir à me procurer ce bonheur; j'ai crû être obligée de vous témoigner par le Sr. De Laleu, que j'envoye au Roi, avec quelle sorte d'agrément, je reçois votre bonne volonté. Prenez confiance en lui, & croyez, mon Cousin, que je veux être véritablement &c. Les instructions de De Laleu portoient qu'il verroit le Cardinal, & qu'il lui diroit encore de bouche, que la Reine-Mere n'auroit jamais aucun ressentiment du passé : Qu'elle ne vouloit tirer aucun avantage des marques d'amitié qu'elle lui donnoit, que l'espérance de rentrer, par son moyen, dans les bonnes graces du Roi, & la liberté de lui envoyer quelques uns de ses gens pour négocier son retour : Que pour lui il n'avoit aucun sujet de se défier de la Reine-Mere, puisqu'il étoit le plus fort, & qu'elle recevroit la loi de lui. De Laleu avoit ordre de remarquer, si le Cardinal témoigneroit de la défiance, parce que, si cela étoit, ce seroit une marque qu'il seroit impossible de faire aucune accommodement. Pour le P. Chanteloube, la Reine ne vouloit pas l'éloigner d'elle, de son propre mouvement; mais si le Cardinal l'excluoit du Traité, comme il l'en prioit, il promettoit de se retirer de lui-même.

Ce Gentilhomme de la Reine-Mere ayant donné ses Lettres, & fait sa Commission,

* le Cardinal se trouva extrêmement embarrassé ; parce que cette Princesse s'étant humiliée à un point, auquel on ne croyoit pas qu'elle vint jamais ; il sembloit à tout le monde que le Roi ne lui pouvoit refuser, sans dureté, la liberté de revenir à la Cour. Cependant il ne se trouvoit pas disposé, ni à croire que son ancienne Bienfaitrice lui pût pardonner sincerement les chagrins qu'il lui avoit faits, ni à pardonner lui-même à cette Princesse la maniére dont elle l'avoit traité, avant que de sortir de France, & les Ecrits qu'elle avoit fait publier contre lui, aprés en être sortie. D'ailleurs il avoit, disoit-il, reçû divers avis qui l'assuroient que le P. Chanteloube machinoit quelque chose contre lui ; & qu'il avoit écrit que la Reine ne l'abandonneroit jamais quoi qu'il l'eût priée de le laisser en Flandre. Tout cela étoit dans le fond peu de chose, & à quoi l'on auroit facilement mis ordre dans la suite, si le Roi avoit eu quelque amitié pour la Reine sa Mere ; & si le Cardinal avoit pû pardonner à une Princesse qui lui avoit fait incomparablement plus de bien que de mal.

Mais au lieu d'entrer dans des considérations qui se présentoient naturellement à l'esprit ; le Cardinal persuada au Roi de continuer à lui demander qu'elle lui livrât quelques-uns de ses Domestiques, pour les punir ; ce qu'elle ne pouvoit faire, sans s'avoüer coupable, sans renoncer à l'humanité, & sans éloigner d'elle tous ceux

* *Siri. Ibid. p. 761.*

ceux qui auroient du penchant à la servir. Ainsi de Laleu ayant eu ordre de venir à Ruël, * où le Roi devoit être avec le Cardinal, il s'y rendit, & fut surpris de n'y trouver que le dernier. Il fut néanmoins reçû avec beaucoup d'honneur, & le Cardinal lui dit que le respect qu'il avoit pour celle qui l'envoyoit, en demanderoit encore davantage. Mais sa réponse fit assez voir de quel fond partoit ce compliment. Il lui dit » que la Reine-Mere auroit toû-
» jours été la bien venuë, mais que le
» Roi vouloit être assuré qu'elle ne seroit
» point détournée de l'envie qu'elle té-
» moignoit de se soûmettre à tout ce qu'il
» lui plairoit, par les esprits malicieux,
» qui l'avoient trompée jusqu'à ce tems-
» là, & de qui le Roi ne pouvoit pas
» s'assurer, pendant qu'ils seroient au mon-
» de: (*car on ne se contentoit plus de demander*
» *que la Reine les éloignât, lors qu'on la vit*
» *disposée à le faire.*) Que pour cela le Roi
» demandoit qu'elle lui remît entre les
» mains le P. Chanteloube, l'Abbé de S.
» Germain, & celui qui faisoit les horos-
» copes, (*il vouloit dire Fabbroni, qu'il nom-*
» *ma ensuite*) parce qu'ils avoient non-seu-
» lement mal servi la Reine-Mere, mais
» encore offensé le Roi à un point auquel
» ils ne pouvoient esperer de pardon; le
» premier par ses mauvais conseils, le se-
» cond par ses libelles seditieux & outra-
» geans., & le troisiéme par ses prédi-
» ctions, par lesquelles il avoit assuré que
» le Roi n'avoit que peu de tems à vivre;

* *Le 19. de Février.*

»ce qui avoit rendu la Reine-Mere sus-
»ceptible de mauvais conseils, troublé la
»Maison Royale, & fait beaucoup de
»tort à l'Etat : Que la Reine devoit donc
»mettre au plûtôt entre les mains du Roi
»un homme, qui avoit mis la vie de Sa
»Majesté en compromis, comme avoit fait
»Fabbroni ; un homme, qui par des li-
»belles diffamatoires n'avoit rien oublié
»pour lui ravir sa réputation, comme
»avoit fait S. Germain ; un homme en-
»fin qui en attaquant la vie des plus fi-
»déles Serviteurs du Roi, donnoit à Sa
»Majesté sujet de craindre pour la sienne
»propre.

Le Cardinal ajoûta que ce seroit le moyen de convaincre tout le monde qu'elle avoit desapprouvé leurs mauvais desseins, & témoigna en apparence beaucoup de joye de ce que ses ennemis n'avoient pû empêcher que la Reine-Mere n'eût toûjours de l'amitié pour lui. Il conclut en disant qu'il
»ne pouvoit se dispenser d'avertir la Rei-
»ne avec la même franchise avec laquelle
»il lui avoit parlé autrefois, qu'après ce
»qui s'étoit passé, il n'étoit pas possible
»qu'il ne restât beaucoup de défiance
»au Roi, & qu'il la falloit entierement
»dissiper, pour bâtir ensuite sa réconci-
»liation sur un fondement solide ; après
»quoi elle recevroit des marques du bon
»naturel du meilleur fils qui fût au mon-
»de, & verroit des effets de la bonne
»volonté d'une de ses Créatures, qui dans
»cette occasion ne pouvoit pas s'éloigner
»des intentions du Roi, sans l'offenser sen-
»siblement.

Avant que De Laleu, retournât à Bruxelles, il reçut de nouvelles Lettres pour le Roi & pour le Cardinal ; où la Reine-Mere confirmoit la même chose en termes encore plus humbles, particulierement à l'égard du Cardinal. Elle demandoit aussi un Passe-port pour le P. Suffren, son Confesseur, qu'elle souhaitoit d'envoyer à la Cour. Mais on répondit qu'on n'écouteroit personne, à moins qu'il n'apportât la parole de la Reine de remettre au Roi les trois hommes qu'il demandoit. De Laleu retourna aux Païs-Bas avec ces tristes nouvelles, qui firent perdre espérance à la Reine de revoir le Roi son fils.

Pendant ces négociations de la Reine-Mere, Monsieur ayant consulté l'Université de Louvain sur son mariage, elle le jugea valide ; & il le fit confirmer solemnellement par l'Archevêque de Malines, en présence de sept témoins. La Reine-Mere fut priée d'y être présente, mais elle ne le voulut pas, soit qu'elle eut résolu de ne plus se mêler des affaires de Monsieur, comme elle le lui dit, ou qu'elle ne voulût pas choquer le Roi, dans un tems auquel elle tâchoit de l'appaiser. Cependant ayant reçû la nouvelle que j'ai dite, bien loin de se résoudre à la bassesse & à l'inhumanité que l'on exigeoit d'elle ; elle donna à l'Abbé de S. Germain l'emploi de son premier Aumônier qui étoit venu à vaquer. La Cour faisoit en même-tems agir à Rome le Maréchal de Crequi pour engager le Pape à déclarer nul le mariage de Monsieur, en lui répresentant toutes les raisons dont on pouvoit s'aviser. Mais comme

Le meilleur moyen auroit été d'a
Duc d'Orleans en France, parce qu
auroit fait faire ce que l'on auroit
& c'est aussi à quoi l'on travailloit
cret, quoi que ce Prince feignît
aussi éloigné que jamais de se récon
En ce tems-là, Puilaurens étoit ex
ment mal avec le Duc d'Elbeuf, & ce
se plaignoit de lui, parce que dans l
té, * qui se faisoit secrettement avec l
dinal, il n'avoit rien demandé en sa f
sinon qu'il ne fût pas exclus de l'amni
arriva, pendant ces brouilleries, † que
sassins inconnus entreprirent de tuer l
rens, & lui déchargerent un coup de C
ne chargée de plusieurs balles, com
montoit les degrez du Palais de Bru
Mais il ne fut que blessé assez legerem
joue, & les assassins se sauverent si p
tement, qu'on ne pût en apprend
cune nouvelle, quelque recherch
l'on en fît. Monsieur fit beaucoup d
de cet assassinat, dont il soupçonn
le Duc d'Elbeuf, ou quelques-ur
gens de la Reine-Mere, ce qui ache

[illegible]

tendre à aucun accommodement avec le Roi son Frere, quelques avantages qu'on lui pût faire, & quelque changement qui pût arriver en France, par la [illegible] du Cardinal, pour l'espace de deux ans & demi, sans le consentement de Sa Majesté Catho-

* Le 12. de Mai. Aubery. Mem. T. I. p. [illegible]

Catholique : Que si [illegible] venoit à manquer avant ce tems-là, du consentement même de S. M. C. [illegible] obligé de rompre guerre [illegible] à S. M. C. Qu'en cas de rupture entre les deux Couronnes, Son Altesse [illegible] prendre le parti de la Maison d'Autriche, & ne séparer ses intérêts [illegible] : Que si les armes de Son [illegible] faire des progrès en France, par la prise de quelques places, S. A. en laisseroit quelques unes à S. M. C. soit pour la dédommager en quelque sorte, des grandes dépenses qu'elle auroit faites, soit pour assurance de les mieux reconnoître un jour, si Son Altesse parvenoit à la Couronne, auquel cas Son Altesse s'engageoit de les récompenser entierement : Que cela supposé, S. M. C. donneroit à S. A. douze mille hommes de pied & trois mille chevaux, dont la moitié seroient François & l'autre Espagnols : Que ces Troupes pourroient être sur pied, à la fin du mois de Septembre prochain, & qu'alors S. M. C. supposé que l'état des affaires le permît ; feroit approcher des gens de guerre sur les Frontieres de France, afin de donner de la jalousie aux Troupes du Roi, pendant que S. A. entreroit dans le Royaume d'un autre côté : Que S. M. C. donneroit soixante & dix mille écus, pour la levée des Troupes Françoises, & quarante cinq mille par mois, pour leur entretien, ce qui diminueroit pourtant à mesure que l'Armée feroit du progrès ; si bien qu'étant entrée en France S. M. C. ne seroit plus obligée de rien donner, puisqu'elle pourroit vivre par les contributions

tions du païs, comme l'on faisoit en Allemagne : Que pour l'entretien de S. A. & de Madame, S. M. C. donneroit quinze mille écus par mois, dès que Monsieur sortiroit de Bruxelles, pour marcher vers la France; mais qu'y étant entré, il pourroit, aussi bien que son Armée, vivre aux dépends du Païs, où il seroit. Ce Traité fut signé par le Duc d'Orleans & par le Marquis d'Aytone; outre que le Duc de Lerme & Puilaurens le signerent encore, comme témoins. Le Marquis d'Aytone * & le Prince Thomas de Savoie, qui s'étoit mis depuis peu au service de l'Espagne, presserent extrêmement la Reine-Mere d'entrer dans ce Traité, & en userent même mal avec elle, à cause de cela; mais elle eut assez de fermeté, & de prudence, pour ne vouloir pas s'engager dans un Traité si contraire aux intérêts du Roi son fils. Le Marquis d'Aytone ayant envoyé ce Traité en Espagne, pour le faire ratifier, le Roi d'Espagne le signa, & en renvoya la ratification par mer. † Mais le Vaisseau qui la portoit, ayant échoüé sur la Côte de Calais, cette ratification fut prise par les François, & envoyée à la Cour, où elle servit peut-être à faire hâter le Cardinal, de conclure le Traité commencé, avec le Duc d'Orleans.

L'Abbé d'Elbene fit plusieurs voyages pour cela de Paris à Bruxelles; & la principale difficulté, qui retardoit la conclusion, regardoit la personne de Madame, que le Roi vouloit que son frere lui remît. On enten-

* *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 98.*
† *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 84.*

tendoit aussi qu'il consentit que des Juges nommez par le Pape, d'entre les Evêques de France, jugeassent de la validité de son mariage; & il ne pouvoit consentir ni à l'un, ni à l'autre. Le Traité que Monsieur venoit de faire avec le Marquis d'Aytone, ne put être si secret, que l'on n'en fût averti en France, avant que d'avoir pris la ratification, dont je viens de parler; & l'Abbé l'Elbene le reprocha à Monsieur. On sût aussi qu'il avoit écrit à Rome, qu'il ne consentiroit jamais, que des Ecclesiastiques François jugeassent de son mariage, & qu'il s'étoit plaint que le Cardinal de Richelieu vouloit rendre douteux son droit de succeder à la Couronne, & que pour cela il s'étoit allié à diverses Puissances Hérétiques dans le tems que lui Gaston épousoit une Princesse d'une Maison très-Catholique.

L'Abbé d'Elbene, de retour à Paris, rendit compte de sa négociation, & dit qu'il jugeoit, que si on laissoit à Monsieur la Princesse Marguerite, il ne doutoit pas que ce Prince n'acceptât les conditions, qu'on lui offroit. Mais soit que le Roi fût encore agité de son ancienne jalousie contre son Frere, ou que le Cardinal ne voulût pas que ce Prince eût une Femme, qui eût obligation de son mariage à la Reine-Mere; la Cour s'obstinoit à le vouloir faire déclarer nul, sous prétexte que le Roi n'y avoit pas consenti. * Il se tint un Conseil, au retour de l'Abbé d'Elbene, dans lequel le Cardinal dit, » qu'il n'y avoit que deux moyens as-
» surez

* *Siri. ibid. p.* 84.

» ſurez de garantir le Roi des mauvais
» deſſeins de Monſieur dont le premier
» dépendoit de la benediction du Ciel ,
» & l'autre de la prudence du Roi. Le
» premier étoit ſi le Roy avoit un Fils ,
» qui ôtât au Duc d'Orleans l'eſperance
» de voir le Thrône vacant en ſa faveur.
» Le ſecond conſiſtoit , ſelon le Cardinal,
» dans une étroite union de ceux, dont
» le Roi étoit aſſuré, pourroient faire en-
» ſemble ; par laquelle ceux qui étoient
» auprès de Monſieur pourroient compren-
» dre, que s'ils venoient à faire vaquer
» la ſucceſſion en faveur de ce Prince,
» par de mauvaiſes voies , il ſe trouve-
» roit des gens ; qui vengeroient cet at-
» tentat , & que même , quand elle vien-
» droit à vaquer naturellement , ce ne ſe-
» roit pas ſans diſpute qu'il s'en mettroit
» en poſſeſſion. La raiſon de cela étoit,
» que ſi Monſieur croyoit que depuis la
» mort du Roi , la ſucceſſion lui pouvoit
» être vigoureuſement conteſtée, il ne de-
» ſireroit jamais la mort de ſon Frere. Cet
» expedient , ſelon le ſentiment du Cardi-
» nal , étoit l'unique moyen de garantir
» le Roi , & de ſauver l'Etat du danger ,
» où les deſſeins des Eſpagnols le pour-
» roient jetter , auſſi bien que les cabales
» des mauvais François ; parce que le Roi
» venant à mourir , ils ne pourroient ni
» les uns , ni les autres contraindre Mon-
» ſieur à leur accorder ce qu'ils voudroient ;
» leur pouvoir étant contre-balancé , par
» celui du parti contraire , & qu'ainſi les
» Serviteurs du Roi, appuyez du bon droit
» de Monſieur, ſeroient en état de le dé-
» fendre

» fendre contre les Espagnols, & trouve-
» roient leur sureté en travaillant au bien
» du Royaume.

L'Histoire ne nous apprend pas qu'elles réflexions l'on fit sur cet étrange avis, mais il est certain qu'il alloit à faire donner pouvoir au Cardinal de choisir, entre les Princes du Sang, celui qu'il lui plairoit, pour succeder à la Couronne. Ce Ministre, qui reprochoit à Gaston d'avoir violé les Loix fondamentales de l'Etat, auroit voulu que, contre toute sorte de justice, & d'usage, le Roi le revêtit d'une autorité, à laquelle un Peuple entier n'a pas droit de prétendre, dans un Royaume héreditaire. Quelque tems après, * Monsieur se réconcilia avec la Reine sa Mere, à l'occasion d'un démêlé qui arriva chez lui, & pendant lequel la Reine lui envoya offrir tout son monde, pour faire ce qu'il lui ordonneroit. Le Duc d'Elbeuf se racommoda aussi, avec Monsieur & avec Puilaurens; mais le Duc d'Orleans étoit si peu capable de tenir de l'ordre chez lui, & de se faire aimer par ses Domestiques, que la plûpart l'abandonnoient, sans lui dire adieu, & se retiroient en France, quoi qu'on leur eût refusé des Passeports.

Aussi le Cardinal ne s'inquiétoit pas beaucoup de ce que le Duc d'Orleans pourroit faire, parce qu'en gagnant son Favori, on étoit assuré d'obtenir de lui ce que l'on voudroit. L'esprit ferme & constant de la Reine-Mere lui faisoit bien plus de peine, & comme il la poussoit à bout, il

* *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 93.*

il craignoit que cette Princesse, irritée au dernier point, ne le fît enfin assassiner, si elle demeuroit dans les Païs-Bas, qui ne sont éloignez de Paris, que de peu de journées. Ainsi il pensa de nouveau à la faire aller à Florence, où le Grand Duc s'étoit offert de l'inviter, si le Roi le trouvoit bon. * Pour cela, il obligea Gondi d'aller en Flandres faire cette offre à la Reine, pour voir ce qu'elle répondroit. Il jugeoit que quoi qu'elle ne l'acceptât pas, il étoit bon néanmoins qu'elle sût que le Roi ne trouveroit pas mauvais qu'elle se retirât à Florence. Gondi fit le voyage, & lui presenta une Lettre du Grand Duc, par laquelle il l'invitoit de venir chez lui, jusqu'à ce qu'elle se fût réconciliée avec le Roi. La Reine reçût très-bien ce compliment, & dit que le Grand-Duc avoit plus de considération pour elle, que ses Fils, ni ses Gendres : dont les uns la mal-traitoient, & les autres lui refusoient tout secours, ou se lassoient de lui en donner. Elle témoigna à Gondi beaucoup de reconnoissance, pour le Grand-Duc, & demanda pour répondre le temps qui s'écouleroit, jusqu'à ce que Gondi, qui alloit en Hollande, fût revenu. Elle marqua encore, qu'elle étoit fort peu satisfaite de ses Domestiques, & dit que le Pere Chanteloube manquoit de droiture, & l'Abbé de S. Germain de jugement ; mais elle ne pouvoit se résoudre à les chasser, de peur qu'on ne dît qu'elle avoüoit par-là qu'elle avoit été mal conseillée. Le Roi d'Espagne, comme elle le disoit, ne

* Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 93.

lui donnoit ce dont elle avoit besoin, que tard & avec peine ; & elle se trouvoit quelquefois dans l'indigence des choses, qui lui étoient nécessaires, pour sa propre personne. Puilaurens avoit commencé, disoit elle, à la ruïner, & achevoit alors de la perdre; parce qu'aprés l'avoir engagée contre le Cardinal, en lui faisant serment de ne l'abandonner jamais, il étoit allé redire à ce Prélat ce qui s'étoit passé entre elle & lui, pour gagner sa faveur ; avant que Monsieur partit de Paris, pour la premiere fois. Depuis, cet homme craignant qu'elle ne se ressentît de cette injure, avoit fait tout ce qu'il avoit pû, pour la perdre.

Gondi étant de retour de Hollande, la Reine remercia le Grand-Duc de la bonté qu'il avoit pour elle, & sans refuser la retraite qu'il lui offroit, elle dit que Florence étoit trop éloignée de Paris, & que si elle y alloit, cela seroit cause que toutes ses affaires tireroient trop en longueur. Ainsi elle se réservoit à y aller, lors qu'elle auroit perdu esperance de tout accommodement. Elle marqua à Gondi encore une fois le peu de satisfaction, qu'elle avoit du Pere Chanteloube, de l'Abbé de S. Germain & de Fabbroni ; & elle témoigna que si le Roi lui faisoit entendre qu'il se contenteroit qu'elle les congediât, elle ne manqueroit pas de le faire ; mais qu'elle ne vouloit pas aprés cela s'exposer à avoir le refus, comme il lui étoit arrivé au commencement de l'année, que l'on avoit méprisé toutes ses soumissions. Enfin elle s'ouvrit de tout assez librement à Gondi, parce qu'il étoit Résident du

Gran-

Grand Duc, qu'elle croyoit affectionné à ſes interêts; & elle reçût les avis qu'il lui donna, avec beaucoup de douceur. Dans tous ſes entretiens, elle verſa un torrent de larmes, & donna toutes les marques d'un eſprit pénétré d'envie de ſe réconcilier avec ſon Fils; en ſe remettant à ſa générosité, & ſans exiger rien de lui. Elle dit même qu'elle ſouhaitoit de devoir ſon retour au Cardinal, & qu'elle voyoit bien qu'il n'y avoit que lui, qui pût la ſervir. Gondi vit qu'elle étoit effectivement en un état digne de pitié, & ſes diſcours auroient touché tout autre, que ceux à qui elle avoit affaire.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il rendit compte au Cardinal & aux autres Miniſtres de ſon voyage, & tâcha de leur repreſenter la diſpoſition de la Reine-Mere, d'une maniere à les toucher. Le Cardinal * l'écouta avec indifference, quoi qu'il parût ſatisfait de ſa négociation. Il dit enfin que pendant que le P. Chanteloube, convaincu d'avoir voulu le faire aſſaſſiner (lui Cardinal) plus d'une fois, ſeroit auprés de la Reine; on ne pourroit prendre aucune confiance en elle, & qu'elle diſoit toûjours la même chanſon.

Gondi eut encore une † autre audience du Cardinal, où comme il tâchoit de le toucher, en lui repreſentant le triſte état de cette Princeſſe, la réſolution qu'elle avoit priſe d'oublier tout le paſſé; le Miniſtre lui répondit, qu'il ne la connoiſſoit pas ſi bien que lui, & que le jour

 qu'elle

* *Le 17. d'Octobre.*

† *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 126.*

qu'elle avoit rompu avec lui, malgré toutes ses soumissions, & toutes les prieres du Roi, elle avoit dit *qu'elle étoit & vouloit être implacable*; ce qui avoit obligé le Roi de lui dire, *qu'elle avoit l'ame bien cruelle*. Ensuite il s'emporta excessivement contre le P. Chanteloube, S. Germain, & Fabbroni, qu'il traita d'assassins, d'empoisonneurs, & de gens execrables. Après s'être plaint que le P. Chanteloube l'avoit voulu faire assassiner trois fois, comme trois hommes que l'on avoit fait mourir, l'en avoient accusé, que S. Germain avoit déchiré sa réputation, par des Ecrits détestables; & que Fabbroni avoit mis de l'argent à Anvers, en dépôt, pour récompenser les assassins, que l'on avoit envoyez en France, il dit que c'étoit-là leur moindre faute, & qu'ils étoient criminels de Leze-Majesté. Il témoigna néanmoins, que si la Reine-Mere les avoit voulu livrer, on ne les auroit peut-être pas traitez, comme ils le méritoient. Enfin il dit que si elle eût voulu avoüer par là qu'elle avoit jusqu'alors crû & protegé des ennemis du Roi, il auroit souscrit son rappel de son sang, & n'auroit rien oublié, pour l'obtenir de Sa Majesté.

D'Elbene fut plus heureux dans sa négociation, pour le retour du Duc d'Orleans; parce qu'ayant gagné Puilaurens, par l'intérêt, ce Prince consentit à ce que l'on voulut, à la persuasion de son Favori, qui n'avoit aucun égard à l'honneur de son Maître. Le Traité fut conclu, & signé par le Roi, * & il portoit en substance, que le Roi

* Voyez-le dans les Mem. d'Aubery T. I. p. 427.

Roi & Monsieur consentoient de se remettre, concernant le mariage du dernier, au jugement qui interviendroit, dans la maniere, dont les autres Sujets du Roi ont accoûtumé d'être jugez en tel cas; le Roi permettant à Monsieur de satisfaire sa conscience sur ce sujet, par les voies accoûtumées: Qu'en cas que ce mariage vînt à être dissous, Monsieur promettoit au Roi de ne se marier, qu'avec le consentement de sa Majesté, comme le Roi promettoit de son côté de ne le contraindre pas de le faire contre son gré: Qu'en quelque endroit que Monsieur demeureroit, avec la permission du Roi; savoir, en Auvergne, en Bourbonnois, ou à Dombes; il promettoit d'y vivre, comme un vrai Frere, & un bon sujet., sans entretenir aucune intelligence, qui pût déplaire au Roi: Que le Roi accordoit amnistie pour lui & pour tous ses Domestiques, excepté trois ou quatre: Que Monsieur seroit rétabli en tous ses biens, appanages, & pensions, & que le Roi lui donneroit, aussitôt qu'il seroit en France, quatre cens mille livres, pour aquitter ses dettes à Bruxelles & ailleurs, & cent mille écus quinze jours après, pour rétablir son équipage: Que le Roi lui donneroit le Gouvernement d'Auvergne, au lieu de celui de l'Orléanois & du Blesois: Qu'il lui entretiendroit une Compagnie de Gendarmes, & l'autre de chevaux-Legers, de cent hommes chacune, pendant six mois, & ensuite de cinquante, jusqu'à ce que Monsieur revînt à la Cour. Le Roi ne lui accordoit

tous

tous ses articles, qu'à condition qu'il les acceptât dans quinze jours, & les effectuât, en revenant en France en trois semaines, à compter du jour de la datte, qui étoit du 1. d'Octobre.

Puilaurens avoit pour sa part le * Gouvernement du Bourbonnois & la Duché d'Eguillon; avec promesse d'épouser une parente du Cardinal, huit jours après qu'il seroit arrivé en France. Ce mariage, & la faveur où il étoit auprès de Gaston, lui faisoient esperer que le Cardinal partageroit son autorité avec lui & l'associeroit au Gouvernement de l'Etat. Mais la suite fit voir qu'il connoissoit aussi peu le Ministre; qu'il étoit incapable de bien servir son Maître.

Cependant Monsieur & lui, pleins de joie, d'avoir obtenu ces avantages de la Cour, ne penserent qu'à chercher les moyens de s'échapper au plûtôt, de peur que les Espagnols ne les arrêtassent, s'ils venoient à soupçonner leur dessein. Ils prirent le tems que le Marquis d'Aytone étoit allé s'aboucher avec le Duc de Neubourg, & † ils sortirent de Bruxelles, sous prétexte d'aller à la chasse, avec Du Fargis & six autres, & quelques chevaux de main. Au lieu de chercher des Renards, comme ils l'avoient dit en partant; ils allerent droit à la Capelle, qui est éloignée de Bruxelles de vingt-cinq lieuës, & qui étoit la premiere Place de France de ce côté-là. Monsieur ne dit adieu à personne, pas même à Madame, qu'il recommanda ensui-

* *Siri Mem. Rec. T. VIII. p.* 102.
† *Le Dimanche* 8. *d'Octobre.*

ensuite par une Lettre à la Reine-Mere. Delà il marcha droit à S. Germain, où étoit le Roi, * à qui il fit un grand compliment, pour lui demander pardon, & lui promettre d'être plus obéïssant à l'avenir. Ceux qui étoient avec lui en firent autant, & le Roi les reçût tous en graces.

Le Cardinal s'y rendit de Ruel, pour voir le Duc en presence du Roi. Il lui dit qu'il avoit eu jusqu'alors un très-grand chagrin, de ce que l'absence de Monsieur ne lui avoit pas permis de lui rendre les services qu'il souhaitoit, & lui témoigna la joie qu'il avoit de le pouvoir faire après son retour, que l'on avoit souhaité si long tems. Le Duc lui dit qu'il étoit fâché de n'avoir pas été détrompé plûtôt, & que desormais, il croiroit ses conseils, après quoi il l'embrassa.

Le lendemain le Duc fut à Ruel, rendre au Cardinal la visite qu'il lui avoit faite, & l'entretint en secret, où apparemment il lui dit tout ce qu'il savoit. Le Cardinal le traita ensuite splendidement, & avec des honneurs extraordinaires. Après cela, Monsieur s'en alla à sa Terre de Limours, à cinq lieuës de Paris.

Les premiers complimens étant finis, on commença à parler d'affaires ; & l'on voulut porter Monsieur à souffrir que son mariage fût déclaré nul. Le Duc opposoit avec raison à ce que lui disoit sa conscience, qui ne lui permettoit pas de regarder comme nul un mariage, où il n'y

* *Le 21. d'Octobre. Siri Ibid. p. 103.*

tous ses articles, qu'à condition qu'il les acceptât dans quinze jours, & les effectuât, en revenant en France en trois semaines, à compter du jour de la datte, qui étoit du 1. d'Octobre.

Puilaurens avoit pour sa part le * Gouvernement du Bourbonnois & la Duché d'Eguillon; avec promesse d'épouser une parente du Cardinal, huit jours après qu'il seroit arrivé en France. Ce mariage, & la faveur où il étoit auprès de Gaston, lui faisoient esperer que le Cardinal partageroit son autorité avec lui & l'associeroit au Gouvernement de l'Etat. Mais la suite fit voir qu'il connoissoit aussi peu le Ministre; qu'il étoit incapable de bien servir son Maître.

Cependant Monsieur & lui, pleins de joie, d'avoir obtenu ces avantages de la Cour, ne penserent qu'à chercher les moyens de s'échapper au plûtôt, de peur que les Espagnols ne les arrêtassent, s'ils venoient à soupçonner leur dessein. Ils prirent le tems que le Marquis d'Aytone étoit allé s'aboucher avec le Duc de Neubourg, & † ils sortirent de Bruxelles, sous prétexte d'aller à la chasse, avec Du Fargis & six autres, & quelques chevaux de main. Au lieu de chercher des Renards, comme ils l'avoient dit en partant; ils allerent droit à la Capelle, qui est éloignée de Bruxelles de vingt-cinq lieuës, & qui étoit la premiere Place de France de ce côté-là. Monsieur ne dit adieu à personne, pas même à Madame, qu'il recommanda ensui-

* *Siri Mem. Rec. T. VIII. p.* 102.
† *Le Dimanche 8. d'Octobre.*

ensuite par une Lettre à la Reine-Mere. Delà il marcha droit à S. Germain, où étoit le Roi, * à qui il fit un grand compliment, pour lui demander pardon, & lui promettre d'être plus obéïssant à l'avenir. Ceux qui étoient avec lui en firent autant, & le Roi les reçût tous en graces.

Le Cardinal s'y rendit de Ruel, pour voir le Duc en presence du Roi. Il lui dit qu'il avoit eu jusqu'alors un très-grand chagrin, de ce que l'absence de Monsieur ne lui avoit pas permis de lui rendre les services qu'il souhaitoit, & lui témoigna la joie qu'il avoit de le pouvoir faire après son retour, que l'on avoit souhaité si long tems. Le Duc lui dit qu'il étoit fâché de n'avoir pas été détrompé plûtôt, & que desormais, il croiroit ses conseils, après quoi il l'embrassa.

Le lendemain le Duc fut à Ruel, rendre au Cardinal la visite qu'il lui avoit faite, & l'entretint en secret, où apparemment il lui dit tout ce qu'il savoit. Le Cardinal le traita ensuite splendidement, & avec des honneurs extraordinaires. Après cela, Monsieur s'en alla à sa Terre de Limours, à cinq lieuës de Paris.

Les premiers complimens étant finis, on commença à parler d'affaires ; & l'on voulut porter Monsieur à souffrir que son mariage fût déclaré nul. Le Duc opposoit avec raison à ce que lui disoit sa conscience, qui ne lui permettoit pas de regarder comme nul un mariage, où il n'y

* *Le 21. d'Octobre. Siri Ibid. p. 103.*

n'y avoit rien à redire, pour le fonds, quoi que le Roi n'y eût pas consenti. Là-dessus, le Cardinal lui envoya divers Théologiens, pour lui lever ses scrupules de conscience : car il ne manquoit jamais de gens habiles, à accommoder ses passions avec la Religion. Puilaurens se joignit à eux, les premiers jours ; mais comme Monsieur ne pouvoit goûter l'Evangile du Cardinal, on crût que son Favori ne le soûtenoit pas tout de bon auprés de ce Prince : Quoi-qu'il dît qu'il trouvoit les raisons que l'on disoit bonnes, mais que Monsieur n'étant pas encore assez éclairé là dessus, il ne pouvoit le forcer. Néanmoins le Cardinal témoignoit être toûjours dans la résolution de lui donner Mademoiselle de Pont-Château, sa Cousine, mais il ne vouloit pas que le mariage se consommât encore, ce qui faisoit soupçonner, que Puilaurens, n'étoit pas si bien dans l'esprit de ce Ministre, qu'il croyoit.

Le Roi, après avoir fait compter à Monsieur l'argent, qu'il lui avoit promis, & expedier les Patentes à Puilaurens, envoya au Duc le P. Joseph, & Bouthillier, pour lui dire de sa part qu'il n'approuveroit jamais son mariage, mais qu'il ne vouloit pas aussi le contraindre de se remarier. On lui envoya de nouveau d'autres Théologiens, dont trois étoient Jesuites, trois Prêtres Seculiers, outre le Général des Prêtres de l'Oratoire ; mais malgré toutes leurs maisons de Politique, & fondée sur la jalousie du Roi & du Ministre, Gaston, contre sa coûtume, soûtint

tint toûjours que son mariage étoit bon. Il disoit que puisque le Parlement ne pouvoit fonder la nullité de ce mariage, que sur une prétenduë contrainte, que l'on disoit y avoir été apportée par les Princes de Lorraine ; il étoit légitime, parce que, de son propre mouvement, il leur avoit fait démander leur Sœur, & qu'ils n'avoient pas osé la lui refuser : Que pour lui, il pourroit bien vivre séparé de son Epouse, pour obéïr au Roi ; mais qu'il ne consentiroit jamais à en prendre une autre. Ainsi les sept Théologiens, qu'on lui avoit envoyez, aprés l'avoir harangué pendant trois heures, pour l'engager à écrire au Roi, qu'il étoit convaincu de la nullité de son mariage, par leurs raisons, s'en retournerént sans avoir rien fait.

Puilaurens commençoit à se défier que le Cardinal ne le voulût tromper, lors que ce Ministre envoya à Monsieur, qui étoit alors à Blois, l'Abbé d'Elbene, pour lui dire que le Roi n'étoit pas mal satisfait de sa conduite, & que le Cardinal souhaitoit que Puilaurens vint à Paris, pour y épouser la Fille puïnée du Baron de Pont-Château. Cette nouvelle réjoüit extrémement Puilaurens, qui pensoit déja à se retirer en Angleterre. Ils retournerent donc à la Cour & le Duc d'Orleans fut de nouveau * régalé à Ruel, par le Cardinal, d'où il alla à S. Germain. Ensuite le Roi donna une Déclaration, par laquelle il rétablissoit Monsieur, & lui pardonnoit tout le passé, & la fit

* *Le 19. de Novembre.*

* enregîtrer au Parlement de Paris. En même tems, on célebra les nôces du Duc de la Valette, avec la Fille aînée du Baron de Pont-Château, & celles de Puilaurens avec la puînée. Le Comte de Guiche épousa aussi une parente du Cardinal de la Maison du Plessis Chivrai, & leurs nôces se firent en un même jour à l'Arsenal, avec une magnificence extraordinaire. Puilaurens acheta la Duché d'Eguillon, de la Princesse Marie, pour six cens mille livres, & eut des gratifications trés-considerables du Roi; de sorte qu'outre la qualité de Duc & Pair, à laquelle il fut reçu en Parlement le 16. de Decembre, il se trouva en possession de plus de six cens mille écus de bien. Il se nommoit Antoine de l'Age Sr. de Puilaürens, avant ses nouveaux titres.

Aprés avoir parlé des desordres de la Famille Royale, & de la réconciliation de Monsieur, à quoi le Cardinal n'avoit pas moins de part que le Roi; il faut que je passe aux affaires étrangeres, ausquelles ce Ministre étoit ocupé en même tems.

La Duchesse † de Lorraine, Epouse du Duc Charles, qui étoit demeuré à Nanci, vint, par ordre de la Cour, à Paris, où elle arriva le dernier d'Avril, & où elle fut reçût avec de grands honneurs, & conduite à l'Hôtel de Lorraine. De-là elle fut à Fontainebleau, où le Roi la reçut aussi avec beaucoup de civilité. Cependant comme elle avoit craint que, lors qu'elle seroit à Paris, on ne l'engageât dans quel-

* *Le 27. de Novembre.*
† *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 87.*

quelque Traité, qui fût contraire aux interêts de sa Maison ; elle avoit fait, avant que de partir de Nanci, une déclaration, devant un Notaire, dans laquelle elle disoit qu'étant obligée, par les ordres du Roi, d'aller à Paris, elle entendoit que tout ce qu'elle y pourroit faire, contre les interêts de la Maison de Lorraine, fût censé nul, comme fait par force.

Cependant on ne parloit plus en France de se servir du nom de cette Princesse, pour retenir la Lorraine, ni du dépôt des Places accordées, par le Duc Charles. Les Commissaires du Roi gouvernoient ce Païs là, comme un Païs de conquête, & en tiroient les revenus, sans que les Officiers du Duc s'en mêlassent. Ils augmenterent même beaucoup les Droits & les Tailles ; ce qui affligea extraordinairement les Peuples, qui étoient d'ailleurs affectionnez à leurs anciens Seigneurs. Dans ce tems-là, on trouva affiché, en divers endroits, un Edit du Duc de Lorraine, par lequel il défendoit à ses Sujets d'obeïr aux François, qu'il traitoit d'Usurpateurs & de Tyrans. Cet Edit choqua si fort la Cour, parce que les Lorrains ne doutoient point qu'il ne contînt la pure verité, qu'elle ordonna sur le champ au Parlement de reprendre le Procés discontinué contre le Duc, comme Vassal de la Couronne ; tant pour le rapt prétendu de la personne de Monsieur, que pour plusieurs autres felonnies. Pour cela, le Parlement envoya signifier un ajournement personnel au Duc Charles à l'Hôtel de Lorraine ; sans avoir aucun égard pour la Duchesse

* enregîtrer au Parlement de Paris. En même tems, on célebra les nôces du Duc de la Valette, avec la Fille aînée du Baron de Pont-Château, & celles de Puilaurens avec la puînée. Le Comte de Guiche épousa aussi une parente du Cardinal de la Maison du Plessis Chivrai, & leurs nôces se firent en un même jour à l'Arsenal, avec une magnificence extraordinaire. Puilaurens acheta la Duché d'Eguillon, de la Princesse Marie, pour six cens mille livres, & eut des gratifications trés-considerables du Roi ; de sorte qu'outre la qualité de Duc & Pair, à laquelle il fut reçu en Parlement le 16. de Decembre, il se trouva en possession de plus de six cens mille écus de bien. Il se nommoit Antoine de l'Age Sr. de Puilaürens, avant ses nouveaux titres.

Aprés avoir parlé des desordres de la Famille Royale, & de la réconciliation de Monsieur, à quoi le Cardinal n'avoit pas moins de part que le Roi ; il faut que je passe aux affaires étrangeres, ausquelles ce Ministre étoit ocupé en même tems.

La Duchesse † de Lorraine, Epouse du Duc Charles, qui étoit demeuré à Nanci, vint, par ordre de la Cour, à Paris, où elle arriva le dernier d'Avril, & où elle fut reçût avec de grands honneurs, & conduite à l'Hôtel de Lorraine. De-là elle fut à Fontainebleau, où le Roi la reçut aussi avec beaucoup de civilité. Cependant comme elle avoit craint que, lors qu'elle seroit à Paris, on ne l'engageât dans quel-

* *Le 27. de Novembre.*
† *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 87.*

quelque Traité, qui fût contraire aux interêts de sa Maison ; elle avoit fait, avant que de partir de Nanci, une déclaration, devant un Notaire, dans laquelle elle disoit qu'étant obligée, par les ordres du Roi, d'aller à Paris, elle entendoit que tout ce qu'elle y pourroit faire, contre les interêts de la Maison de Lorraine, fût censé nul, comme fait par force.

Cependant on ne parloit plus en France de se servir du nom de cette Princesse, pour retenir la Lorraine, ni du dépôt des Places accordées, par le Duc Charles. Les Commissaires du Roi gouvernoient ce Païs là, comme un Païs de conquête, & en tiroient les revenus, sans que les Officiers du Duc s'en mêlassent. Ils augmenterent même beaucoup les Droits & les Tailles ; ce qui affligea extraordinairement les Peuples, qui étoient d'ailleurs affectionnez à leurs anciens Seigneurs. Dans ce tems-là, on trouva affiché, en divers endroits, un Edit du Duc de Lorraine, par lequel il défendoit à ses Sujets d'obéïr aux François, qu'il traitoit d'Usurpateurs & de Tyrans. Cet Edit choqua si fort la Cour, parce que les Lorrains ne doutoient point qu'il ne contînt la pure verité, qu'elle ordonna sur le champ au Parlement de reprendre le Procés discontinué contre le Duc, comme Vassal de la Couronne ; tant pour le rapt prétendu de la personne de Monsieur, que pour plusieurs autres felonnies. Pour cela, le Parlement envoya signifier un ajournement personnel au Duc Charles à l'Hôtel de Lorraine ; sans avoir aucun égard pour la Duchesse

 qui

qui y demeuroit, & qui s'en plaignit inutilement au Cardinal.

Pendant que la Duchesse étoit à Paris, le Maréchal de la Force prit le Château de Biche; & ensuite la Mothe, qui se rendit par composition le 28. de Juillet, après quoi, il ne resta plus rien en Lorraine, qui osât tenir pour les anciens Seigneurs de ce Païs. * Ainsi le Parlement ayant confisqué le Duché de Bar, le Cardinal fit executer l'Arrêt, à toute rigueur. Il établit une Chambre de Justice à Nanci, qui ajugea au Roi quantité de Places de Lorraine, comme ayant été alienées des trois Evêchez, Mets, Toul & Verdun. Il fit encore saisir solemnellement le reste de la Lorraine, pour les frais de la guerre, & obligea le Clergé, la Noblesse & le Peuple, à prêter serment de fidelité au Roi. On parloit de ce Pais-là, comme d'une partie du Royaume, qui en avoit autrefois été détachée, par usurpation & par violence, & qu'il avoit été juste de réünir à la Couronne, & pour ôter toute envie aux Lorrains de se soulever jamais, on fit démanteler quantité de Places, dans lesquelles ils auroient pû se cantonner, à moins que le Roi n'y eut tenu des Garnisons, ce qui lui auroit infiniment coûté.

Le Cardinal avoit toûjours entretenu beaucoup de liaison avec les Suedois, jusqu'à ce qu'il crut pouvoir faire, par le moyen de Wallenstein, une grande partie de ce qu'il faisoit, par le moyen des Armées Suédoises. Cet homme s'étoit mis dans

la

*Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 32.

la tête de se faire couronner Roi de Boheme, & de se servir de l'Armée de l'Empereur, contre lui-même. Il avoit lié un commerce secret, avec le Marquis de Feuquieres, Ambassadeur du Roi en Allemagne, & le Roi lui avoit promis de l'aider. Comme Wallenstein passoit pour un des premiers Capitaines de son temps, & qu'il étoit extraordinairement aimé des Soldats, il y avoit apparence qu'au moins il donneroit bien de la peine à l'Empereur. Dans cette esperance, le Cardinal ne ménageoit plus, si fort qu'il avoit fait, les Géneraux Suedois, & le Chancelier Oxenstiern. * Il eut encore quelque démêlé avec eux, parce qu'ils avoient refusé de remettre au Roi Philisbourg, dont ils s'étoient rendus maîtres, par composition. Le Roi tenoit déja quantité de Places dans l'Evêché de Trêves, & dans le voisinage ; mais Philisbourg lui étoit nécessaire, pour en mettre une partie à couvert. Ils le lui vendirent néanmoins depuis, pour une somme considérable d'argent.

Pendant que cette froideur, entre le Cardinal & les Suédois duroit, l'Empereur ayant découvert une partie des desseins de Wallenstein, † le fit tuer à Egra, Ville de Silesie, où il s'étoit retiré, & les projets que le Cardinal avoit formez, dans l'esperance que VVallenstein commenceroit bien-tôt à agir de concert avec la France, s'en allerent en fumée. Quand la nouvelle en vint au Roi, il dit publiquement que tous ceux qui trahissoient leur Prince
mé-

* *Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 32.*

† *Le 15. de Février. Siri Ibid. p. 53.*

méritoient un semblable sort. On le rapporta au Cardinal, qui étoit si fâché de la mort de cet homme, qu'il ne pût s'empêcher de dire que le Roi auroit pien pû se passer de témoigner ses sentimens en public. Il fallut dès-lors recommencer à avoir plus d'égard, pour les Suedois, qui ne cherchoient pas tant de délivrer l'Allemagne du joug, dont la Maison d'Autriche la menaçoit, que de tirer quelque avantage de la guerre, qu'ils y faisoient.

A l'occasion de la mort de Wallenstein, le Roi considerant le danger où le Cardinal se trouvoit, à cause des entreprises que l'on avoit faites plusieurs fois sur sa vie, jugea qu'il devoit augmenter le nombre de ses Gardes. Il lui donna de plus trois cens Mousquetaires à cheval; de sorte que le Cardinal eut dès lors une Garde complette, pendant que la Reine-Mere fut obligée de congedier ceux d'entre ses Domestiques, qui ne lui étoient pas absolument nécessaires, parce qu'elle n'avoit pas dequoi les entretenir.

Les François accusent * le Chancelier d'Oxenstiern d'avoir aspiré à l'Electorat de Mayence; † & l'on assure aussi que le Cardinal de Richelieu eut une semblable envie pour l'Electorat de Trêves. Pour parvenir à son but, il obtint de l'Electeur, à force d'argent, la Coadjutorerie de l'Evêché de Spire, & l'engagea à envoyer un Chanoine à Rome, pour lui en faire expédier les provisions, comme de son propre mouvement, sans qu'il fut obligé de

* *Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 607.*

† *Le même T. VIII. p. 183.*

de paroître lui même ; dans cette affaire. Il fit seulement écrire au Comte de Noailles, qui étoit depuis peu Ambassadeur à Rome, d'appuyer la demande du Chanoine, que l'Electeur de Trêves envoya à Rome, & d'en parler au Pape, & aux Barberins. La premiere fois que l'Ambassadeur * en parla au Pape, Sa Sainteté répondit que ce n'étoit pas une chose, qui se pût faire, étant opposée aux Concordats d'Allemagne. Noailles ayant eu une seconde audience, sur cette affaire, representa au Pape, que depuis que les Suedois étoient maîtres de Spire, il n'y avoit pas d'autre moyen de conserver la Religion Catholique, dans cette Ville, que d'expedier les provisions de Coadjuteur au Cardinal. Il soûtint encore, qu'il n'y avoit rien dans les Concordats d'Allemagne, qui fût contraire à la réception d'un Etranger à l'Evêché de Spire. Le Pape renvoya l'Ambassadeur au Cardinal Dataire, & comme la Cour de Rome ne peche presque jamais, en agissant avec précipitation ; l'Empereur eut le temps d'être averti du dessein du Cardinal de Richelieu, & y apporta de si puissans obstacles, que cette affaire échoüa.

Vers le même temps, le Duc de Wymar † & le Maréchal Horn, Generaux des Suedois, perdirent la célebre bataille de Norligue, qui mit leurs affaires en mauvais état, & qui donna une grande appréhension au Cardinal, dès qu'il en eut appris les nouvelles. Il craignoit que les Imperiaux ne ruinassent entierement le parti contraire,

* *Au mois de Septembre.* † *Le 27. d'Aoust.*

méritoient un semblable sort. On le rapporta au Cardinal, qui étoit si fâché de la mort de cet homme, qu'il ne pût s'empêcher de dire que le Roi auroit pien pû se passer de témoigner ses sentimens en public. Il fallut dès-lors recommencer à avoir plus d'égard, pour les Suedois, qui ne cherchoient pas tant de délivrer l'Allemagne du joug, dont la Maison d'Autriche la menaçoit, que de tirer quelque avantage de la guerre, qu'ils y faisoient.

A l'occasion de la mort de Wallenstein, le Roi considerant le danger où le Cardinal se trouvoit, à cause des entreprises que l'on avoit faites plusieurs fois sur sa vie, jugea qu'il devoit augmenter le nombre de ses Gardes. Il lui donna de plus trois cens Mousquetaires à cheval; de sorte que le Cardinal eut dès lors une Garde complette, pendant que la Reine-Mere fut obligée de congedier ceux d'entre ses Domestiques, qui ne lui étoient pas absolument nécessaires, parce qu'elle n'avoit pas dequoi les entretenir.

Les François accusent * le Chancelier d'Oxenstiern d'avoir aspiré à l'Electorat de Mayence; † & l'on assure aussi que le Cardinal de Richelieu eut une semblable envie pour l'Electorat de Trêves. Pour parvenir à son but, il obtint de l'Electeur, à force d'argent, la Coadjutorerie de l'Evêché de Spire, & l'engagea à envoyer un Chanoine à Rome, pour lui en faire expédier les provisions, comme de son propre mouvemont, sans qu'il fut obligé de

* *Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 607.*
† *Le même T. VIII. p. 183.*

de paroître lui même ; dans cette affaire. Il fit seulement écrire au Comte de Noailles, qui étoit depuis peu Ambassadeur à Rome, d'appuyer la demande du Chanoine, que l'Electeur de Trêves envoya à Rome, & d'en parler au Pape, & aux Barberins. La premiere fois que l'Ambassadeur * en parla au Pape, Sa Sainteté répondit que ce n'étoit pas une chose, qui se pût faire, étant opposée aux Concordats d'Allemagne. Noailles ayant eu une seconde audience, sur cette affaire, representa au Pape, que depuis que les Suedois étoient maîtres de Spire, il n'y avoit pas d'autre moyen de conserver la Religion Catholique, dans cette Ville, que d'expedier les provisions de Coadjuteur au Cardinal. Il soûtint encore, qu'il n'y avoit rien dans les Concordats d'Allemagne, qui fût contraire à la réception d'un Etranger à l'Evêché de Spire. Le Pape renvoya l'Ambassadeur au Cardinal Dataire, & comme la Cour de Rome ne peche presque jamais, en agissant avec précipitation ; l'Empereur eut le temps d'être averti du dessein du Cardinal de Richelieu, & y apporta de si puissans obstacles, que cette affaire échoüa.

Vers le même temps, le Duc de Wymar † & le Maréchal Horn, Generaux des Suedois, perdirent la célebre bataille de Norligue, qui mit leurs affaires en mauvais état, & qui donna une grande appréhension au Cardinal, dés qu'il en eut appris les nouvelles. Il craignoit que les Imperiaux ne ruinassent entierement le parti contraire,

* *Au mois de Septembre.* † *Le 27. d'Aoust.*

re, en peu de temps, parce qu'il ne s'étoit soûtenu, que par ses victoires. Si cela arrivoit, il étoit à craindre que les Impériaux ne vinssent fondre en Lorraine, avec toutes leurs forces, pendant que les Espagnols entreroient en France, par la Picardie, ou par la Champagne. Ces derniers menaçoient encore de faire une descente en Provence, & d'attaquer le Languedoc par terre. On craignoit que le Duc de Savoye ne se joignît à eux, parce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, sur la somme, qu'on étoit convenu de lui payer pour Pignerol. Il faisoit fortifier Turin & Montmeillan, & avoit donné quelques autres indices de mécontentement. Tout cela donnoit de l'inquiétude au Cardinal, * il s'en entretint au long, avec le Pere Joseph. Ils conclurrent, dans cet entretien, que la Ligue Protestante étoit en un trés grand danger, parce qu'elle n'étoit pas en état de remettre promptement sur pied une Armée, de sorte qu'il étoit absolument nécessaire de la secourir promptement, comme elle le demandoit. Oxenstiern & les Confédérez, qui avoient refusé Philisbourg à la France, le lui offrirent, & consentirent qu'elle y fît un Pont, & un Fort au-delà du Rhin pour le garder.

Ainsi les affaires d'Allemagne ayant été mises en déliberation dans le Conseil, le Cardinal fut d'avis, »Qu'il n'y avoit rien, »qui put tant nuire aux affaires du Roi, »que de témoigner de la consternation, à »cause de la défaite de Norlingue : Que si

* *Le 13. de Septembre, Siri Mem. Rec. T. VIII. p. 163.*

»si le parti Protestant étoit entierement »ruiné en Allemagne, toutes les forces de »la Maison d'Autriche viendroient fondre »sur la France : Que l'état des Protestans »demandoit un prompt & puissant se»cours, & un nom capable de donner »du courage aux Villes Imperiales, qui »autrement se détacheroient de la Li»gue, & feroient leur accord à part, aus»si bien que tous les Membres, dont elle »étoit composée : Que quand la France »viendroit à ne vouloir plus se mêler des »affaires d'Allemagne, la Maison d'Au»triche n'en seroit pas moins irritée con»tre elle, & qu'elle croyoit que ce ne se»roit, que par foiblesse & par timidité : »Que le Roi ne pourroit rien faire de pi»re, que de se conduire, en sorte que la »France demeurât seule aux mains avec la »Maison d'Autriche, ce qui arriveroit in»failliblement, si l'on ne travailloit à con»server un parti, qui avoit tant donné de »peine à cette Maison, pendant plusieurs »années : Qu'en se résolvant à le secourir, »le pis aller étoit d'employer à entretenir »la guerre en Allemagne, avec l'assistance »des Princes Protestans de la Ligue, ce »qu'il faudroit bien tôt aprés dépenser à »soûtenir la même guerre dans le cœur de »la France, sans être aidé de qui que ce »soit : Qu'il falloit donc encourager ces »Princes, chercher de l'argent, & lever »des Troupes, pour fortifier l'Armée des »Maréchaux de la Force & de Brezé, qu'on »destinoit pour commander en Allema»gne.

On suivit cet avis, & l'on envoya cepen-

dant

dant ordre au Maréchal de la Force, qui étoit en Lorraine, de s'avancer vers le Rhin, pour s'oppôser au progrès des Impériaux, qui menaçoient déja de se joindre à l'Armée du Marquis d'Aytone, & du Prince Thomas, & d'entrer avec eux dans la Lorraine. Diverses Places de l'Alsace & du Palatinat, que les Suedois furent contraints d'abandonner, pour former une Armée des Garnisons, qu'ils en tiroient; se mirent alors sous la protection de la France, pour ne pas tomber entre les mains des Impériaux. Le Maréchal de la Force marcha, avec vingt-cinq mille Fantassins, & quatre mille chevaux vers le Rhin, entre Coblents, & Brisac; & l'on fit cependant un nouveau Traité avec la Ligue Protestante, à qui l'on promit de grands secours d'hommes & d'argent. En consequence de ce Traité, les Suedois remirent aux François Philisbourg, * & le Prince de Wirtemberg, qui en devoit être Gouverneur, prêta serment de fidélité au Roi. Le Cardinal se réjoüit extrêmement de voir entre les mains du Roi une Place capable d'arrêter les Impériaux, en cas qu'ils voulussent passer le Rhin, pour entrer en Lorraine; & l'on donna ordre au Maréchal de la Force de ne s'en éloigner pas, de peur qu'ils n'entreprissent de l'emporter par force.

Le Marquis de Rôny, † qui étoit Grand-Maître de l'Artillerie de France, étant mort, le Cardinal fit donner cette Charge

au

* *Le 7. d'Octobre.*

† *Siri Mem. Rec. T. VIII. p.* 180. *& suiv.*

au Marquis de la Meilleraye, son Cousin, qui l'exerçoit par commission, depuis que le Marquis de Rôny avoit été obligé de sortir de la Cour. Peu de temps aprés, le bruit courut que le Roi s'étoit dégoûté du Cardinal; parce que ce Prélat l'avoit voulu porter à aller en personne, sur les frontieres de l'Allemagne, pour donner du courage au parti Protestant. Le Roi aima mieux demeurer dans ses Maisons de plaisance, autour de Paris, que de faire ce voyage. On dit que son Confesseur lui avoit jetté des scrupules dans l'esprit, à cause des secours qu'il donnoit aux Héretiques, de l'exil de la Reine sa Mere, & de l'invasion de la Lorraine. Il demeura, pendant quelque temps, sans voir le Cardinal; mais ce dernier ayant fait consulter huit Théologiens de Sorbonne, sur les scrupules du Roi, quatre répondirent que dans la conjoncture des affaires, Sa Majesté étoit obligée de continuer à agir sur le même pied; pour conserver la tranquillité en ses Etats, & que cela justifioit sa conduite. Bien-tôt après, le Roi recommença à voir le Cardinal, & s'approcha même du Château de Chilly, où étoit ce Ministre, pour consulter avec lui, comme auparavant, sur les plus importantes affaires de la Couronne.

Fin du Livre IV. & du Tome II.

